

autrepart

Variations

Déjà parus :

Les Arts de la rue dans les sociétés du Sud, Michel Agier et Alain Ricard

Familles du Sud, Arlette Gautier et Marc Pilon

Variations, 1997

Empreintes du passé, Edmond Bernus, Jean Polet et Gérard Quéchon

Communautés déracinées dans les pays du Sud, Véronique Lassailly-Jacob

Échanges transfrontaliers et Intégration régionale en Afrique subsaharienne, Johny Egg
et Javier Herrera

Variations, 1998

Drogue et Reproduction sociale dans le Tiers Monde, Éric Léonard

La forêt-monde en question, François Verdeaux

Les identités contre la démocratie, René Otayek

Variations, 1999

Le sida des autres. Constructions locales et internationales de la maladie, Claude Fay

Survivre grâce à... Réussir malgré... l'aide, Bernard J. Lecomte, Jean-David Naudet

Logiques identitaires, logiques territoriales, Marie-José Jolivet

Variations, 2000

Afrique noire et Monde arabe : continuités et ruptures, Emmanuel Grégoire, Jean Schmitz

Des écoles pour le Sud : stratégies sociales, politiques étatiques

et interventions du Nord, Marie-France Lange

Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud, René Collignon,
Mamadou Diouf

Variations, 2001

Les fonctionnaires du Sud entre deux eaux : sacrifiés ou protégés ?, Marc Raffinot,

François Roubaud

Gérer la ville : entre global et local, Élisabeth Dorier-Apprill, Sylvie Jaglin

Diasporas, développements et mondialisations, Rosita Fibbi, Jean-Baptiste Meyer

Couverture : atelier graphique des éditions de l'Aube

Illustration : Sur une tombe du cimetière marin d'Ankevo,

sud de Morondava, Madagascar (20°35 S, 44°05 E), © Jacques Bonvallot/IRD

© Éditions de l'Aube, IRD

(Institut de recherche pour le développement), 2002

ISBN 2-87678-788-1

ISSN 1278-3986

Sommaire

Jean-Louis Chaléard, Paule Moustier, Alain Leplaideur: L'approvisionnement vivrier des villes de Guinée: entre fragilité et dynamisme	5
Christophe Sohn: <i>Le shebeen</i> , révélateur de changements gestionnaires dans la ville post-apartheid. Le cas de Windhoek (Namibie)	25
Christophe Albaladejo: Les fonctionnaires et le développement rural en Argentine depuis 1991: entre la profession et le territoire, entre l'État et la ville	43
Dora Orlansky: Silent Innovations in Federal Civil Service. Argentina 1989-1999	57
Gautier Pirotte, Marc Poncelet: Éveil des sociétés civiles en milieu urbain et organisations non gouvernementales: les exemples de Cotonou et Lubumbashi	73
Jean Papail: Migrations internationales, transferts monétaires et investissements dans les milieux urbains du Centre-Ouest mexicain	89
Alain Winckell, Michel Le Page, Nestor Matamoros, Libia Arriaga, Javier López: La déforestation dans la Sierra Madre Oriental du Mexique analysée avec un système d'information géographique	107
Mamadou Djibo: Rébellion touarègue et question saharienne au Niger ..	135
Iain Walker: Les aspects économiques du grand mariage de Ngazidja (Comores)	157
Notes de lecture	
Christian Comelieu, <i>Planifier le développement: illusion ou réalité?</i>	173
Alessandro Stella, <i>Histoires d'esclaves sur la péninsule Ibérique</i>	174
Georges Rossi, <i>L'ingérence écologique. Environnement et développement rural du Nord au Sud</i>	175
Serge Latouche, <i>La déraison de la raison économique. Du délire d'efficacité au principe de précaution</i>	176
Almanay Maliki Yattara, Bernard Salvaing, <i>Almamy, une jeunesse sur les rives du fleuve Niger</i>	177

Roger Botte (éd.), « L'ombre portée de l'esclavage. Avatars contemporains de l'oppression sociale »	177
Claude Pairault, Jean Benoist, <i>Portrait d'un jésuite en anthropologie, entretiens</i>	180
Luc Cambrézy, <i>Réfugiés et exilés. Crise des sociétés, crise des territoires</i>	182
Résumés/Abstracts	185

L'approvisionnement vivrier des villes en Guinée : entre fragilité et dynamisme

*Jean-Louis Chaléard **, *Paule Moustier ***, *Alain Leplaideur ****

Le ravitaillement des villes est devenu en Afrique un enjeu socioéconomique et politique important, en raison de la rapidité de la croissance urbaine. En effet, en dépit d'un ralentissement sensible dans certains pays depuis le début des années quatre-vingt-dix, l'accroissement démographique des cités est spectaculaire, comme l'indique de manière frappante l'étude des perspectives à long terme de l'Afrique de l'Ouest [Snrech, 1994] : en moins d'un siècle, de 1930 à 2020, la population totale de l'Afrique de l'Ouest – et de l'ensemble de l'Afrique subsaharienne – aura été multipliée par dix, la population urbaine par cent, et le rapport entre la population urbaine et la population rurale par quinze.

En même temps, la ville est un creuset d'évolutions alimentaires multiples qui, à maints égards, peut déconcerter l'observateur. La baisse du pouvoir d'achat des consommateurs urbains, liée aux programmes d'ajustement structurel, a eu un effet important sur les capacités alimentaires des urbains défavorisés [Coussy, Vallin, 1996]. La forte instabilité des marchés internationaux des produits alimentaires exportés vers l'Afrique, en particulier ceux du riz [Benz, 1996] et des produits animaux [Solagral, 1994], perturbe fortement les marchés locaux. La ville est également le creuset de recomposition des pratiques alimentaires issues du monde rural et de changements qualitatifs de la demande [Bricas, 1995].

Dans ce contexte, on peut s'interroger sur la capacité des systèmes d'approvisionnement nationaux à satisfaire les consommateurs urbains. C'est ce que nous ferons dans cet article en nous appuyant sur le cas de la Guinée Conakry, à travers l'étude de deux produits (riz et oignon) et du ravitaillement de trois villes (Conakry, la capitale, Kankan et Labé, centres urbains secondaires). Auparavant, il convient de préciser notre approche.

* Professeur de géographie, université Paris-I Panthéon-Sorbonne.

** Chercheur en économie, CIRAD Montpellier.

*** Chargé de mission recherche, ministère des Affaires étrangères, Paris.

Les auteurs remercient Claude Torre pour sa relecture, ses conseils et les données récentes qu'il a mises à leur disposition.

D'une vision mécaniste à la découverte des acteurs

Pendant des décennies en Afrique, l'illusion d'un ajustement automatique entre production et consommation a étayé la mise en place de projets productivistes surdimensionnés. Parmi de nombreux exemples, de nature différente, on peut citer le complexe rizicole de la Semry au Nord-Cameroun (Engola-Oyep), ou encore l'usine de foutou de Nestlé en Côte d'Ivoire (Bricas, Bridier). L'essentiel des informations recherchées était alors des bilans quantitatifs de disponibilité alimentaire, indirectement calculés à partir de données sur la démographie, des estimations de consommation par tête, de rendements et de surface. Non seulement la complexité des stratégies et des contraintes paysannes n'était pas prise en compte, mais également les productions ne trouvaient pas systématiquement preneur, en partie pour des problèmes d'évacuation des débouchés et de non-conformité avec les attentes qualitatives des consommateurs.

À partir des années soixante-dix, des économistes ont travaillé sur les marchés vivriers africains et ont mis l'accent sur la nécessité d'un système de commercialisation efficace pour la transmission des besoins de consommation aux producteurs et leur capacité à réagir aux signaux du marché. Mais là encore, l'ajustement entre production et demande a souvent été perçu comme automatique grâce aux transmissions de prix en situation de concurrence qu'il s'agissait d'établir à travers la diffusion d'informations et la mise en place de marchés de gros (Jones ; Timmer, Falcon, Pearson). Plus récemment, des études sur l'approvisionnement de villes du Zaïre et de Côte d'Ivoire se sont inspirées de cette logique [Goosens, Minten, Tollens, 1994 ; Tollens, 1997 ; Aguié, 1997]. Cependant, nombre d'expériences de mise en place de marchés de gros se sont soldées par des échecs, et les systèmes d'information sur les marchés touchent un nombre d'acteurs limité [Chaléard, 1996 ; Egg, Galtier, 1998].

C'est le mérite des géographes d'avoir apporté à l'analyse de l'approvisionnement des villes une vision moins mécaniste, grâce à la description empirique précise des circuits de commercialisation des marchés urbains. Des recherches en Afrique centrale ont été initiées par Vennetier [1972 a, 1972 b], qui met en avant la polarisation de l'espace géographique où l'alimentation des citadins dépend d'apports lointains, ce qui entraîne des difficultés de ravitaillement et un rôle croissant pour les transports. Chaléard [1996, 1998] montre l'importance du transport dans la capacité de réponse des agricultures vivrières locales à la demande des villes, mais également celle des flux d'échange entre agglomérations urbaines et campagnes qui ne sont pas limités à des flux alimentaires à sens unique. Il met en évidence le jeu complexe des acteurs du commerce qui combinent une diversité d'espaces de ravitaillement et de redistribution et une gamme de produits, afin de s'adapter à l'instabilité dans le temps de la production et à la dissémination des espaces cultivés.

Des économistes comme Hugon [1985], Requier-Desjardins [1991], Riley et Staatz [1993] et Harris-White [1999] ainsi que des anthropologues [Guyer, 1987, 1997] mettent également en évidence la nécessité d'explicitier la chaîne d'intermédiaires entre production et consommation ainsi que la diversité de leurs objectifs, pour juger des marges de manœuvre à l'amélioration des objectifs de consommation alimentaire.

« Les systèmes d'approvisionnement alimentaires ne sont pas seulement des chaînes marchandes qui assurent la circulation des biens et la communication de l'information par les prix, ni simplement un lien entre les sphères classiquement opposées dans l'analyse, le producteur et le consommateur, les paysans et l'État. Ce sont aussi des organisations enracinées dans une structure économique et sociale » [Guyer, 1987].

Les opérateurs du commerce sont soumis à de nombreuses contraintes. Les conditions d'approvisionnement et d'écoulement des produits, l'accès au crédit, au transport et à l'information sont caractérisés par l'instabilité (variabilité dans le temps) et l'incertitude (difficulté à connaître, à anticiper). Des réseaux d'échange et des contrats informels répondent à ces contraintes, mais leur incidence sur l'efficacité globale de l'approvisionnement reste mal connue [Staatz, Dione, Dembele, 1989; Riley, Staatz, 1993].

Enfin, des travaux menés sur la consommation des ménages montrent que les consommateurs ne choisissent pas seulement leur alimentation en fonction des contenus caloriques et du prix; les caractéristiques qualitatives, en liaison avec le mode de préparation et les référents socioculturels, sont cruciales dans le choix des produits. La compétitivité des filières vivrières doit ainsi être analysée selon trois entrées: la disponibilité (les produits sont-ils disponibles dans l'espace et dans le temps?); les prix (sont-ils inférieurs à ceux des produits importés tout en étant rémunérateurs pour les producteurs?); la qualité (les caractéristiques des produits bruts et transformés correspondent-elles aux attentes des acteurs de la consommation et de la distribution?) [Bricas, 1996]. Ces critères sont variables selon les catégories de consommateurs, les périodes de l'année et les produits. Ainsi, les avantages dont bénéficient parfois les importations vis-à-vis des denrées locales peuvent disparaître et les situations se renverser.

Afin de pouvoir apprécier la capacité de la production locale à satisfaire les besoins urbains, il convient donc de compléter les recherches classiques sur la production par des travaux centrés sur les stratégies individuelles et collectives des acteurs de la consommation et de l'échange. Ces stratégies doivent être différenciées dans le temps et dans l'espace. Dans les objectifs des acteurs, de la demande comme de l'offre, il est important de prendre en compte la recherche de stabilité, dans les dépenses et dans les revenus, ce qui explique des stratégies de diversification et d'insertion dans des réseaux d'échange [Hugon, Pourcet, Quiers-Valette, 1995].

La Guinée, laboratoire d'analyse des dynamiques vivrières

Nous avons cherché à appliquer ce type d'approche à l'approvisionnement alimentaire de trois villes de Guinée: Conakry, Labé et Kankan¹. Ces trois agglomérations

1 Dans le cadre d'une action thématique programmée du CIRAD sur l'approvisionnement vivrier des villes africaines, des enquêtes ont été menées en 1997 et 1998 auprès d'une quarantaine de ménagères et d'une centaine de commerçants aux différents maillons des filières retenues, ainsi que des recensements d'opérateurs sur les marchés, et le traitement de données sur les prix et volumes collectées par le PASAL [Moustier, 1994, 1998; Chaléard, Diallo, Guillelm, Leplaideur, Moustier, Tounkara, 1998; Diallo, Guillelm, Tounkara, 1999]. Les travaux ont été menés par des équipes du CIRAD appuyées par des (.../...)

ont été choisies pour leur diversité en termes de taille, de profil économique et sociologique des consommateurs, de localisation par rapport aux zones de production et aux flux d'importation. L'analyse a été centrée sur deux produits différents par leur place et leur importance dans la consommation urbaine : le riz et l'oignon. Base de l'alimentation en ville comme à la campagne, le riz était cultivé en Guinée bien avant la colonisation. La diversité des techniques culturales et des variétés témoigne d'un savoir-faire ancien. L'oignon est presque toujours présent dans les sauces qui accompagnent le plat de base, composées de produits végétaux et si possible animaux.

En Guinée, la majorité des 7,5 millions d'habitants (chiffre de 1998) réside à la campagne. La population urbaine augmente cependant rapidement (plus de 5 % par an depuis les années quatre-vingt), comme dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, et le taux d'urbanisation, faible pendant longtemps, dépasse 30 % à l'orée du troisième millénaire. Cette population urbaine se concentre principalement dans la capitale, Conakry, qui atteint environ 1,7 million d'habitants. Cela n'empêche cependant pas le dynamisme de villes secondaires, telles Kankan et Labé, respectivement préfectures de la Haute-Guinée et de la Moyenne-Guinée, qui dépassent nettement 100 000 habitants chacune ². L'urbanisation rapide du pays ainsi que la concentration des citadins dans quelques grosses agglomérations posent des problèmes d'approvisionnement, qui tiennent à la nécessité de produire des aliments en quantité suffisante, et à des questions d'acheminement vers des cités qui rassemblent des populations extrêmement nombreuses.

Les trois villes étudiées sont d'importants carrefours commerciaux. Conakry, agglomération portuaire, est de longue date tournée vers les importations. Labé, située au cœur du Fouta Djallon, est assez bien reliée à Conakry, par environ 200 kilomètres de route goudronnée en bon état. L'accès à Kankan à partir de Conakry est beaucoup plus difficile bien qu'il se soit amélioré depuis le milieu des années quatre-vingt-dix : route goudronnée jusqu'à Kouroussa puis piste en très mauvais état avec traversée par bac du fleuve Niger.

« Célèbre pour son dynamisme marchand précolonial, pour sa position stratégique dans les flux d'échanges nord-sud et est-ouest et pour son prosélytisme religieux depuis le XVII^e siècle, la cité malinké suscite aujourd'hui un regain de spéculation dont les effets se font sentir au-delà des frontières nationales » [Bertrand, 1997 : 243].

Depuis l'indépendance en 1958, la Guinée a connu deux périodes politiques bien distinctes [Traoré, 1997]. De 1958 à 1984, le régime socialiste de Sékou Touré

universitaires (Jean-Louis Chaléard, Alain Leplaideur, Paule Moustier, Stéphane Guillerm, Denis Requier-Desjardins) et du PASAL (Thierno Diallo, Oumar Tounkara). Le PASAL, Programme d'appui à la sécurité alimentaire de Guinée, est un programme du ministère de l'Agriculture bénéficiant d'un financement du ministère des Affaires étrangères. Parmi les actions importantes du PASAL, nous pouvons citer la mise en place de systèmes d'information sur les marchés, la mise en place de programmes de crédit aux commerçants, l'appui à la mise en place d'unités de transformation.

² Il est assez difficile de connaître la population exacte des villes en Guinée, les données variant sensiblement selon les sources, particulièrement pour les villes secondaires [cf. à ce propos Bertrand, 1997 : 243]. Ici, nous avons utilisé les statistiques globales de la Banque mondiale et les données locales des municipalités.

a été marqué par la collectivisation des moyens de production, l'institution de normes de commercialisation et la subvention des biens de consommation. Des fermes d'État mécanisées ont été mises en place, surtout dans les grandes plaines de Moyenne et Haute-Guinée. Cette politique a conduit à l'accélération de l'exode de la population active vers les villes. Elle a entraîné la chute de la production agricole, et en particulier des produits vivriers, rendant la Guinée grande importatrice de riz.

Le changement de régime de 1984 est marqué par une libéralisation profonde de l'économie, avec, entre autres, la liquidation des entreprises étatiques de production et de commercialisation agricoles, la suppression des licences d'importation, le rôle accru des banques commerciales dans les transactions privées. Par ailleurs, la Guinée a défini un programme de réduction de sa dépendance extérieure et de promotion des cultures locales qui s'est traduit par la mise en place d'aménagements hydro-agricoles et d'infrastructures rurales. Ces orientations ont servi de base à l'élaboration de la lettre de politique de développement agricole (1991, puis 1998) dont l'axe prioritaire est la sécurité alimentaire³. Plus d'un millier de kilomètres de pistes rurales ont été aménagées au cours des dix dernières années [Bayo, 2000].

Ainsi, les dynamiques vivrières de la Guinée sont intéressantes à plus d'un titre pour l'analyse de la compétitivité des systèmes d'alimentation locaux. Comme dans la majorité des pays africains, les importations de riz ont fortement augmenté au cours des quatre dernières décennies. En Guinée cependant, à la différence de beaucoup de pays ouest-africains comme le Burkina Faso, le Ghana ou le Togo, le riz est cultivé et consommé de manière ancienne, et il rentre ainsi directement en concurrence avec la même denrée importée. Ce produit jouit par ailleurs de véritables atouts en termes de potentiel de production, grâce à la diversité des conditions physiques et climatiques.

Produits importés/produits locaux : des rapports contrastés

Dans les villes de Guinée, le riz, local ou importé, constitue la base quotidienne de la ration alimentaire. La consommation des autres produits de base, fonio, maïs et manioc, plus coûteux que le riz, est généralement limitée au week-end. À Kankan, cependant, une plus grande diversification de l'alimentation est observée par rapport aux autres sites, avec une consommation occasionnelle d'igname, de *toh* de maïs et manioc, voire d'*attiéké*⁴.

À partir de 1992, la consommation nationale de riz a crû à un rythme plus rapide que la production. À la croissance démographique naturelle se sont ajoutées la demande des réfugiés sierra-léonais et libériens et une élévation de la consommation

3 Les opérations de développement de l'agriculture en Guinée sont anciennes, les premières datant de la colonisation. La lettre de politique de développement agricole de 1991 a été l'occasion pour le gouvernement de relancer une politique multiforme d'aide à la production rizicole et d'incitation à la commercialisation [PASAL, 2001 ; Ly, 2001].

4 Le *toh* est une pâte solide à base de farine, le plus souvent de céréales. L'*attiéké* est une sorte de cous-cous de manioc.

par tête d'habitant, autorisée par la libéralisation des échanges qui a favorisé la pénétration du riz importé soumis à une faible protection tarifaire. Il en est résulté une augmentation sensible des importations qui sont passées de 108 000 tonnes en 1985 à 182 000 tonnes en 1991 et 290 750 tonnes en 1995. En revanche, depuis 1996, on note une baisse du niveau des importations qui se sont situées à 228 000 tonnes en 1996, 211 000 tonnes en 1997, 231 000 tonnes en 1998 et 209 200 tonnes en 1999⁵.

Alors que la domination du riz importé dans la ration alimentaire est incontestable à Conakry, la production locale maintient une forte présence à Labé et Kankan. Ville portuaire, très tôt ouverte au commerce international, Conakry absorbe une grande partie du riz en provenance de l'étranger. Ainsi, en 1994-1995, la consommation de riz importé dans les dépenses en céréales des ménages de Conakry aurait représenté 70 %, contre 10 % de riz local et 20 % de pain. En revanche, cette part n'est que de 40 % à Labé et elle tombe à 34 % à Kankan, alors que le pourcentage de riz local y représente respectivement 27 % et 36 % [Farrats, 1996].

Il est également remarquable de constater que 80 % des consommateurs interrogés expriment une préférence pour le riz local, jugé plus goûteux et plus digeste que le riz importé⁶. Les achats de riz importé sont avant tout motivés par des rapports de prix, et des contraintes de budget rapportés à la taille du ménage. Mais même chez les ménages défavorisés, l'achat et la préparation de riz local peuvent être effectués en petites quantités pour être réservés à certains membres du ménage comme les personnes âgées. Et les pratiques de mélange de riz importé et local sont fréquemment observées [Diallo, Guillerm, Tounkara, 1999; Drame, Tounkara, 2000].

Des sauces à base de feuilles, graines ou arachides sont préparées en accompagnement du riz. Selon les moyens disponibles, elles comprennent du poisson et de la viande. L'oignon ressort comme un condiment toujours présent, que ce soit pour le bulbe ou pour la tige. Des préférences entre oignon local et oignon importé ne sont pas exprimées, et les choix sont motivés par leur disponibilité respective sur le marché, la récolte locale n'étant présente que quatre mois de l'année (de mai à août).

Entre 1993 et 1997, les importations d'oignon ont doublé, passant de 6 000 à 12 000 tonnes. Mais alors que la production locale était quasiment inexistante avant 1994, elle atteignait 2 000 tonnes en 1997.

Ainsi, il est notable que la substitution des produits locaux par les produits importés reste partielle, variable selon les villes et les périodes de l'année. Et si les rapports de prix étaient moins défavorables aux produits locaux, ceux-ci pourraient reprendre le dessus sur le marché. Or le différentiel s'est fortement réduit depuis 1997. Ainsi, si l'écart de prix de détail du riz est en moyenne de 40 % sur la période 1993 à 1997, il n'est plus que de l'ordre de 25 % en moyenne sur la période 1997 à 2000.

5 D'après les statistiques du PASAL.

6 Les tendances de consommation mises en évidence par S. Guillerm ont été confirmées par une enquête de 2000 auprès de 202 ménages [Drame, Tounkara, 2000].

Cette évolution semble aller de pair avec une profonde transformation des systèmes d'approvisionnement, fondée sur la substitution, au moins partielle, des produits des campagnes guinéennes aux importations.

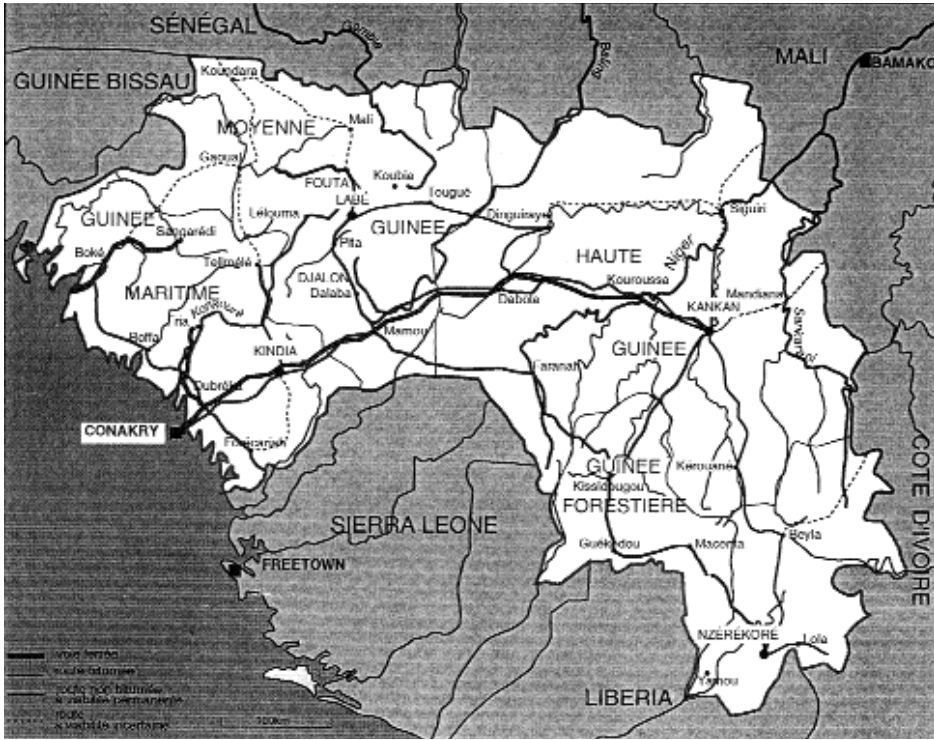
Des réseaux du riz local en pleine expansion

La culture du riz est pratiquée depuis longtemps en Guinée et le fait d'authentiques sociétés de riziculteurs, dans des milieux variés et, dans l'ensemble, favorables à cette production. C'est pourquoi le potentiel national figure parmi les plus importants de tous les États de l'Afrique de l'Ouest. Il est estimé globalement à plus de 780 000 hectares dont 157 000 hectares de plaines et 23 000 hectares de bas-fonds [Traoré, 1997]. Mais la production est caractérisée par son atomisation et sa dispersion. Les surfaces rizicoles sont en moyenne de 1,5 hectare par exploitation. Les principales zones de production rizicole se situent dans la moitié sud du pays, sous influence de la mousson, en Guinée forestière et en Guinée maritime [Benz, 1996]. Quatre types de riziculture sont observés, d'importance variable selon les régions. En Guinée maritime, la production de riz de mangrove, inondé, est très ancienne. La riziculture de plaine est surtout pratiquée en Haute-Guinée, dans les plaines encaissées (riz flottant), alluviales, ou les cuvettes intérieures qui longent le fleuve Niger et ses principaux affluents. En Guinée forestière, le riz est essentiellement produit sur les coteaux et dans les bas-fonds. Le riz de coteau est souvent associé, dans des systèmes de polyculture vivrière pluviale, après défriche-brûlis, au manioc et à l'igname. Sa principale destination est l'autoconsommation. Dans les bas-fonds, le riz est inondé. Préféré au riz de coteau par les consommateurs urbains, il est en grande partie commercialisé. Les techniques sont dans l'ensemble manuelles. En outre, la production entre dans le cadre de systèmes qui lui associent, au sein des exploitations, des cultures pérennes, comme le caféier, le cacaoyer, le palmier (pour l'huile et le vin). Ces dernières occupent une place non négligeable, tant dans les travaux agricoles que dans les revenus des ménages. L'importance du riz est variable selon les caractéristiques agroécologiques des zones de production. Ainsi, elle est plus faible à Nzérékoré qu'à Guéckédou-Kissidougou ou qu'à Sinko, en raison de conditions naturelles plus favorables aux cultures pérennes. En Guinée forestière, la substitution du riz par le café sur les coteaux répond en partie à des stratégies d'appropriation foncière. En outre, lorsque les bas-fonds sont aménagés, ce sont de nouvelles cultures de fruits et légumes, jugées plus rentables, qui en bénéficient plutôt que de riz. Ainsi, les stratégies de vente du riz par les agriculteurs dépendent d'un ensemble de facteurs qui favorisent tantôt cette culture, tantôt les autres : conditions offertes par le milieu naturel aux différentes spéculations, mais aussi état du marché, généralement jugé plus favorable aux autres productions commerciales [Pujo, Leplaideur, Tounkara, 1995 ; PASAL, 2000].

D'après les chiffres du recensement agricole et les estimations de la FAO, la production de riz local serait passée de 501 000 tonnes en 1991 à 630 000 tonnes en 1995 et 750 000 tonnes en 2000, soit une augmentation de 6 % par an, due en majeure partie à une augmentation des surfaces cultivées⁷. Cette dynamique de

7 C. Torre, PASAL, communication personnelle.

Carte 1 – Guinée : localisations



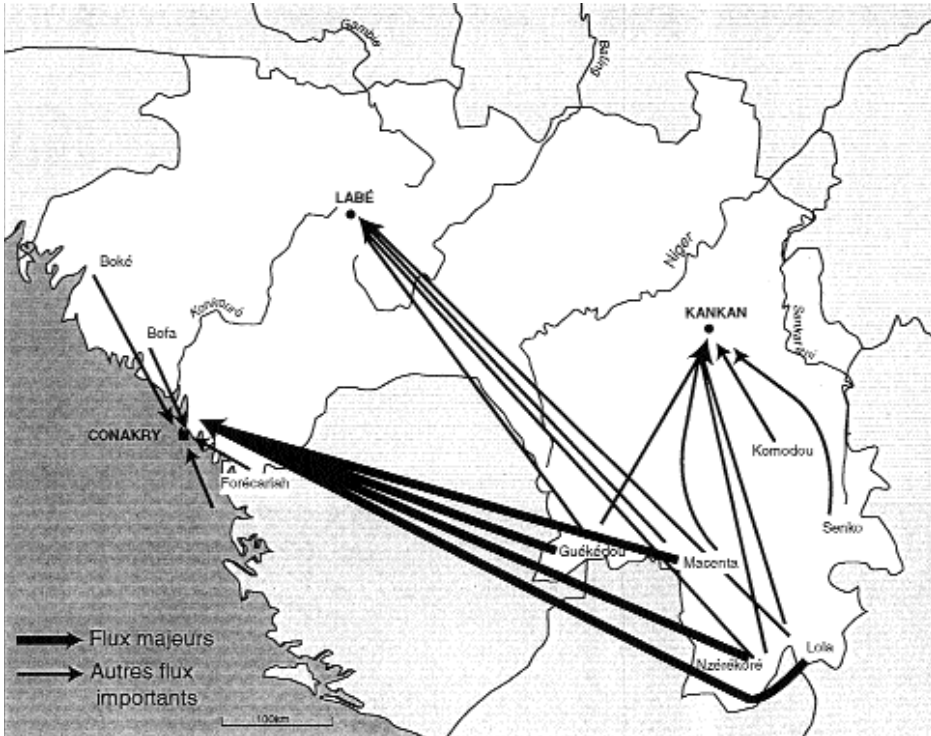
croissance traduit une capacité de réponse des producteurs à la demande de Conakry, relayée par des infrastructures de transport améliorées. Ainsi, les routes de Conakry à Kankan, de Kankan à Kissidougou, de Kissidougou à Macenta et de Macenta à Nzérékoré sont à présent goudronnées (*carte 1*)⁸.

En parallèle à cette tendance de la production, l'évolution récente du commerce du riz se caractérise par trois faits majeurs.

Le premier est l'augmentation, depuis 1995, des quantités de riz local commercialisées et du nombre d'intervenants dans son négoce. La croissance des flux de riz guinéen se traduit par l'apparition de grossistes en riz local à Conakry, la forte expansion du commerce à Labé, très réduit jusqu'en 1994, et, enfin, un retour au premier plan de la production régionale dans le commerce alimentaire à Kankan, alors qu'elle avait été dépassée par les importations. À Conakry, jusque dans un passé récent, Boussoira était considéré comme l'unique marché d'approvisionnement en riz local; actuellement, les consommateurs peuvent s'approvisionner sur

⁸ La portion de 88 kilomètres de Guéckédou à Macenta est cependant en très mauvais état [Guillerm, Toukara, 1998].

Carte 2 – Le ravitaillement en riz guinéen de Conakry, Labé, Kankan



n'importe quel marché de la ville. Ainsi, une enquête menée en juillet 1998 a relevé plus de 240 tonnes de riz d'origine nationale présents en une journée et distribués sur six marchés: Madina, Aviation, Koloma, Boussoura, Anta, Bonfi [Toukara, 1998]. Dans la capitale, les quantités disponibles en riz local sont passées d'environ sept mille tonnes en 1994 à plus de 30 000 tonnes en 1999 [Guillerm, 1999; Bayo, 2000].

La croissance du marché du riz local va de pair avec une extension géographique des aires de ravitaillement des villes (*carte 2*). Conakry, approvisionnée, il y a quelques années, surtout par Forékaria et les îles en Guinée maritime, a vu croître les flux en provenance de Boké et Boffa. Les zones de ravitaillement de la forêt se sont étendues; durant la décennie quatre-vingt, seules Guéckédou et Macenta expédiaient sur les villes guinéennes de fortes quantités de riz. L'aire d'approvisionnement a gagné toute la zone forestière, notamment les régions de Nzérékoré et Lola, qui envoient de forts tonnages à Conakry, Labé, Kankan. En 1998, les flux en provenance de Guinée forestière représentaient 65 % du marché intérieur de Conakry, le reste provenant principalement de Guinée maritime [Toukara, 1998]; en 1999, la part de la Guinée forestière était estimée à 80 %. À Labé, la part de Nzérékoré était estimée à 80 %, celle de Boké à 15 % [Guillerm,

1999]. À Kankan, en 1998, les arrivages en provenance de la région de Senko ont pris une grande importance, ainsi que ceux de zones plus proches, comme celle de Komodou. En outre, cette année-là, la région de Kankan avait approvisionné la ville plus longtemps que les années précédentes.

Il convient de souligner que l'augmentation des ventes, liée à une forte croissance de la production, résulte beaucoup plus d'une extension des superficies cultivées (en riz inondé et surtout en riz pluvial) que d'une élévation des rendements, confirmant la préférence des agriculteurs, une fois de plus, pour des systèmes extensifs, au détriment d'une intensification risquée et exigeante en travail. Ainsi, l'augmentation est surtout sensible dans le sud-est du pays où sont apparus de véritables fronts pionniers rizicoles, comme par exemple entre Lola et la frontière ivoirienne. Cet essor paraît être plus le résultat de dynamiques endogènes des agriculteurs que la conséquence des opérations de développement, souvent coûteuses, initiées par les autorités et l'aide internationale, qui ont porté leur effort sur une intensification des systèmes de production appuyée sur l'irrigation, en Guinée maritime, et qui ont connu de nombreuses difficultés, quand elles ne se sont pas soldées par des échecs⁹.

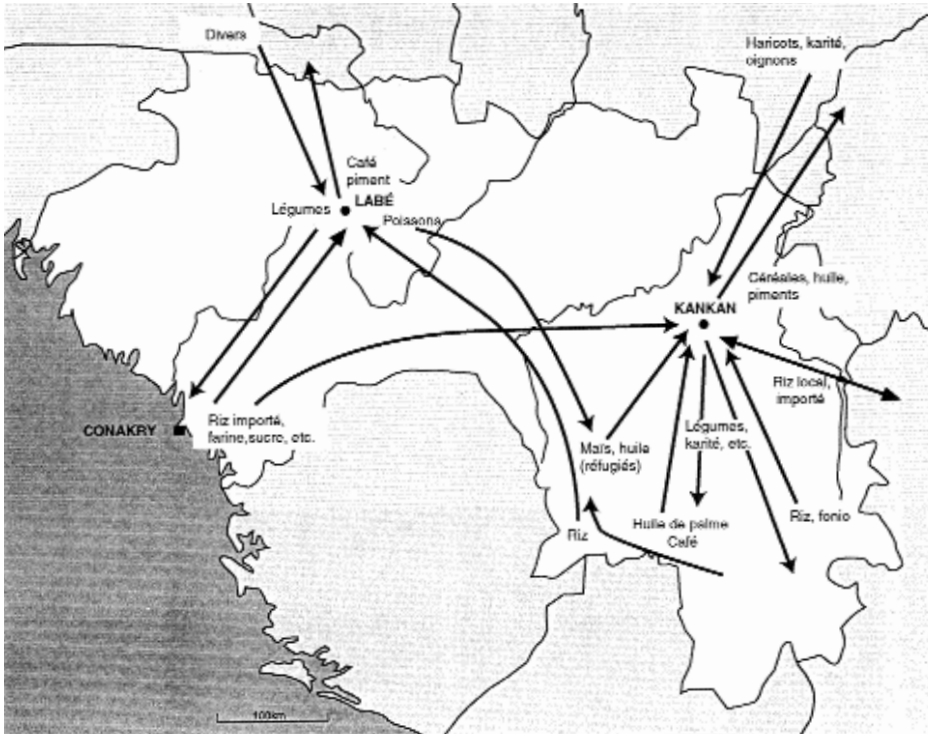
Enfin, une hiérarchie des qualités s'opère entre les riz, en fonction de leur origine. À Conakry et Labé, les riz de Nzérékoré et Lola sont perçus comme les meilleurs, alors que celui de Guéckédou est moins apprécié. À Kankan, les riz de Senko et Komodou viennent en tête, celui de Guéckédou étant, là encore, considéré de qualité inférieure. Ces distinctions s'accompagnent de différences de prix : à Kankan, les riz de Senko ou Komodou étaient vendus de 10 à 15 % plus cher que celui de Guéckédou en 1998. Ce dernier apparaît de plus en plus comme un riz de moindre qualité, dont le prix, à Kankan, est égal, voire inférieur, à celui du riz importé de qualité courante. D'une manière plus générale, le riz étuvé et blanchi est de plus en plus fréquent alors que la présentation en riz paddy tend à disparaître [Toukara, 1998].

Des progrès dans la transformation du paddy favorisent cette évolution. Le décorticage qui était essentiellement manuel au début des années quatre-vingt-dix est de plus en plus mécanisé grâce à un accès facilité à des décortiqueuses mécaniques d'origine chinoise [Bayo, 1999]. Le parc de décortiqueuses est passé de 250 en 1997 à 800 en 2000 [PASAL, 2000]. Leur diffusion permet d'abaisser le prix de revient du riz guinéen et de mettre sur le marché des quantités accrues. Ainsi, à partir de 1996-1997, la multiplication des décortiqueuses en Guinée maritime accompagne le mouvement d'extension des superficies cultivées, de commercialisation croissante et de collecte de la production locale pour Conakry.

Ces évolutions s'expliquent en grande partie par l'amélioration des infrastructures de transport, ainsi que par le dynamisme des réseaux commerciaux. Si à Conakry, l'existence de grossistes en riz local est un phénomène récent, lié à l'ac-

9 Pour une étude détaillée de ces questions, on pourra se reporter aux travaux d'O. Rüe, qui a analysé les « près de cinquante années d'échec de valorisation agricole » en Guinée maritime, soulignant les principales causes de ces échecs : sous-estimation des contraintes du milieu, amnésie des expériences passées et de leurs déboires, inachèvement des programmes, déresponsabilisation des acteurs, absence de concertation avec les paysans, etc. [Rüe, 1998].

Carte 3 – Les circuits du commerce des produits alimentaires à Labé et Kankan



tion du PASAL, à Labé, le commerce du riz local s'inscrit dans des réseaux d'échanges multiples et souvent anciens entre la zone forestière, la ville, sa région, le Sénégal (*carte 3*). Le riz local est un des produits de l'activité des intervenants, à côté de l'huile de palme, du café, etc. Il profite actuellement de reports de capitaux, qui se détournent du café, car celui-ci connaît des difficultés de commercialisation. À Kankan, on retrouve la même inscription du négoce du riz dans des réseaux d'échanges diversifiés sur plusieurs pays (Guinée, Côte d'Ivoire, Mali), les flux variant en fonction des prix et du change (*carte 3*). Dans cette dernière ville, on rencontre également des grossistes spécialisés de façon ancienne dans le commerce du riz local.

L'activité des grossistes s'inscrit dans des réseaux géographiques et sociaux qui jouent un rôle essentiel. En amont, les grossistes sont liés à des collecteurs dans les zones de production, chez qui ils vont chercher le riz ou que ceux-ci leur apportent. Ainsi, l'activité d'un marchand de Kankan, spécialisé dans le riz local, repose en partie sur un réseau de parents; sa femme va collecter le riz dans les régions de Senko et Nzérékoré. Dans ces deux villes, elle s'appuie sur deux frères de son mari, qui ont un magasin où elle regroupe la marchandise qu'elle achète. Beaucoup d'autres intervenants travaillent avec des parents ou des hommes de confiance. L'organisation des échanges repose sur un savoir-faire, le tissage de liens aussi bien

locaux que transfrontaliers, hérités d'une pratique très ancienne du négoce, antérieure à la colonisation, et qui permettent aux acteurs de réorganiser rapidement flux et circuits.

En aval, les grossistes cherchent souvent à fidéliser les demi-grossistes, les détaillants ou les clients fonctionnaires, par la pratique du crédit par exemple. Le non-remboursement fréquent des crédits par les fonctionnaires fragilise l'activité des grossistes interrogés – surtout à Kankan – et nous renvoie à l'instabilité des revenus urbains. Les grossistes suivis par le PASAL ont bénéficié de mise en contact avec des producteurs grâce à l'organisation de forums, qui ont permis aux commerçants de mieux connaître des fournisseurs potentiels de riz local.

En 1997, Monique Bertrand écrivait que « le négoce malinké [dans la ville de Kankan] témoigne de véritables hésitations entre valoriser l'agriculture locale, répondre à la demande citadine croissante, mobiliser les devises convertibles nécessaires à la redistribution de biens importés, ou tirer parti des rentes minières et frontalières régionales ». En effet, les intermédiaires ont construit leurs réseaux de courtage, dès la colonisation, en partie sur les héritages du colportage au long cours, avec par exemple l'échange de café guinéen de Macenta contre des biens alimentaires importés de Freetown ou la cola ivoirienne achetée à Abengourou. Les conflits au Libéria et en Sierra Leone ont conduit à une valorisation accrue des surplus agricoles forestiers – la filière vivrière (manioc, huile de palme) étant mieux orientée vers la demande de la consommation urbaine. Ils sont également à l'origine du maintien de la fonction de plaque tournante des réseaux malinké, mais désormais recentré sur un ravitaillement à partir de Conakry [Bertrand, 1997 : 251]. Le commerce de produits locaux est-il en train d'occuper une place durable dans les stratégies des négociants ?

Plusieurs éléments peuvent faire penser à un phénomène conjoncturel ; la production de riz est très dépendante des aléas climatiques et la croissance observée, en dépit de l'extension des surfaces cultivées, peut chuter brusquement à la suite de mauvaises conditions météorologiques, comme cela fut le cas en 1998. De même, elle est très sensible à l'état du marché ; ainsi, la baisse des prix constatée en 1999-2000 peut entraîner une réduction des superficiesensemencées en 2001. Il faut y ajouter une instabilité politique quasi chronique qui entrave la production et freine, voire interrompt, le commerce, particulièrement le long des frontières avec le Libéria et la Sierra Leone. Si la Guinée maritime n'a été que peu gênée en dépit de l'afflux de réfugiés, les combats dans le secteur de Guéckédou, au sud, entre factions rivales sierra-leonaises, armée guinéenne, groupes locaux plus ou moins liés aux régimes étrangers, dans une zone peuplée de réfugiés, ont entravé l'essor de la production et entraîné la coupure de la route goudronnée reliant les zones productrices du sud-est à Conakry, route qui n'a été rouverte que courant 2001¹⁰.

10 Les conséquences multiples des conflits et l'arrivée de réfugiés, pour des périodes plus ou moins longues, nécessiteraient en elles-mêmes une étude complète, tant les effets sont complexes : fuites devant les combats ; augmentation de la pression foncière à la suite de l'installation des réfugiés qui ont cultivé des terres ; trafics en tous genres, notamment de l'aide aux réfugiés qui alimente un commerce de revente jusqu'au Mali par Kankan ; mais aussi diffusion de nouvelles techniques agricoles (l'afflux de réfugiés semble avoir été un facteur d'extension de certaines formes de riziculture de bas-fonds que les Sierra-leonais maîtrisent mieux que les autochtones guinéens) [Perreau, 2001].

En revanche, la distinction des riz selon leur qualité est l'indice d'une structuration du marché intérieur, capable de répondre à différents types de demande, et qui jette les bases d'une évolution durable. Enfin, un indicateur récent d'une structuration de l'activité commerciale nous semble remarquable. Il s'agit de l'augmentation du nombre d'opérateurs et de l'apparition de nouveaux types d'acteurs à Conakry, les détaillantes-collectrices d'une part, et les grossistes-collecteurs d'autre part. Entre 1994 et 1999, les opérateurs de la capitale seraient passés de 50 à plus de 400. Sur un total de 296 détaillantes recensées à Conakry en juillet 1998, on compterait 49 détaillantes-collectrices [Toukara, 1998]. Ces femmes achètent le riz aux paysans-producteurs et le revendent au détail, à la mesure. Par ailleurs, le développement d'activités de grossistes-collecteurs de produits vivriers en provenance de Guinée forestière a conduit à la création d'un nouveau marché, dit marché forestier, ou marché Aviation. Ces grossistes achètent aux collecteurs dans les marchés de regroupement et aux producteurs dans les villages et marchés de collecte. Le marché Aviation comptait, en juin 1999, 44 grossistes-collecteurs, 6 grossistes magasiniers et 75 détaillantes [Guillerm, 1999], ce qui témoigne de la rapidité de son essor et de l'importance croissante des flux en provenance de Guinée forestière.

Deux autres éléments peuvent jouer dans des sens opposés. L'investissement des capitaux dans le commerce du riz local, lié à la difficulté pour les marchands de se procurer des devises, peut être un phénomène structurel, mais aussi conjoncturel dans la mesure où il est lié en partie à la baisse d'activité sur les produits d'importation. Par ailleurs, les opérateurs interrogés expriment des contraintes de financement pour s'approvisionner en riz local. Le montant des transactions est limité : une moyenne de 6 tonnes par transaction, quatre fois par mois en période de récolte (de novembre à février). Beaucoup de grossistes en rupture de stocks attendent d'être payés par leurs clients pour s'approvisionner à nouveau. Tout ceci limite l'essor du commerce de riz local et freine la reconquête du marché intérieur. En dépit de différences profondes tenant à la nature du produit et à l'importance de la demande, le marché de l'oignon présente des atouts et des handicaps à certains égards semblables.

L'essor du marché de l'oignon local

Le marché de l'oignon local est en expansion, même s'il ne représentait que 2000 tonnes en 1997 contre 12000 tonnes d'importations. Avant 1994, la commercialisation de l'oignon local était quasiment inexistante. Sa production s'est développée grâce aux actions de la Fédération des paysans du Fouta Djallon, centrée dans un premier temps sur le développement de la pomme de terre. Les principales actions de cet organisme portent sur l'approvisionnement des paysans en semences, l'octroi de crédits de campagne, la contractualisation avec des commerçants. Il joue également un rôle très actif de lobbying auprès des autorités pour le blocage des importations pendant la période de la production locale.

En 1996, la Fédération avait dénombré environ 8000 producteurs d'oignons, organisés en 160 groupements et répartis en quatre unions de zones. Les parcelles de production sont dispersées et atomisées, avec une surface généralement inférieure à

1 000 mètres carrés [Demaret, 1997]. L'oignon reste une composante de systèmes de culture diversifiés qui concernent trois espaces: les champs, les *tapades*¹¹ et les bas-fonds. En saison des pluies, diverses cultures vivrières sont pratiquées dans les *tapades* (fonio, riz et arachide) et dans les champs (maïs, manioc, taro, patate). En saison sèche, des plantes maraîchères sont cultivées dans les bas-fonds, en culture pure ou en association (oignon, tomate, aubergine, gombo). La culture d'oignons est beaucoup moins coûteuse en investissements et en intrants que la culture de pommes de terre. Les productions de bas-fonds représentent la source principale de revenu monétaire agricole¹². L'expansion et l'étalement des cultures d'oignons sont cependant contraints par des problèmes d'accès aux terres, à la trésorerie pour l'achat des intrants et à la concurrence entre travaux agricoles¹³.

Dans ses tentatives d'appui à la commercialisation de l'oignon, la Fédération rencontre plus de difficultés que sur la pomme de terre. L'exiguïté et la dispersion des surfaces emblavées rendent la collecte et le stockage en magasins difficiles et coûteux. Par ailleurs, la longueur du cycle de culture de l'oignon ne permet pas l'utilisation du fonds de roulement pour les intrants, accordé par la Fédération pour le financement de la commercialisation selon le schéma de la filière pomme de terre [Demaret, 1996]. Les frais de collecte et de gestion par la Fédération sont répercutés dans le prix d'achat aux paysans, qui reste bien inférieur à la moyenne des prix versés aux producteurs par des commerçants sans contrat avec la Fédération, que ce soit à Labé ou dans les marchés hebdomadaires de regroupement, même après déduction des frais de transport supplémentaires [Diallo, Guillerm, Tounkara, 1999]. En outre, les conditions d'achat de la Fédération sont jugées contraignantes par les producteurs: tri et rejets, obligation d'apport minimum de 5 tonnes aux points de collecte. Les volumes commercialisés dans le cadre de contrats producteurs/commerçants restent très faibles (environ 36 tonnes en 1995 et 200 tonnes en 1996). Cette situation a posé de nombreux problèmes à la Fédération qui, jusqu'en 1998, déduisait le coût des semences et des engrais fournis à crédit des achats qui lui étaient livrés. Aujourd'hui, le rôle de l'organisation dans la filière oignon concerne surtout l'approvisionnement en semences de qualité et la force de représentation politique.

Dans la commercialisation de l'oignon, un groupe de négociants, le « groupe des quinze », a une importance particulière. Cette association réunit quinze grossistes qui commercialisent l'oignon local pendant la saison correspondante et l'oignon importé le reste de l'année, à Labé et Conakry. La production locale est achetée à la Fédération d'une part, sous forme de contrat spécifiant prix, quantités

11 Les *tapades* sont des champs vivriers situés à proximité des habitations, clôturés et régulièrement enrichis en déchets organiques.

12 À Tougué et Moubeya, le produit brut de l'oignon représente 70 % en moyenne du produit brut du bas-fond, tandis qu'à Donghel Sigon, le pourcentage serait de 30 %, équivalent à la contribution de l'aubergine amère, ainsi que du piment. Par ailleurs, les revenus non agricoles représentent 40 % du revenu total, ils correspondent à des activités commerciales, artisanales, et au revenu de l'exode [Laborde-Debat, Bosio, 1999].

13 Sur la place des bas-fonds dans les systèmes de culture et sur les questions foncières dans le Fouta Djallon, notamment les problèmes liés aux relations entre les Peul et leurs anciens captifs, cf. Lauga-Sallenave [1997] et Pouget [2000].

et qualité, et sur des marchés hebdomadaires d'autre part, auprès de cultivateurs et de collecteurs (Dionfo, Kona, Kaofa, Sannou). Les membres de ce groupe se répartissent les points de collecte et de distribution, et s'informent régulièrement par téléphone sur l'état de l'approvisionnement et des débouchés. Après la vente de l'oignon local, ils cessent leurs activités communes et inversent les flux en achetant l'oignon importé à Conakry pour l'envoyer à Labé et l'écouler auprès des détaillants. En plus de l'oignon importé, certains achètent du piment rouge, du piment noir, de l'huile de palme, du café, qu'ils acheminent au Sénégal pour en rapporter divers produits, comme des semences maraîchères et des poissons fumés.

Outre le groupe des quinze, qui traitait le tiers des tonnages en 1997, l'oignon du Fouta Djallon est également commercialisé par des grossistes distributeurs sur les villes de l'intérieur. Ceux-ci se rendent sur les marchés hebdomadaires, ou bien ils reçoivent l'oignon des producteurs qui se déplacent à Labé. Ils déposent leurs oignons à Mamou, Kissidougou, et parfois jusqu'à Kankan et Conakry. Ils traitent de faibles volumes (1 à 2 tonnes par voyage et par semaine) et vont d'une ville à l'autre selon la rapidité, assez variable, de leurs ventes. Comme pour le groupe précédent, les déplacements s'effectuent par taxi ou par camion, généralement loués. Certains grossistes écoulent leur stock seulement à Labé. Tous commercialisent également l'oignon importé après la saison de l'oignon local.

La vente de la production du Fouta Djallon a parfois été perturbée par des stratégies de commercialisation de l'oignon importé assimilables à du *dumping*. Ainsi, à la fin avril 1996, le prix de vente en gros des oignons importés à Conakry a été inférieur au prix d'achat au producteur de la Fédération (260 fg/kg), alors que les importations faisaient officiellement l'objet d'une taxe de 30 % sur la base d'une valeur mercuriale de 450 fg/kg.

Sur le marché de l'oignon, Kankan montre des spécificités intéressantes, comme pour le riz. En effet, cette ville est approvisionnée en petit oignon de type échalote par sa région, de décembre à mai, et par le Mali, le reste de l'année. Des collectrices ravitaillent des grossistes installées sur un point de vente informel dans la cité. L'oignon de Hollande est faiblement présent. Des réseaux d'échalote se sont également mis en place pour ravitailler les villes de l'intérieur de la Guinée comme Labé, et même des capitales comme Conakry et Bamako.

Les filières d'approvisionnement en oignon de Kankan apparaissent moins instables et moins perturbées par les importations de Hollande que les filières d'approvisionnement de Labé et Conakry. Pour les trois villes, des modes de production et d'organisation commerciale se développent pour stabiliser les activités des opérateurs et l'approvisionnement des marchés destinataires. Il faut remarquer en outre qu'à Labé, le commerce de l'oignon est tenu en grande partie par des traitants d'origine peule (groupe dominant dans le Fouta Djallon), alors qu'à Kankan, les négociants malinké, fortement implantés, contrôlent les circuits, ce qui explique en partie des flux et des aires de négoce différents, dans les deux villes : poids plus grands des liaisons avec Conakry pour Labé, du Mali pour Kankan.

Il convient sans doute d'être prudent dans les conclusions que l'on peut tirer des exemples présentés. L'oignon comme le riz développés pour les villes restent d'importance secondaire à l'échelle de l'économie guinéenne. L'essor de ces deux productions n'en est pas moins significatif du dynamisme des filières locales, permettant de tirer des enseignements qui vont au-delà du simple cas guinéen et de ces deux produits.

Comme partout en Afrique, ce sont plus les initiatives endogènes que les modèles importés à grands frais, s'appuyant sur des techniques intensives et coûteuses, qui assurent le succès des denrées locales. L'essor de la production nationale de riz comme les quantités croissantes mises sur le marché sont le fait d'abord des paysans eux-mêmes, qui étendent les superficies cultivées, dans le cadre de techniques éprouvées, ou, dans le cas de l'oignon, innovent sur de petites surfaces parfaitement maîtrisées. La commercialisation est l'œuvre de marchands s'appuyant sur des réseaux parfois anciens qui se réorganisent (comme à Kankan) ou qui se développent rapidement, saisissant les opportunités offertes par la croissance démographique des villes (comme les collectrices dont le nombre se multiplie à Conakry). De ce point de vue, si les efforts de l'État, soutenus par les bailleurs de fonds, ne sont pas à négliger (notamment dans l'organisation de commerçants, la diffusion des décortiqueuses, etc.), leur rôle reste secondaire.

Par ailleurs, force est de constater que les importations sont toujours dominantes pour ces deux denrées. Les problèmes de concurrence entre les produits locaux et les produits importés sont d'autant plus prégnants que l'aliment principal, en ville comme à la campagne, est traditionnellement le riz, produit dont le marché international est très agressif. S'ajoute la localisation littorale de la Guinée qui rend le territoire national particulièrement accessible, et à relativement faible coût, aux importations, surtout depuis que le gouvernement a opté pour une politique de libéralisation des échanges; c'est là une grande différence avec les États enclavés d'Afrique subsaharienne, comme le Burkina Faso ou l'Ouganda, dont les importations de riz sont très inférieures.

Cependant, il faut se garder de considérer le riz comme un produit « global » et indifférencié. Les préférences des consommateurs peuvent jouer en faveur de la production nationale. Elles favorisent une combinaison des variétés de provenances différentes, plutôt qu'une parfaite substitution. Les pratiques de mélange du riz local et du riz importé par les citadins sont à cet égard tout à fait remarquables. Par ailleurs, pour le riz comme pour l'oignon, les commerçants savent jouer avec souplesse sur les différentes origines en fonction des disponibilités relatives et de l'état du marché.

À l'image de ce qui se passe dans d'autres États d'Afrique de l'Ouest, l'incontestable réponse des paysans à la demande urbaine a été autorisée par l'amélioration des voies de communication, qui a rapproché les débouchés urbains et suscité la mise en place rapide de circuits commerciaux efficaces. De ce point de vue, la Guinée a bénéficié des progrès du réseau routier ces dernières années, mais souffre d'un retard préjudiciable, si on la compare à la Côte d'Ivoire, par exemple, où le réseau de communications est plus dense et en meilleur état. En outre, la production reste contrainte par des problèmes structurels, comme l'accès au foncier et au

crédit, ainsi que la gestion d'une fertilité en déclin. Par ailleurs, les producteurs et les commerçants ont des stratégies de diversification des produits cultivés et commercialisés et de leurs clients. Les résultats de ces stratégies sont ambivalents. Efficaces dans un contexte de forte instabilité des conditions de production et de mise en marché, ces pratiques peuvent être défavorables aux investissements à long terme: producteurs d'oignons combinant la vente d'une partie de leur récolte à la Fédération, à prix fixe, et le reste sur des marchés villageois ou urbains à des prix plus aléatoires mais généralement plus élevés; commerçants qui redistribuent leurs produits sur différents marchés urbains, au fur et à mesure de leur écoulement; cumuls de fonctions entre vente de gros et vente de détail. Au total, les organisations les plus pérennes sont les plus flexibles: relations de gré à gré entre producteurs et grossistes, ou entre grossistes et détaillants, avec parfois des octrois de crédit ou paiement différé.

Enfin, on constate une grande diversité des situations en matière d'approvisionnement alimentaire urbain, même à l'échelle d'un pays comme la Guinée, tant en ce qui concerne les villes que les produits. Ainsi, par rapport à Conakry, Kankan fait preuve d'une plus grande capacité de résistance aux denrées importées, confirmant son caractère de carrefour commercial, régional et national. Labé se situe dans une position intermédiaire entre ces deux cas. Par ailleurs, les filières d'approvisionnement en oignons montrent une plus grande instabilité inter et intra-annuelle en termes de prix et de flux que celles du riz. Cela s'explique par le caractère moins stratégique de l'oignon dans l'alimentation, comme dans les systèmes de production.

Au total, ces observations, qui valent pour la Guinée, pourraient sans doute être reprises à propos de nombreux pays d'Afrique subsaharienne. Elles mettent en évidence une véritable motricité du marché urbain, qui bénéficie aux agriculteurs et aux marchands dans la mesure où ceux-ci montrent une grande capacité à saisir les opportunités qui s'offrent à eux et à faire évoluer systèmes de production agricoles et commerce national. Les modes d'expression en diffèrent très significativement selon les villes, les produits et les échelles de temps considérés, révélant à la fois la souplesse d'adaptation dont savent faire preuve les acteurs et le poids des contraintes qui pèsent sur eux. Cependant, pour que les dynamiques perdurent, il faut que celles-ci ne soient pas entravées par l'instabilité politique chronique que connaît l'Afrique ces dernières années, et dont les récents événements dans le sud guinéen offrent un exemple alarmant. Autant que des conditions écologiques locales ou des contraintes du marché international, la capacité des producteurs et des commerçants à ravitailler les grandes villes dépend de l'aptitude des autorités à établir paix et sécurité sur le territoire national.

BIBLIOGRAPHIE

- AGUIÉ A.G. [1997], *Le Marché de gros de Bouaké: une expérience pour l'Afrique*, collection Aliments pour les villes, AC/06-97 F. Rome, FAO/AGSM/SADA, 16 p.
- BAYO L. [2000], « Observatoire du riz et des autres produits vivriers », *Observatoire du riz et des autres produits vivriers*, bulletin n° 000, Conakry, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage-PASAL, 68 p.

- BENZ H. [1996], *Riz local et Riz importé en Afrique: les déterminants de la compétitivité*, thèse de doctorat, EHESS, 822 p.
- BENZ H., LEPLAIDEUR A., PUJO L. [1994], « Les commerçants du riz en Guinée Conakry », in *Méthodes d'analyse des rapports sociaux dans les échanges vivriers en Afrique et en Asie du Sud*, Montpellier, CIRAD-CA, document de travail n° 5-94.
- BERTRAND M. [1997], « Kankan entre mobilités et ancrage », in M. Bertrand, A. Dubresson (éd.), *Petites et Moyennes Villes d'Afrique noire*, Paris, Karthala: 241-279.
- BRICAS N [1995], « L'évolution de la consommation et ses conséquences sur le développement agroalimentaire », *Développement*, périodique de Purpan, 174: 39-43.
- BRICAS N. [1996], *Cadre conceptuel sur l'analyse de la dynamique de la consommation alimentaire urbaine en Afrique*, FAO/AGSM, série Aliments dans les villes.
- CHALÉARD J.-L. [1996], *Temps des villes, Temps des vivres. Lessor du vivrier marchand en Côte d'Ivoire*, Paris, Karthala, 661 p.
- CHALÉARD J.-L. [1998], « Croissance urbaine et production vivrière », *Afrique contemporaine*, 185: 3-17.
- CHALÉARD J.-L., DIALLO T., GUILLERM S., LEPLAIDEUR A., MOUSTIER P., TOUNKARA O. [1998], *Approvisionnement vivrier des villes de Guinée: premiers éléments sur l'instabilité et les organisations*, Montpellier, CIRAD-FLHOR, document de travail, 58 p.
- COUSSY J., VALLIN J. [1996], *Crise et Population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Paris, Ceped, 580 p.
- DEMARET [1997], *Le Programme d'appui aux organisations professionnelles agricoles en Moyenne Guinée. Rapport d'activités 1996*, Conakry, Paopag/MG, 51 p.
- DIALLO T., GUILLERM S., TOUNKARA O. [1999], *L'Approvisionnement des villes de Labé et Conakry en riz et oignons: rapport d'enquêtes*, CIRAD-FLHOR, document de travail, 76 p.
- DRAME B.S., TOUNKARA O. [2000], *Évolution de la consommation alimentaire à Conakry*, Tounkara Consulting, PASAL-ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 27 p.
- EGG J., GALTIER F. [1998], « From "Price reporting Systems" to Variable Geometry Oriented Market Information Services », in A. Kuyvenhoven, H.A. Moll, A. Van Tilburg (eds), *Proceedings of the 57th Seminar of the European Association of Agricultural Economists*, Wageningen: 187-189.
- FARRATS A. [1996], *Opérations conjointes ministère français de la Coopération/Programme alimentaire mondial Guinée*, Conakry, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage-PNASA.
- FÉDÉRATION DES PAYSANS DU FOUTA DJALON [1997], *Note d'orientation. Programme d'appui aux activités économiques de la Fédération des paysans du Fouta Djallon*, Conakry, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 13 p.
- GOOSENS F., MINTEN B., TOLLENS E. [1994], *Nourrir Kinshasa. L'approvisionnement local d'une métropole africaine*, Paris, L'Harmattan, 397 p.
- GUILLERM S., TOUNKARA O. [1998], *Enquêtes villages de production en Guinée forestière*, Montpellier, CIRAD-FLHOR, document de travail.
- GUILLERM S. [1999], *Tableaux de synthèse: enquêtes de marché, juin 1999. Guinée*, Montpellier, CIRAD-FLHOR, document de travail, 5 p.
- GUYER J.I. (ed.) [1987], *Feeding African Cities: Studies in Regional Social History*, Manchester, Manchester University Press.
- GUYER J.I. [1997], *An African Niche Economy. Farming to Feed Ibadan. 1968-88*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 260 p.
- HARRIS-WHITE B. [1999], *Agricultural Markets from Theory to Practice: Field Experience in Developing Countries*, Basingstoke, Macmillan Press, 399 p.
- HUGON P., POURCET G., QUIERS-VALETTE S. [1995], *L'Afrique des incertitudes*, Paris, IEDES/Puf, 271 p.
- LABORDE-DEBAT O., BOSIO J.-L. [1999], *Analyse technico-économique des systèmes de production des adhérents à la Fédération des paysans du Fouta Djallon*, Montpellier, Études et Travaux du CNEARC, n° 16.
- LAUGA-SALLENAVE C. [1997], *Le Cercle des haies. Paysages des agroéleveurs peuls du Fouta Djallon (plaine de Timbis, Guinée)*, thèse d'université, Paris-X Nanterre, 409 p. et annexes.
- LY B. T. (coord.) [2001], *Analyse-diagnostic des systèmes de production de riz en Guinée. Rapport de synthèse*, Conakry, BCEPA-PASAL-PNASA, 198 p.

- MOUSTIER P. [1994], *Approvisionnement vivrier des villes africaines : les organisations au cœur des ajustements. Proposition d'action thématique programmée*, Montpellier, CIRAD-FLHOR, document de travail, 39 p.
- MOUSTIER P. [1996] (éd.), *Atelier de travail des 30-31 mai 1996, Instabilité et organisation dans les marchés vivriers africains. Compte rendu et ouverture sur un protocole de recherche*, Montpellier, CIRAD-FLHOR, document de travail, 24 p. et annexes.
- PASAL [2000], *Observatoire du riz et des autres produits vivriers en Guinée*, bulletin n° 2, Conakry, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 7 p.
- PASAL [2001], *Évaluation pays 1992-2001. Développement rural. Note de présentation de la lignée filières vivrières*, Conakry, ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 15 p.
- PERREAU F. [2001], *L'Action humanitaire en situation d'urgence. L'exemple de la crise vécue par MSF auprès des réfugiés sierra-leonais et libériens en Guinée*, mémoire de DEA, université Paris-I, 130 p.
- POUGET C., [2000], *Évolution des populations serviles dans les sociétés peules d'Afrique de l'Ouest et du Centre*, thèse d'université, Paris-X Nanterre, 495 p.
- PUJO L., LEPLAIDEUR A., TOUNKARA O. [1996], *La Filière riz en Guinée forestière*, Montpellier, CIRAD-CA, programme APAFP, 63/96.
- REQUIER-DESJARDINS D. [1991], « La ville comme facteur de développement, le cas de l'Afrique subsaharienne », *Problèmes économiques*, 2 (233): 15-20.
- RILEY H.M., STAATZ J.M. [1993], « Food System Organization Problems in Developing Countries », in J. Abbott (ed), *Agricultural and Food Marketing in Developing Countries: Selected Readings*, CAB International, 408 p.
- RÜE O. [1998], *L'Aménagement du littoral de Guinée. Mémoires de mangroves*, Paris, L'Harmattan, 311 p.
- SNRECH S. [1994], *Pour préparer l'avenir de l'Afrique de l'Ouest: une vision de l'avenir à l'horizon 2020*, Paris, OCDE/BAD/CILSS, 67 p.
- SOLAGRAL [1994], *Bétail et Viandes en Afrique de l'Ouest et du Centre: enjeux et perspectives*, Paris, ministère de la Coopération, n.p.
- STAATZ J.M., DIONE J., DEMBELE N.N. [1989], « Cereals Market Liberalisation in Mali », *World Development*, 17 (5): 703-718.
- TOLLENS E. [1997], *Les Marchés de gros dans les villes africaines. Diagnostic, rôle, avantages, éléments d'étude et de développement*, Rome, FAO/AGSM/SADA, collection Aliments pour les villes, 24 p.
- TOUNKARA O. [1998], *Étude de la commercialisation du riz local sur les marchés de Conakry*, Conakry, PASAL, 29 p.
- TRAORÉ Y. [1997], « Appui aux opérateurs pour dynamiser le commerce du riz local en Guinée Conakry », séminaire FAO/ISRA, *Approvisionnement et Distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone*, n.p.
- VENNETIER P. [1972 a], « L'approvisionnement des villes en Afrique noire: un problème à étudier », in *Études de géographie tropicales offertes à P. Gourou*, Paris, Mouton: 477-490.
- VENNETIER P. (dir.) [1972 b], *Dix études sur l'approvisionnement des villes*, Bordeaux, CEGET-CNRS, collection Travaux et Documents de géographie tropicale, 7, 278 p.

Le *shebeen*, révélateur de changements gestionnaires dans la ville post-apartheid Le cas de Windhoek (Namibie)

Christophe Sohn *

Dans une Namibie indépendante depuis 1990, les modes de penser et de faire la ville restent encore largement empreints des normes et des procédures urbanistiques héritées de la période d'apartheid. La permanence d'un savoir-faire gestionnaire performant et de compétences techniques élevées au sein des institutions impliquées dans la fabrique urbaine tend à perpétuer une gestion normative et élitiste [Piermay, Sohn, 1999]. Cependant, avec l'abolition des mesures coercitives les plus discriminatoires et les plus strictes, les pratiques citadines à l'œuvre tendent parfois à dépasser les cadres réglementaires et à contester le modèle de ville post-apartheid promu par les édiles et les praticiens [Sohn, 2001]. L'émergence de dynamiques sociales et spatiales souvent inédites oblige les différents acteurs responsables de la gestion urbaine à innover, à trouver des solutions permettant de s'adapter aux attentes nouvelles et tout particulièrement celles émanant d'une majorité de citoyens longtemps tenus à l'écart du développement économique et social. Quelles sont les modalités du changement gestionnaire en cours dans la ville post-apartheid ? Comment des règles et des principes nouveaux voient-ils le jour ? Quelle est la place des citoyens dans la mise en œuvre de nouveaux modes de régulation des rapports sociaux ?

Pour être en mesure de répondre à ces questions, il est indispensable de recourir à des révélateurs, autrement dit à des processus clairement identifiables, porteurs d'enjeux forts et susceptibles d'éclairer les pratiques, les stratégies et les intérêts des différents acteurs qui interviennent dans le champ de la gestion urbaine. Parce que la prolifération de débits de boissons « informels ¹ », communément appelés *shebeens* à Windhoek, découle de pratiques citadines innovantes – bien que largement héritées de la période coloniale –, qu'elle bouscule les

* Géographe, laboratoire Image et Ville, UPRES-A 7011, faculté de géographie et d'aménagement, université Louis-Pasteur, Strasbourg.

1 Les guillemets expriment une certaine réserve vis-à-vis de la notion de commerce informel. Si c'est bien de la sorte que les *shebeens* sont qualifiés en Namibie, nous verrons par la suite qu'ils entretiennent des rapports étroits avec le secteur de l'économie dite formelle et que, par ailleurs, ils jouissent, depuis peu, d'une reconnaissance institutionnelle. Les qualifier de commerces « informels » relève donc plus d'une commodité d'expression que d'une véritable catégorisation scientifique de cet objet d'étude.

normes établies et oblige les pouvoirs à réagir, nous avançons l'hypothèse que le *shebeen* constitue un révélateur pertinent des changements gestionnaires à l'œuvre. Après avoir précisé l'ampleur et la nature du phénomène, nous verrons quels sont les différents acteurs impliqués dans la question des *shebeens* ainsi que les enjeux qu'elle sous-entend pour chacun d'eux. À travers l'analyse de leurs pratiques et de leurs stratégies, ce sont les modalités de mise en œuvre du changement gestionnaire ainsi que ses limites qui seront finalement questionnées.

Les *shebeens*: un phénomène en plein essor mais qui recouvre des réalités diverses

L'apparition et le développement des *shebeens* sont étroitement liés à l'évolution des conditions de vie des Africains² dans les villes d'Afrique australe et, bien entendu, au contrôle exercé par les Blancs sur la fabrication et la consommation d'alcool [Rogerson, Hart, 1986]. Un rappel des conditions d'émergence des *shebeens*, de leur survie dans un milieu souvent hostile et de leur implication dans les mutations sociales et politiques qui ont marqué le sous-continent au cours du XX^e siècle apparaît donc comme indispensable car susceptible d'éclairer l'ampleur et la signification des évolutions contemporaines.

*Le shebeen dans les villes d'Afrique australe*³: avatars d'une institution séculaire

Les premiers débits de boissons informels apparaissent dans les villes avec l'aménagement des premiers quartiers réservés aux autochtones (*locations*) à la fin du XIX^e siècle. La prohibition de la vente d'alcool aux Africains encourage la fabrication de bière artisanale à base de céréales et autres concoctions alcoolisées et confère à ces activités un caractère clandestin. Dès le début, le *shebeen* est avant tout l'affaire des femmes africaines, ceci pour des raisons à la fois culturelles (ce sont elles qui traditionnellement brassent la bière) et économiques (le chômage dans les townships touche majoritairement les femmes) [Rogerson, Hart, 1986]. Tout au long du XX^e siècle, les trajectoires de vie des femmes africaines seront étroitement associées aux activités des *shebeens* [Bozzoli, 1991].

Dans les années trente, la prohibition est partiellement levée (seule la bière est autorisée) et les autorités locales entreprennent la construction de débits de

2 J'emploie ici le terme d'Africains pour désigner l'ensemble des populations non européennes présentes en Afrique australe (à l'exception des Indiens, présents en Afrique du Sud mais pas en Namibie). Par la suite, lorsque la clarté du propos l'exige, je fais référence aux catégories de population à partir desquelles le régime d'apartheid a fondé son idéologie raciste (en Namibie, on distingue ainsi les Blancs, les Métis et les Noirs). Si l'étude des sociétés structurées par l'apartheid rend nécessaire le recours à ces classifications, cela ne signifie pas pour autant que je les approuve.

3 Les études retraçant l'histoire des *shebeens* et leur rôle dans les villes concernent majoritairement l'Afrique du Sud. Dans la mesure où le destin de la Namibie a été étroitement lié à celui de son colonisateur méridional (rappelons que l'Afrique du Sud a récupéré la colonie allemande à l'issue de la première guerre mondiale pour définitivement quitter le territoire en 1990), les analyses issues du contexte sud-africain me paraissent, dans une large mesure, tout à fait valables en ce qui concerne la Namibie. La mention Afrique australe se réfère donc ici à ces deux pays.

boissons municipaux (*beer halls*) dans les townships. L'objectif est de financer, à travers le commerce de l'alcool, les coûts de reproduction de la main-d'œuvre africaine. Afin de concrétiser leur monopole dans les faits, les autorités intensifient leur lutte contre les *shebeens* [Rogerson, Hart, 1986]. Parce que le commerce des boissons alcoolisées est officiellement l'apanage des Blancs, les *beer halls* aux mains des autorités locales deviennent le symbole de l'oppression du régime envers les Africains. Parallèlement, la vente illégale d'alcool est perçue comme un acte de résistance par les populations opprimées et le *shebeen* en devient le lieu emblématique. Avec la mise en œuvre de la politique d'apartheid à partir de 1948, la répression policière se radicalise, mais les *shebeens* résistent. Dans l'agencement spatial presque carcéral des townships ségrégués, le *shebeen* constitue, pour des populations étroitement contrôlées, un lieu de rencontres, de discussions et d'échanges, bref un petit havre de liberté qui échappe tant bien que mal aux velléités démiurgiques de l'apartheid. Ainsi à Windhoek, les débits de boissons clandestins sont le lieu de sociabilité privilégié des habitants du township noir (Katutura) et le lieu de rassemblement et de débats des opposants au régime [Pendleton, 1994].

À partir des années soixante, avec l'abolition totale de la prohibition, les grandes brasseries sud-africaines amorcent la pénétration du marché des consommateurs noirs [Rogerson, 1990]. En approvisionnant les *shebeens* du fruit longtemps défendu, à savoir les alcools fabriqués sous licence réservés aux Blancs (appelés *white man's liquors*), ceux-ci deviennent le cheval de Troie des grandes compagnies leur permettant de pénétrer les townships et d'engranger des profits considérables. Ainsi, les *shebeens* sont progressivement intégrés de fait à l'économie dite « formelle ». Et, à côté de leur rôle dans la résistance face à l'apartheid, ils contribuent à la bonne santé de l'économie sud-africaine, nerf de la guerre du régime. Ce rôle pour le moins ambivalent sera notamment dénoncé par les étudiants noirs au cours des révoltes de Soweto en 1976 [Rogerson, Hart, 1986]. Finalement, si en Afrique du Sud, on assiste à des tentatives de régularisation des *shebeens* de la part de l'État dans les années quatre-vingt, pour ce qui est de la Namibie, nous verrons que cette question n'a été abordée que très récemment.

Avant de conclure cette « biographie » succincte des *shebeens*, il convient de souligner le fait que ces derniers ont investi une place prépondérante dans la vie sociale et culturelle des populations des townships. Érigés en véritables institutions urbaines, les *shebeens* ont non seulement été un vecteur d'urbanité mais également un catalyseur identitaire. En offrant une scène à des formes d'expression culturelle comme la musique ou le théâtre, ils ont favorisé la prise de conscience au sein des populations opprimées de la nécessité de construire une culture urbaine noire et de la promouvoir [Coplan, 1992]. Évidemment, tous ces éloges faits au *shebeen* ne sauraient faire oublier les drames humains imputables à la consommation immodérée d'alcool, que ce soit la maigre paie dilapidée dès le premier soir rendant plus difficile encore une existence pourtant déjà précaire, les graves problèmes de santé qui guettent sournoisement les habitués de la bouteille ou les comportements violents de ceux à qui l'alcool fait perdre la raison.

La diffusion spatiale des shebeens dans Windhoek : du cantonnement à la conquête de la ville

Si à Windhoek, les *shebeens* sont présents dès la période coloniale allemande [Wagner, 1951], ils furent longtemps cantonnés aux espaces résidentiels réservés aux populations noires et métisses, que ce soit le quartier appelé Main Location dans l'entre-deux-guerres ou les townships de l'apartheid construits à la fin des années cinquante. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, leur nombre est resté relativement faible du fait de la répression sévère dont ils faisaient l'objet [Simon, 1984]. La fermeture du *beer hall* de Katutura en 1985 marque un tournant dans la politique namibienne; elle constitue un aveu d'impuissance des pouvoirs publics à contrôler le commerce de l'alcool dans le township [Pendleton, 1994]. Par ailleurs, l'imminence de l'accession à l'indépendance du pays, malgré « une décolonisation qui n'en finit pas ⁴ », conduit progressivement les autorités locales et nationales à laisser faire.

Avec la rupture politique de 1990, de nombreux habitants des anciens *homelands* commencent à affluer vers la capitale. Durant la décennie qui suit l'indépendance, la population de Windhoek passe de 147 000 habitants en 1991 [Republic of Namibia, 1994] à plus de 240 000 ⁵ en 2000. Pour une majorité de ces néocitadins, le « commerce informel », et tout particulièrement celui de l'alcool, s'impose comme une des seules sources de revenu possible. Les *shebeens* connaissent un essor remarquable [Lush, 1993]. De nos jours, il est difficile de quantifier l'ampleur du phénomène. Entre la *Namibian Shebeen Association* (NASA) qui annonce plus de 4 000 ⁶ débits de boissons « informels » à Windhoek et la municipalité qui, en 2000, en recensait 337 ⁷, les estimations restent imprécises.

Mais plus que le nombre, c'est la diffusion spatiale des *shebeens* qui mérite d'être soulignée. En effet, l'accession à l'indépendance semble leur avoir influé un esprit de conquête, dans la mesure où ils se sont progressivement étendus en dehors de leur espace d'origine. Désormais, on trouve des *shebeens* dans le township métis (Khomasdal) ainsi que dans les quartiers périphériques promus après 1990 (Rocky Crest et Dorado Park) où résident en majorité les nouvelles couches moyennes noires et métisses (*figure 1*). Pour nombre de ces ménages solvabilisés par l'État à travers des embauches massives dans la fonction publique, l'ouverture d'un petit commerce à domicile, et tout particulièrement la tenue d'un débit de boissons, constitue l'expédient le plus couramment utilisé pour renforcer, voire maintenir un ancrage résidentiel précaire [Sohn, 2002]. En somme, c'est grâce à des pratiques « informelles » que ces citoyens peuvent résider dans les quartiers dits « formels » de la ville. Enfin, même les quartiers aisés – jadis réservés à l'élite blanche – ne sont plus épargnés, l'afflux de personnels domestiques résidant chez leur employeur

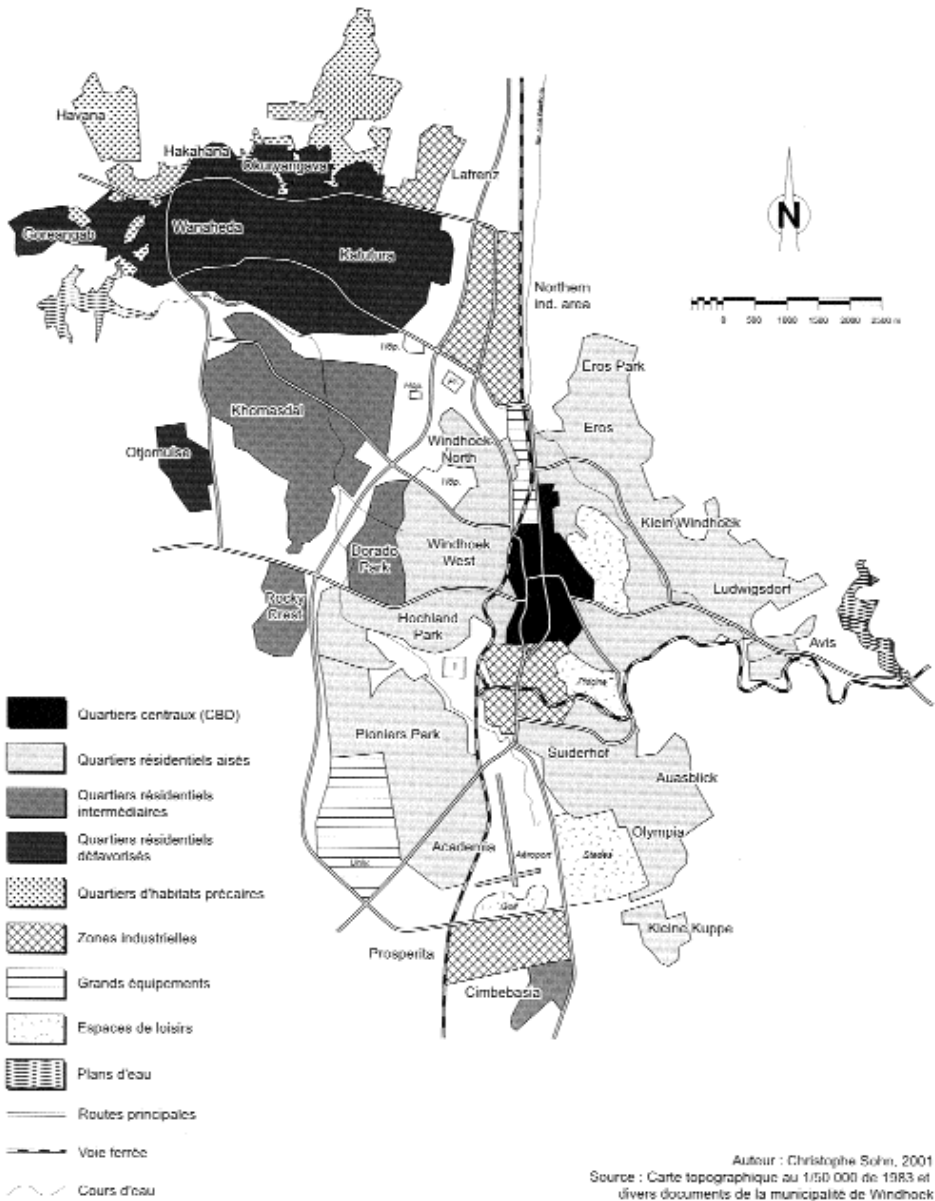
4 Cette expression est empruntée à I. Diener [2000] qui retrace, dans son ouvrage, l'histoire de la Namibie de la colonisation allemande jusqu'à la fin de l'occupation sud-africaine.

5 Estimation [Gitec Consult, 1999].

6 Entretien du 15 mars 2001 avec le président de l'association NASA.

7 Enquête municipale effectuée en 2000 dans les anciens townships noirs et métis ainsi que dans les nouveaux quartiers périphériques du nord-ouest, soit les zones de la ville qui renferment la quasi-totalité des *shebeens*.

Figure 1 – Windhoek en 2000
Espace urbain d'une ville post-apartheid



Source: Carte topographique au 1/50000 de 1983 et divers documents de la municipalité de Windhoek.

représentant une clientèle captive que les *shebeens* ne peuvent toucher qu'à condition de s'implanter dans ces quartiers. Cette diffusion d'activités « informelles » à travers l'ensemble de la ville incite à rester prudent face à la mobilisation de la notion de ville duale⁸, opposant aux quartiers « formels » des espaces « informels », pour décrire et analyser la structuration sociospatiale de la ville post-apartheid. La ville post-apartheid pourrait prouver l'absence de caractère automatique du rapport entre espace et société, contrairement à ce qu'a montré l'apartheid en son temps.

Derrière une dénomination commune, la diversité des situations

Si à l'origine, le *shebeen* correspondait à un petit débit de boissons clandestin, de nos jours, il recouvre des activités commerciales diverses et variées. En tant que produit de pratiques sociales qui se sont considérablement complexifiées depuis le relâchement des contraintes exercées par l'apartheid, il n'est guère surprenant de voir émerger des formes mutantes. Sans prétendre prendre en compte la totalité des configurations économiques, sociales et spatiales existantes, il est possible de distinguer quatre profils types⁹ illustrant la diversité des *shebeens*.

En premier lieu, il y a les cabanes (*shacks*) et autres conteneurs¹⁰ (*figure 2*) situés en bordure de parcelle près de la rue ou dans l'arrière-cour (*backyard*). Ce type de *shebeen* est très fréquent dans les quartiers formels populaires et les quartiers d'habitats précaires. Généralement, une enseigne et des panneaux publicitaires signalent leur présence au passant quand ce n'est pas la musique et la clameur d'une clientèle réunie autour du bar ou de la table de billard. Outre les boissons alcoolisées (surtout de la bière – en bouteille ou de fabrication artisanale¹¹ –, rarement des spiritueux) et les sodas, on y trouve toutes sortes de produits de consommation courante, des denrées non périssables (sucre, café, boîtes de conserve...) aux produits d'hygiène et d'entretien (savon, poudre à laver...). Le plus souvent, ce sont des femmes qui tiennent ces commerces, soit parce qu'elles sont seules à la tête du ménage, soit parce que le conjoint occupe un emploi formel. Dans les cas où les deux conjoints travaillent, c'est un membre de la famille restreinte ou élargie qui s'occupe du *shebeen* durant la journée. L'existence de ces commerces est parfois précaire et il n'est pas rare qu'ils fonctionnent de manière intermittente, en fonction de l'urgence des besoins ou des possibilités financières de leur propriétaire.

En deuxième lieu, on distingue les bars clandestins discrètement installés dans un garage ou l'annexe d'une maison. Généralement, ce type de *shebeen* se rencontre

8 Pour une analyse critique de cette notion, voir notamment les travaux de F. Navez-Bouchanine [2001].

9 Cette typologie a été réalisée suite à des relevés sur le terrain ainsi qu'une série d'entretiens auprès de propriétaires de *shebeens*, le tout mené par l'auteur en mars 2001. Les critères qui ont été retenus pour la typologie sont les suivants : la structure du bâti faisant office de *shebeen* et sa localisation sur la parcelle ; l'équipement intérieur ainsi que la nature de l'offre commerciale ; les modalités de fonctionnement du commerce (régularité de l'ouverture, accès public/semi-public...) ; le mode de gestion du *shebeen* (activité familiale, présence d'un gérant ou d'employés...) ; l'occupation professionnelle du propriétaire et sa position sociale.

10 Le conteneur, généralement loué auprès des compagnies de distribution de boissons, présente une solution très pratique pour accueillir un *shebeen* : ce n'est ni une structure en matériaux précaires, ni un bien « en dur » immobilier.

11 En Namibie, la bière artisanale, brassée à partir de millet, se nomme *tombo*.

Figure 2 – Quand le *shebeen* prend la forme d'un conteneur aménagé



Auteur: C. Sohn.

dans des quartiers où résident des couches moyennes et aisées. Contrairement au cas de figure précédent, il n'y a pas d'enseigne, la discrétion étant de mise. L'aménagement des locaux est plus ou moins abouti, mais dans tous les cas de figure, on y trouve un réfrigérateur et une chaîne stéréophonique. Boissons non alcoolisées, bières et alcools forts sont les produits en vente dans ces bars à domicile dont l'ouverture n'est pas régulière; celle-ci dépend du bon vouloir du propriétaire et de l'affluence d'une clientèle essentiellement constituée de proches. Pour le propriétaire, ce n'est généralement pas l'appât du gain qui est la motivation principale, mais plutôt l'existence d'un lieu de sociabilité dans un quartier résidentiel qui en est autrement dépourvu.

En troisième lieu, il y a les *shebeens* qui fonctionnent comme des magasins spécialisés dans la vente d'alcool (*bottle stores*) malgré l'absence de licence et l'illégalité de leur statut. Dans ce cas de figure, l'activité commerciale s'est totalement substituée à la fonction résidentielle normalement dévolue à l'habitation en question (*figure 3*). Le stockage des boissons occupe la plus grande partie de la maison et seule une pièce est réservée aux étals et à l'espace de vente. Les clients achètent les boissons à travers une fenêtre ou une porte bloquée par une grille, mais ils ne les consomment pas sur place. La publicité en faveur de grandes marques de boissons abonde sur les façades, ce qui confère à ces commerces une apparence analogue à celle des véritables *bottle stores*. En fait, avec ce type de *shebeens*, on change d'échelle car cette activité est le fait de professionnels qui détiennent souvent plusieurs points de vente implantés dans différents quartiers de la ville. Cependant, ces réseaux commerciaux sont difficilement identifiables dans la mesure où des

Figure 3 – Une maison convertie en shebeen de type bottle store



Auteur: C. Sohn.

prête-noms garantissent l'anonymat du propriétaire. L'employé qui travaille dans le *shebeen* y dort la nuit car le stock d'alcool est précieux et attise les convoitises. Quant au propriétaire, les revenus générés par ce commerce lucratif lui permettent de résider dans les beaux quartiers de la ville.

En dernier lieu, on distingue les *shebeens* qui font office de *dancing*. Localisés pour la plupart dans le township noir (Katutura), ces *night-clubs* sont de très grande taille, les plus grands pouvant accueillir jusqu'à 300 personnes. L'habitation initiale (la *matchbox*) a été complètement transformée, agrandie, réaménagée pour accueillir la foule des vendredis soir. Évidemment, ces hauts lieux des nuits windhoekaises ont pignon sur rue et leur réputation dépasse largement les limites du quartier pour rayonner sur toute la ville. Si l'on en croit les rumeurs, certains de ces *shebeens* appartiennent à des ministres et à des hauts fonctionnaires. Mais l'opacité des réseaux et une certaine culture du secret ne permettent pas de savoir réellement qui détient quoi...

Au final, force est de constater que derrière une dénomination commune se cache une réalité multiple, au point d'affirmer, à la suite de C. Rogerson et D. Hart [1986], que la variété de *shebeens* est désormais si grande que c'est probablement la vente d'alcool qui constitue leur seule caractéristique commune. Entre structure précaire et construction en dur, petite échoppe familiale et chaîne de magasins spécialisés dans la vente d'alcool, lieu de sociabilité à domicile et *dancing* appartenant à un membre de la nouvelle classe dirigeante, les *shebeens* présentent une étonnante diversité tant au niveau des activités commerciales que des configurations spatiales et des situations sociales. Par

ailleurs, ils s'accommodent plutôt mal des catégories d'analyse généralement dévolues à ce type d'activité. Si certains de ces débits de boissons sont encore clandestins, de plus en plus nombreux sont ceux qui ont pignon sur rue. Les catégoriser comme activité « informelle » n'est pas sans poser problème, car une majorité d'entre eux sont parfaitement intégrés dans les circuits de l'économie dite « formelle ». Quant à l'illégalité de leur statut, il convient de l'apprécier non seulement par rapport à la législation en vigueur, mais également eu égard à l'interprétation qui en est faite par les différents acteurs concernés, ce qui n'est pas nécessairement chose facile...

Pour les acteurs concernés par la question des *shebeens*, des enjeux multiples et des intérêts divergents

Si l'essor des *shebeens* dans la capitale namibienne a fait en sorte qu'une régulation du phénomène est devenue indispensable, il a également rendu les nécessaires arbitrages politiques particulièrement ardues. En effet, comment concilier des attentes citoyennes antagoniques – celles des propriétaires de *shebeens* désireux de préserver leur source de revenu et celles des riverains soucieux de la qualité de vie dans leur quartier? Comment trouver le juste équilibre entre des intérêts économiques opposés – les *shebeens* se sont révélés être à la fois des concurrents redoutables pour les commerces appartenant au secteur formel et les associés, de fait, mais incontournables, de grandes compagnies nationales et étrangères? Et enfin, comment articuler des objectifs politiques contradictoires – veiller à ménager une institution symbole de la résistance des citoyens noirs face à l'apartheid tout en s'assurant du contrôle et de l'imposition d'activités qui, jusqu'à présent, avaient échappé aux pouvoirs publics? À Windhoek, les deux acteurs institutionnels directement impliqués dans la régulation des *shebeens* sont, d'une part, le gouvernement central par la voie du ministère du Commerce et de l'Industrie (*Ministry of Trade and Industry*) et, d'autre part, l'instance municipale (*City of Windhoek*). Quant aux propriétaires de *shebeens*, lorsqu'ils ne restent pas muets, ils font entendre leur voix à travers la *Namibian Shebeen Association* (NASA).

Un gouvernement namibien soucieux de rompre avec les règles héritées du passé

Pour le gouvernement namibien, la régulation des *shebeens* passe par le règlement du problème de la législation de la vente d'alcool. Sous l'apartheid, les règles de droit en la matière s'articulaient autour de trois lois différenciées selon une base territoriale: une première loi pour la zone de police réservée aux Blancs, une deuxième pour les townships noirs et une troisième pour l'Ovamboland¹². À l'indépendance, ce corpus législatif a été conservé en attendant que le nouveau gouvernement soit en mesure de promulguer une loi dont la validité étendue à

12 Il s'agit, dans l'ordre, du *Liquor Ordinance* de 1969, de la *Proclamation 205* de 1968 et du *Ovambo Liquor Enactment* de 1973.

l'ensemble du territoire redéfinisse les modalités de la commercialisation des boissons alcoolisées. Concrètement, cela s'est traduit par une attitude très laxiste de la part des autorités centrales qui ont laissé faire en attendant de se donner les moyens d'intervenir.

La promulgation, en 1998, d'une nouvelle loi réglementant la vente d'alcool (*Liquor Act n° 6 of 1998*) a entièrement redéfini le cadre juridique et a constitué un tournant dans la gestion des *shebeens*. Le grand mérite de cette loi est d'avoir reconnu l'existence des *shebeens* jusqu'à en faire un acteur officiellement impliqué dans la vente d'alcool en Namibie. Ironie du sort, des activités qui auparavant étaient présentées comme une menace pour le développement urbain font désormais figure d'expédients pour résoudre la crise économique dans les townships à travers la création d'emplois [Rogerson, 1992]. En subordonnant l'octroi d'une licence spécifique permettant aux *shebeens* de vendre de l'alcool au respect de normes de construction et de règles de fonctionnement [Republic of Namibia, 1998], le gouvernement a voulu encadrer une activité présentant des risques pour la santé, la sécurité publique et l'environnement. La décentralisation de l'administration des licences, tâche qui est confiée à des comités régionaux *ad hoc*, est censée améliorer l'efficacité du nouveau dispositif. Cette volonté de contrôle est cependant limitée car la régulation des *shebeens* s'inscrit dans une optique résolument libérale, à savoir que c'est la loi du marché (le jeu de l'offre et de la demande) qui est censée réguler cette activité. En outre, une telle approche qui confère aux pouvoirs publics un rôle d'encadrement minimaliste n'est pas sans poser un certain nombre de problèmes aux autorités locales namibiennes plutôt habituées au centralisme gestionnaire et à l'interventionnisme public.

Une municipalité qui se porte garante des réglementations urbanistiques en vigueur

En ce qui concerne la municipalité de Windhoek, la question des *shebeens* pose, de prime abord, le problème du respect du Plan d'urbanisme (*Town Planning Scheme*), instrument d'une doctrine urbanistique encore fortement empreinte de l'héritage du passé. En effet, le zonage monofonctionnel de l'espace urbain représente, aux yeux des gestionnaires de la municipalité, l'outil urbanistique de référence et le compartimentage spatial strict qu'il impose soutient leurs représentations du souhaitable. Parce que le gouvernement central a pendant longtemps demandé à la municipalité de ne pas intervenir dans les quartiers populaires, les *shebeens* ont fait l'objet d'une gestion de type « un poids, deux mesures ». À Katutura et, *a fortiori*, dans les quartiers d'habitats précaires situés en périphérie, les entorses aux réglementations en matière d'urbanisme ont été plus ou moins bien tolérées alors que, pour les autres quartiers de la ville, l'application stricte du plan d'urbanisme constitue un enjeu majeur pour une instance municipale soucieuse de perpétuer un urbanisme normatif et perfectionniste dans les quartiers des couches moyennes et aisées. En effet, il n'est pas question pour l'autorité locale de voir s'établir des commerces « informels » dans les beaux quartiers, sous peine d'être décrédibilisée aux yeux des résidents

fortunés et de prendre le risque de subir la fronde des plus gros payeurs de taxes et d'impôts¹³.

Cela dit, la volonté de régularisation des *shebeens* de la part du gouvernement a changé la donne en opérant une inversion de la signification politique accordée à la règle municipale et à son exception. Alors qu'auparavant, l'exception à la règle relevait du passe-droit (tolérer ce qui est illégal) et concernait la partie défavorisée de la ville emblématique de l'apartheid (le township noir), la transgression de la nouvelle règle (interdire ce qui est désormais légal) consisterait à tenir à l'écart les quartiers les plus favorisés d'un phénomène autorisé partout ailleurs. Outre l'embaras occasionné par la justification hasardeuse d'une telle politique, il est évident qu'il est plus difficile, sur un plan pratique, d'interdire plutôt que d'autoriser. Du coup, la gestion schizophrène de la municipalité basée sur un compartimentage spatial de la ville s'en trouverait fragilisée. Finalement, au-delà de la contestation d'un modèle urbanistique, des valeurs et des normes qui le sous-tendent, la question des *shebeens* revêt une dimension éminemment stratégique liée aux relations de pouvoirs entre acteurs, notamment parce qu'elle remet en cause la capacité de la municipalité à faire appliquer ses règles et à en jouer, ou, pour dire les choses autrement, parce qu'elle réduit sa marge de liberté et d'arbitraire, principale source de son pouvoir [Crozier, Friedberg, 1977].

Une association des shebeens qui revendique le droit à la ville

Parce qu'il s'agit souvent des seules activités économiques accessibles aux populations résidentes, les *shebeens* jouent un rôle non négligeable dans le développement économique et social des townships défavorisés de la ville. En effet, nombreux sont les ménages qui, grâce au commerce « informel », vivent et survivent dans les quartiers d'habitats précaires ou dans les lotissements formels destinés aux fractions solvables des pauvres. La promulgation de la nouvelle loi réglementant la vente d'alcool a donc logiquement été perçue comme une menace par une partie des propriétaires de *shebeens* et leur entourage. Et c'est à partir de ce moment que la NASA, apparue dès 1987 sous le nom de *Namibian Tavern Association*¹⁴, a connu un essor important. Comptant en 2001 près de

13 Précisons que le non-paiement des taxes et des impôts fonciers et immobiliers constitue une menace sérieuse pour une municipalité moins à l'aise financièrement que par le passé dans la mesure où elle ne bénéficie plus des largesses du gouvernement sud-africain de l'époque et qu'elle doit désormais prendre en compte les attentes de tous les citoyens, y compris les plus pauvres.

14 C'est lors de la promulgation du *Liquor Act* en 1998 que le terme de *shebeen* a été officiellement adopté par le gouvernement namibien. Ce dernier a donc demandé à ce que la *Namibian Taverns Association* soit rebaptisée *Namibian Shebeen Association*. Ce changement de terminologie n'est évidemment pas anodin. Pour comprendre sa signification, il faut s'intéresser à ce qui s'est passé en Afrique du Sud dans les années quatre-vingt [Rogerson, 1990]. En effet, lors des discussions concernant la régularisation des *shebeens*, le mot en question a laissé la place au terme générique de *tavern*, jugé plus neutre politiquement et, surtout, censé traduire le caractère légal des activités concernées. Vu les liens étroits entre les deux pays, ce terme a été repris par l'association namibienne en 1987. Et si le gouvernement namibien a insisté pour que l'on change la terminologie officielle à partir du moment où il s'est investi dans ce dossier, c'est avant tout pour tenter de capitaliser, dans son action politique, tout le poids symbolique rattaché au *shebeen*, tant le mot que la chose. Précisons enfin que dans le nord de la Namibie, les débits de boissons sont aussi appelés *cuca shop*, du nom d'une bière angolaise très populaire là-bas.

2000 adhérents dont une majorité sont localisés à Windhoek, la NASA pratique un *lobbying* actif. Pour ce faire, elle bénéficie du soutien financier de grandes compagnies nationales et étrangères spécialisées dans la production et/ou la distribution de boissons. Précisons toutefois qu'il serait réducteur de présenter ceux qu'on surnomme les *shebeens* comme une « corporation » monolithique réagissant comme un seul homme face au danger. Si l'association représente en majorité la petite bourgeoisie noire et les anciens du business, nombreux sont ceux, parmi les groupes de population les plus défavorisés, qui restent à l'écart du débat, trop préoccupés par une survie péniblement assurée au jour le jour. Enfin, du côté des « gros poissons », on compte avant tout sur son entregent pour bénéficier de passe-droits ou de la mansuétude de l'administration.

Toujours est-il que, forte de la reconnaissance officielle des *shebeens* et de leur statut légal potentiel, l'association des propriétaires de débits de boissons revendique désormais le droit d'accéder à de nouveaux marchés, autrement dit le décroisement des *shebeens* dans la ville post-apartheid, ce qui constitue une remise en cause directe de la stratégie municipale. Son autre cheval de bataille est la défense des intérêts des propriétaires de *shebeens* face aux nouvelles exigences de la loi. Mais en cherchant d'un côté à préserver un état de fait (le non-respect des règles et des normes à Katutura et dans les quartiers d'habitats précaires) et de l'autre à accéder à de nouveaux marchés, la NASA se trouve dans une situation délicate. En effet, comment demander à bénéficier de dérogations en ce qui concerne ses devoirs quand, dans le même temps, on revendique ardemment les mêmes droits pour tous, notamment en matière d'implantation commerciale ?

En définitive, l'introduction d'un nouveau cadre législatif a été à l'origine d'une prise de conscience par les différents acteurs de l'ampleur des enjeux véhiculés au travers de la question des *shebeens*. En voulant clarifier les règles du jeu, le gouvernement a précipité la remise en cause des pratiques et des stratégies des différents acteurs impliqués ainsi que des rapports de pouvoirs qui structurent leurs relations. Si la régulation des *shebeens* relève bien du politique, en tant que processus structurant de la société, le passage en revue des enjeux qu'ils sous-tendent met en exergue un fait social dont les implications sont à la fois juridiques, économiques, morphologiques, culturelles et symboliques.

Un changement gestionnaire laborieux ou la délicate entreprise d'invention de nouvelles articulations

Face aux problèmes complexes soulevés par les *shebeens*, la mise en œuvre de nouveaux modes de régulation susceptibles d'apporter une solution efficace et équitable ne se fait pas sans difficulté. Le processus de changement gestionnaire participe de l'invention de nouvelles articulations entre les modes de penser et de faire la ville des acteurs institutionnels et les attentes et pratiques citadines. À cette entreprise d'adaptation aux circonstances du temps et du lieu [Lootvoet, 1996] s'entremêlent diverses stratégies d'acteurs motivées par la recomposition des relations de pouvoirs.

De l'inadaptation des lois, des réglementations et des procédures...

Si le *Liquor Act* a été promulgué depuis 1998, de nos jours, la loi n'est toujours pas appliquée. La principale raison à ce retard est d'ordre politique. En 1999, le processus d'application de la loi a été gelé pendant toute la période préélectorale (élections présidentielles et législatives), la question des *shebeens* ayant été jugée trop sensible pour être portée sur la place publique avant des élections majeures. En outre, depuis la promulgation de la loi, le *lobbying* pratiqué par la NASA s'est avéré particulièrement efficace. Enfin, dans la mesure où certains hommes politiques de premier rang possèdent des *shebeens* et que d'autres les fréquentent assidûment, on peut s'interroger, non sans raison, sur la volonté réelle des politiques de voir s'appliquer cette loi dans les plus brefs délais. Parallèlement à ces manœuvres politiques, l'applicabilité de la loi sur un plan technique et financier est apparue de moins en moins évidente. Premièrement, la diversité des situations semble avoir été singulièrement mésestimée par le législateur. À titre d'exemple, dans les exigences qu'elle promet, la loi ne tient pas compte des modes de tenure particuliers aux quartiers d'habitats précaires (location de parcelles dans les aires d'accueil municipales, propriété collective de la terre pour certaines communautés de squatters) alors que c'est justement là où il y a le plus de *shebeens*. Deuxièmement, les normes requises par la loi semblent irréalistes, non seulement par rapport aux possibilités financières d'une majorité de résidents propriétaires d'un « commerce informel ¹⁵ », mais également par rapport aux capacités de contrôle des administrations publiques chargées de vérifier leur conformité à la loi. Ainsi, pour qu'une licence puisse être délivrée, le nouveau texte exige que chaque *shebeen* dispose de toilettes distinctes pour les hommes et les femmes et que celles-ci soient construites en dur. Par ailleurs, il faut que le point de vente soit séparé du domicile par un mur, de sorte que les enfants ne puissent pas y accéder, etc. [Republic of Namibia, 1998]. En fait, la grande majorité de ces mesures est similaire ¹⁶ à celles qui avaient été proposées par le gouvernement sud-africain au début des années quatre-vingt lors de sa tentative de régulariser les *shebeens* [Rogerson, Hart, 1986]. *Last but not least*, la loi a été conçue sans tenir compte des réglementations urbanistiques et des procédures appliquées en matière d'utilisation du sol, ce qui ne facilite pas la coordination des actions de régulation (régularisation) entreprises par le gouvernement central d'un côté et les autorités locales de l'autre.

À Windhoek, l'instance municipale a, dans un premier temps, envisagé d'appliquer les procédures urbanistiques en vigueur pour réglementer l'installation des

15 Le coût de construction de deux toilettes est estimé à 500 N\$ (en 2001, 1 N\$ équivaut à 0,95 franc français), ce qui est beaucoup en regard de ce que peuvent s'offrir les ménages les plus défavorisés. Cependant, il faut ajouter que c'est relativement peu en comparaison avec le prix moyen des billards que l'on trouve dans de nombreux *shebeens* et qui coûtent plus de 5 000 N\$ pièce.

16 Si l'existence d'un lien de parenté entre les deux actions politiques n'étonne guère (notamment du fait de la longue présence sud-africaine en Namibie et d'une certaine proximité culturelle entre les deux pays), elle ne révèle pas moins l'ampleur de la tâche que le gouvernement namibien se doit encore d'accomplir pour rompre avec des principes et des valeurs hérités du passé. Notons enfin qu'il y a une quinzaine d'années, la tentative du gouvernement sud-africain de faire passer ces mesures s'était soldée par un échec...

shebeens. Dans la mesure où il s'agit d'une activité commerciale qui prend place sur une parcelle réservée pour une fonction résidentielle, la municipalité a demandé aux propriétaires de *shebeens* de faire une demande de changement de zonage de leur propriété en vue de régulariser leur situation. Seulement, étant donné que cette procédure donne lieu au paiement d'une taxe (*betterment fee*), les propriétaires de *shebeens* s'y sont opposés, et ils ont même été relayés en cela par le gouvernement central, lui aussi hostile à cette pratique perçue comme injuste. Mais de manière plus fondamentale, changer le zonage d'une parcelle alors que l'activité qui justifie ce changement n'est pas forcément pérenne ne pouvait en aucun cas constituer une solution satisfaisante. Enfin, si la rigidité du *Town Planning Scheme* s'accommode mal de la labilité des *shebeens*, la longueur et la complexité des procédures¹⁷ les rendent inopérantes dans une majorité des cas de figure.

Parallèlement à ces tentatives de mise en conformité des *shebeens* avec la réglementation relative à l'utilisation du sol, la municipalité s'est appuyée sur l'arsenal de règles et de normes techniques présentes dans le plan d'urbanisme. Ainsi, la présence de places de parking sur les parcelles où figurent des commerces « informels » a été exigée de manière à garantir la fluidité de la circulation dans le quartier et la tranquillité des riverains. Mais cette approche normative de la question des *shebeens* découlant d'une vision technicienne élitiste se trouvait en porte-à-faux vis-à-vis des pratiques citadines et de leurs attentes. Dans la mesure où l'équipement automobile des ménages fréquentant les *shebeens* reste relativement faible, la question des parkings est apparue surtout comme un prétexte commode pour tenter de juguler le phénomène. Or, faute de répondre à la demande de sens qu'effectue inmanquablement chaque individu face aux mesures qui lui sont imposées, non seulement cette règle avait peu de chance d'être acceptée mais l'autorité de la municipalité risquait même d'être contestée.

... au bricolage gestionnaire

Constatant l'inadaptation de ses procédures et règlements pour réguler le phénomène de prolifération des *shebeens*, la municipalité de Windhoek a entrepris de réviser son approche. Seulement, enserrée dans un carcan législatif rigide et jouissant d'une marge de manœuvre réduite face à un gouvernement central resté inquisiteur¹⁸, l'autorité locale n'a pas pu modifier en profondeur ses outils de gestion et a dû opérer avec les moyens du bord. La solution qui a été proposée – après une longue période d'hésitation – est une procédure plus souple que le changement de zonage, à savoir l'attribution d'un consentement (*consent use*) pour une utilisation secondaire autre que celle spécifiée par le zonage officiel. Cette entorse au

17 Le changement du zonage d'une parcelle nécessite l'approbation du ministre du *Regional and Local Government and Housing* (MRLGH) après examen de la demande par le *Namibia Planning Advisory Board* (NAMPAB), un organisme de contrôle de la planification dépendant du ministère. Cette procédure prend en général plus d'un an.

18 L'amendement des règles comprises dans le plan d'urbanisme est soumis à un contrôle strict du NAMPAB et nécessite l'approbation du ministre du MRLGH. Par ailleurs, tout changement des réglementations urbanistiques doit s'inscrire dans le cadre législatif en vigueur défini par le *Town Planning Ordinance 18 of 1954*.

principe du zonage monofonctionnel des parcelles n'est pas une procédure nouvelle et son adaptation aux activités « informelles » n'a pas occasionné de révision du plan d'urbanisme. L'avantage du *consent use* est triple. Premièrement, il s'agit d'une autorisation à durée déterminée (un an) et qui peut être retirée à tout instant par la municipalité. Le propriétaire d'un *shebeen* bénéficiant d'un consentement se retrouverait donc avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête. Deuxièmement, cette procédure ne fait pas l'objet d'une taxation ; elle est gratuite pour l'administré, ce qui la rend plus populaire que le changement de zonage. Enfin, l'octroi d'un tel consentement nécessite l'approbation de l'ensemble du voisinage de la parcelle concernée. C'est évidemment à travers l'application de cette dernière règle que la municipalité compte réduire le nombre de *shebeens* en ville. Mais surtout, en impliquant de la sorte les citoyens dans ce nouveau mode de régulation, elle cherche à contrecarrer l'installation de *shebeens* dans ou à proximité des beaux quartiers. Ce changement de procédure s'est également accompagné d'une révision des règles mises en avant dans le processus de régulation. Si les normes d'aménagement de la parcelle ont été mises de côté, des considérations d'ordre social ont fait leur apparition. Désormais, l'octroi d'un consentement est subordonné au fait que le propriétaire d'un *shebeen* doit résider sur la parcelle, cette mesure étant avant tout destinée à endiguer la prolifération des chaînes de *bottle stores* illégaux et l'expansion des réseaux commerciaux clandestins.

Si une nouvelle procédure a donc vu le jour, l'ancienne n'est pas pour autant abandonnée. Dans les textes présentant la politique officielle de la municipalité [City of Windhoek, 2000], les deux procédures sont présentes sans que soit précisé leur domaine d'application respectif – le propriétaire de *shebeen* a le choix entre un changement du zonage de sa parcelle ou l'obtention d'un consentement. Le fait que soit entretenue une ambiguïté sur le recours à telle ou telle procédure participe d'une volonté délibérée de l'instance municipale de se ménager une marge de manœuvre dans un contexte où l'incertitude prévaut (la loi n'étant toujours pas appliquée). En maintenant le flou sur les modalités d'application des deux règles en place, la municipalité se réserve le droit de jouer avec celles-ci, ce qui constitue un atout de choix dans le processus de recomposition des relations de pouvoirs qu'elle entretient avec les autres acteurs.

La persistance des ambiguïtés : stratégies d'acteurs face à la complexité des enjeux de pouvoir

Au-delà d'un bricolage des règles et des procédures d'urbanisme, force est de constater que la municipalité de Windhoek n'a pour l'instant pas de politique claire vis-à-vis des *shebeens*, qui restent un objet de discours et non de pratique. Et pour cause ! Comment faire quand les promesses électorales des responsables politiques qui, pendant des années, ont assuré leurs administrés de la mansuétude des pouvoirs publics à leur égard, se heurtent aux exigences d'ordre et de rationalité des gestionnaires ? Autrement dit, comment opérer la régularisation des *shebeens* existants sans pour autant s'attirer les foudres de la contestation populaire ? L'existence de décalages entre les intérêts et les logiques des responsables politiques (les conseillers municipaux) et ceux des gestionnaires au sein

de l'institution municipale rend évidemment plus complexes les nécessaires arbitrages à venir.

Dans un autre registre, on peut se demander comment la municipalité entend appliquer de nouvelles règles alors que l'objet visé n'a pas été clairement identifié¹⁹. La diversité des situations (aussi bien les différents types de *shebeens* que leur degré d'implantation dans les quartiers) et l'absence de critères unanimement partagés par les différents protagonistes rendent complexe le tri pourtant nécessaire. Qui va pouvoir poursuivre son activité et qui va devoir fermer boutique ? Combien de *shebeens* vont être autorisés par quartier ? À travers ces questions restées pour l'instant sans réponses, on voit émerger l'enjeu que sous-tend le problème de la définition des *shebeens*. Pour l'autorité locale, une définition restrictive aurait comme conséquence de réduire le champ d'application de la loi et donc de réduire le nombre de *shebeens* régularisables, toutes les activités informelles ne répondant pas aux critères inclus dans la définition redevenant du coup illégales... N'étant pas en mesure d'imposer unilatéralement une définition, la municipalité attend et compte sur le gouvernement central pour clarifier les choses²⁰. Or, si du côté du ministère du Commerce et de l'Industrie, on a entrepris des négociations avec la NASA en vue de trouver un compromis en ce qui concerne les modalités d'application des normes requises par la loi, pour ce qui est des questions relatives aux nombres et aux types de *shebeens* concernés ainsi que des critères de sélection, on invoque, avec une fausse candeur, le principe de subsidiarité. Autrement dit, le ministère souhaite – officiellement – laisser à l'autorité locale le soin de négocier avec la NASA cette question délicate. Mais c'est que les points de vue du gouvernement et de la NASA convergent alors que celui de la municipalité se trouve aux antipodes. En effet, pour l'autorité locale, il est clair qu'il faut limiter le nombre de débits de boissons, la question étant de savoir s'il faut définir un ratio (nombre d'habitations pour un *shebeen*) et, si oui, lequel. De son côté, le gouvernement central, soutenu par la NASA, souhaite laisser jouer la libre concurrence et se porte garant du droit de libre entreprise, le tout évidemment dans le respect des règles et des normes prescrites par la nouvelle loi. La négociation s'annonce rude, d'autant que, de part et d'autre, les marges de manœuvre sont réduites et que, derrière l'apparente bonne volonté proclamée haut et fort, se cachent des arrière-pensées peu avouables ayant trait aux enjeux de pouvoir que suscitent inmanquablement ces recompositions du système politico-gestionnaire. En s'attaquant à la question des *shebeens*, n'aurait-on finalement pas ouvert la boîte de Pandore restée close depuis l'indépendance ?

*

¹⁹ Étant donné la diversité des configurations existantes, la réponse à la question « Qu'est-ce qu'un *shebeen* et qu'est-ce qui ne l'est pas ? » n'est pas évidente pour les autorités publiques.

²⁰ La prudence de la municipalité s'explique aussi du fait de son statut de première ville du pays et de son rôle de modèle vis-à-vis des autres autorités locales namibiennes qui, très souvent, reprennent à leur compte les politiques qu'elle a été la première à expérimenter. De l'aveu de ses responsables, la municipalité de Windhoek ne peut pas courir le risque de se voir désavouer par le gouvernement central sur un sujet aussi sensible que celui des *shebeens* (entretien du 27 mars 2001 avec le responsable du département de la planification urbaine de la municipalité de Windhoek).

Entre l'urgence d'agir et l'urgence d'attendre, la municipalité de Windhoek se retrouve face à une situation paradoxale difficile à maîtriser et pourtant source d'innovation. Opéré dans un contexte où les pesanteurs, voire les blocages, s'avèrent des plus tenaces et les moyens financiers limités, le changement gestionnaire ne peut s'effectuer qu'à travers la débrouillardise, l'innovation par arrangement de l'existant sans apport extérieur. Ce que je qualifie de « bricolage » consiste donc en un dépassement des limites de fonctionnement d'un système gestionnaire sans pour autant modifier, ni les règles normatives, ni les structures formelles en place. Encore faut-il ne pas concevoir le changement uniquement comme une tentative d'adaptation des règles à une nouvelle situation, mais également comme une tentative des acteurs de modifier les règles du jeu en leur faveur. En somme, il s'agit d'utiliser des moyens détournés en vue d'inventer des articulations entre des règles officielles, les configurations sociales auxquelles elles s'appliquent et ses propres stratégies [Jaglin, 1991].

Même si on ne peut préjuger de la manière dont la question des *shebeens* va être résolue, force est de constater qu'un changement dans les modalités spatiales et politiques de l'intervention gestionnaire a été amorcé. En effet, on a assisté au passage d'une gestion foncière territorialisée basée sur un compartimentage strict de l'espace et de nature centralisée au bricolage d'un mode de régulation de l'utilisation du sol s'articulant autour d'une logique réticulaire incluant des acteurs en provenance du « bas ». La diffusion des *shebeens* dans l'espace urbain, leur caractère labile rendent obsolètes les anciens cadres réglementaires de l'intervention gestionnaire. Désormais, l'action de régulation se doit de conjuguer flexibilité et sélectivité pour être efficace. Or, quel mode d'organisation autre que le réseau répond à ces exigences? Évidemment, l'association des propriétaires de *shebeen* joue un rôle essentiel dans cette gestion réticulaire. Cependant, derrière l'exercice d'un *lobbying*, l'instrumentalisation de la NASA ne fait guère de doute, l'association jouant le rôle que les pouvoirs ont bien voulu lui donner en faisant d'elle leur interlocuteur privilégié, à savoir canaliser l'action politique du « haut » vers le « bas²¹ ». Quant à l'implication du voisinage dans la gestion des problèmes de la cité, elle découle avant tout de la nécessité d'instituer un contre-pouvoir situé au même niveau que la NASA de manière à équilibrer le rapport de forces entre des citoyens aux attentes divergentes. Loin de signifier un désengagement de l'autorité locale face à une question éminemment sensible, l'accroissement de la participation citadine participe d'une redéfinition du rôle des acteurs institutionnels dans la régulation des rapports sociaux. Reste à voir si ce rôle tendra davantage vers la médiation des conflits d'intérêts entre acteurs issus de la société civile ou vers la manipulation de ces derniers à des fins politiques.

En définitive, si nous avons déjà fait état des dimensions insoupçonnées relatives aux *shebeens* pour les acteurs impliqués dans la régulation de cette activité, n'en est-il pas de même pour le chercheur? Derrière l'apparente trivialité de l'objet, le

21 Un des signes de cette instrumentalisation est la mission relative à « l'éducation » des propriétaires de *shebeens* quant au respect des règles et des bonnes mœurs que revendique la NASA, mission qui lui a été subtilement confiée par les autorités publiques.

shebeen fait resurgir dans le débat politique la plupart des questions sensibles qui avaient été évacuées à l'indépendance pour cause de compromis ou qui sont restées masquées du fait du démantèlement partiel des structures héritées de l'apartheid : quel modèle de ville cherche-t-on à promouvoir et dans quelles conditions les différents acteurs présents dans le champ de la gestion urbaine seront-ils impliqués dans le projet ? La question des *shebeens*, parce que symboliquement forte, constitue bel et bien un révélateur pertinent des mutations de la gestion urbaine en cours à Windhoek.

BIBLIOGRAPHIE

- BOZZOLI B. [1991], *Women of Phokeng*, New York, Heinemann.
- CITY OF WINDHOEK [2000], *Regulating Shebeens*, Resolution 150/05/2000, Municipal Council Minutes, 31 mai 2000.
- COPLAN D. [1992], *In Township Tonight!*, musique et théâtre dans les villes noires d'Afrique du Sud, Paris/Nairobi, Karthala/Credul.
- CROZIER M., FRIEDBERG E. [1977], *L'Acteur et le Système*, Paris, Seuil, coll. Points.
- DIENER I. [2000], *Namibie, une histoire, un devenir*, 2^e édition, Paris, Karthala.
- GITEC CONSULT [1999], *Consultancy Services for Low-cost Housing Programme III*, Windhoek.
- JAGLIN S. [1991], *Pouvoirs urbains et Gestion partagée à Ouagadougou. Équipements et services de proximité dans les périphéries*, thèse de doctorat en urbanisme et aménagement, université de Paris-VIII.
- LOOTVOET B. *et alii* [1996], *Grand Programme : gestion politique, économique et environnementale de la ville*, Orstom.
- LUSH D. [1993], *Last Steps to Uhuru*, Windhoek, New Namibia Books.
- NAVEZ-BOUCHANINE F. [2001], « Des villes entre fragmentation spatiale et fragmentation sociale : une approche critique de la notion de fragmentation », in É. Dorier-Apprill (dir.), *Vocabulaire de la ville*, Paris, Le Temps : 109-118.
- PENDLETON W. [1994], *Katutura, a Place Where we Stay*, Windhoek, Gamsberg Macmillan.
- PIERMAY J.-L., SOHN C. [1999], « Les municipalités namibiennes : *top models* ou dinosaures ? », *Politique africaine*, 74 : 24-41.
- REPUBLIC OF NAMIBIA [1994], *1991 Population and Housing Census*, Windhoek, National Planning Commission.
- REPUBLIC OF NAMIBIA [1998], « *Liquor Act n° 6 of 1998* », Windhoek, *Government Gazette*, 1843, 17 avril 1998.
- ROGERSON C. [1990], « Consumerism, the State and the Informal Sector: Shebeens in South Africa's Black Townships », in D. Drakakis-Smith (ed), *Economic Growth and Urbanization in Developing Areas*, London, Routledge : 287-303.
- ROGERSON C. [1992], « The Absorptive Capacity of the Informal Sector in the South African City », in D. Smith (ed), *The Apartheid City and Beyond*, London, Routledge : 161-171.
- ROGERSON C., HART D. [1986], « The Survival of the "Informal Sector" : the Shebeens of Black Johannesburg », *GeoJournal*, 12 : 153-166.
- SIMON D. [1984], « Urban Poverty, Informal Sector Activity and Inter-Sectoral Linkages: Evidence from Windhoek, Namibia », *Development and Change*, 15 : 551-576.
- SOHN C. [2001], « Les mutations de la gestion foncière à Windhoek : permanences et changements », in A. Dubresson (dir.), *Pouvoirs locaux et Gestion urbaine en Namibie*, rapport final du programme Campus Namibie, Géotropiques, université Paris-X : 21-34.
- SOHN C. [2002], « Entre ancrage et mobilité, la territorialisation des couches moyennes dans la ville post-apartheid. L'exemple de Windhoek (Namibie) », *Mosella*, 26 : 3-4.
- WAGNER G. [1951], *Ethnic Survey of South West Africa, District of Windhoek*, unpublished Ph.D. thesis.

Les fonctionnaires et le développement rural en Argentine depuis 1991 : entre la profession et le territoire, entre l'État et la ville

Christophe Albaladejo *

Le président Menem a fait voter, en 1989, la « *Ley de Emergencia Económica* » et la « *Ley de Reforma del Estado* ». La première de ces lois a rendu possible depuis lors, parmi bien d'autres changements, le licenciement des employés de l'État. La seconde loi fixa les modalités de privatisation des entreprises de l'État. En 1990, est créé le programme de réforme administrative qui se donne comme mots clés une série de barbarismes : désétatisation, externalisation, débureaucratiation, décentralisation, subsidiarité, dérégulation et refunctionalisation, sous l'impulsion d'un comité exécutif de la réforme administrative, doté de nombreux pouvoirs et donc gérant la réforme par une série de décrets, et avec l'aide technique et financière de la Banque interaméricaine de développement (BID) et de la Banque mondiale (BM). Le décret n° 2.476/90 fixe les objectifs en novembre 1990 : arriver à un total de 350 000 fonctionnaires (il faut se rappeler que l'on en dénombrait plus d'un million en 1983...). Et effectivement, l'Argentine comptait 340 000 fonctionnaires nationaux en 1995 et les employés des banques publiques et entreprises de l'État sont passés de 359 000 en 1990 à 57 000 [Rapport, 2000]. Parallèlement, produit de la politique de décentralisation, les agents des administrations provinciales et municipales sont passés de 1 290 000 en 1989 à 1 469 000 en 1995.

La politique de décentralisation en 1994 cherche à réduire le déficit budgétaire de l'État national en restreignant les transferts vers les gouvernements provinciaux et en déléguant le plus possible de fonctions – notamment les écoles, les hôpitaux, les transports et le logement social – à ces derniers ainsi qu'aux municipalités [García Delgado, 1994]. C'est le mot de « coparticipation » à la réduction du déficit fiscal qui permet de trouver une légitimité à une répartition sur tout le territoire de la crise du budget de l'État. Certes, l'autonomie des provinces augmente en théorie, en revanche leurs capacités réelles d'action diminuent et les inégalités entre provinces et entre municipalités augmentent

* Géographe, Inra-SAD, chercheur associé à l'IRD Bordeaux, UR « L'intervention publique de développement, espaces, sociétés », et à l'UMR « Dynamiques rurales » de l'UTM-Ensat-Enfa à Toulouse. Cette recherche a bénéficié du soutien du programme ÉCOS-Sud (comité Évaluation-orientation de la coopération scientifique), action A99H01.

considérablement. Certains auteurs parlent d'une « municipalisation de la crise de l'État social » [Peñalva, Arroyo, 1991].

C'est aujourd'hui ce qui fait dire à certains auteurs que l'Argentine « est le pays le plus décentralisé d'Amérique latine » [Saiegh, Tommasi, 2000]. Selon la BID, 50 % des dépenses publiques étaient effectuées en 1997 à un niveau infra-étatique, et, si l'on fait abstraction des régimes de retraite, les dépenses à l'échelon municipal et provincial ont été deux fois plus élevées que celles du gouvernement national. Toutefois, le transfert de la collecte des impôts n'a pas suivi: en moyenne, dans la période 1985-1995, 65 % des dépenses des provinces étaient assurées grâce à des transferts de l'État central et les réformes de 1992 et 1993 (*el Pacto Fiscal*) n'ont réussi à réduire ces transferts que de 15 %.

La politique de privatisation et de réforme de l'État a amené, entre autres mesures, la privatisation des chemins de fer et des zones portuaires, la dérégulation du transport terrestre et la suppression des organismes de régulation des marchés. L'Inta (Instituto Nacional de Tecnología Agropecuaria), institut en charge de la recherche agronomique et de la vulgarisation agricole (*extensión rural*¹), n'a pas échappé à cette restructuration des organismes de l'État. Autrefois organisme autarcique qui obtenait ses ressources d'une taxe de 1,5 % sur les exportations agricoles, il est passé sous la dépendance du ministère de l'Économie en novembre 1992 et a vu ses ressources votées avec le budget de la nation et ainsi diminuer significativement, une baisse qui n'a été que partiellement compensée par le développement de contrats de recherche avec des firmes privées (semenciers, etc.) [De Nicola, Propersi, Qüesta, 1998].

Parallèlement, le secteur des petites et moyennes exploitations vit une grave crise économique depuis dix ans. Il est difficile de définir clairement cette catégorie de « petites et moyennes exploitations », mais nous pouvons rappeler la définition qu'en donnait alors le gouvernement comme étant celles dont les revenus moyens annuels ne dépassaient pas 10 000 dollars, ce qui était censé représenter 42 % des 380 000 exploitations agricoles de l'Argentine. L'endettement de ces exploitations, estimé à plus de 10 milliards de dollars en 1996 (selon H. Volando, alors président de Federación Agraria Argentina, syndicats des petits exploitants), et le renchérissement du crédit ont une grande responsabilité dans cette crise. Nombre d'exploitants sont en situation de cessation de paiement et, pour la première fois depuis les années trente, la terre est hypothéquée et les banques sont potentiellement les plus gros propriétaires fonciers du pays.

Face à cette situation, le gouvernement national a mis en place en mai 1993 deux grands programmes qui ont été en vigueur jusqu'à l'an passé avec des budgets annuels avoisinant 10 millions de dollars chacun [Carballo González, 1995]. Le « Programme fédéral de reconversion productive pour la petite et moyenne entreprise agricole » (programme dénommé « *Cambio Rural* »), développé principalement dans la région pampéenne, est destiné aux exploitations « moyennes », sans qu'il ne soit jamais apparu de façon claire une définition de cette catégorie. En gros, il s'agit des *productores* qui peuvent, moyennant un appui temporaire de

1 Pour les termes en italiques dans le texte, voir le lexique des termes argentins en fin d'article.

l'État, transformer leurs exploitations afin d'en faire des unités économiques compétitives dans une économie libérale. *Cambio Rural* consiste à aider durant trois ans tout groupe de 10-12 *productores* à payer les honoraires d'un ingénieur agronome conseil. Le « *Programa Social Agropecuario* » est, lui, réservé aux « exploitations minifundistes » qui sont plus nombreuses dans l'Argentine dénommée « extra-pampéenne ». Le programme « *Prohuerta* », pour sa part, concerne l'appui à la constitution de potagers familiaux, le plus souvent en zones périurbaines, voire urbaines. C'est à l'Inta qu'a été confiée la gestion de ces programmes sous la tutelle de conseils provinciaux où est représentée la société civile (avec la participation des syndicats, universités, etc.).

Cette nouvelle politique a transformé le contexte de travail des agents de développement de l'État en zones rurales, la plus grande partie d'entre eux travaillant pour l'Inta. Comment ces changements sont-ils vécus et perçus et quels effets durables ont-ils sur les carrières et les métiers de ces agents ?

Une légitimité à la fois locale et sectorielle

Quel sens a « être fonctionnaire » pour les métiers du développement rural ? Une analyse à partir des catégories en usage dans le métier

Cette recherche est basée sur une quarantaine d'entretiens semi-directifs de 2 à 4 heures auprès d'ingénieurs agronomes qui exercent en tant qu'agents de développement de l'État fonctionnaires (pour 7 d'entre eux, dont Inta1 et Inta2) ou contractuels de *Cambio Rural* (pour 8 d'entre eux, dont Cambio1 et Cambio2), des municipalités (pour 6 d'entre eux, dont Muni2, Muni3 et Muni1), des coopératives (pour 5 d'entre eux, dont Coopé1 et Coopé2) et de commerces privés d'intrants et de machines agricoles (appelées *agronomías*) (pour 4 d'entre eux dont Agro1). Les noms portés entre parenthèses sont ceux des entretiens dont j'ai extrait des citations pour cet article.

Ce sont mes entretiens avec des agents de développement fonctionnaires qui m'ont conduit à aller au-delà de cette seule catégorie. En effet, au cours de leurs itinéraires professionnels, un grand nombre d'entre eux ont exercé les autres fonctions citées et, par ailleurs, l'ensemble de ces personnages sont souvent en relation étroite entre eux dans leurs activités. Signalons que les *agencias de extensión* sont antérieures aux *agronomías*. Les premières agences ont été créées dès 1960 tandis que les *agronomías* se répandent vers le milieu des années soixante-dix seulement, montées souvent par d'anciens agents de développement. Ce qui montre combien la *profesión* est jeune, mais aussi le rôle direct qu'a eu l'État dans sa création. Les coopératives ne sont pas en reste, d'ailleurs les *secciones agronomía* sont antérieures aux *agronomías* et en sont parfois l'antichambre. *Cambio Rural* n'est pas non plus sans ressemblance avec les programmes des coopératives qui mettaient un *técnico* à disposition d'un groupe à la condition qu'au bout de quatre années de fonctionnement du groupe, ce dernier prenne en charge ses émoluments.

La loi n° 6.070 du 24 avril 1958 a précisé les conditions d'exercice des professions de géomètre, d'architecte et d'ingénieur et elle a instauré les conseils professionnels par « spécialités ». Les ingénieurs agronomes disposent d'un conseil professionnel national, ensuite chaque province peut décider d'en avoir un propre, ce qui est le cas

pour la province de Buenos Aires. Cette loi a créé également une Junta centrale des conseils. Les membres du Conseil sont élus pour deux ans, Inta1 a exercé cette responsabilité de 1981 à 1987 et a siégé aussi à la Junta. Mais il déplore le peu de poids de ces institutions et leur émiettement (beaucoup de provinces, du moment qu'elle peuvent rassembler un minimum de 5 adhérents, ont leur conseil). En Argentine cependant, pour pouvoir exercer le métier, il faut en principe être enregistré auprès du conseil professionnel correspondant, et payer un droit de 10 à 30 dollars mensuels. Ce sont les conseils qui fixent les tarifs des honoraires.

J'ai porté une attention particulière aux effets produits par les réformes administratives sur « l'intégration sociale » de ces agents, autrement dit sur leurs interactions sociales dans les contextes de coprésence qu'impliquent leurs métiers [Giddens, 1987]. C'est pourquoi la scène locale du métier prend une grande importance dans les présentes analyses et c'est à partir d'elle que seront interprétés les changements survenus dans « l'intégration systémique » de ces agents. Les agents de développement rural de deux districts² ont été étudiés en exhaustif : dans le district rural de Saavedra dont le chef-lieu est Pigüé, une petite ville de 10000 habitants (10 entretiens dont Cambio1, Cambio2, Muni1, Coopé1 et Agro1) et le district urbain de Bahía Blanca, une ville de 300000 habitants (9 entretiens dont Muni3, Muni2 et Coopé2).

Les pratiques sociales observées m'ont conduit à revoir une catégorie, non pertinente, que j'avais construite *a priori* : celle des fonctionnaires de la « vulgarisation agricole ». J'ai été alors amené à analyser les rapports entre l'État et une profession en crise : celle d'ingénieur agronome. Les ingénieurs agronomes interrogés estiment tous travailler dans le champ du conseil technique (*asesores*), au moins pour une partie de leurs activités. Leur intégration sociale s'effectue simultanément dans ce que nous pourrions appeler le « territoire » [Di Méo, 2000] – autrement dit avec les autres habitués (clients et pairs) des lieux qu'ils pratiquent – et dans le champ de la « profession ». La profession étant constituée de leurs pairs « qui dispensent des services spécialisés – sous forme de conseils, d'actes, ou les deux à la fois – à des particuliers, à des organisations ou au gouvernement » [Hughes, 1996]. Non seulement territoire et profession se superposent fortement au niveau local, mais la distinction entre client et pair n'est pas toujours évidente. En effet, les producteurs, ou les propriétaires des exploitations, à qui ces ingénieurs « professent » leurs conseils, sont aussi parfois des « professionnels »... car la définition donnée du « professionnel » peut être toute personne ayant effectué des études universitaires.

Mais l'évolution des politiques publiques met en danger les frontières de la profession avec d'autres métiers du développement. En gros, la stratégie des ingénieurs agronomes « professionnels » est d'occuper l'espace libre entre la population cible de programmes comme le PSA (*Programa Social Agropecuario*) et le cercle relativement fermé des CREA³. La notion de *escala* permet de fixer un seuil vers

2 La province de Buenos Aires est divisée en « *partidos* » (districts) disposants d'un maire et d'un conseil municipal élus et d'une administration municipale que nous nommerons « municipalité ».

3 Consorcios Regionales de Experimentación Agropecuaria, mouvement présenté comme équivalent de celui des CETA français, dont il s'est inspiré au départ. Ils sont aujourd'hui 170 groupes de 10-12 agriculteurs en Argentine.

le bas, qui apparaît comme la limite la plus dangereuse pour la profession, car celle dont le franchissement est susceptible de changer la nature du métier et sa reconnaissance sociale... Il s'agit d'un seuil de taille dans les exploitations qui est systématiquement cité par les professionnels, ceux-ci s'accordant par un raisonnement purement subjectif à définir une surface minimale à exploiter pour qu'un producteur puisse « vivre ». En dessous de ce seuil, cela n'est plus du ressort de la profession, mais directement de l'État (les ONG étant absentes dans cette région). En général, dans notre région d'étude, cette surface minimale ne descend guère en dessous de 500 hectares. Cependant, nos études [Tulet, Albaladejo, Bustos Cara, 2001] montrent que ce seuil ne sépare en rien des exploitations « viables » des « non viables ». Elle délimite par contre une catégorie de producteurs qui sont, de fait, plus en mesure de comprendre et d'appliquer les savoirs et les techniques proposées par les professionnels. En s'imposant cette frontière sociale et en la donnant explicitement à voir, les professionnels de l'agronomie pensent ainsi différencier leur domaine de compétence de celui des *trabajadores sociales*. C'est donc l'identité de la profession que l'on pense préserver. Implicitement, voire parfois explicitement, ce seuil permet aux professionnels de rester dans la cité industrielle [Boltanski, Thévenot, 1991], autrement dit dans l'ordre des « bonnes pratiques agricoles » et de « la » technique, sans s'embarasser de critères « humanitaires » et de considérations culturelles qui passeraient avant la technique ou l'altéreraient. Avec cette frontière sociale de la *escala*, les professionnels ont le sentiment que la technique n'a à être confrontée qu'aux critères économiques, dont on reconnaît la pertinence, et que les considérations culturelles peuvent s'en tenir aux facteurs qui « empêcheraient la diffusion » ou une correcte application de « la » technique.

En revanche, la limite vers le haut n'est pas précisée... On se contente de critiquer les groupes CREA, jugés trop fermés sur eux-mêmes, trop « élitistes ». Rien ne semble menacer la profession plus encore vers le haut que les CREA, il n'y a au contraire que du prestige à gagner de conseiller les grands *latifundios*. Ceux-ci cependant font appel à des cabinets d'experts de Buenos Aires et, par ailleurs, ils sont gérés par des ingénieurs agronomes certes, mais qui de fait ne font pas partie du même monde social, et ceci pas seulement parce qu'ils habitent Buenos Aires ou les grandes villes du pays, mais surtout parce qu'ils fréquentent des cercles différents des *extensionistas*, commerçants des *agronomías* et agents des coopératives.

La règle d'or: apparaître comme une activité désintéressée. Pour beaucoup, même si la question n'est pas réglée, le terme de *profesional* devrait être différencié de l'activité commerciale: « Pour moi la question professionnelle, c'est ce qui a à voir avec... un bon usage productif, un bon usage agronomique... entrepreneurial disons. C'est un peu déconnecté de ce qui est strictement commercial » (Inta1). C'est à ce prix que l'on estime pouvoir gagner la confiance du producteur. « ... Je travaille en relation avec des marchands d'intrants, mais je ne vends pas moi-même directement. Je parle avec le producteur de ce qui lui convient de faire et ensuite... s'il veut lui acheter, il lui achète, mais je ne vends rien. Ça c'est une règle d'or pour moi » (Cambio1). Lorsque j'ai demandé à Cambio1 de se définir, celui-ci répond: « Je vends des services. Mon commerce, c'est la connaissance et l'information. »

Les témoignages concordent pour dire que, lors de leur passage à la *sección agronomía* d'une coopérative, généralement en début de carrière, le *técnico* ne se mêlait

pas trop des achats et des ventes d'intrants, pour les aspects commerciaux du moins, dont se chargeait directement le gérant. L'intervention de l'ingénieur agronome se limitait à une expertise technique et un calcul des quantités de produits nécessaires, cela a bien changé depuis une dizaine d'années.

Les difficultés financières des producteurs depuis 1992 ont tendu leurs relations avec les *agronomías*, toujours susceptibles d'avoir des problèmes de recouvrement, tandis que, simultanément, le programme *Cambio Rural* a protégé les « professionnels du conseil » de ces difficultés, en assurant le paiement de leurs honoraires par l'État. « Le commerce t'éloigne du professionnel dans une certaine mesure. Mais c'est aussi une problématique différente, il faut courir derrière des chèques, réclamer des paiements, tout cela absorbe beaucoup... et éloigne des aspects strictement professionnels » (Inta1). C'est ainsi que la fracture entre les deux types de métiers s'est accentuée depuis six ans. En effet, si le paiement du professionnel par les producteurs fait sa fierté et le légitime, il est préférable qu'il ne soit pas trop apparent dans la relation et notamment qu'il ne soit pas remis en cause en permanence.

Le semis direct (et les firmes privées en général) : un allié séduisant car suspect. Le semis direct est une technique de culture qui se passe de préparation du sol préalable au semis. La culture est installée en un seul passage, grâce à un semoir spécial qui effectue un lit de semence avec un travail sommaire du sol. Cela implique par contre l'emploi de désherbants puissants préalablement à la culture, c'est pourquoi cette technique se diffuse à grande vitesse dans le nord du pays car elle s'associe à merveille avec les nouvelles variétés de soja génétiquement modifiées pour être résistantes aux désherbants courants, peu chers.

Le problème est que le semoir est cher, et qu'il ne peut être envisagé d'adapter un outil déjà existant sur l'exploitation. Par ailleurs, cette technique a longtemps été déclarée peu compatible avec l'élevage bovin. En effet, les terres mises en culture ne doivent pas avoir été compactées par le piétinement des animaux. Cette technique a son association de producteurs au niveau national depuis plus de onze ans, l'AAPRESID (Asociación Argentina de Productores en Siembra Directa), et elle dispose d'une revue bimensuelle, organise des colloques, des sessions de formation pour les producteurs et les professionnels, et même des formations pour les étudiants agronomes... L'Inta a beaucoup servi de caution à cette technique et on peut trouver dans la littérature professionnelle un grand nombre d'articles appuyant celle-ci et tentant de l'améliorer. Malgré cet appui, le semis direct reste suspect aux yeux de nombre de professionnels qui s'interrogent, à juste titre, de la présence importante de sponsors privés derrière AAPRESID et les colloques et formations proposées. Pourtant, symbole de la technique conservationniste, simple à expliquer et à mettre en œuvre, elle est séduisante pour les professionnels. Une carte est souvent jouée par ceux-ci en termes de légitimation professionnelle. Pour effectuer une médiation experte entre le producteur et cette technique, le professionnel doit prétendre discerner ce qui relève d'un avantage technico-économique réel pour certains producteurs de ce qui seraient des situations inadaptées ou risquées pour la mise en œuvre de cette technique. Cet apprentissage de onze années de relégitimation du professionnel local face aux grands intérêts privés pourrait bien servir plus largement à l'avenir pour d'autres techniques et innovations qui

sont proposées directement aux producteurs par les multinationales des intrants ou des machines agricoles, ou par leurs filiales argentines. La question posée est celle de savoir comment se réinventer, en tant que professionnels, un rôle d'utilité publique tout en ne disposant plus de l'État comme allié et sponsor direct...

La scène locale de la profession

Généralement, le travail de conseiller a été exercé en début de carrière au sein d'une coopérative. Il est très fréquent que les jeunes agronomes trouvent dans cette organisation un premier emploi et s'en servent de tremplin vers l'Inta, un cabinet de conseil privé ou vers une *agronomía*. D'ailleurs, cette stratégie est clairement affichée par Coopé2, un jeune qui a accepté, à sa sortie de la faculté d'agronomie de Bahía Blanca, un emploi dans une petite coopérative, malgré un salaire très bas (450 dollars par mois) et la nécessaire séparation d'avec son amie qu'implique de vivre toute la semaine dans une petite localité rurale. Quand ils le peuvent, ces agronomes partent de la coopérative en emportant « leurs » groupes de producteurs. « Je ne suis resté qu'un an et demi dans la coopérative [à sa sortie de l'université], heureusement ! » nous dit Cambio1, et pourtant le groupe qui lui a permis de monter la coopérative a influencé de façon centrale ses quinze années de carrière et a participé à son insertion professionnelle et locale... Les raisons évoquées sont l'isolement professionnel (les coopératives, jusqu'à une date récente et encore aujourd'hui en majorité, n'emploient qu'un agronome chacune) et un conflit, qui semble rituel dans de nombreuses coopératives, avec le gérant, lui-même le plus souvent un comptable ou un gestionnaire. Même les ingénieurs agronomes en poste actuellement dans une coopérative mentionnent ouvertement ce type de conflit : « ... Je me sens... bien reconnu par les producteurs, et... par les membres du conseil d'administration de la coopérative... Mais nous avons nos désaccords avec le gérant, à qui je reconnais des qualités du point de vue administratif, du contrôle des dépenses et toutes ces questions de la coopérative. Mais nous avons des visions différentes de ce que doit être ma fonction au sein d'une coopérative. Lui, il voudrait que je sois beaucoup plus ici dedans [dans son bureau], plus avec les choses... [administratives], il ne comprend pas notre rôle auprès de l'adhérent quant à la production et l'assistance technique ! » (Coopé1.)

Ces groupes ont une longévité exceptionnelle, vingt ans pour le groupe de Inta1, de 1972 à 1992, jusqu'à *Cambio Rural*... Des groupes qui accompagnent le technicien au cours de sa carrière. Ils évoluent bien sûr, les fils prennent la succession, certains agriculteurs nouveaux rentrent, d'autres partent, mais la base reste la même.

Les hauts fonctionnaires et responsables des services de développement ont souvent compris que, pour supprimer les agents de développement (les *extensionistas*, fonctionnaires donc), il fallait d'abord réduire leur présence directe auprès des producteurs et des groupes sur le terrain. C'est, de fait, l'un des résultats du programme *Cambio Rural*, en redonnant à la profession une présence, certes momentanée mais puissante (10 millions de dollars par an, soit l'embauche par les groupes de *productores* de près de 2 000 professionnels), au cœur même de ce qu'elle considère comme ses compétences légitimes, et légitimantes. Cela a permis de geler les recrutements d'*extensionistas* et d'occuper une partie des agents fonctionnaires à des tâches de

formation des conseillers privés. L'État s'impose de supprimer sa subvention, après deux ou trois ans de fonctionnement du groupe de producteurs, afin que ce dernier assure lui-même le paiement du professionnel. Cette clause de *Cambio Rural* est dans la droite ligne des valeurs et des modes de légitimation de la profession. Après quelques années de ce régime, on est en droit d'espérer que les *extensionistas* jouent un rôle légèrement différent dans la profession, moins insérés dans le milieu des producteurs mais plus dans celui de la formation des professionnels. D'ailleurs, nombre d'*extensionistas* sont incités, ou comprennent d'eux-mêmes, que le temps est venu pour eux de consolider leur légitimité en se spécialisant dans une discipline, plutôt qu'en s'ancrant solidement dans le milieu agricole local (Inta2).

Cet éloignement du terrain n'est cependant pas si facile à réaliser par la hiérarchie de ces agents, dès lors que ces derniers ont choisi de faire ce métier à cause du contact avec les producteurs, qu'ils se sentaient au cœur de la légitimité de la profession et de l'exercice de ses bonnes pratiques et qu'ils avaient chez les producteurs un appui amical susceptible de se faire entendre dans les conseils locaux de l'Inta. Dans le cas des coopératives, on voit bien le pouvoir que les professionnels ont conquis grâce à leur proximité, voire connivence, avec les agriculteurs des groupes qu'ils animent. Les agriculteurs qui participent à ces groupes sont de surcroît les plus impliqués dans le fonctionnement de la coopérative, et nombre d'entre eux font partie du conseil d'administration. Ceux de ces groupes qui n'ont pas encore de responsabilité dans la coopérative, ou les institutions locales agricoles, sont à bonne école dans ces groupes de développement.

L'Inta organise par ailleurs l'essentiel des journées d'actualisation technique des professionnels, et le programme *Cambio Rural* a renforcé ce rôle de façon spectaculaire. Souvent, les professionnels m'ont dit avoir participé à vingt sessions de formation ou journées d'étude au cours des douze derniers mois... Les firmes de produits, de semences ou de matériel ne sont pas en reste, mais les journées de formation qu'elles organisent (pour l'utilisation d'un nouveau matériel, d'un nouveau produit...) sont souvent faites en commun ou déléguées à l'Inta. Le mouvement CREA semble aujourd'hui très centré sur lui-même et ne joue plus tellement de rôle dans la profession, un rôle qu'il a pourtant semble-t-il joué dans le passé mais que son étiquette de mouvement « élitiste » ne lui permet plus. La revue technique mensuelle du mouvement est toutefois très reconnue et lue des professionnels.

Le plus souvent, ces formations étaient organisées, jusqu'à l'arrivée du programme *Cambio Rural*, par le Centre des ingénieurs agronomes du district. Le Centre des ingénieurs agronomes de Pigüé, qui a été fondé en 1976, compte actuellement 30 adhérents. Le lieu de réunion et siège social est le bureau de l'agence locale d'*extensión* de l'Inta, le trésorier est d'ailleurs un agent de cette agence. Mais depuis l'émergence du programme *Cambio Rural*, le Centre ne fonctionne plus beaucoup, car les ingénieurs sont déjà saturés en réunions... « Nous avons très bien fonctionné jusqu'en 1990, voire 1994. Nous faisons une réunion par mois. Ensuite, nous nous sommes dégonflés... » (Inta1, l'un des membres fondateurs du Centre.)

Le Centre des ingénieurs agronomes a aussi une fonction de sociabilité locale des *profesionales* qui va au-delà des ingénieurs agronomes. Il semblerait que ce soit l'Inta qui joue, dans les petites villes de l'Argentine (moins de 10 000 habitants), un rôle important d'animateur de la vie sociale interprofessionnelle (avocats, notaires,

médecins...), comme si tous ces gens-là n'étaient pas totalement chez eux dans ce monde rural. On organise des rencontres sportives, des événements culturels, etc.

Les nouvelles fonctions publiques dans le développement rural

L'État cherche à consolider la profession et, de fait, l'éloigne du territoire

Agro1 rappelle qu'en 1980, la province de Buenos Aires employait 64 *extensionistas*. « Je me rappelle ce chiffre parce qu'il m'est resté gravé en mémoire, et maintenant on peut compter les *extensionistas* sur les doigts d'une seule main ! » Ceux qui occupent actuellement cette fonction pour le ministère provincial ont d'ailleurs plutôt un rôle de contrôle que de développement.

Mais ce n'est pas que l'État qui n'embauche plus le professionnel, le producteur commence aussi à se désintéresser de ses conseils. « Quand j'ai commencé à travailler, il y a vingt ans, l'information qu'avait l'homme de la campagne [*el hombre de campo*] était très faible, voire nulle ! Et alors les techniques les plus insignifiantes auxquelles tu peux penser, comme l'application d'un 2-4-2 [un herbicide] à un blé, ou le réglage d'un semoir pour semer une prairie..., c'étaient des choses très primaires pour un agronome et cependant les producteurs ne les connaissaient pas [...]. C'étaient des techniques très faciles à appliquer, que l'on pouvait inculquer à un producteur, c'était une satisfaction personnelle très grande ! » (Agro1.) Paradoxalement, cette crise de la profession devient plus aiguë au moment même où les techniques qu'essayaient avec difficulté « d'inculquer aux producteurs » les agents de développement se diffusent avec une grande rapidité. Tous les agronomes mentionnent en effet un important changement de comportement des producteurs ces dix dernières années : l'utilisation systématique de fertilisants pour les cultures, voire les prairies, la saillie précoce des génisses, l'utilisation rotative des prairies à l'aide d'une clôture électrique, le sevrage précoce des veaux, le changement fréquent de variétés de blé, etc. Le problème est que ces techniques se diffusent sous l'impulsion des firmes, mettant en péril l'image de désintéressement de la profession.

Au lieu de considérer (seulement) *Cambio Rural* comme une aide aux agriculteurs, il peut être alors utile de le voir comme une aide à la profession, pour maintenir notamment une image de désintéressement et donc une légitimité technique. « *Cambio Rural* a été comme une monnaie d'échange, euh... enfin quand les producteurs commencent à avoir mal à leur portefeuille, ils optent pour une solution mauvaise mais bon, ils décident de se passer du *técnico* » (Agro1). *Cambio Rural* a récupéré très souvent des groupes qui fonctionnaient de façon autonome auparavant : « Avant *Cambio Rural*, les producteurs me payaient, mais je voyais bien que cela commençait à leur poser problème de payer du conseil, enfin payer en général leur posait problème... Alors, on a vu *Cambio Rural* comme une possibilité, c'est toujours ça de moins à payer pour eux et la différence, ils me la donnent de la main à la main » (Cambio1). Tous mes interlocuteurs sont formels, lorsque la subvention de ce programme est supprimée, les seuls groupes qui survivent sont ceux qui fonctionnaient déjà avant *Cambio Rural*.

Une autre mesure de l'État en faveur de la profession semble beaucoup plus maladroite. En 1993, a été votée en Argentine une loi dite des « produits agrochimiques » qui a commencé à être appliquée en 1995. Elle impose à tout

producteur, lorsque celui-ci doit acheter un produit phytosanitaire, de présenter au commerçant une ordonnance (*una receta*) dûment établie sur un carnet à souche par un ingénieur agronome agréé. Le producteur doit remplir un formulaire qui est ensuite remis au commerçant avec l'ordonnance et le commerçant doit remettre au producteur une note en preuve d'achat. Pour être agréé, un ingénieur agronome doit s'inscrire au collège d'ingénieurs agronomes compétent et payer une cotisation (30 dollars par mois environ). C'est le fonctionnaire du ministère de l'Agriculture de la province basé dans la région qui est censé faire les contrôles, et en fait, nos interlocuteurs laissent entendre que les contrôles ne se font qu'en cas de problème (intoxication humaine ou d'animaux, endommagement involontaire de la culture d'un voisin due à une mauvaise application ou une surdose). Cette mesure, inapplicable, associe l'image de l'ingénieur agronome à celle du contrôle et sape la confiance, voire la connivence, à la base de la légitimité professionnelle. Elle rend par ailleurs l'État trop apparent dans l'exercice de la profession.

L'invention par la ville des fonctionnaires du développement rural

Deux districts de la grande région du Sud-Ouest bonaerense ont effectué un « Plan de développement stratégique » : Bahía Blanca en 1993, puis Saavedra en 1995. Il s'agit d'un diagnostic de la situation, avec mise en évidence des contraintes et atouts, effectué par les cadres des municipalités concernées sous la direction d'un expert, ou d'un groupe d'experts, extérieur. Le diagnostic, dit participatif, est élaboré sur la base d'une large consultation de la population locale, des entreprises et de la société civile du district (associations, coopératives...) ainsi que des administrations présentes (le bureau local de l'Inta notamment). Il aboutit à des propositions d'action inscrites dans un plan pour l'avenir, communiqué à la population.

Pour Saavedra, il a abouti entre autres à la création d'un service de développement qui a recruté 4 personnes, des jeunes formant une équipe pluridisciplinaire, dirigée par un architecte. Les architectes sont une profession qui dispose du contrôle de la fonction de développement dans la ville avec l'aide des gouvernements municipaux, tout comme les ingénieurs agronomes en disposent dans la campagne, avec l'aide de l'État... Mais cette profession s'est formée depuis plus longtemps semble-t-il aux approches de développement communautaire (par quartiers) et participatifs.

Le Plan de développement stratégique du district de Saavedra prévoit la mise en place d'une fondation pour le développement local rassemblant les principales organisations (entreprises, administrations, associations...), parties prenantes du développement du district. Cette fondation, en mettant en relation des institutions qui sont présentées par nos interlocuteurs comme « endormies » dans des fonctionnements parfois bien éloignés de leurs finalités initiales ou officielles, est censée, en les mettant en scène les unes par rapport aux autres et en les contraignant à produire des discours et des attitudes de légitimation par rapport à la population locale, les impliquer dans le développement.

Cela passe par un effort important de formation du personnel, des responsables aux agents en bas de l'échelle qui n'est pas réalisé de façon isolée des autres municipalités. En fait, en observant les pratiques sociales et la circulation des idées, nous

nous trouvons rapidement face à un réseau de villes consolidant mutuellement leurs projets et compétences. Pigüé a fait venir plusieurs agents municipaux de Bahía Blanca spécialistes d'un thème donné ou ayant bénéficié d'une formation. Les cadres de Pigüé vont régulièrement en formation dans d'autres grandes villes (La Plata, etc.). Des liens existent avec les équipes d'autres municipalités de taille équivalente dans la région et, même si ces réseaux ne sont pas formalisés, ils sont très actifs, notamment pour échanger des idées mais aussi mener des projets, voire s'accorder sur des décrets municipaux ou préparer des accords (sur la législation en matière de sécurité alimentaire pour le contrôle et la commercialisation des aliments produits localement).

Les institutions expertes auxquelles les municipalités ont le plus recours sont, d'une façon très claire, les universités et non les instituts spécialisés de recherche ou de développement. Les ingénieurs, vétérinaires, architectes ou géographes en poste se tournent vers leurs anciens établissements d'étudiants, et ceux-ci répondent favorablement. Souvent même, ce sont les universitaires qui vont à la rencontre de ces demandes. Les liens entre l'université de Bahía Blanca et la municipalité de Bahía Blanca sont très forts: la faculté d'agronomie a monté avec elle un programme de développement de la ceinture maraîchère qui a recruté deux ingénieurs; de plus, un autre programme de développement de l'élevage bovin et ovin dans tout le district relie cette faculté à la municipalité. Les agents de la municipalité de Pigüé ont fortement recours aux universités de Bahía Blanca, de Tandil et de La Plata, et nous disposons d'une foule d'exemples de ce type qui montrent combien les universités s'insèrent directement dans le développement des territoires proches, au grand dam de la profession qui a parfois adressé des plaintes à travers leurs conseils locaux, y voyant une concurrence par rapport à leur clientèle, les « producteurs ».

Mais les municipalités et les universitaires s'adressent pourtant à une population rurale qui était peu concernée par les actions des services de *extensión* ou la profession, si l'on fait exception des programmes comme *Prohuerta* ou ceux du *Programa Social Agropecuario* qui, comme nous l'avons vu, sont eux-mêmes en marge de la profession. Certains agents des coopératives s'expriment avec une grande clarté sur ce sujet: « Je ne crois pas que nous sommes [à la coopérative] des *extensionistas*. Je crois que nous sommes des *asesores*. Les temps ont changé..., et la demande. Nous avons les producteurs de pointe, du milieu, mais ceux du bas... [...] de fait, nous n'allons pas les voir. Je ne sais pas si un jour la coopérative nous a donné la tâche de voir ces gens [...]. Je crois que ce doit être l'État qui s'en occupe et non une coopérative! Qui nous donne les ressources pour nous en occuper? [Il explique que leur travail auprès des agriculteurs "moyens" et "de pointe" leur donne un complément indispensable de leurs salaires reçus par la coopérative, car ils touchent des honoraires pour leurs conseils.] L'Inta ne s'occupe pas plus de ces gens [les producteurs du bas de l'échelle], de fait l'Inta fait de plus en plus du conseil aux conseillers et moins de conseil direct » (un agent des coopératives).

Seuls les agents municipaux, parmi tous les fonctionnaires que nous avons interrogés, prononcent le mot « fonctionnaire ». C'est remarquable car ce terme n'a pas bonne presse en Argentine. Non seulement ils se désignent comme tels, mais ils insistent sur l'importance de ce statut du fait de l'engagement particulier qu'il représente. « J'ai appris, et je dois encore apprendre énormément du travail en groupe parce que je travaille dans une fonction publique, et d'ailleurs cela ne devrait pas être

exclusif de la fonction publique mais devrait aussi être enseigné à un vétérinaire ou un ingénieur agronome travaillant dans le privé [...]. Beaucoup de choses que je sais, c'est l'assistante sociale de notre équipe qui me les a enseignées, et aussi un cours que nous avons eu sur la conduite des groupes, en tant que professionnels, c'est quelque chose qui nous manque » (Muni1). On retrouve de tels propos chez les autres agents municipaux de Bahía Blanca et de Pigüé, à savoir d'une part, se définir comme fonctionnaire, d'autre part, en tirer une fierté et, enfin, relier cette fonction à des compétences valorisantes qui ne sont cependant pas habituellement celles de la profession.

*

Les agents de développement de l'État entre profession et territoire

Depuis dix ans de politique néolibérale, l'État, en assurant une certaine indépendance des ingénieurs agronomes vis-à-vis des grandes firmes de vente de produits, a protégé « la confiance » dans la profession, sa légitimité pour ne pas dire son monopole de la « cité industrielle » en agriculture. En ce sens, il était indispensable que ce programme apparaisse comme une aide aux producteurs, et non aux professionnels. Notamment parce que les ingénieurs agronomes se « rêvent » en profession libérale, autrement dit en tant qu'activité intellectuelle indépendante et désintéressée [Dubar, Tripier, 1998] et donc que le conseil privé y joue un rôle central. On ne peut pas dire que l'État ne fasse rien, dans cette période de crise, pour la profession. Si l'on veut bien sortir des apparences, la loi des produits agrochimiques instaurant une ordonnance et même le programme *Cambio Rural* se révèlent des aides indirectes aux professionnels, même si l'une prétend protéger le consommateur et le milieu naturel et l'autre le producteur.

Mais combien de temps cette « protection » va-t-elle durer et combien de temps peut-elle ne pas trop se donner à voir comme un soutien à la profession ? Depuis l'an dernier, le programme *Cambio Rural* a réduit considérablement son budget, il est passé de 10 millions à 1 million de dollars... Dans le même temps, en soutenant provisoirement la profession, ce programme a permis en huit ans un affaiblissement considérable de l'*extensión*, autrement dit de l'intervention directe de l'État dans la vulgarisation agricole, avec la bénédiction des ingénieurs agronomes.

Ce n'est pas une transformation anodine, si l'on considère le rôle essentiel tant au sein de la profession que du territoire joué par les services d'*extensión* de l'Inta. Mais ces derniers ne sont plus guère en mesure d'assumer ce rôle, hormis dans une fonction éloignée du terrain et de repli sur du conseil spécialisé et de la formation aux conseillers privés. Ce rôle sera d'autant plus difficile à assumer sur le long terme au sein de la profession que :

- le conseil est de plus en plus lié aux firmes : sans *Cambio Rural*, les cabinets-conseils privés ont peu d'avenir ; la stratégie de la « suspicion » perceptible dans le cas du semis direct ne peut tenir sans un soutien financier de l'État ;
- éloignés du terrain, les anciens *extensionistas* perdront peu à peu leur légitimité d'hommes d'expérience. Par ailleurs, il n'est pas aisé, pour eux qui ont déjà plus de 45 ou 50 ans, de conquérir une légitimité dans des spécialités techniques dont ils se sont éloignés ou en sciences sociales (ni même en ingénierie sociale) qu'ils n'ont jamais eue...

Parallèlement, les coopératives semblent abandonner le champ de la profession au profit d'un contrôle (commercial) du territoire. Déjà, les ingénieurs agronomes de ces organisations ne se définissent plus comme des *extensionistas*.

Dans cet espace laissé partiellement vacant de la profession et du territoire, les agents récemment recrutés des municipalités inventent, avec le soutien matériel de la ville, une nouvelle pratique du métier. Ils se revendiquent comme fonctionnaires. Dans leur collaboration décomplexée avec les architectes-urbanistes et les travailleurs sociaux, ils modifient les frontières de leurs compétences ainsi que leurs identités professionnelles. Point essentiel: ils sont perçus différemment par les agriculteurs de leurs districts, notamment ceux qui n'étaient pas catalogués comme des *productores* par la *profesión*. Leurs alliances fortes avec les universités nationales et avec les villes (moyennes et petites), laissent supposer qu'ils sont peut-être les acteurs d'une re-territorialisation [Raffestin, 1987] allant de pair avec une re-professionalisation des métiers du développement.

Deux observations doivent cependant être faites. D'une part, peu de municipalités se sont engagées jusqu'à présent aussi clairement que Bahía Blanca et Saavedra dans le développement rural. D'autre part, il ne faut pas sonner le glas de l'Inta sur le territoire et des coopératives dans la profession, ces organisations jouent encore un rôle décisif et doivent retrouver leurs places dans les territoires ruraux en construction et la redéfinition des professions du développement.

BIBLIOGRAPHIE

- BOLTANSKI L., THÉVENOT L. [1991], *De la justification. Les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 483 p.
- CARBALLO GONZÁLEZ C. [1995], « "Programa Social Agropecuario" y "Cambio Rural". Dos intentos para atenuar la crisis entre los agricultores familiares », *Realidad Económica*, Buenos Aires, 136: 47-63.
- DE NICOLA M., PROPERSI P., QUÉSTA T. [1998], « Efectos del plan de convertibilidad », *Realidad Económica*, Buenos Aires, 154: 118-136.
- DI MÉO G. [2000], « Géographies tranquilles du quotidien. Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales », *Cahiers de géographie du Québec*, 43 (118): 75-93.
- DUBAR C., TRIPIER P. [1998], *Sociologie des professions*, Paris, Armand Colin, 256 p.
- GARCÍA DELGADO D.R. [1994], *Estado y sociedad. La nueva relación a partir del cambio estructural*, Buenos Aires, Argentina, Grupo Editorial Norma S.A., 295 p.
- GIDDENS A. [1987], *La Constitution de la société*, Paris, Puf, 474 p.
- HUGHES E.C. [1996], *Le Regard sociologique. Essais choisis. Textes rassemblés et présentés par Jean-Michel Chapoulie*, Paris, éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 344 p.
- PEÑALVA S., ARROYO D. [1991], « Estado benefactor y municipio en crisis », *Cambios*, Buenos Aires, 3 (1).
- RAFFESTIN C. [1987], « Repères pour une théorie de la territorialité humaine », *Cahier du groupe Réseaux*, 7: 263-279.
- RAPOPORT M. (éd.) [2000], *Historia económica, política y social de la Argentina (1880-2000)*, Buenos Aires, Ediciones Macchi, 1148 p.
- SAIEGH S.M., TOMMASI M. [2000], « Le labyrinthe fiscal de l'Argentine et la théorie des coûts de transaction en politique », *Problèmes d'Amérique latine*, Paris, La Documentation française, 37: 63-90.
- TULET J.-C., ALBALADEJO C., BUSTOS CARA R. (éd.) [2001], *Une Pampa en mosaïque. Des communautés locales à l'épreuve de l'ajustement en Argentine*, Paris, L'Harmattan, 275 p.

Lexique

Il s'agit d'un lexique « impossible » car ces catégories sont en continuel changement, notamment en contexte de crise de la profession, et elles dépendent aussi d'un point de vue, forgé par une personne située dans l'espace social concerné et ayant, de par sa propre trajectoire biographique, une interprétation personnelle de ces catégories.

Agronomía: commerce d'intrants agricoles, voire de machines, tenu par un ingénieur agronome, qui peut en employer d'autres, celui-ci dispense également des conseils techniques à ses clients, soit pour accompagner la vente, soit de façon séparée de d'achat d'un produit.

Agrónomo: personne qui a un diplôme de technicien (trois ans après le bac, ne pas traduire par *técnico* tout court, qui a un autre sens). Il n'est pas un ingénieur agronome et ne fait donc pas partie de la *profesión*.

Asesor: conseiller, consultant. Un terme plus générique que celui de *extensionista* qui inclut les fonctions, voire les métiers, de conseil des agents des coopératives et même des ingénieurs travaillant dans une *agronomía*.

Escala: limite de taille de l'exploitation en deçà de laquelle les ingénieurs agronomes, en particulier de la *extensión*, considèrent qu'elle ne peut être viable économiquement, ce en quoi elles sortent de leur domaine de compétence et entre dans celui du *trabajador social*.

Extensión rural: activité de conseil et de développement en agriculture exercée par des fonctionnaires. Elle est supposée s'exercer auprès des agriculteurs les moins favorisés.

Hombre de campo: dénomination plus générale que *productor* désignant non seulement les agriculteurs exploitants mais aussi les employés ruraux.

Productor: exploitant dit traditionnel en Argentine, en général il réalise dans la Pampa une activité de grandes cultures et/ou élevage bovin (viande ou lait).

Profesional: toute personne ayant fait cinq ou six années d'études supérieures et exerçant une activité qui implique une part de conseil ou d'expertise.

Sección agronomía (d'une coopérative): bureau de vente d'intrants d'une coopérative.

Promotores asesores, promotores de proyecto: terminologie utilisée pour désigner les agents du programme *Cambio Rural*, et qui de fait permet d'éviter d'utiliser pour les désigner dans les conversations le terme de *extensionista*, ce dernier étant assimilé dans les représentations à un agent de l'État, fonctionnaire. Le mot de *promotor* est en revanche également utilisé par les firmes privées d'intrants agricoles pour désigner les ingénieurs agronomes qu'ils emploient en tant que représentants commerciaux auprès des *productores*. Le *promotor de proyecto* de *Cambio Rural* coordonne plusieurs *promotores asesores*, qui eux travaillent directement avec les groupes de *productores*.

Receta: littéralement « ordonnance », il s'agit d'une autorisation d'achat de produits phytosanitaires délivrée par un *profesional* à un *productor* en fonction d'une prescription donc d'un service en tant que *asesor*.

Técnico: désigne une personne experte en questions techniques et dûment formée à l'université. C'est en fait une façon de désigner un *profesional* dont la spécialité est « technique », c'est-à-dire d'intervention sur les choses (l'ingénieur agronome ou chimiste et non pas l'avocat ou le médecin). C'est une désignation très valorisante.

Trabajador social: technicien des programmes destinés aux ruraux pauvres ou assistante sociale.

Silent Innovations in Federal Civil Service. Argentina 1989-1999

*Dora Orlansky **

This paper discusses the three phases of the State Reform process during President Menem's two terms of office (1989-1995; 1995-1999). The first phase involved the greatest changes: the privatization of state-owned companies, the decentralization and transfer, to provincial governments, of the government's main social functions (education, health, housing, social welfare, etc.) and a reorganization, though a "politicized" one, of the national government's agencies and the civil service. The second phase – also called the "second" State Reform – focused on an ambitious modernization of the government establishment, but did not meet its objectives. Finally, when the decade of Menem's administration was about to end, the government undertook the last and much postponed changes in the civil service working conditions. This paper will focus on these two final years.

1989: The State Reform – first phase

By the end of the Radical Party administration (1983-1989), fiscal adjustment was considered essential in the light of the State's financial imbalances. In April 1989, the repeated inflation acceleration processes in the domestic economy clearly showed the need to overcome the chronic fiscal imbalance. Both in the economic and political arenas, opinion was widespread that the fiscal deficit was the main cause of runaway inflation rates. The Alfonsín administration then decided that a public sector reform intended to reduce imbalances was inevitably necessary to build economic stability. Aside from promoting a political agreement with the coming administration for the following presidential term, the government set the following points in its economic program: a) fiscal deficit reduction down to a minimum compatible with external financing, b) improvement of tax returns, c) public spending restrictions and d) increase – in real terms – in public fares up to a point where the financing of capital investment in state-owned companies could be assured.

* Director of Research and Professor, Instituto de Investigaciones Gino Germani and Department of Political Science, Faculty of Social Sciences, University of Buenos Aires, Argentina. An early version of this paper was prepared for presentation at the IPSA, International Political Science Association, XVII World Congress, Quebec City, Canada, 1-6 August 2000, with the collaboration of Diana Gomez, Silvana Kostenbaum and Myriam Orciani.

The desperate fiscal situation and the need to implement adjustment policies and stability plans were thus dramatically revealed in the midst of the 1989 presidential elections and exacerbated during the critical times of the transition from the radical to the Justicialist government. In this context and on the verge of ingovernability, when the Menem administration was just beginning, the State Reform Act and Economic Emergency Act were passed¹. These were bills proposed by the Executive Branch in an unprecedented political agreement whereby the Radical Party – the largest opposition party – gave its vote of support in Congress. Based on these two sole legal instruments that passed through Congress, a “new administrative order” was opened and structurally redefined the public sector².

In consonance with the “Washington Consensus”³, the State Reform process during the Menem administration mainly involved the privatization of state-owned companies, the deregulation of markets and the decentralization of various functions to be distributed among sub-national jurisdictions [Gerchunoff and Cánovas, 1995; Orlansky, 1989, 1991, 1994, 2000; Oszlak, 1999]. One of the last instruments of this period was Executive Order 992 on the National System for the Civil Service Profession (SINAPA) which set forth in 1991 a promotion system for the National Public Administration personnel aimed at organizing and systematizing the administrative career.

The disappearance of the entrepreneurial state and the resulting reduction of public employment was one of the outstanding features of the first-phase reforms. The need to collect liquid funds to pay the debts resulted in the prioritization to transfer public utility companies, which, in some cases, were monopolies per se. Owing to the preeminence of macroeconomic objectives, most of these operations were made at once and in hardly a gradual manner, and regulatory master agreements were prepared or changed after the transfers were made [Gerchunoff, Cánovas, 1995]. As regards the decentralization process, we can only highlight the transfer of responsibilities from the Federal government to the provinces, leading to payroll increase in the areas transferred, education, health, social welfare, etc., to sub-national jurisdictions.

While the number of employees in the Federal public sector (1,100,000) dropped genuinely as a result of state owned companies privatization’s (300,000 jobs) – and through social functions transferred (340,000 jobs) towards subnational administrative levels’ payrolls (estimated in 100,000 jobs, before decentralization) – the volume of employees in political areas rose not only in relative but also in absolute numbers. In other words, the number of positions in the more political jurisdictions of the Federal government and in the top cabinet positions grew.

1 Acts 23696 and 23697, respectively.

2 State reform policies were formulated in a « cascade » manner. In 1989, they consisted in a consolidated package of two acts (Nrs. 23696, and 23697) and, later, in a series of « necessity and urgency »-motivated executive orders. In 1990, Executive Order 435 of State Reorganization; Executive Order 1457 called « Omnibus » to accelerate the State Reform and Executive Order 2476 of State Rationalization, main provisions relating to the personnel status. In 1991, Executive Order 992 on the National Civil Service Profession System (SINAPA).

3 It set forth a set of measures for attaining economic stability such as privatizations, economic liberalization, fiscal discipline, etc.

Through voluntary retirements, redundancies, separations, compulsory retirements and the implementation of a new personnel promotion system, an intense turnover took place in the Federal civil service, that emphasized the political profile, at the expense of civil servants' autonomy and clear cut limits between government and party politics [Orlansky, 1991, 1994].

The political uplift was, on the one hand, an automatic result of the reorganization that started in 1989. Once the state-owned companies were privatized and the social role was decentralized under the argument of fiscal federalization, the number of public employees in the Federal government decreased. At the same time, payrolls in political functions increased and *not only* in relative terms. In absolute terms, the number of positions in the more political sectors of government (President's office, Ministry of the Interior [Orlansky, 1994], Ministry of Economy and the most recently created Chief of Staff's office) grew.

But the state's over sizing – at the political leadership level – was not only apparent in the numbers. The civil service has been “politicized” in a different sense: since 1990, organizations and government agencies multiplied exponentially (Secretariats, Under-secretariats, Directorates). Also, political turnover at government management level allowed a political clientele control and a corporative control over labor, by the Union of National Civil Servants (UPCN), a pro-Menem Government union, which became involved in areas such as employee recruitment, re-categorization and promotion (Executive Order 992/91, “SINAPA”). Membership of UPCN was – though not explicitly – a condition to recruitment. As tautological as a statement regarding the “politicizing” of the State⁴ may sound, the way in which ruling party politics – i.e., the confrontation between its different sectors and the conflict of general and particular interests⁵ – spilt over the boundaries of government was unprecedented. This resulted in some periods of division of areas of influence and in the creation of inter-bureaucratic, particularistic networks with a hegemonic concentration of personal power; this was the case of Mr. Cavallo, Economy Minister (1991-1996), and his involvement in the appointment of officials for agencies outside his incumbency.

Despite the official antistatic rhetoric's, the size of federal executive branch departments was blown up. Restrictive acts, bills and executive orders concerning State Reform were in fact distorted. There had been many dismissals; but new employees were hired at the same time and some even re-hired again. In the office of the Presidency many employees under their retirement pension plan (the so-called “privileged pension” on account of the many benefit granted) returned to their posts by ways of contracts. Personnel reducing structures were approved, many agencies eliminated (often only in papers), voluntary resignation with substantial compensations as well as anticipated or compulsory retirement were applied and dismissals executed. But all this bunch of policies were reverted by

4 The description of « political inflation » (mechanisms of clientele attraction, expansion of organizations and senior administration positions held for political loyalties, etc.) [Orlansky, 1994].

5 For instance, a program (« *Nueva Dirigencia* ») promoting « young leadership » among members of the official party, Partido Justicialista, had been carried out from inside a governmental agency. Afterwards it was a faction converted in a new political party itself.

means of several executive orders ruling a lot of “exemptions”. By the end of 1992, there were 98 undersecretaries in the area of the federal executive branch, even though Executive Order 435/1990 has established a maximum of 32. A year later the figure climbed to 140. The top level appointees profusely multiplied; the number of advisors increased (92 for a former Minister of the Interior); tenure public employment augmented. So, the top structure of government and the volume of public employment have been enlarged by means of a peculiar political alchemy of “exits and entries”. Thousands of positions and employees had been eliminated at high cost while being simply replaced by others, and even many more than before; a sort of relentless clientelistic circulation.

The previous public administration labor law was replaced by the National System for Administrative Profession, known as “SINAPA” and salaries, promotion, positions, levels, categories, etc. were redefined. As a matter of fact, the conversion from the previous hierarchical listing of 24 categories to the new one of 6 implied the redefinition of levels, categories and salaries for all the personnel. The results of equivalencies were not satisfactory for a greater part of employees. Conflicts begun and the influential officialist civil servants union UPCN ⁶ was informally consulted, and its member benefited from the process of reclassification. Another important source of patronage discretion was the design and results of the so-called « compassion for the executive positions » in the public bureaucracy. Extensively advertised “open selection” concealed the fact that qualification consisted of a ranking where the highest position was filled by three names presents as candidates, among which the political authority made a decision. There has been practically no remotion; a *parti pris* favoring those who had been appointed by same authorities prior to selection. Both “replacements” of categories into the new labor framework and “competitions” ⁷ for executive positions have concealed subtle maneuvers of political manipulation; these legal devices improved the former ones like voluntary resignation, compulsive retirement, etc. The role of unions has been included in the SINAPA; only the officialist UPCN was allowed to send an « inspector » (to see but not to vote) when decisions about recruitment’s or promotion are taken. Nevertheless, the powerful union was currently able to accomplish an informal particularistic influence. Conversely, the other mayor public employees union, ATE ⁸, that did not agree with the “pro Menem syndicalism” was excluded.

6 UPCN was recreated in 1948, as the follower or the former « Liga de Empleados Públicos », the union born in 1930 supporting the General Uriburu « nationalistic » military coup. It historically appeals to the very « white collar », i.e. the high level functionaries, usually more « officialists » and ideologically « wrightists ». In the present days UPCN is proud to make know that the IDB (International Development Bank) appointed the UP (Unión Personal, UPCN’s welfare organization) as one of the best organized and rule-abiding institutions of its kind.

7 The expression « competition » – a mere euphemism – was later replaced by a less controversial and pretentious term as « selection »; a semantic exchange that eliminates the possibility of legal contestation of irregularities.

8 ATE was created in 1925 inspired in a socialist orientation. From its beginnings it included the « blue collar » workers in the public infrastructure (ports, roads, etc.) and administrative employees of the low levels. Also the personnel from the military factories institution (*Fabricaciones Militares*) were members of ATE; unlike public utility companies passed to the private sector, these factories were mostly wound-up due to lack of buyers.

Another striking feature of labor policy consists of a strong salaries polarization. Salaries' dispersion was magnified even though an increase of around 20 % of the salary mass was forecasted from the new administrative system implementation. Moreover, salary freezing was applied, except at the highest levels where salaries were permanent and substantially raised. The insistence to make salaries increases depending on a fuzzy concept of productivity imposed budget restraints that did not allow to offer better compensations but extremely selective increases to those who had greater responsibilities. In 1993 the "critical positions with executive functions" had a salary level of around 4,900 Argentine Pesos (or US Dollars), 20 times the salary of the lowest position, and more than twice the salary of same position before 1991.

However, there is not guarantee that holders of critical executive positions will maintain their positions or remaining in their executive functions because of the permanent mutations of national government. A change of minister in the Menem Administration currently implied not only a replacement of the political appointees but a new administrative reorganization; consequently, the administrative reform of a former minister was mostly neglected.

1996: Second State Reform

In February 1996, the State Reform issue was once again brought to the surface, now called the "Second Reform", through Act 24629 which, in its second chapter, discusses the administrative reorganization of the state, emphasizing the need to improve the operation and quality of services rendered by Federal government agencies, as well as their financing. To that end, it provided for a national public sector reorganization to attain more efficiency and rationalization. The proposals were as follows: 1) Change, merger or transfer of government agencies to the provinces, following their prior agreement, 2) total or partial elimination of overlapping or duplicate objectives, competencies, functions and responsibilities, or of such agencies that had become manifestly unnecessary, 3) reorganization or total or partial elimination of decentralized agencies created by law, 4) privatization of activities related to the provision of supplemental services and works or goods production under the management of the central government jurisdictions or agencies – provided that this would not imply affecting essential services in which higher efficiency, as well as better service levels to the users or the community would have to be achieved, with a reduction in costs or a better public resource allocation to those ends. The enforcement authority for this Act was the Presidential Chief of Staff (called Ministers Cabinet Chief), who was empowered to enforce the fulfillment of the objectives set forth in the abovementioned Act as well as to consider any exceptions⁹.

Likewise, the same Act 24629 provided for the creation of a Labor Reorientation Training Fund (*Fondo de Reconversión Laboral*) for the National

⁹ The presidential chief of staff's position (Cabinet Chief) was created under the 1994 Constitutional Reform. Among other things, it is in charge of the organization and administrative personnel of the executive branch.

Public Sector, the purpose of which was to train and provide technical assistance to civil servants whose positions were eliminated by the State modernization, so that they would be reinserted in the labor market. The legal structure of the Second State Reform was supplemented by Executive Order 558/96 the goals of which included the attainment of higher management efficiency, effectiveness and transparency. It established the need to review the personnel promotion systems and, to this end, it was necessary to create – within the presidential chief of staff's office – a Unit essentially devoted to complete the State reform process and elaborate a State Modernization Program for the second phase. As a result, the State Reform and Modernization Unit (URME) was created under such office. Its main functions were: 1) to design the Reform Program and the State Modernization Program; 2) to coordinate, follow up and control the actions relating to the State Reform and modernization in all Ministries, Secretariats in the President's office and centralized or decentralized Federal agencies; 3) to coordinate, follow up and oversee Institutional Strengthening Programs under progress or to be implemented, regardless of their financing modality, to ensure that they abide by the reform program, 4) to collect information considered necessary in order to comply with their functions, and to be compulsorily provided by Federal agencies, whether centralized or decentralized; 5) to inform, every 30 days, the Federal Executive Branch through the Presidential Chief of Staff (Cabinet Chief) on the progress of and deviations from the reform program; 6) to collaborate with the Provinces in their Reform and Modernization processes, by coordinating actions of the provincial agencies and the National Executive Branch bodies.

Executive Order 558/96 set forth that government organizations were obliged to submit to URME their projects for deregulation, transfer, merger, modernization and/or institutional strengthening. However, reacting to the lack of compliance with Executive Order 558/96, the Executive issued Executive Order 660/96 whereby it defined the makeup of the Federal government from the top down to the level of Under-secretariats. It also set forth the objectives and competencies for each government unit explaining what transfers, mergers and elimination's had to be undertaken in order to conduct the administrative reorganization. Also that same year, Executive Order 928/96 was issued establishing the responsibilities of several decentralized agencies in the design of a Strategic Plan and a Transformation Plan¹⁰. As provided for in Executive Order 558/96, URME – together with the Labor Ministry, the Civil Service Secretariat and the Ministry of Economy – was to review the Basic Legal System for the Civil Service, the by-laws and special personnel promotion systems as well as regulatory standards affecting labor productivity.

The results of the above-mentioned executive orders were as follows: 1) the term set by Executive Order 558/96 was insufficient to design the reengineering, modernization and institutional strengthening process necessary to undertake the

10 Each plan had to be submitted to URME with a redefinition of the agency's mission within the new role of the state parameters, citizen-oriented management, indicators to measure performance and results, human resource policies, remuneration levels with explicit productivity criteria, etc.

reform; 2) Executive Order 660/96 did not reduce the number of Secretariats and decentralized agencies, it rather consolidated them; 3) the final liquidation of remaining agencies or bodies in the public sector was postponed through Administrative Decision 639/98, extending the deadline to December 31, 1997¹¹.

The second State Reform has been analyzed [Bozzo *et alii*, 1996, 1997] based on five under performing aspects on which reforms should focus, namely 1) functions overlapping in a strict sense (generally with the President's office), 2) insufficient definition of competency limits (by subject, territory, etc.), 3) internal under performance (excessive or inadequate regulations), 4) policy-regulation conflict, 5) transferable functions (those that can be decentralized or privatized). According to the above-mentioned analysis, the areas that most respected restrictions under Executive Order 660/96 were the Ministries of Justice, Defense, Education, Health and Labor – all of them State “functions not to be delegated” – which implied that the adjustment was more stringent in those areas. Although the objective of the Second Reform had to do with the consolidation of the state establishment as a “second-floor” structure, domestic security and direct social services – social security and subsidies – functions have been left in the Federal government area presumably with a political justification: 1) domestic security represents the power of repression and 2) social security and subsidies involve a large scale flow of economic-financial resources potentially useful to attract political clientele (grants and subsidies).

Although the objectives established to promote the State Reform refer to introducing structural changes, strengthening functions that cannot be delegated and eliminating those functions that can be better performed by private interests, “the redesign focused on aspects related to cutting spending and solving the fiscal deficit, rather than on a reorganization aimed at achieving more efficiency and transparency in State Management” [Bozzo *et alii*, 1997: 19]. The reform's fiscal result – although it had a relative economic meaning – appears as the only real achievement in the process. According to the empirical definitions given by the experts, the functional analysis of the State apparatus configuration leads them to conclude that “pre-existing under performance prior to the Reform persists in more than 80 %” [Bozzo *et alii*, 1997: 20], particularly in the areas related to regulatory functions. External under performance of the federal administration (ministries, secretariats, undersecretaries and other agencies) was subjected to political compromises, and transferable functions barely suffered any changes. At most, there have been only a few innovation, adapting and modernization processes in the public administration revealed in some isolated experiences [Schweinheim, 1998; Ciai *et alii*, 1998], but, in general, the Second Reform failed since it was ruled by two simultaneous rationales: a logic of accumulation to reduce the fiscal deficit and attract the confidence of investors and creditors, and a logic of legitimacy, in the face of the inability to arise positive expectations and the loss of popularity during the second Menem's term in office [García Delgado, 1996].

11 These are remaining agencies from the privatized state-owned companies (telephones, railroads, etc.).

A feature common to both the reforms undertaken is that they focus on the creation of institutions, rules and values guiding the actions of individuals and organizations, and responding to a similar design: many of the innovations are supported by legal standards providing the typical bureaucratic formality; they have coordinating or enforcement agencies with specific powers, similar management processes, etc. From the Weberian perspective, the adoption of this type of formal structures is successful in the modern world given their high capability to manage the dimensions of activities' coordination and control [Meyer and Rowan, 1991: 43]. In this sense, the adoption of more modern systems and new technologies would be the result of increased efficiency they would convey; and the fact that certain models tend to be adopted in a specific area would show their superiority over other models. However, following Meyer and Rowan [1991], Weber can be interpreted differently: certain structures are adopted not so much because of the efficiency they render but the legitimacy they provide [*idem*: 43-44]. Many formal elements of the structures are firmly embedded and reflect common interpretations of social reality. By acting as manifestations of institutional rules¹², they operate as highly rationalized myths that legitimize organizations [*idem*: 44].

1998: State collective bargaining by the end of the Menem administration

To confront or to subordinate: that was the question – resulting from the reallocation of resources and incentives – for State unions during the first phase of the public sector reforms between 1989 and 1995 [Orlansky, 2000]. Although the unions can be freely organized, there have been two main public employees unions – besides the teachers'. The Union of National Civil Servants (UPCN) has exercised corporative influence over recruitment operations, re-categorization and promotion, according to SINAPA provisions, aside from the fact that this union's leaders benefited by occupying executive positions in public agencies. On the other side of the spectrum, there was the Association of State Workers (ATE), which was alienated from any participation in SINAPA's promotion system decisions.

Over the last years of the Menem administration, both these unions exacerbated their differences. On the one hand, UPCN – guided by a business-like logic, especially in the management of the State workers Welfare Organization (which serves other workers as well), today has 60,000 full members totaling 230,000 with their families. It has developed a number of benefits for: full union members: 1) free school materials, 2) an additional 25 % discount on medicines above that already provided by the Welfare Organization, 3) tourist packages with discounts higher than those provided by the Welfare Organization; members of the Welfare Organization alone: 1) upgrading of hospitals and clinics; 2) extension of the pharmacy network, 3) tourism plans; for the Federal government personnel, in

12 Not only the existence of the typical ministries and agencies of Economy, Education, etc. and accounting systems for payroll, etc. are examples of institutional rules. What is paradoxical is that innovation practices (non Weberian) proposed by the New Public Management are also institutional rules.

general: 1) involvement in the drafting and implementation of the Collective Wage Bargaining and the Master Act, 2) renegotiations of Sector Agreements, 3) support to the development and institutionalization of mutual welfare organizations created by the workers of the various agencies to implement outsourcing methodologies. On the other hand, ATE is characterized by a tradition of demonstrations and of being “the opposition”. Its members are more motivated in active participation in meetings and information events and less interested in belonging to a labor union concerned in attracting new members through selective incentives¹³ (as is the case of UPCN)¹⁴. ATE was more affected in terms of elimination of jobs, dismissals, suspensions and, in general, government policies. Although the institutional background of UPCN was not that strong in entrepreneurial management, they have raised the need to create a new role for the union, trying to organize it as an “Intermediary Management Body”, i.e. an “... organization with the means necessary to mediate in accompanying, monitoring and training in undertakings...” for self-employment... “with the basic goal of triggering a dynamic process for the creation of new enterprises through the recruitment of personnel with a potential entrepreneurial profile”... “Generating effective employment, labor training and professional education programs, covering from intermediation between labor supply and demand to the support to creating new jobs or self-employment opportunities or, otherwise, social support” [Villaroel, 1999: 261-262].

The special feature of Menem’s last period was – albeit late – in 1998 the phase of negotiations for the enforcement of the First Collective Wage Bargaining Agreement for the public sector. This would govern the working conditions for the Federal Civil Service (central government administration and decentralized agencies) totaling about 50,000 employees. The Agreement was officially approved on January 29, 1999 through Executive Order 66/99. In actual fact, already in 1987, Argentina had ratified the ILO Agreement 151, which guarantees the protection of the right to belong to a union and establishes the procedures to determine employment conditions in the civil service. However, during the first and rapid phase of State Reform in the Menem administration, the issue was totally ignored until 1991 when Congressman Adbala introduced in the House of Representatives a bill passed on December 16, 1992 under Act 24185. Such act set forth the provisions that would govern the negotiations between the Federal government (APN, Administración Pública Nacional) and its employees: 1) it appoints the Labor Ministry as the agency responsible for determining the number of voluntary members recognized to each union, which will be reflected in the number of representatives in the committees; 2) it determines the subjects to be negotiated

13 The incentive must be « selective », so that those who have not joined the organization that defends the interest of the group or in some way contribute to meet those interests are treated differently from those who do join it [Olson, 1992: 60].

14 It is important to highlight that, unlike what happens in some private sector activities, where all employees contribute to sustain the unions, in the case of state employee unions, contributions only come from its members. For state unions, the percentages vary between 3 % and 2 % depending on whether they are members of UPCN or ATE, respectively.

including labor matters comprising employment relationship, as regards both salary content and other labor conditions, etc.; 3) it establishes that the organizational structure of the Federal government, the State powers and the principle of suitability and knowledge for a position and promotion in the civil service career are not issues to be negotiated; 4) it details the possibility of appointing a mediator in case an agreement is not reached. The Executive Branch, through Executive Order 447/93 regulated Act 24185, establishing that only signatory unions of the Agreement would be beneficiaries of the union contribution. Short time before, also in 1993, the Congress had ratified the ILO Agreement No.154 on the promotion of collective bargaining in general.

Between 1993 and 1997, the Collective Agreement for the State personnel was not included as a priority in the government agenda, which was filled by other more urgent and relevant issues, such as the impact of the “Tequila effect”, and the Reform of the National Constitution in 1994, which would now allow the reelection of the president in 1995. Also, the confrontations between UPCN and ATE did not allow working together towards introducing the Collective Agreement in the political agenda. For UPCN, the delay was also caused by other factors “related to the closer opposition that this alternative brought about in some civil service career sectors and political officials” [Auton, 1999: 242]...

In 1997, the Executive Branch introduced a bill in the House of Representatives aimed at passing a Master Act for National Public Employment Regulation, the main objective of which was to replace the Basic Legal System of the Civil Service¹⁵ as well as to consolidate into one sole regulation many legal provisions on civil service employment. This bill was strongly rejected by the unions as it “provided for a rigid regime which granted excessive discretionary powers to the administrative authority”. The House Labor Legislation Committee, with the collaboration of legal representatives from UPCN and ATE submitted to the vote an agreed bill which was passed by the House on November 1998 and, almost a year later, on September 15, 1999, was unanimously approved both by the House and the Senate to become Act 25164. Such bill received strong criticism from some State sectors because, although it was agreed by the unions, it had not been agreed by the state in its capacity as employer, since the latter had not been convened to present possible changes. There was even the possibility for the Executive Branch to veto the bill, but the union pressures made the Executive decline its intention. The union’s interest was essentially to set up the Permanent Training Fund an issue, which neither the Act nor the Agreement has developed at length and has created endless expectations¹⁶. However, it was never implemented. President Menem issued Executive Order 1596 for its regulation on December 9, 1999, his last day in office. But a few days after President De la Rúa took office, on January 18, 2000,

15 It includes a set of rules for Federal government personnel, many of which were established during the military rule between 1976 and 1983. Its reform was provided for in the Second State Reform of 1996, Executive Order 558/96.

16 According to ATE informants, this is a Fund that would command an 86-million dollar budget per year for spending on civil servants training. Its implementation would be decentralized by agencies and would be managed mostly by UPCN.

through Executive Order 69/00, he abolished Executive Order 1596/99 whereby the regulation of the Annex to the Master Act for Public Employment Regulation had been approved but not yet published in the Official Gazette.

But the discussion and process of approval of the Master Act in the House was the triggering event that imposed an agreement on the contents of the Collective Agreement a month after it had been favorably voted (on December 15, 1998). Although the ATE rejected it and did not sign the bill, it was officially approved by the signature of the UPCN and the government. ATE proposed longer leaves of absence, a much higher remuneration and did not mention the new labor relations such as the creations of social welfare institutions, cooperatives, outsourcing, etc. Also, the relationship between ATE and the UPCN was a difficult one from the very beginning mainly due to the ideological differences between both unions. Formally, the conflict came from their inability to come to terms on the number of voluntary members for each. The Labor Ministry had to intervene and determined that 72.30 % of the members belonged to UPCN and 27.69 % to ATE. This proposition did not please ATE.

The Agreement was published in the Official Gazette and, immediately afterwards, ATE filed an action to suspend the enforcement of the Agreement and obtained a favorable decision. In turn, the State, through the Labor Ministry filed a recourse reverting the court decision.

The General Labor Collective Agreement signed by the State as Employer and Union Sectors, effective between January 1, 1999 and December 31, 2000, set forth the conditions for admission to the National Civil Service, specified the terms and conditions in relation to public employment, featured the most important factors for personnel career, defined performance as the essential component in personnel assessment, established a remuneration's system, the disciplinary regime and the environmental and working conditions of the Federal Civil Service.

The Agreement introduces flexibility in the function (multi-functionality) and mobility in terms of positions and geographic location¹⁷, with a view to increasing “the productivity of the public sector and modernizing its management”, two new concepts for state employees. Another relevant change is the determination of the working time¹⁸, which cannot exceed 180 hours or be under 120 hours, thus making the workers' time “flexible”.

Other innovations relate to women, the most important being the 10-day extension of maternity leave, i.e. from 90 to 100 days. Also, the Agreement dedicates a whole chapter to the right to equal opportunities and treatment. When making reference to the “Promotion of Working Women”, it increased the resting time for breast-feeding one more hour. A worker is granted 100 pesos (100 dollars) reimbursement for payment of day care. A male parent is also allowed to take a five business day leave for the birth of his child.

17 Functional flexibility refers to the internal organization. It implies less fragmenting, fewer divisions of labor and greater internal mobility [OECD, 1996: 29].

18 The working hours flexibility refers to the workday weekday duration, to the year organization, *flexitime*, elimination of restrictions to night work and obligatory off-time [OECD, 1996: 29].

Other “victories” obtained by UPCN in the negotiation are, for instance, the payment of overtime at 100 % value – compared to the past overtime hours paid at 50 % rate –; the creation of an oversight and regulation committee for ensuring proper environmental and working conditions; the break time for snacks, which had not be regulated before; the number of union representatives and the number of hours of credit for union activity.

We could state that, beyond the above mentioned changes, the Agreement is an innovation in itself, since it was the first time the State had to negotiate with its workers, to guarantee certain rights and to fulfill certain obligations, and to accept in virtually all labor aspects, a set of guidelines imposed by the Agreement. In general terms, aside from proposing the flexibilization of working hours and a greater mobility in civil service, the Agreement establishes that the salary framework provided for under Act 24185 is, however, conditioned to budgetary acceptance. It maintains the principle and right to stability as guaranteed by the National Constitution and it covers workers who have a one year signority and may prove a psychophysical fitness and performance certificate.

*

Over the last decade, the public sector in Argentina fruitlessly undertook two challenges: to reduce the budgetary deficit and, in general, public spending, and the policies of state reduction and modernization. Retrenchment of public employment was only and exclusively due to the privatization of State owned companies and the reduction of the official banking sector. A strong withdrawal of personnel prior and, in some cases, after its transfer featured the process of privatization. Telephone companies, airlines, steel industry, electricity, railways, oil, sewing, etc. as well as the banking sector applied voluntary resignation plans with convenient compensations. To make the difficult tasks of management of dismissals easier, international agencies and multilateral banks granted huge credits. Labor conflicts – mostly in the public sector (65 %) – decreased insofar labor organizations of privatized sector had rather turned into business entities and ended with their former role of noisy contentional unions. In fact, their project consisted of getting involved as private economic agents in the provision of health-care and retirement business, also an ex-state-managed area of public services. The implementation of the Stock Ownership Participation Program also contributes to favor a time of social peace, turning employees into holders of at least 10 % of the company’s shares.

The transformations in the production systems and their resulting impact on labor relations have also had an effect on the federal civil service. The Collective Agreement has been instituted within the Federal government and its main contribution has been the introduction of working flexibilization aimed at improving organization effectiveness and ability to cope with environmental variations. This implies abandoning “universalist, regulatory and centralized” methods and a shift to a result-oriented activity coupled with human and financial resources management methods based on a greater decentralization of responsibilities and the adaptation to current environment [OECD, 1996: 122].

The superseding of the Weberian model is widely shared with many current experiences. In the case of Sweden, an attempt has been made to develop a remuneration system based on concepts such as performance and personal development, setting aside the salary unification system. This completely new measure has presented problems for its implementation as managers do not have a formal or quantified system to base their decisions on, making them totally subjective and creating resistance. Problems have been detected related to organization and cultural factors rather than to public sector managers resistance to change [Wise, 1999]. In Norway, the proposals of the New Public Management suffer from problems of adaptation to the local context and, in particular, they apply to management innovations relating to planning, effectiveness, efficiency, quality, etc. It has greater acceptance among those who are more related to economic aspects and with change results, rather than among those more involved with procedures or legal matters [Cristensen, Laegreid, 1998]. In Argentina, the changes introduced in labor relations within the public sector were controversial. The role played by State personnel unions is very important. On the one hand, changes were accepted and even encouraged by UPCN – a pro-Menemist union – with great capacity to reorganize in the face of reform-generated opportunities. But, on the other hand, changes were rejected by ATE – a confrontational union struggling to maintain or accentuate the conditions prior to the reforms. However, public employment in the Federal government continues to maintain working conditions comparatively more advantageous than in the private sector. Below is a detail of some favorable differences.

1) Working hours flexibility in the public sector does not affect the remuneration level, since stability also covers remuneration. In the case of the private sector, fewer working hours mean a reduction in salaries. Even worse, the concept of stability is unknown by private sector employees mainly with the increase use of fixed term contracts.

2) The night shift for State workers has one hour less.

3) Leaves of absence for vacations or special leaves (marriage, birth, study or death of a relative) are more beneficial in the public sector than in the private sector, averaging between 5 and 10 days more, depending on the case.

4) Working conditions for women (maternity leaves, breast-feeding and child care) are comparatively better in the public sector.

Even with the changes introduced, both working conditions and salary averages for civil servants continue to be much more beneficial than those legislated for the private sector and infinitely better than the latter's actual situation in 1999.

Starting in 2000, concurrently with the new De la Rúa administration, a new phase has started. But this will be the subject of a different chapter.

BIBLIOGRAPHY

- ACKERMAN M. [1998], *Trabajadores del Estado en Iberoamerica*, Buenos Aires, Ciudad Argentina: 11-38.
- AUTON O. [1999], « Estabilidad, movilidad, polivalencia funcional. Las controversias de los nuevos desafíos laborales », in N. Rial (ed.), *Estado argentino. Transformación de las relaciones laborales*, Buenos Aires, Fundación Unión: 221-247.

- BEKKE H.A.G, PERRY J.L., TOONEN T.A.J. (eds) [1996], *Civil Service Systems in Comparative Perspective*, Bloomington, Indiana, Indiana University Press, 346 p.
- BONANOTTE C. [1996], « Las luchas laborales del personal del Estado durante la etapa inicial del Plan de Convertibilidad », Paper presented at the 3th Congreso Nacional de Estudios del Trabajo, ASET, Buenos Aires, September 3-6, 25 p.
- BOZZO C., LÓPEZ B., RUBINS R., ZAPATA A. [1997], « La segunda reforma del Estado: balance », *Cuaderno CEPAS*, No. 5, Buenos Aires, CEPAS, 59 p.
- BOZZO M.C., LÓPEZ B.H., ZAPATA A. [1996], « Los procesos de Reforma del Estado. La Segunda Etapa y su agenda », *Aportes*, 6 (3): 89-103.
- BRESSER PEREIRA L.C. [1998], « La reforma del Estado en los años noventa », *Desarrollo Económico*, 150 (38): 517-550.
- CEUNM, Centro de Estudios Unión para la Nueva Mayoría, *Boletines Informativos*, Buenos Aires, No.39, 1990; No. 53, 1991; No. 54 y No. 64, 1992; No. 68 y No. 75, 1993; No. 77, 1994.
- CHRISTENSEN T., LAEGREID P. [1998], « New Public Management. Design, Resistance or Transformation? », Paper presented at the Annual Meeting of the American Political Science Association, Boston, September 3-6, 32 p.
- CHAI A., DARMOHRAJ A., SCHWEINHEIM G. [1998], « De la modernización a la Innovación en el sector público », *Nueva Época*, Revista de Investigaciones del INAP, 0 (0): 49-82.
- DI MAGGIO P., POWELL W. [1991], « The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields », in P. Di Maggio, W. Powell (eds), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago and London, University of Chicago Press: 63-82.
- FALCON R. [1993], « Políticas Neoliberales y Respuestas Sindicales (1989-1992) », in Omar Moreno (ed.), *Desafíos Para el Sindicalismo en la Argentina*, Buenos Aires, Legasa: 93-106.
- FIGARI C. [1995], « La problemática de las calificaciones y la flexibilidad laboral. El caso de una central eléctrica privatizada », Presented at the II Congreso Nacional de Ciencia Política, Mendoza, Argentina, 35 p.
- FRAGA R. [1991], *La cuestión sindical*, Buenos Aires. Centro de Estudios Unión para la Nueva Mayoría.
- GARCÍA DELGADO D. [1996], « La reforma del Estado en la Argentina », Paper presented at I Congreso Interamericano del CLAD, CLAD – <http://www.clad.org.ve-siareweb.Congresos>.
- GERCHUNOFF P., CÁNOVAS G. [1995]: « Privatizaciones en un contexto de emergencia económica », *Desarrollo económico*, 136 (34): 483-512.
- GRINDLE M., THOMAS J. [1991], *Public Choices and Policy Change. The Political of Reform in Developing Countries*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 233 p.
- GRINDLE M. [1996], *Challenging the State*, Cambridge, Cambridge University Press, 243 p.
- INAP [1997], *Reseña del proceso de Reforma del Estado en la Argentina. 1989-1996*, Buenos Aires, 60 p.
- INFORME A.G. [1994], « Transferencia de Servicios Educativos », *APORTES*, 2 (1): 32-40.
- MEYER J., ROWAN B. [1991], « Institutionalized Organizations: Formal Structure as Myth and Ceremony », in P. Di Maggio, W. Powell (eds), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago and London, University of Chicago Press: 41-62.
- MURILLO V. [1997], « La adaptación del sindicalismo argentino a las reformas de mercado en la primera presidencia de Menem », *Desarrollo económico*, 147 (37): 419-446.
- OECD [1996], *Ministerial Symposium on the Future of Public Services*, Paris.
- OLSON M. [1992], « Una teoría de los grupos y las organizaciones », in *La lógica de la Acción Colectiva*, México, Limusa: 15-61.
- ORLANSKY D. [1989], « Empleo público y condiciones de trabajo », *Desarrollo económico*, 113 (29): 63-86.
- ORLANSKY D. [1991], « El nuevo orden administrativo. Reforma del Estado y empleo público en Argentina 1989-1991 », in *Reestructuración y regulación del mercado de trabajo en América Latina*, Instituto Internacional de Estudios Laborales, ILO, Geneva, Serie de Investigaciones, No.98: 335-350.
- ORLANSKY D. [1994], « Crisis y Transformación del Estado en la Argentina », *CICLOS*, 7 (4): 3-28.

- ORLANSKY D. [2000], « Implementing State Argentine State Reform. Union Cooperation or Conflict? », in S.S. Nagel (ed), *Handbook of Global Economic Policy*, New York, Marcel Dekker, Inc.: 495-510.
- OSAKI M. [1997], « Las relaciones de trabajo en la administración pública », *Revista Internacional del Trabajo*, 3 (106): 303-328; 4 (106): 471-490.
- OSTROM V. [1982], « New Conceptual Developments and Opportunities for Reform », in G.E. Caiden, H. Siedentopf (eds), *Strategies for Administrative Reform*, Lexington, Lexington Books, R.C. Heath & Co, Massachusetts: 25-39.
- OSZLAK O. [1999], *De menor a mejor: el desafío de la « segunda » reforma del Estado*, mimeo, 19 p.
- PALOMINO H. [1988], « Hacia una nueva relación entre sindicatos y Estado en Argentina », Paper presented at XVII Congreso Latinoamericano de Sociología, Montevideo, Uruguay, CISEA, 36 p.
- RINNE J. [1996], « Civil Servant Unions and Administrative Reform Strategic: Brazil and Argentina under Collor and Menem », Paper presented at I Inter-American Conference of CLAD on Administrative Reform in Latin America, Rio de Janeiro, Brasil, November 6-9: 315-334.
- RODRIGUEZ MANCINI J. [1990], « La negociación colectiva en el sector público », in *La negociación colectiva*, Buenos Aires, Astrea: 133-147.
- ROFMAN A. [1994], « Privatización/Reestructuración. El caso Somisa », *APORTES*, 2 (1): 100-124.
- SARAVIA E. [1997], *Seminario sobre la situación laboral del personal de la administración pública en los países de América Latina*, CLAD-PNUD, Santo Domingo, Abril 24-25, Serie Documentos Reuniones Internacionales No.1, <http://www.clad.org-siareweb-Congresos>.
- SCHWEINHEIM G. [1998], « Innovación en administración, gestión y políticas públicas: ¿es idéntico a modernización? », *Nueva Época*, Revista de investigaciones del INAP, 0 (0): 31-47.
- VILLARROEL A. [1999], « La reforma del estado. Los desafíos pendientes », in N. Rial (ed), *Estado argentino. Transformación de las relaciones laborales*, Buenos Aires, Fundación Unión: 249-267.
- WILLIAMSON J. [1993], « Democracy and the “Washington Consensus”, World Development, Special Issue », Lawrence Whitehead (ed.), *Economic Liberalization and Democratization: Explorations of the Linkages*: 1329-1336.
- WISE L.R. [1999], « The Use of Innovative Practices in the Public and Private Sectors: the Role of Organizational and Individual Factors », *Public Productivity & Management Review*, 2 (23): 150-168.

Éveil des sociétés civiles en milieu urbain et organisations non gouvernementales : les exemples de Cotonou et Lubumbashi

Gautier Pirotte *, Marc Poncelet **

Depuis l'âge des Conférences nationales qui ont sanctionné le consensus post-colonial en Afrique, on enregistre une prolifération d'initiatives associatives, notamment en zone urbaine. Cette effervescence s'inscrit aussi dans le contexte particulier d'une critique radicale du rôle de l'État comme acteur du développement économique (plans d'ajustement structurel, promotion de la bonne gouvernance) et politique (démocratisation). Dans un contexte africain de démocratisation institutionnelle ou de décompression-recomposition autoritaire, des centaines d'initiatives se disent organisations non gouvernementales (ONG). Si l'on a beaucoup conjecturé et beaucoup douté à propos de ces ONG africaines et du *revival* associatif avec lequel elles entretiennent des rapports plus ou moins forts, plus ou moins clairs, peu de recherches ont pris soin de les prendre d'abord « au sérieux », avant de jauger leurs résultats ou de les confronter à des prescriptions normatives explicites ou implicites. Peu de recherches ont renoncé à en donner une lecture fondée sur un point de vue connexe (politique surtout ou encore *développementiste*).

La recherche qui soutient cet article [de Maret, Poncelet, 1999] portait sur des associations urbaines, de type ONG, à Cotonou (Bénin) et à Lubumbashi (RDC). Elle avait pour but de connaître plus intimement ces associations en se focalisant sur les acteurs qui les animent, les structures organisationnelles dont elles se dotent, leurs activités, les modalités de leurs ancrages dans les réseaux locaux et nationaux et leur positionnement au sein de ce que nous appelons, à la suite d'Olivier de Sardan [1995], les arènes locales du développement.

Nous retenons comme « associations de type ONG » des associations enregistrées comme telles par les pouvoirs publics¹ et/ou par des bailleurs de fonds. Nous n'avons retenu que des associations d'initiative formellement privée déclarant livrer des services à un ensemble d'individus non limité à celui des membres, ou promouvoir les intérêts de celui-ci. Dans les domaines de la santé, des Droits de l'homme, de l'éducation, du financement, etc., ces associations n'apparaissent pas

* Aspirant FNRS, université de Liège (Belgique).

** Professeur, université de Liège (Belgique).

1 Elles sont dotées d'ailleurs d'un minimum de formalisation administrative.

seulement comme des coopératives, mutuelles ou associations d'entraide, mais revendiquent une voix dans l'espace public. Elles se proclament issues ou représentantes naturelles de la « société civile ». De nombreux partenaires étrangers ou locaux les considèrent ainsi. Nous n'avons retenu que des associations urbaines, c'est-à-dire celles dont non seulement le siège est situé en ville (ce qui est le cas de la majeure partie du mouvement associatif), mais qui déploient principalement des activités en milieu urbain². La recherche de terrain a été réalisée en 1998 et était principalement fondée sur des entretiens avec des observateurs privilégiés (nationaux et étrangers) et des acteurs associatifs, ainsi que sur l'analyse d'une ample documentation locale (principalement à Cotonou), littérature grise pour l'essentiel. Des visites et rencontres de terrain eurent lieu dès lors qu'un terrain était identifiable. Nous n'avions pas les moyens d'interroger un panel représentatif d'usagers, mais des entretiens avec des « bénéficiaires » ou des « membres » ont été réalisés.

Dans ces contextes béninois et congolais, les trajectoires du politique ont été bien différentes [Willame, 1996]. Initiateur du modèle de la Conférence nationale comme mode de sortie de crise, le Bénin a connu une transition démocratique exemplaire avec l'apparition d'institutions démocratiques, d'élections libres et, *in fine*, une triple alternance à la tête des institutions de l'État débouchant sur... le double retour du « Caméléon » (Mathieu Kerekou). Objet de multiples débats et négociations, la décentralisation béninoise est à l'ordre du jour et suscite diverses stratégies de positionnement local des élites politiques et/ou associatives. Ces dernières apparaîtront peu ici dans la mesure où la recherche eut lieu en 1998 et exclusivement à Cotonou. En attendant la mise en application de la décentralisation qui devrait suivre la réélection de Kerekou, on notera, à partir des fines observations de Bierschenk [1994], que la transition démocratique béninoise elle-même peut apparaître en outre et globalement comme une réaffirmation de la tutelle des élites urbaines sur les dynamiques rurales où le projet de contrôle étatique était loin d'être en mesure d'étouffer toutes les initiatives paysannes locales. Quoi qu'il en soit, le Bénin a bénéficié auprès des bailleurs de fonds internationaux d'une prime à la démocratie. Bien que les modes de calculs des bailleurs et experts soient différents, il est permis de penser que l'aide publique au développement a doublé en volume entre 1985 et 1995. En rapport avec le PIB, elle est passée de 9,6 % en 1985

2 Depuis les indépendances, l'urbanisation se pose comme problème et défi concret à résoudre. Jaglin et Dubresson soulignent : « La population d'Afrique noire a triplé entre 1950 et 1990, mais le nombre de citadins a été multiplié par 8, passant de 20 à près de 155 millions; même si le rythme annuel de croissance fléchit dans les années quatre-vingt-dix, il y aura probablement 260 millions de citadins en l'an 2000 et un Africain sur deux vivra en ville en 2020 » [Jaglin, Dubresson, 1993 : 7]. Ainsi, la population du Bénin a doublé entre 1970 et 1995, passant de 2,7 millions à 5,4. La tendance est encore plus forte pour la RDC qui passe en vingt-cinq ans d'une population de 20,3 millions à 45,5 millions. Si, en 1970, 17 % des Béninois vivaient en ville, ils étaient 38 % en 1995. En RDC, la population urbaine reste stable entre 1970 et 1995 (30 %), sauf quelques exceptions (Kinshasa a une population de 4,2 millions en 1995 et l'on estime sa population à 9,4 millions en 2015). Cependant, le taux de croissance annuel de la population urbaine semble freiné au Bénin. Pour la période de 1970 à 1995, il était de 6,3 %, pour la période de 1995 à 2015, on prévoit un ralentissement du taux de croissance à 4,6 %, taux qui reste pourtant élevé. La tendance inverse est constatée en RDC. Si le taux de croissance annuel de la population urbaine était de 3,1 % pour la première période, les prévisions pour la seconde annoncent une accélération de la croissance urbaine: 4,6 % [PNUD, 1998 : 195-198].

à plus de 20 % en 1994 et 1995. Depuis cette date, l'APD semble en régression significative tant en volume qu'en termes relatifs (par tête d'habitant, en pourcentage de la formation brute de capital ou des importations de biens et services). En particulier, cette régression est forte au niveau multilatéral et en partie compensée par la croissance de quelques coopérations bilatérales : Japon, Allemagne, France, États-Unis, Suisse, Danemark.

Loin de cette consécration démocratique, la République démocratique du Congo s'enfonce dans le chaos depuis le milieu des années quatre-vingt. Longtemps fantasmé, le projet d'État intégral qui animait le MPR n'a jamais abouti. L'État congolais n'offre plus réellement de fonction publique, peu de salaires ni d'administration. Il n'assure ni règne de la loi, ni projet collectif autre que la défense d'un territoire déjà à demi amputé par les troupes rebelles et les armées des pays voisins de l'Est, tandis que l'autre moitié est livrée aux alliés du Sud ou à elle-même. Jusqu'ici, seul le secteur humanitaire a fait l'objet d'interventions significatives des agences occidentales de coopération. Des réseaux européens mixtes (ministères-associatif) ont soutenu la formation et l'expression d'une société civile congolaise principalement au Kivu et plus précisément durant l'épisode de la Conférence nationale souveraine.

Des nouvelles « sociétés civiles » africaines ?

Avec l'hégémonie planétaire du courant néolibéral, on a assisté à un retour en force de l'association développement économique/développement politique qui se traduit par la volonté de présenter la démocratie comme le meilleur modèle politique pour le développement économique. Ce dernier étant censé pour sa part être libéré par la reconnaissance croissante de la régulation par le marché³. Plus précisément, la démocratisation du système politique, le règne du marché et l'affirmation de la société civile (réputée incarner une société libérée, réceptacle de nouveaux pouvoirs) devraient fournir les instruments d'un possible redéveloppement et d'une redéfinition des rapports Nord-Sud. Car simultanément, le complexe développeur globalisé qui réserve une place croissante aux ONG du Nord entend aussi promouvoir de nouvelles thématiques et formules de partenariat, d'*empowerment*, de responsabilisation, d'*accountability*, etc. Seuls des acteurs locaux nouveaux ou réformés pourraient en assumer la promotion. Les thèmes dominants de la bonne gouvernance démocratique et de la régulation économique croissante par le marché se sont donc enrichis d'un troisième terme : la société civile. Aux

3 Comme le souligne Bertrand Badie : « Une nouvelle littérature s'est construite dans ce climat pour concevoir le développement politique comme la pleine réalisation d'un nouvel ordre mondial qui se distinguerait du premier développementalisme en ôtant à l'État cette fonction de modernisation active qui en faisait naguère un élément central et moteur du développement : la société et le marché remplacent au cœur du néodéveloppementalisme l'État et la planification, comme pour mieux légitimer l'idéologie officielle du FMI et la fonction d'assainissement à laquelle prétendent les plans d'ajustement structurel. Face à la faillite des États et à celle de la bipolarité Est-Ouest, la capacité intégratrice du marché mondial et l'essor du commerce international se présentent ainsi comme les nouvelles chances de démocratisation d'un Tiers Monde par ailleurs de moins en moins monolithique. Cette démocratisation ne vient plus de l'État mais de la société, du marché et du nouvel ordre mondial » [Badie, 1994 : 207-208].

yeux des bailleurs de fonds, celle-ci aurait pour mérite de garantir le premier et de combler les retraits dramatiques occasionnés par le second.

L'absence de société civile au Sud, pense-t-on, a produit des gouvernements faibles (*soft State*) et abouti à des sociétés basées sur le paternalisme, l'exploitation, la corruption et la pauvreté. La notion de société civile devient alors le « chaînon manquant » qui permet d'articuler une réflexion sur la nécessaire démocratisation des régimes et sur une réforme de l'aide au développement trop orientée vers des macroprojets mis en chantier par des appareils d'État inefficients et pléthoriques. De ce point de vue, le participationnisme, sans être une véritable innovation [Chauveau, 1994], semble prendre un nouveau souffle. La promotion de ladite société civile est sans doute liée à une thématique elle aussi beaucoup discutée et promue « par le haut », celle de décentralisation. Plus souples, plus adaptables, plus proches des populations cibles, les organisations de la société civile auraient donc la charge de démocratiser le développement, de le rendre plus efficace, d'en restituer l'initiative et le contrôle aux couches les plus éloignées des organes de direction de la société nationale.

À l'enthousiasme de beaucoup d'experts répond pourtant un immense scepticisme des africanistes et en particulier des politologues. Héritière de différents courants de la philosophie occidentale (Lumières écossaises, anglaises et françaises, philosophie hégélienne, pensée marxiste), la notion de société civile dans des contextes socioculturels du Sud demeure incertaine. Cette notion est polysémique et très pluraliste au niveau idéologique. Objet de conceptualisations théoriques différentes de Tocqueville à Gramsci, elle semble aussi réfractaire à toute tentative de définition extensive. En Afrique plus singulièrement, la société civile apparaît souvent n'être ni société, ni civile. Dans ce cas, les incertitudes semblent redoublées pour différentes raisons. Tout d'abord, l'origine occidentale de cette notion qui apparaît avoir fait l'objet d'une conditionnalité et d'un soutien tout aussi peu africains. Le biais urbain et élitiste qui la rend peu propice à la célébration d'un *grass-roots sector* et la dimension communautaire dominante des identités et rapports sociaux qui sape tant l'idée même de citoyenneté nationale que de citoyenneté sociale fondée sur la classe ou le statut social. Enfin, la littérature évoque la spécificité prébendière, clientéliste et factionnelle du politique africain. Cette dernière caractéristique hypothéquerait toute possibilité d'action collective fondée sur des intérêts communs susceptibles de se constituer hors de la gestion publique.

D'aucuns ne manquent pas de souligner combien cette société civile reste dépendante financièrement, idéologiquement et thématiquement des partenaires du Nord. Pour d'autres observateurs enfin, elle n'aurait que peu de chances de survivre aux ambitions monopolistiques auxquelles certains États africains n'auraient pas fondamentalement renoncé.

Dans un ouvrage intitulé *L'Afrique est partie!*, Chabal et Dalloz récusent cette notion de société civile en raison du degré d'indifférenciation entre l'État et la société ou de modalités d'indifférenciation tellement singulières qu'elles seraient au fondement d'une gouvernance *made in Africa* [1999]. La notion de bien commun reste ténue, les frontières entre les domaines civils et étatiques, entre le privé et le public semblent poreuses, voire fictives. Si les solidarités horizontales n'ont pas cours, la notion de société civile n'est au mieux qu'un projet. Ce que ses promo-

teurs en attendent, outre une contre-légitimité et d'autres modes de mobilisation/allocation des ressources ou encore une redéfinition de la citoyenneté, ne saurait déroger aux lois de la captation et de la redistribution communautarofactionnelle. Ce point de vue est sans doute trop marqué par la discipline. En effet, il fonctionne comme si le politique africain, si singulier, recouvrait toute la réalité sociale africaine. Or, il n'est pas unimaginable que, dans le contexte actuel, des intérêts collectifs de tout type se constituent sans rapports immédiats à une sphère politique de plus en plus défaillante. Dans un même ordre d'idée, un certain regard ethnologique mâtiné de populisme tend parfois à invalider à l'avance ces nouvelles formes d'associations que tout opposerait aux formes « enracinées », « authentiques » ou plus simplement populaires. Ces dernières alimenteraient la résistance d'une société qualifiée d'informelle, manifestant ainsi une certaine irréductibilité culturelle ou l'échouage définitif de la modernité et du développement promu hier. Cet argument est contradictoire avec la thèse politologique d'une société africaine entièrement « réseautée » et sans fracture culturelle ou sociale massive; en outre, celle-ci semble prisonnière d'une vision close de l'informel fort éloignée de ce dont témoignent beaucoup d'observateurs, notamment au Bénin [Igue, Soule, 1992].

Il n'est guère contestable que ces ONG de facture récente sont souvent éloignées de ce qu'en attendent leurs zéloteurs et détracteurs, que leur conquête d'une éventuelle société civile, leur apport participatif et démocratique ainsi que leurs capacités de renouvellement des pratiques de développement soient éminemment problématiques. Bien entendu, comme le montrent nos indications empiriques, l'affirmation d'une société civile reste lourdement hypothéquée par les modalités de ses rapports possibles au politique, par son référentiel explicite de légitimation qui reste fort hétéronome et davantage encore par l'extrême difficulté d'en rechercher des fondements en termes de mouvements sociaux [Lachenmann, 1994]. Il n'est pas question de réduire la problématique associative africaine ou l'hypothèse d'une société civile à quelques associations plus visibles que d'autres. Pourtant, il nous paraît utile de les aborder sans référence normative et, dans un premier temps, comme faits de sociabilité participant à la redistribution des pouvoirs sociaux en ville et des rapports entre fractions d'élites, institutions publiques ou privées d'accumulation de pouvoirs sociaux et des publics cibles, usagers, clients ou adhérents. Il ne s'agit pas de prendre pour argent comptant la définition qu'en donnent les acteurs eux-mêmes. Nous pensons plutôt que si l'on admet l'existence d'une forme de société civile dans les sociétés industrielles ou post-industrielles, sa genèse est loin de pouvoir être opposée systématiquement aux incertitudes africaines d'aujourd'hui. La gestation des associations, et des ONG de développement en particulier, fut en Europe très éloignée des prescriptions et exigences appliquées aux ONG africaines contemporaines.

Enfin, l'idée de société civile nous paraît moins liée à la recherche d'une entité, d'une singularité et d'une cohérence, bref d'une institution ou d'un champ constitué au sens de Bourdieu qu'à l'ébauche d'un espace où se jouent et se transforment des pratiques, des rapports et des enjeux qui esquissent un possible (périlleux) espace public. Celui-ci se devant d'être caractérisé par ses relations à une sphère du monde privé où s'affirment des modalités d'individualisation originales [Marie,

1999] et à une sphère politicoétatique dépendante soumise à de plus ou moins fortes réductions et redéfinitions. Une enquête en cours auprès des étudiants béninois indique combien la fonction publique est aujourd'hui disqualifiée comme débouché professionnel et comme source de légitimité. En revanche, le professionnalisme associatif et l'autoemploi font l'objet de toutes les ambitions et stratégies des jeunes. Mais, paradoxalement, on ne cesse d'y rechercher les attributs anciens du fonctionnaire supérieur [Laurent, Petit, Poncelet, 2001].

La prolifération des ONG béninoises et congolaises dans les contextes de « transition »

Quoi qu'il en soit du scepticisme scientifique, une certaine « société civile africaine » s'impose principalement à travers le nouveau secteur d'organisations non gouvernementales qui s'est constitué depuis plus de dix ans. Telles que nous les avons définies, ces ONG africaines locales (nous excluons les ONG internationales) peuvent être qualifiées d'organisations intermédiaires et, dans une certaine mesure, de « courtiers du développement ». Outre les types d'activités et les publics cibles, nous pensons qu'il est éclairant de caractériser ces ONG d'une part, selon le type de soutien extérieur et, d'autre part, à travers leurs rapports à la sphère politicoétatique.

La genèse du secteur ONG au Bénin apparaît différente de celle qui a présidé à l'apparition de ces mêmes organisations dans les pays voisins du Sahel. Au Burkina Faso ou au Mali, par exemple, les nouvelles ONG locales sont apparues dans le courant des années soixante-dix et quatre-vingt pour répondre aux besoins de redistribution de l'aide internationale d'urgence en contexte de famine et de sécheresse. Au Bénin, le secteur associatif de type ONG est plus récent et est apparu en parallèle au processus de démocratisation du régime politique. Ce secteur se constitue à la fin des années quatre-vingt et se développe au début des années quatre-vingt-dix par la conjonction de dynamiques particulières issues des contestations du régime monopartisan du PRPB et des stratégies suscitées par les nouveaux enjeux de l'aide internationale évoqués ci-dessus.

La montée de la contestation du régime, principalement à partir de la seconde moitié des années quatre-vingt, marque ce qu'on peut appeler, avec Banégas [1997], l'épuisement du « compromis postcolonial » fondé sur un système de cooptation des élites au sein de l'appareil d'État. Confronté à une crise économique très importante – pour une grande partie liée aux répercussions de la crise mondiale au Nigeria dont l'économie (de « transit ») béninoise est très dépendante –, l'État n'a plus les moyens d'absorber toutes les ambitions montantes. En milieu rural, on voit se multiplier des associations locales de développement, des « associations de ressortissants et de développement » de telle commune et de tel terroir. Comptant sur leurs propres forces et bénéficiant parfois du soutien des autorités publiques qui pratiquent déjà sans le dire une politique de « délégation » [Attolou, 1995], des villageois s'engagent sur la voie du développement participatif local, non sans doter leur participation publique d'un aspect politique. Ces associations, comme les associations d'élèves et d'étudiants (par exemple, l'UGEED – Union générale des étudiants et des élèves du Dahomey), contribuent à la formation du nouvel espace

politique. Les « associations de ressortissants » constituent aujourd'hui la base de cet espace sociopolitique en négociant leur potentiel électoral [Bako-Arifari, 1995].

Comme l'a bien montré Richard Banégas [1997], d'autres acteurs béninois font entendre publiquement leur voix dans le concert de critiques d'un régime de plus en plus aux abois : les Églises (et notamment l'Église catholique ⁴) et les mouvements syndicaux ⁵, les étudiants, les enseignants et plus globalement la fonction publique jouent un rôle décisif dans la contestation qui conduira à la dissolution du régime du PRPB. La mobilisation de ces acteurs contestataires constitue un premier moment de constitution de certaines ONG. On ne saurait donc réduire l'ensemble du secteur ONG à l'opportunisme des diplômés sans emploi et des « déflatés » de la fonction publique. Second moment, moins clairement contestataire, le secteur est investi dès l'avènement de la démocratie par des acteurs issus des institutions publiques.

Au cours des années quatre-vingt-dix, le nombre d'association de type ONG croît de façon spectaculaire pour culminer autour de 1300 en 1999. Le ministère béninois du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'emploi [1997] publie régulièrement une « liste des ONG en activité au Bénin ». Cette liste répertorie, par exemple en 1997, 966 ONG « actives ». Sur ces 966, plus des deux tiers (657) ont leur siège dans l'Atlantique (le plus souvent à Cotonou). Les secteurs d'activités privilégiés sont dans l'ordre : l'éducation formelle (230 ONG) l'agriculture et l'élevage (217), la formation paysanne et l'encadrement de groupes villageois (189), la santé et la nutrition (184) et l'environnement (163).

Dans l'ex-Zaïre, la trajectoire semble identique. Le régime mobutiste du MPR tolérait les activités de certaines organisations non gouvernementales occidentales, mais ne permettait pas (sauf rares exceptions) à la population de s'organiser de façon similaire. Ce n'est qu'à la fin des années quatre-vingt, au moment où le Zaïre dénonce les plans d'ajustement structurel et passe du rang de bon élève à celui de paria de la scène internationale, qu'avec le soutien des ONG occidentales, un petit groupe d'associations de type ONG apparaît au Zaïre. Quelque mois avant l'initiative de la Conférence nationale, Mobutu tente de contrôler ce mouvement en créant les conseils régionaux d'organisations non gouvernementales de développement (les CRONGD), qui se doteront, au commencement de la transition, d'un volet plus politique avec les « sociétés civiles » installées dans chaque province/région. En 1996, une étude menée par le Conseil national des ONG de

4 L'Église catholique qui, jusqu'à milieu des années quatre-vingt, n'opposait au pouvoir en place qu'une résistance passive et était davantage tournée vers la spiritualité privée, va de plus en plus s'engager publiquement. La face la plus visible de cet investissement est le rôle joué par feu M^{sr} de Souza dans le processus de transition démocratique à travers la conférence des Forces vives de la nation ainsi que le HCR. Bien que soumise à une volonté de mise sous tutelle de la part du PRPB, l'Église catholique a offert un lieu d'insoumission symbolique durant les dernières années du régime marxiste-léniniste surtout d'où sont sortis des groupements d'intellectuels, comme le « club Perspective 21 », dont les principaux animateurs sont très actifs dans le « nouvel espace public » (au sens de Habermas) à la charnière entre le monde associatif (et donc celui des ONG) et celui du politique.

5 Richard Banégas souligne également le rôle de contestataire joué par le Parti communiste du Dahomey (PCD), seule force dissidente réelle au régime du PRPB depuis 1974, et par les associations de la diaspora comme le club Perspective 99, créé par l'homme d'affaires devenu leader politique, Séverin Adjovi.

développement et la section zaïroise de l'Unicef a permis de repérer 1 322 ONG en activité au Zaïre. Elle indique que leur répartition nationale est plutôt inégale. Les zones privilégiées sont Kinshasa et le Kivu, ou encore les deux Kasai⁶. Les domaines d'activité de ces ONG sont: l'agriculture (13,3 % des ONG), le développement communautaire (11,2 %), la santé (10,4 %), l'éducation (8,9 %) et l'élevage (8,2 %). Viennent ensuite la promotion de la femme (6,5 %), l'environnement (4,9 %) et l'assainissement (4,1 %). Les autres domaines d'activités (l'alphabétisation, la nutrition, l'artisanat, les routes, la transformation agricole, etc.) ne dépassent pas 4 %. On notera le faible intérêt pour les droits de l'Homme (1,6 % des domaines d'intervention). Les ONG congolaises interviennent souvent en zone rurale. On remarquera aussi que l'isolement des ONG au regard de la scène internationale se traduit aussi à travers leurs domaines d'activité. En effet, elles ne semblent pas touchées par les domaines à la mode auprès des bailleurs de fonds: la promotion féminine se classe en 6^e position des activités les plus répandues dans le secteur ONG; les droits de l'Homme en 17^e position et l'épargne et crédits en 23^e (représentant moins de 1 % des activités des ONG)!

L'impact des impulsions externes sur l'inflation « civiliste » béninoise et congolaise des années quatre-vingt-dix

Comme nous l'avons signalé plus haut, les arènes locales de Cotonou et Lubumbashi ont connu des structurations différentes en raison d'une part, de la présence ou non des bailleurs de fonds internationaux dans les politiques et pratiques de développement et, d'autre part, de la vitalité (ou l'absence de vitalité) de la puissance publique locale. À Cotonou, le « complexe développeur », très présent, polarise (bien que de manière très inégale selon les secteurs) l'arène du développement. L'organisation des opérateurs de développement et des flux financiers répond à un modèle en cascade où les associations étudiées sont les opérateurs de base ou font fonction d'intermédiaires locaux. À l'opposé, Lubumbashi présente une arène du développement « génésique » où l'acteur étatique et les développeurs étrangers sont désormais presque absents.

Les conséquences de la plus forte ingérence des bailleurs de fonds à Cotonou sont multiples. Nous les situons plus précisément à trois niveaux: les activités, la structure organisationnelle et les ressources mobilisables.

Une grande différence existe entre les ONG de Lubumbashi et celles de Cotonou en matière de structure organisationnelle. On est frappé par l'inflation des titres et la multiplication des structures au sein des organisations lusoises. Non seulement on y multiplie les organes de direction, de sous-direction, voire de sous-sous-direction, mais la plupart des postes (président, secrétaire, trésorier, etc.) sont au moins dédoublés. Il faut noter également que ces structures organisationnelles sont variables d'une ONG à l'autre à Lubumbashi.

6 La « riche » province du Shaba ne compte qu'un vingtième des ONG zaïroises. L'Équateur, province du président Mobutu, n'enregistre qu'un pourcentage minime (2,7 %) et le Maniema ferme la marche (1,7 %).

Au regard des associations lushoises, les ONG de Cotonou présentent souvent une organisation plus légère. En dessous d'une assemblée générale dont l'existence et les fonctions réelles ne sont pas plus assurées qu'à Lubumbashi, une distinction est opérée entre l'organe de direction de l'ONG (le conseil d'administration) et l'organe d'exécution (qui prend souvent le titre de bureau exécutif). Souvent condamnées par l'opinion publique comme lieu de détournement de fonds, la plupart des ONG locales ont associé à leur conseil d'administration un « commissariat aux comptes chargé de la bonne gestion des ressources financières ». Les bureaux exécutifs sont composés d'autant de chargés de programme qu'il y a de projets en cours et ce quelle que soit la réalité de ces projets. On note une plus grande homogénéité au niveau des structures organisationnelles.

Plutôt qu'une propension culturelle au formalisme administratif, nous pensons que l'absence de bailleurs de fonds à Lubumbashi explique cette complexité des structures organisationnelles qui contraste avec la modestie des projets. D'une part, cette absence rend particulièrement difficile la salarisation des membres de l'ONG. Le *membership* de l'honneur et la *responsabilisation a priori* des membres des ONG de Lubumbashi, où chaque poste de responsabilité est dédoublé, seraient destinés à soutenir le bénévolat des membres dont seul un petit nombre peut espérer un profit quelconque. Du point de vue des promoteurs congolais et surtout des notables parmi ceux-ci, il est requis d'être « situable » dans divers organismes (publics, privés ou associatifs), même si leur action reste virtuelle. Le *membership* de l'honneur doit donc aussi être entendu comme mode d'intégration dans des réseaux manifestant des titres, mais aussi des avantages liés à des positions statutaires complexes alliant position professionnelle, *ethos* lettré et statuts politico-sociaux modernes ou ethnorégionaux.

À Cotonou, la *salarisation* et d'autres formes de rémunération des personnels sont plus répandues. Par ailleurs, on observe un phénomène de « standardisation » des nouvelles ONG locales par les « partenaires du développement » qui cherchent à les « formater » selon des critères de gouvernance et de gestion. À la faveur de séminaires, de missions d'appui et de *trainings*, des organismes étrangers ou leurs relais locaux procèdent à la sélection (on pourrait parler de production) des partenaires selon leur conformité au modèle de gestion proposé.

À notre connaissance, aucune recherche ne permet d'apprécier l'importance d'ensemble des flux financiers que mobilisent les projets de développement mis sur pied par ces associations. Au Katanga urbain, la faiblesse des soutiens externes contraint les associations locales de type ONG à trouver le minimum de ressources nécessaires pour leur fonctionnement auprès de leur « population cible ». Cela se traduit par la multiplication des activités génératrices de revenus (AGR) à travers le développement des projets de « développement communautaire ». Ce « développement communautaire » quasi généralisé suit toujours le même canevas. Une élite urbaine (souvent des diplômés de l'université ou d'une grande école de l'enseignement supérieur) sélectionne une population cible qui devient « communauté de base ». On fournit à cette communauté un premier service gratuit : des intrants aux paysans, des aiguilles à tricoter et de la laine, des machines à coudre, des cours d'alphabétisation pour des veuves, des filles-mères, des enfants de rue, etc. Si le service est dans un premier temps gratuit, les initiateurs de l'association

conçoivent toujours un retour par la suite. En fin de cycle, ils prélèvent une partie du produit de l'activité. S'il s'agit toujours d'introduire une innovation sociale, technique ou marchande dans l'existence de ces communautés (en fait très diverses par leurs origines ou leurs principes constitutifs) et si les activités de développement communautaire se présentent dans un premier temps comme un service fourni par l'association, elles doivent également susciter chez le bénéficiaire le recours à des pratiques solidaires.

Toutes les organisations lushoises appliquent ce « modèle ». Des associations écologistes s'orientent vers ce type d'activité sous couvert d'introduction de nouvelles techniques de production. Confrontées à de sérieux problèmes financiers, les associations de lutte contre le sida rejoindront les précédentes en faisant travailler les séropositifs et malades aux champs. Une association d'aide à l'enfance de rue a décidé d'acheter un champ et y fait cultiver du soja par les enfants qu'elle récupère dans son centre. La vente du soja doit alors permettre le financement des activités de cette ONG. Ce modèle associatif où, contrairement à la structure de l'association, les rapports avec la base productive restent informels, permet de toucher toutes les populations cibles tant le terme communautaire est extensible et tant le « développement » est peu défini. Filles-mères, veuves, enfants de rue, paysans, cultivateurs, femmes « oisives » et « peu éduquées », toutes ces « cibles » sont désignées à l'autopromotion par le recours au développement communautaire. On notera l'importance du registre « paternaliste » manifeste tant à travers l'objectif des actions (introduire des innovations, éduquer) que dans le modèle d'encadrement, les secteurs retenus ou encore la dénomination des populations cibles.

Sans puissance publique pour arbitrer ou même fixer les règles minimales du jeu et sans « partenaires » extérieurs capables de donner un coup de pouce, le champ des ONG lushoises ressemble finalement à une scène où une fraction dominée de la classe dominante urbaine menacée d'un fort déclin social (élite intellectuelle principalement) cherche à stabiliser et conforter ses positions statutaires. Elle y parvient en diversifiant ses engagements sociaux et en définissant de manière peu concertée un rapport de tutelle à des populations en besoin. Ce rapport reste fondé sur l'exercice fort unilatéral d'une expertise technique, commerciale ou organisationnelle.

À Cotonou, les ressources des projets participent aussi du financement des structures associatives, mais relèvent, tout au moins pour les ONG les plus insérées au sein du complexe développeur international, d'un système que nous qualifions de « développement en cascade ». Ainsi, les projets de constitution de fonds de microcrédit mais aussi les microprojets de développement sont très répandus à Cotonou. Ce sont ces projets qui permettent aux ONG de financer leur fonctionnement d'une part, grâce aux fonds alloués par les bailleurs de fonds et, d'autre part, grâce aux contributions des populations encadrées. Ces projets permettent en effet une double rémunération. L'ONG, au titre de gestion du projet, prélève une partie des lignes financières accordées par le bailleur. En fixant des taux d'intérêts élevés (12 % par mois par exemple ou davantage), l'ONG empoche des montants substantiels car le taux de remboursement à terme est important. Il arrive aussi parfois qu'un chargé de programme « vende » son projet de caisse d'épargne et de cré-

dit au plus offrant. Ce que beaucoup d'observateurs décrivent en termes d'opacité financière est explicitement considéré par les promoteurs locaux comme mode de financement de la structure et de ses quasi-professionnels. Ce « développement en cascade » se réfère donc à une politique de renforcement successif des acteurs de la « société civile » locale (ONG, groupements d'épargnant, de villageois, de femmes, etc.) initiée par les agences occidentales de développement.

L'état des États: deux situations contrastées

Au Bénin, les PAS et réformes de la fonction publique ont suscité un dégraissage des effectifs de fonctionnaires (très inégal selon les secteurs) générant une nouvelle catégorie sociale: « déflatés » ou « compressés ». Certains disent s'être lancés dans les associations de type ONG, rejoints par de nombreux « diplômés sans emploi ». Pour les uns et les autres, la création d'ONG fait partie de l'arsenal stratégique de l'autoemploi au même titre que l'insertion dans l'économie informelle qui s'est considérablement développée à la faveur de la transition. Selon une étude récente du ministère du Plan [Direction des études et de la politique de l'emploi, 1998], plus de 42 000 emplois auraient vu le jour dans ce secteur. Cependant, plus de 75 % de ces emplois ne sont pas des emplois salariés, mais sont exercés le plus souvent à titre d'indépendant (consultant, expert, etc.) Enfin, des fonctionnaires « restés en poste mais insécurisés » et dotés de capitaux relationnels (à l'extérieur, au sein de l'administration, dans les agences étatiques d'hier ou encore dans l'associationnisme de terroir) ont largement participé à l'expansion du secteur. Ces fonctionnaires leaders de nouvelles ONG sont parfois qualifiés de « crocodiles » et sont réputés être aussi à l'aise sur la terre ferme des ministères que dans l'eau du marigot associatif.

À Lubumbashi, ville provinciale mais au moins aussi peuplée que Cotonou et par ailleurs héritière d'une tradition industrielle dont cette dernière est dépourvue, le scénario est très différent. Non seulement, les politiques d'ajustement structurel sont apparues plus tôt, mais l'économie longtemps et massivement dominée par quelques entreprises publiques nourricières (la Gécamines et la SNCZ en outre) est en faillite depuis plus de dix ans. Une grande partie de sa main-d'œuvre est aujourd'hui sans emploi ou en poste sans véritable salaire. Au centre de la nébuleuse des ONG, on identifie des cadres des grandes entreprises locales (dont principalement la Gécamines) qui multiplient par ailleurs des « opportunités de diversification » génératrices de revenus et de sécurisation statutaire. Universitaires, professeurs, diplômés et techniciens, souvent impliqués dans les « mutuelles ethnorégionales » ou « associations culturelles », constituent un autre foyer de recrutement du *leadership* associatif lushois. Enfin, il faut compter avec l'activisme social religieux qui dispose de solides antécédents et se prolonge avec les solidarités d'anciens des collègues religieux. Loin d'être cloisonnés, ces trois viviers sont intimement intriqués.

À première vue et d'un point de vue sociographique, on note que les fortes différences en matière de rapport à la fonction publique et en matière de partenariat étranger ne génèrent pas de fortes différences au niveau du profil socioéducatif du *leadership* associatif de type ONG qui semble assez similaire à Cotonou et

Lubumbashi. À l'exception des associations féminines (ouvertes aux hommes jusque dans leurs organes de décision), les *leaders* des ONG de Cotonou et de Lubumbashi sont le plus souvent des hommes, jeunes, entre 25 et 40 ans, très instruits (disposant au minimum d'un titre scolaire de niveau secondaire supérieur, mais le plus souvent d'un cursus ou d'un diplôme universitaire). Ils sont le plus souvent très croyants et ne dissocient pas cette foi de leur engagement. Jeunesse, compétences, nécessité impérieuse de « faire quelque chose » et foi religieuse fournissent systématiquement les registres des motivations déclarées. À Lubumbashi, celui qui « s'occupe d'ONG » a généralement d'autres activités théoriquement salariées, commerciales et associatives.

Les organisations cotoñoises disposant d'un personnel actif à temps plein sont rares. Enfin, il semble que le profil des responsables d'association de défense des droits de l'Homme se caractérise par une moyenne d'âge et un statut social plus élevés (notables politico-diplomatiques, universitaires émérites ou en poste, gens de lettres).

Le fait que certains *leaders* d'ONG conservent leur position au sein de l'appareil d'État ne doit pas être principalement considéré comme une recherche individuelle de complément financier. Beaucoup d'ONG sont aujourd'hui dirigées ou fondées par des fonctionnaires qui pratiquent une sorte d'extension du *straddling* ou chevauchement (Bayart) des positions et registres d'accumulation économique, politique et désormais sociale. L'État béninois est resté de fait l'acteur local central dans l'arène du développement. Son contournement par des acteurs émergents n'est ni réel, ni vraiment souhaité par ceux-ci. À la faveur de la transition, des administrations se sont dotées d'agences spécialisées de développement. Elles sont financées aussi par des organismes internationaux : IDA pour l'ABE (Agence béninoise de l'environnement), Banque mondiale pour l'AGEFIB (Agence de financement des initiatives à la base), etc. Ces agences bénéficient d'une relative autonomie financière par rapport au ministère de tutelle. Bien que liées organiquement à l'appareil d'État, elles ont acquis une position centrale dans leur secteur d'activité et entretiennent des rapports de sous-traitance, partenariat, clientélisme ou de tutelle à l'égard des ONG concernées. Elles « coordonnent » et « aident » ces ONG en distribuant l'information officielle publique. Elles agissent également comme de véritables organisations non gouvernementales chargées de mettre en chantier un projet de développement proposé par une agence du Nord par exemple. Dès lors, les rapports avec les ONG locales peuvent devenir compétitifs et, en tout cas, doivent être négociés.

Face aux pouvoirs publics, les ONG cotoñoises ne développent pas de stratégies d'esquive ou de compétition, mais cherchent au contraire à multiplier les contacts et partenariats informels et surtout formels. Quels que soient les discours sur le contournement, l'État et l'administration restent au centre de l'arène du développement national et local. Cette position centrale a été maintenue grâce en outre à l'aide publique au développement. Nous avons noté un mécontentement bien perceptible au sein des ONG qui ne disposent pas de relais au sein de l'administration publique et qui dénoncent alors l'existence de « délits d'initiés ». Mais il est fort peu probable que ces ONG présentent un front commun quelconque ayant pour objet la gestion des rapports avec les pouvoirs publics.

La déliquescence étatique et la « démonétarisation » de l'administration congolaise entraînent la disparition de toute politique stratégique (absence tout aussi évidente au niveau des ministères). Au-delà des chevauchements d'activités d'individus, nous n'avons donc pas observé de modalités de connexion des ONG avec la sphère politico-administrative (ministère/agence de développement) comparables à celles observées à Cotonou. La scène associative lushoise souffre également de provincialisme. Les rapports entre ONG et administration publique qui ne sauraient être financièrement significatifs sont marqués par le particularisme des relations interindividuelles ou communautaires. Cadres et hauts fonctionnaires, enseignants et techniciens de l'ex-secteur public entretiennent globalement une position d'attente opportuniste.

En l'absence de toute impulsion publique ou même de ressources contrôlées par des administrations, l'initiative sociale est le plus souvent abandonnée aux ONG de la « société civile ». L'administration locale de l'ex-Zaïre et les structures d'encadrement kabilistes semblent attendre l'éventuel succès d'une initiative de type ONG pour exercer une prédation sur les maigres ressources générées par ce « développement communautaire ». L'expérience vécue par l'ONG ATDRU (Aide technique au développement rural et urbain), fondée en 1996 par un groupement issu des jeunesses paroissiales, est exemplaire de l'impasse associative lushoise. L'idée consistait à rationaliser la numérotation des rues et des parcelles dans une commune périphérique. Les jeunes fondateurs de ATDRU ont ainsi fabriqué et peint des petites plaques numérotées aux couleurs de la République démocratique du Congo. Devant le refus des habitants de les payer, les responsables de l'ONG ont fait appel à l'administration communale pour exercer une pression sur les consommateurs réfractaires *via* le recours aux forces de l'ordre ! En retour, une partie de la vente des plaquettes devait être ristournée à la commune qui, depuis des années, n'était plus en mesure de percevoir l'impôt ! L'opération trouvant un début de réalisation, les *Chembe-Chembe* (première structure d'encadrement de la population mise sur pied par l'AFDL) réclamèrent un intéressement comparable à celui de la commune, voire la part de la commune ! Cette dernière ne concéda rien, ATDRU dut mettre un terme à son « projet ».

Perspectives

À l'exception des ONG issues des missions et paroisses katangaises qui sont actives depuis longtemps, la plupart des ONG lushoises repérables aujourd'hui sont de facture récente. Ce simple constat nous conduit cependant à reconnaître que la présence d'une offre de partenariat étranger (ressources, modèle de gestion, idéologie) n'est pas en elle-même un facteur déterminant de l'apparition des ONG africaines. Cependant, l'amateurisme est ici considérable au regard du relatif professionnalisme cotoinois.

L'existence d'ONG katangaises et lushoises en particulier ne doit cependant pas leurrer. Elle ne permet en rien de parler de société civile, même si, comme nous l'avons fait, nous retenons une définition minimaliste en termes d'ébauche d'espace public. Contrairement à quelques illusions entretenues, les ONG et la société civile à laquelle elles entendent donner corps ne s'affirment en rien comme des

substitués aux États, si défaillants soient-ils. On ne saurait croire que plus l'un est présent, plus l'autre est absent. Alors que les « besoins » sont immenses, que le tissu associatif est dense et ancien et que les Congolais sont désormais accoutumés à l'auto-organisation, le cas lushois montre qu'en l'absence d'un minimum d'institutionnalisation et d'ouverture du champ politique, bref en l'absence d'État, le terme « non gouvernemental » n'a guère de sens. Les organisations qui s'en réclament ne peuvent être autre chose qu'une collection d'initiatives constituant au mieux un ersatz de service public livré aux mains de « fonctionnaires privés ». On y observe d'ailleurs une véritable nostalgie de l'administration et la continuité d'un style de comportement conçu comme l'apanage de celle-ci.

À Cotonou, l'intervention des bailleurs de fonds et la présence centrale des pouvoirs publics dans l'arène de la coopération rendent les négociations nécessaires et permanentes quant à la place et la légitimité des activités des ONG. Enfin, le « formatage » des ONG et de leurs pratiques par les bailleurs de fonds a contribué à hiérarchiser le champ béninois, à formaliser les réseaux interassociatifs et, dans une certaine mesure, à les professionnaliser.

Cependant et quel que soit le degré d'intervention des partenaires (bailleurs de fonds comme pouvoirs publics), le commun dénominateur entre les deux terrains réside dans la faiblesse de l'ancrage populaire du secteur ONG. L'apparition puis le développement de ce secteur ne répondent donc pas à une logique d'émergence de revendications, de besoins et de capacité d'interventions issus du « bas » ou portés par des oubliés du développement d'hier. À Cotonou comme à Lubumbashi, le secteur ONG s'est nourri des stratégies de reconversion d'une fraction de l'élite urbaine liée à l'appareil d'État vers l'aide sociale privée et semi-privée. Ces structures associatives se caractérisent par une absence de fondement militant, même parfois dans le cas des organisations de défense des droits de l'Homme. Ces associations manquent de base « naturelle » et s'adressent le plus souvent, contrairement à leurs discours, à des publics qu'elles ne connaissent pas intimement. Des publics d'usagers plutôt que des publics d'adhérents se trouvent ainsi constitués davantage que mobilisés. Il est jusqu'ici illusoire d'évoquer le « mouvement social » quelle que soit la définition que l'on en donne. La légitimité que ces structures intermédiaires obtiennent parfois renvoie, non pas à une idéologie ou un projet qui soutiendraient leurs actions ou leur mode de fonctionnement, mais bien davantage à leur insertion et à la qualité des services proposés au sein des réseaux de sociabilité préexistants. L'éventuelle consolidation de ces structures associatives ne dépend pas uniquement de l'importance d'un soutien externe, mais davantage de cette insertion dans les réseaux de sociabilité préexistants. C'est la raison pour laquelle, par exemple, beaucoup de projets de développement sont d'abord initiés à Cotonou au sein des communautés (ethnico-régionales ou religieuses) d'appartenance des *leaders* associatifs. Alors que les ONG lushoises veillent consciencieusement à ne pas afficher de liens avec les omniprésentes « mutuelles » ethnorégionales et se disent volontiers non exclusives en matière religieuse, il est fort probable qu'elles n'aient d'avenir possible qu'en entreprenant d'objectiver et de reformuler ces liens latents.

Cette société civile, plus populiste que populaire, apparaît le plus souvent comme un appendice du champ politique (dans le cas d'une plus forte institution-

nalisation comme à Cotonou) ou comme le fantôme d'un état modernisateur et paternaliste (Lubumbashi). Elle a permis à des fractions des élites urbaines dont la carrière étatique est contrariée de connaître un autre sort que l'insertion aléatoire dans l'informel. Mais, contrairement à ce que le caractère spectaculaire des mobilisations collectives du tournant des années quatre-vingt laissait croire, elle n'a pas fourni jusqu'ici un espace propice à la formation ou au renouvellement d'acteurs porteurs de réelles alternatives.

La société civile qui est apparue avec le développement de ces ONG locales n'a peut-être pas atteint ses objectifs formels de démocratisation du développement ou de développement de la démocratie. On constate en outre le maintien d'un haut degré de corruption généralisée et le détournement de certaines règles du droit comme, par exemple, la marchandisation du vote lors des élections au Bénin [Bako-Arifari, 1995]. Cependant, ces sociétés civiles émergentes ont favorisé, selon nous, une relative pacification de l'espace public urbain qui avait tendance à s'enflammer au début des années quatre-vingt-dix. Les conditions objectives d'existence urbaines devraient entraîner un surcroît de frustration mobilisatrice. Et pourtant, malgré la régularité de micromobilisations et outre les classiques mobilisations étudiantes, on ne peut pas dire que l'espace urbain soit le cadre, tant à Lubumbashi qu'à Cotonou, d'une instabilité notable. Décomposition étatique et guerre d'un côté, démocratie confirmée de l'autre ont sans doute joué un rôle important. Mais cette pacification semble aussi due à l'alternative ONG et ses acteurs. Ces derniers y ont trouvé une formule principale ou complémentaire de capital social et de revenus. Ils ont aussi redonné du crédit au développement et quelques espoirs ou gratifications à leurs clientèles et populations-cibles. Tant le « développement en cascade » alimenté de l'extérieur à Cotonou que le « développement communautaire » et endogène à Lubumbashi soutiendraient cette pacification à travers une recomposition relative des accès aux réseaux de redistribution des ressources entendues comme économiques, mais aussi sociales et politiques. Ainsi, le consensus postcolonial ne s'opérerait plus uniquement au sein de l'appareil d'État (si décomposé soit-il au Congo), mais aussi au sein d'un nouvel espace qualifié de « société civile », articulé autour des nouvelles ONG de développement.

Il est permis de penser qu'en Afrique, la formation d'un espace public rencontre un obstacle que les ONG seules ne semblent pas être en mesure de lever. L'articulation qui s'ébauche entre le lien communautaire (dont l'archétype reste la parenté étendue à la localité) et le lien citoyen reste incertaine. Un espace public et donc une société civile ne peuvent se construire qu'en faisant reculer les empires de la communauté et d'un État gérant de la société. De ce point de vue, le consensus et la rhétorique du « besoin criant » qui caractérisent les ONG et font écho au discours nationalitaire d'hier ne cessent d'hypothéquer l'objectivation et la mise en débat des intérêts collectifs qui sont au principe d'un espace public.

BIBLIOGRAPHIE

- ATTOLOU A. [1995], *Société civile et Développement au Bénin. L'évolution des associations locales de développement*, Cotonou, CEDA, 60 p.
- BADIE B. [1992], *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, 334 p.
- BADIE B. [1994], *Le Développement politique*, Paris, Economica, 223 p.
- BAKO-ARIFARI N. [1995], « Démocratie et logiques du terroir au Bénin », *Politique africaine*, 59: 7-24.
- BANÉGAS R. [1997], « Retour sur une transition modèle. Les dynamiques du dedans et du dehors de la démocratisation béninoises », in J.-P. Dalloz, P. Quantin, *Transitions démocratiques africaines*, Paris, Karthala: 23-94.
- BIERSCHENK T. (éd.) [1994], *Les Effets sociopolitiques de la démocratisation en milieu rural au Bénin*, Stuttgart, Universität Hohenheim, vol. 1, 152 p.
- CHABAL P., DALLOZ J.-P. [1999], *L'Afrique est partie! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica, coll. « Analyse politique », 169 p.
- CHAUVEAU J.-P. [1994], « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement », in J.-P. Jacob, Ph. Lavigne-Delville, *op. cit.*: 25-60.
- CNONGD et UNICEF-ZAÏRE [1996], *Les ONG du Zaïre en 1996. Analyse de la situation et répertoire*, Kinshasa, CNONGD et Unicef-Zaïre, 249 p.
- DE MARET P., PONCELET M. (dir.) [1999], *Les Associations urbaines en Afrique subsaharienne. Types, fonctionnement et initiatives en matière de développement*, Bruxelles, CIUF-DGCI, 126 p.
- DIRECTION DES ÉTUDES ET DES POLITIQUES DE L'EMPLOI [1998], « Synthèses, recommandations et conclusions », DEPE, *Les ONG et la Promotion de l'emploi*, Cotonou, DEPE-ministère du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'emploi: 36-39.
- GHILS P. [1993], « Le concept et les notions de société civile », *Transnational Associations*, 47: 136-155.
- IGUE O.J., SOULE B.G. [1992], *L'État entrepôt au Bénin. Commerce informel ou solution à la crise?*, Paris, Karthala, 210 p.
- IGUE O. J. [1999], *Le Bénin et la Mondialisation de l'économie. Les limites de l'intégrisme de marché*, Paris, Karthala, 310 p.
- JACOB J.-P., LAVIGNE-DELVILLE Ph. [1994], *Les Organisations paysannes en Afrique, organisations et dynamiques*, Paris, APAD-Karthala-IUED, 307 p.
- JAGLIN S., DUBRESSON A. [1993], *Pouvoirs et Cités d'Afrique noire*, Paris, Karthala, 308 p.
- LACHENMANN G. [1994], « Civil Society and Social Movements in Africa », in J.-P. Jacob, Ph. Lavigne-Delville, *op. cit.*: 61-95.
- LAÏDI Z. (éd.) [1997], *Le Temps mondial*, Bruxelles, Complexe, 313 p.
- LAURENT P.-J., PETIT P., PONCELET M. [2001], *Les Étudiants universitaires africains et leurs universités. Approches sociologique et anthropologique*, Bruxelles, CIUF-DGCI, 252 p.
- MARIE A. (éd.) [1998], *L'Afrique des Individus*, Paris, Karthala, 438 p.
- MINISTÈRE DU PLAN, DE LA RESTRUCTURATION ÉCONOMIQUE ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI [1997], *Liste des organisations non gouvernementales en activité au Bénin au 30 novembre 1997*, Cotonou, ministère du Plan, de la Restructuration économique et de la Promotion de l'emploi, 54 p.
- MONGA C. [1996], « Civil Society and Public Sphere: the New Stakeholders », *The Anthropology of Anger. Civil Society and Democracy in Africa*, Boulder, London, Lynne Rienner Publisher: 145-164.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P. [1995], *Anthropologie et Développement, Essai en socioanthropologie du développement*, Paris, Karthala, 221p.
- PNUD [1995], *Rapport mondial sur le développement humain 1993*, New York, Nations unies.
- PNUD [1998], *Rapport mondial sur le développement humain 1997*, New York, Nations unies.
- WILLAME J.-C. [1996], *Trajectoires de la démocratie, gouvernance: concepts de base pour l'analyse*, Bruxelles, Cahiers du CEDAF: 9-25.

Migrations internationales, transferts monétaires et investissements dans les milieux urbains du Centre-Ouest mexicain

Jean Papail *

Les flux migratoires mexicains à destination des États-Unis se sont fortement amplifiés durant les vingt dernières années. Selon les résultats du recensement nord-américain de 2000, le nombre de Mexicains recensés dans ce pays atteint près de 9 millions (soit environ 9 % de la population recensée au Mexique la même année) et, si l'on y rajoute leurs descendants et les naturalisés, la population d'origine mexicaine y est estimée à 20,6 millions. La région nord-occidentale du Mexique (Michoacan, Jalisco, Guanajuato, Zacatecas essentiellement, *figure 1*) reste encore, à l'heure actuelle – malgré un élargissement progressif des aires migratoires vers le centre et le sud-ouest –, le principal fournisseur de main-d'œuvre de l'économie nord-américaine. Ces courants migratoires génèrent en contrepartie d'importants transferts monétaires des États-Unis vers le Mexique (les *remesas* familiales), produits de l'épargne réalisée par les migrants et destinés à leurs familles sur leurs lieux d'origine. Le montant de ces *remesas* était estimé à environ 7 milliards de dollars à la fin des années quatre-vingt-dix, soit l'équivalent de 52 % de l'investissement direct étranger, 43 % des exportations pétrolières, 120 % des recettes touristiques, et près de 1,5 % du PIB mexicain en 2000, selon les comptes nationaux mexicains (Banco de México).

Tous les travaux réalisés durant les quinze dernières années sur ce thème [Canales, 2001; Delgado, 1999; Garcia Zamora, 2000; Lozano, 1997; Pescador, 1998, entre autres] soulignent l'importance des *remesas* dans la reproduction des unités domestiques: environ 8 % des ménages de cette région recevaient en 1996 de l'argent provenant de leurs membres travaillant aux États-Unis (5,3 % au niveau national), qui représentait en moyenne un peu plus de la moitié (54 %) de leurs ressources monétaires et qui est indispensable pour la reproduction d'une grande partie de ces ménages, selon les données de la *Encuesta nacional de la dinámica demográfica* [ENADID, 1997] et de la *Encuesta nacional sobre los ingresos y gastos de los hogares* [ENIGH, 1996]. Cependant, ces transferts monétaires génèrent également des investissements et créent des emplois directs, ce qui suscite l'intérêt des

* Démographe UR TeM, IRD, INESER-CUCEA-universidad de Guadalajara, Zapopan, Jalisco, Mexique.

pouvoirs publics depuis quelques années, dans la perspective de mettre en place des mécanismes permettant d'en accroître l'impact dans les économies locales.

Nous nous proposons ici – en utilisant les résultats d'une enquête réalisée en 2000 sur un échantillon de 5532 ex-migrants internationaux répartis entre 6 villes moyennes de la région centro-occidentale¹ – d'analyser les processus de réinsertion professionnelle des migrants à l'issue de leur cycle migratoire, les transferts monétaires qu'ils ont réalisés durant leur séjour aux États-Unis, les investissements et les emplois qu'ils ont créés dans leurs villes d'origine. Nous ne distinguerons pas, dans cet article, les migrants selon les différents types de mobilités utilisés habituellement (migrations temporaires, migrations permanentes, migrants pendulaires) car, s'agissant d'individus qualifiés d'ex-migrants, qui se sont réinstallés « définitivement² » au Mexique, cette distinction nous apporterait peu ici puisque nous concentrons notre analyse sur les transferts monétaires des migrants et leur utilisation sur les lieux d'origine. Par ailleurs, nous appellerons ici cycle migratoire le processus débutant avec le premier déplacement aux États-Unis et se terminant avec la réinstallation du migrant sur son lieu d'origine au Mexique, quel qu'ait été le nombre d'allées et venues entre les deux pays et les durées de possibles résidences successives aux États-Unis. Nous ne tiendrons compte que de la durée totale de résidence dans ce pays, telle qu'elle fut demandée aux enquêtés. Pour maximiser l'utilité de l'échantillon et limiter les inconvénients liés aux mélanges de populations trop dissemblables, l'échantillon d'ex-migrants internationaux fut constitué par des individus ayant travaillé au moins un an aux États-Unis et réinstallés depuis au moins six mois avant d'être enquêtés. En effet, nombre de premiers déplacements aux États-Unis correspondent à une simple tradition culturelle pour les jeunes adultes, notamment dans la région de Los Altos de Jalisco [Cabrales, 1997], et sont souvent de très courte durée sous couvert de visas touristiques, sans motivation économique bien établie, même s'ils se traduisent par des durées de travail de quelques mois dans ce pays. Un certain nombre de migrants en situation illégale aux États-Unis sont en outre expulsés durant leurs premiers mois de séjour par les services d'immigration nord-américains – le nombre de détentions d'illégaux était en moyenne d'environ 1500 000 par an durant la période 1995-2000 selon les données du Service d'immigration et naturalisation (SIN). En outre, le coût de passage de manière illégale de la frontière constitue souvent une somme importante pour de nombreux migrants (entre 500 et 600 dollars en 1996 selon Durand et Arias [1997], et 1 200 dollars en 1999 selon le SIN), qui nécessitent dès lors de nombreux mois de travail aux États-Unis pour rembourser ce coût de déplacement.

1 Enquête sur la réinsertion des migrants (EREM) réalisée par l'IRD et l'INESER-CUCEA-université de Guadalajara dans les villes d'Ameca (34 700 hab.) et Tepatitlan (74 300 hab.) dans le Jalisco, Acambaro (55 500 hab.) et Silao (61 700 hab.) dans le Guanajuato, Tlaltenango (14 100 hab.) et Jerez (37 600 hab.) dans le Zacatecas. Près de 73 % de l'ensemble des ménages particuliers de ces villes ont été sondés par les enquêteurs (43 374 ménages visités), et 4 771 ménages réellement enquêtés compte tenu des filtres imposés. La fraction de sondage estimée *a posteriori* avoisine les 50 %.

2 En réalité, une réinstallation sur le lieu d'origine ne peut jamais être considérée comme définitive, une nouvelle migration pouvant toujours survenir ultérieurement, en fonction de circonstances locales ou internationales imprévisibles.

Par ailleurs, la durée de résidence d'au moins six mois au Mexique avant l'enquête permet de limiter les risques d'incorporer des migrants actifs (résidant habituellement aux États-Unis ou migrants saisonniers, mais provisoirement de passage au Mexique) à l'échantillon d'ex-migrants et de permettre aux projets professionnels (en particulier ceux qui concernent la création de microentreprises ou l'autoemploi) envisagés par les migrants à leur retour sur leur lieu d'origine de se réaliser. Compte tenu de ces filtres, ce sont 70,3 % de l'ensemble des ménages visités comprenant au moins un membre ayant travaillé aux États-Unis (sans les critères limitatifs utilisés ici) qui ont été enquêtés. En d'autres termes, les filtres choisis ont rejeté hors de l'échantillon environ 30 % de ces ménages dont un membre au moins avait travaillé aux États-Unis, mais qui ne répondaient pas aux critères établis pour constituer l'échantillon. Compte tenu des limites de cet article, nous utiliserons peu les variables concernant les périodes d'émigration aux États-Unis ou de retour au Mexique dans les tableaux de données. En règle générale, nous traiterons donc ces données pour l'ensemble des périodes considérées, en mentionnant toutefois, quand cela s'avère utile, des inflexions importantes dans l'évolution temporelle des principales variables et caractéristiques utilisées.

Les flux migratoires internationaux des Mexicains

Essentiellement dirigée vers les États-Unis, la migration internationale mexicaine prend ses racines au XIX^e siècle, avec la perte des territoires du nord (Californie, Arizona, Nevada, Nouveau-Mexique et Texas) au profit des États-Unis, et la construction des lignes de chemin de fer qui développèrent cette région. Elle prend de l'ampleur à partir de la seconde guerre mondiale et du programme *bracero* signé entre les deux gouvernements en 1942, qui permet aux États-Unis – engagés dans les différents conflits du milieu du siècle dernier – de bénéficier de la main-d'œuvre mexicaine temporaire pour se substituer aux contingents qui y participaient. Ce programme se termina en 1964, mais les flux d'émigration clandestine se développèrent dès lors rapidement, accentués, à partir du début des années quatre-vingt, par les difficultés économiques qui marquèrent l'histoire mexicaine des vingt dernières années. Le nombre de Mexicains recensés aux États-Unis passe successivement de 800 000 en 1970 à 2,2 millions en 1980, 4,3 millions en 1990 et 8,7 millions en 2000. Au milieu des années quatre-vingt-dix, on estimait généralement que le solde migratoire mexicain s'établissait à environ -300 000 personnes par an. Traditionnellement, ce sont les États du Centre-Ouest qui fournissent les plus importants contingents de main-d'œuvre (autour de 40 % des flux durant le dernier quart de siècle) malgré leur poids démographique modeste (17 %) dans le pays. Leur part relative reste importante actuellement, malgré le développement récent de courants en provenance du centre et du sud mexicain (États de México, Puebla, Guerrero, Oaxaca et Veracruz). La majeure partie de l'émigration mexicaine est qualifiée d'illégal : les migrants disposant de documents migratoires en règle représentaient 26 % des flux masculins de première migration avant 1975 (21 % dans la population féminine), mais de 4 à 6 % durant les vingt dernières années (de 8 à 11 % dans la population féminine).

Selon les résultats de l'Enquête nationale de la dynamique démographique (ENADID) de 1997, 4,8 % de la population mexicaine de plus de 14 ans (hors États frontaliers) avait travaillé ou cherché un emploi aux États-Unis (8,7 % des hommes et 1,2 % des femmes). Dans l'ensemble formé par les États de Guanajuato, Jalisco et Zacatecas, ces proportions s'élèvent respectivement à 18 % et 2,1 % des populations masculine et féminine. Jusqu'à la fin des années soixante-dix, les flux migratoires provenaient en majeure partie des zones rurales et mobilisaient essentiellement des salariés et des petits exploitants agricoles qui s'inséraient généralement dans la même branche d'activité aux États-Unis, surtout dans l'État de Californie. Depuis une vingtaine d'années, accompagnant l'urbanisation progressive de la population mexicaine et le rééquilibrage de la structure des activités au détriment de l'emploi agricole, la composante d'origine urbaine est peu à peu devenue prépondérante dans l'ensemble des courants migratoires. Cette diversification des milieux géographiques d'origine se traduit également par une diversification des branches d'activité des migrants, tant avant le déplacement aux États-Unis que lors de l'insertion dans l'économie du pays frontalier. Le développement de la participation féminine aux flux d'émigration s'est réalisé relativement lentement. Cette participation est évaluée actuellement autour de 20 %, mais les femmes sont sous-représentées dans la population des ex-migrants, car elles vivent plus fréquemment en couple aux États-Unis, y ont des enfants, apprécient les facilités que leur offre le mode de vie nord-américain, ensemble de facteurs qui réduisent leurs probabilités de retour.

La majeure partie des migrants se dirige traditionnellement vers la Californie (dont le PIB par habitant est environ dix fois supérieur à celui du Mexique), qui absorbe environ 50 % des flux, le Texas (15 %) et l'Illinois (10 %). Selon le recensement nord-américain de 2000, 20,8 %, 24,3 % et 25,0 % respectivement des populations de l'Arizona, du Texas et de la Californie sont d'origine mexicaine. Cette répartition est en train de se modifier actuellement, sous l'effet du renforcement de la surveillance frontalière au milieu des années quatre-vingt-dix (opérations *Guardian y Bloqueo* notamment à la frontière californienne, puis *Salvaguarda* et *Rio Grande*, aux frontières du Texas et de l'Arizona), et des dispositions législatives locales répressives qui incitent les migrants à délaisser la Californie au profit d'autres États de l'Union américaine. Selon les résultats de l'enquête EREM de 2000, 70 % des individus qui ont migré avant 1975 se sont établis en Californie. Ils ne sont plus que 55,7 % à se diriger vers cet État dans les flux les plus récents (1995-1999). En contrepartie, les destinations non traditionnelles (ensemble des États-Unis hors Californie, Texas et Illinois), qui représentaient 11,9 % des destinations avant 1975, absorbent actuellement près du quart (23,6 %) des flux migratoires.

Un certain nombre de caractéristiques des migrants se sont sensiblement transformées au cours des trente dernières années. On passe d'une émigration plutôt rurale et composée majoritairement de chefs de famille (le mariage précède généralement le premier déplacement), avant le milieu des années quatre-vingt, à des flux composés surtout d'individus célibataires provenant du milieu urbain à partir de cette époque. En 1975-1979, plus de la moitié des hommes (56,6 %) et des femmes (61,0 %) migraient durant les années postérieures à leur mariage. Parmi les individus qui ont effectué leur premier déplacement aux États-Unis en 1995-1999,

Figure 1 – Carte politique du Mexique



ils ne sont plus que 15,1 % et 14,3 % respectivement à présenter cette caractéristique. Cette modification de calendrier ne semble pas perturber la constitution des familles car si l'on compare la taille moyenne des ménages des chefs de famille masculins non migrants et ex-migrants selon leurs âges, les différences apparaissent négligeables. Ces changements, qui s'opèrent, rappelons-le, dans un contexte de forte baisse de la fécondité depuis le début des années soixante-dix, n'en constituent pas moins l'un des facteurs explicatifs des modifications qui se sont opérées dans la distribution des affectations des *remesas* dans les lieux d'origine, comme nous le verrons plus loin.

Le renforcement progressif des réseaux migratoires, qui contribue à alimenter les flux migratoires, peut s'apprécier par la proportion de migrants qui ont vécu avec un ou plusieurs membres de leur famille³ durant leur séjour aux États-Unis : 39,2 % des ex-migrants et 71,5 % des ex-migrantes ont bénéficié de ce contexte familial, surtout dans l'État de l'Illinois (43 % et 78,3 % respectivement). Ces groupes familiaux sont surtout composés de fratries dans la population d'ex-migrants masculins : les frères et sœurs constituent 48,7 % de la parentèle dans ces ménages (28,3 % dans la population féminine). Dans la population d'ex-migrantes par contre, ce sont les époux qui constituent l'élément principal de ces ménages (38,5 % de la parentèle). Les ex-migrants qui ont vécu à un moment ou à un autre

3 Il s'agit ici de la famille au sens large, qui s'étend au-delà des membres de la famille nucléaire, aux oncles, tantes, cousins, beaux-frères, etc.

avec leurs épouses dans le pays frontalier ne représentent qu'environ 6 % des flux masculins. Dans les flux féminins, cette proportion s'élève à près d'un tiers. Cette présence de femmes mariées dans les flux explique la proportion non négligeable (5,5 %) d'individus nés aux États-Unis parmi la population des moins de 10 ans dans les ménages de l'échantillon.

On a longtemps considéré que le niveau de scolarité des migrants était sensiblement inférieur à celui des non-migrants. Cette différence, avec la croissance des flux d'origine urbaine et le développement de la scolarisation féminine, tend à s'estomper. Dans les générations masculines les plus récentes (20 à 35 ans au moment de l'enquête), les ex-migrants ont en moyenne une scolarité inférieure de 0,7 année à celle des non-migrants (8,2 et 8,9 années respectivement). Par contre, et cela fut déjà souligné dans des enquêtes antérieures, les ex-migrantes sont un peu plus scolarisées que les ex-migrants (la différence est de l'ordre de 0,7 année), mais également que les non-migrantes à partir de 25 ans (8,8 et 8,0 années respectivement).

Les trajectoires professionnelles des migrants

L'âge moyen d'entrée dans la vie active a reculé progressivement, parallèlement au développement de la scolarité. De 14,6 ans et 16,8 ans respectivement dans les populations masculine et féminine en 1975-1979, il est passé à 17,1 ans et 19,8 ans durant la période 1990-1999. L'âge moyen à la première migration est resté relativement stable au cours du temps, autour de 22 ans, mais semble devoir rajeunir du fait de l'accroissement sensible de la proportion d'individus qui débent leur vie active aux États-Unis au lieu de le faire au Mexique. Durant la période 1975-1984, seulement 7 % des migrants masculins n'avaient aucune expérience professionnelle préalable au moment de migrer, ils étaient 22,5 % à débent leur vie active dans le pays frontalier durant les années 1990-1999. Dans la population féminine, la tendance est identique, mais plus accentuée (35 % et 63,5 % respectivement). Globalement, sur l'ensemble des périodes, 43,2 % des femmes migrantes ont connu leur première expérience professionnelle aux États-Unis, à un âge moyen de 20 ans (18,3 ans dans le cas des migrants).

La transformation de la structure des activités qui accompagne le processus de modernisation de l'économie mexicaine que l'on observe tant dans les trajectoires professionnelles des générations successives que dans la répartition des branches d'activité des nouveaux actifs au fil du temps est tout à fait classique et traduit la réduction du poids relatif de la branche agricole au profit des branches d'activité du tertiaire (commerce, services et transports, *tableau 1*). Ce glissement progressif entre branches d'activités débent avant la migration internationale et accompagne généralement une migration interne de type rural-urbain, mais s'intensifie à travers le cycle migratoire international qui redistribue la répartition des activités aux États-Unis, et se poursuit plus lentement après la réinstallation des migrants sur leurs lieux d'origine. Avant 1975, plus de la moitié des migrants masculins (53,6 %) avaient débent leur vie active dans l'agriculture. Depuis une quinzaine d'années, cette branche ne regroupe plus qu'environ 20 % des premières activités, et ce sont surtout les services (23 % des premiers emplois en 1990-1999, contre moins de 10 % avant 1975) qui absorbent les nouveaux actifs. Dans la

Tableau 1 – Branches d'activité successives des migrants depuis leur entrée en activité sur leurs lieux d'origine, par sexe (ensemble des périodes de migration)

	Première activité au Mexique	Avant de migrer aux États-Unis	Premier emploi aux États-Unis	Au retour au Mexique	Au moment de l'enquête
<i>Hommes</i>					
agriculture	36,4	28,5	35,4	20,1	16,8
industrie	14,5	18,1	14,5	18,2	17,0
construction	18,4	20,3	12,2	21,6	21,0
restaurants-hôtels	1,6	1,7	19,6	2,0	2,0
commerce	10,5	10,4	1,9	14,3	16,5
transports	2,8	4,6	0,6	6,0	6,6
services	14,8	15,6	15,2	17,1	18,8
autres	0,9	0,7	0,5	0,7	1,3
	100	100	100	100	100
(n)	(3 753)	(3 753)	(3 753)	(3 753)	(3 753)
<i>Femmes</i>					
industrie	11,5	13,9	24,2	13,3	12,1
commerce	27,3	26,7	7,3	37,0	34,5
services	46,7	46,7	40,0	38,8	43,0
autres	14,5	12,7	28,5	10,9	10,4
	100	100	100	100	100
(n)	(165)	(165)	(165)	(165)	(165)

(n) Nombre d'observations. On ne prend en compte ici que les individus pour lesquels l'information est complète tout au long de leur vie active.

Source: enquête EREM, IRD/INESER-CUCEA-universidad de Guadalajara, 1999-2000.

population féminine, dont l'emploi est plus concentré traditionnellement dans quelques branches (surtout le commerce et les services), ce processus est moins visible, mais semble bénéficier également à la branche de l'hôtellerie-restauration, qui absorbe autour de 15 % des nouvelles actives en 1990-1999 contre moins de 5 % avant 1975. Durant la période séparant l'entrée en activité et la migration aux États-Unis, 29 % des hommes et 21,4 % des femmes ont déjà changé de branche d'activité.

C'est à travers le déplacement aux États-Unis que s'opère une profonde transformation de la structure des activités. Près des deux tiers des migrants (67,4 %) changent alors de branche d'activité. Ces transferts se sont intensifiés au cours du temps car, à la fin des années quatre-vingt-dix, ils concernent plus des trois quarts (76,1 %) des migrants de cette période (contre 71,3 % en 1975-1979).

L'insertion des migrants dans l'économie nord-américaine, qui se faisait principalement dans l'agriculture (63,1 % des premiers emplois masculins avant 1975), s'est progressivement diversifiée. L'agriculture de ce pays n'absorbe plus, à la fin des années quatre-vingt-dix, que 23,7 % des flux de migrants masculins. Ce sont la construction, les services et surtout l'hôtellerie-restauration (respectivement 15,6 %, 18,7 % et 23,5 % des emplois des nouveaux arrivants mexicains

aux États-Unis en 1995-1999) qui se sont progressivement substitués à cette branche traditionnelle dans l'absorption des flux de main-d'œuvre.

La population migrante féminine, quant à elle, reste concentrée traditionnellement dans l'industrie, les services et l'hôtellerie-restauration lorsqu'elle s'insère dans l'économie nord-américaine. Le cycle migratoire international de la population masculine peut se résumer par un transfert de main-d'œuvre de l'agriculture (avant la première migration aux États-Unis) vers le commerce, les services et le transport (au retour des États-Unis). La population migrante féminine est atypique en termes d'activités économiques, car elle rompt avec le schéma chronologique classique mexicain (activité/mariage/non-activité). Les femmes qui migrent aux États-Unis, même si elles sont mariées, ont des taux d'activité très élevés dans ce pays: 79,1 % des épouses de migrants qui y résident sont économiquement actives; et ces taux d'activité restent nettement supérieurs à ceux des non-migrantes à leur retour sur leurs lieux d'origine (29 % des ex-migrantes mariées du groupe d'âges 25-49 ans sont actives, contre 11,8 % parmi les non-migrantes de mêmes caractéristiques).

Le cycle migratoire international intensifie et accélère les transferts de main-d'œuvre entre branches d'activités, mais il est surtout un moyen extrêmement rapide, pour un grand nombre de migrants, d'abandonner la condition salariale et de devenir travailleur indépendant ou chef de microentreprise, grâce aux différentiels salariaux entre les deux pays et à l'épargne que cela engendre. Au moment de se déplacer aux États-Unis, un minimum de 8 % des hommes et 4 % des femmes ont pour objectif bien défini de devenir non salariés à leur retour sur leurs lieux d'origine. Ces proportions augmentent naturellement durant le séjour dans le pays frontalier. Les distributions successives des statuts (salariés/non-salariés) des migrants depuis leur entrée en activité révèlent la profonde transformation qui s'opère grâce à la migration internationale de travail (*tableau 2*). Les flux migratoires mobilisent principalement des salariés, car la majeure partie des individus ayant débuté leur vie active comme travailleurs familiaux sans rémunération (TFSR) ont déjà changé de statut avant de migrer, en devenant travailleurs indépendants ou surtout salariés. Les salariés ne représentaient qu'environ 70 % (68,6 % chez les hommes et 71,9 % chez les femmes) des flux les plus anciens (avant 1975), qui provenaient surtout des zones rurales. Dans les flux les plus récents (1995-1999), reflet des modifications progressives de la structure de l'emploi qui a réduit le poids relatif de la population active agricole, ils représentent autour de 80 % (81,7 % chez les hommes et 80,1 % chez les femmes) des statuts des migrants. Les travailleurs indépendants, et surtout les TFSR migrants qui provenaient essentiellement de l'agriculture avant 1975, sont maintenant issus surtout du commerce et des services pour les premiers, et du commerce et de l'agriculture pour les seconds.

Près d'un quart (23,2 % des hommes et 24 % des femmes) a changé de statut entre le moment de la première émigration et le retour sur les lieux d'origine. La majeure partie des reconversions masculines concerne des salariés avant de migrer qui deviennent non salariés à leur retour (64,3 % des reconversions) et des TFSR qui opèrent les mêmes transformations (11,9 %). Le reste des reconversions (23,8 %) représente des mouvements en sens inverse: des chefs de microentreprise

qui deviennent travailleurs indépendants ou salariés, et des travailleurs indépendants qui retournent au salariat. En résumé, ce qu'il convient de retenir, c'est que 20,2 % du groupe des salariés et des TFSR ont changé de statut à travers la migration pour se transformer en non-salariés (chefs de microentreprise ou travailleurs indépendants) en un laps de temps d'environ six ans (durée moyenne du séjour aux États-Unis, pratiquement constante durant toutes les périodes depuis les années soixante-dix).

Ce processus se poursuit après le retour, mais d'une manière nettement plus lente, reproduisant le système général de glissement de l'emploi salarié vers le non-salariat qui s'opère dans le déroulement de la vie active des différentes générations. Au moment de l'enquête, ce sont en effet près d'un quart (24,6 %) des hommes qui étaient salariés et TFSR avant la migration qui sont devenus non salariés. Dans la population féminine, la tendance est identique, bien que freinée par les activités qu'elles réalisent en tant que TFSR dans les entreprises créées par leurs époux. On ajoute à ce groupe les microentreprises ou entreprises unipersonnelles créées par les ex-migrants qui, pour une raison quelconque (maladie, divorce, faillite. etc.), ont disparu avant le moment de l'enquête (9 % des salariés et TFSR avant la migration) et se sont soldées par un retour au salariat, ainsi que les microentreprises familiales créées par des migrants, mais administrées par leurs conjointes (nombre que l'on ne peut estimer que grossièrement entre 2 et 5 %). On

Tableau 2 – Statuts successifs des migrants depuis leur entrée en activité sur leurs lieux d'origine, selon le sexe (ensemble des périodes)

	Première activité	Avant de migrer aux États-Unis	Au retour des États-Unis	Au moment de l'enquête
<i>Hommes</i>				
Chefs d'entreprise	0,5	1,0	3,9	6,9
Travailleurs indépendants	5,7	11,5	23,9	24,5
Salariés	72,8	82,3	70,9	67,0
Autres (TFSR*)	21,0	5,1	0,2	1,6
(n)	100 (3 733)	100 (3 733)	100 (3 733)	100 (3 733)
<i>Femmes</i>				
Chefs d'entreprise	0,6	1,2	4,3	4,3
Travailleurs indépendants	11,6	15,2	28,0	28,0
Salariés	72,0	77,4	63,4	62,2
Autres (TFSR*)	15,9	6,1	4,3	5,5
(n)	100 (164)	100 (164)	100 (164)	100 (164)

* Travailleurs familiaux sans rémunération essentiellement.

(n) Nombre d'observations. On ne prend en compte ici que les individus dont l'information est complète tout au long de leur vie active.

Source: encuesta EREM, IRD/INESER-CUCEA-universidad de Guadalajara, 1999-2000.

obtient ainsi entre 35 et 40 % de la main-d'œuvre masculine salariée ou TFSR avant de migrer qui s'est reconvertie ou a tenté de le faire dans le non-salariat. Dans l'Enquête nationale sur la dynamique démographique (ENADID) de 1997, le poids relatif du non-salariat est nettement plus important dans la population des ex-migrants internationaux (33 % parmi les hommes et 37 % parmi les femmes) que dans la population de non-migrants (respectivement 25,7 % et 26,9 %) dans les villes de 15 000 à 100 000 habitants, résultats relativement proches de ceux de l'enquête EREM que nous utilisons ici.

La mobilité professionnelle – en termes de branches d'activité et de statuts d'occupation – s'accroît quand les migrants ont reçu une formation dans le cadre de leurs occupations aux États-Unis. La proportion de salariés et de TFSR avant de migrer qui se transforment en travailleurs indépendants ou en chefs de microentreprises à leur retour au Mexique passe ainsi de 19,3 % parmi ceux n'ayant pas bénéficié d'une formation professionnelle à 30 % parmi ceux qui en ont bénéficié dans la population masculine, et respectivement de 15,0 % à 32,1 % dans la population féminine. Cependant, ce facteur reste encore marginal globalement, car seulement 5,7 % des ex-migrants et 7,2 % des ex-migrantes déclaraient avoir reçu ce type de formation, qui bénéficiait surtout aux individus les plus scolarisés (plus de dix années d'études).

Les revenus et les transferts monétaires (*remesas*) des migrants mexicains aux États-Unis

La quasi-totalité (autour de 96 %) des migrants mexicains s'emploient comme salariés lors de leur séjour aux États-Unis. L'évolution de leurs salaires dans ce pays, d'après les résultats de l'enquête EREM, comparée à quelques indicateurs généraux nord-américains, apparaît dans le tableau 3. S'ils restent sensiblement supérieurs aux minimums fédéraux, ils n'en ont pas moins subi une érosion continue durant les 25 dernières années, par rapport au minimum fédéral et au salaire moyen masculin de l'industrie.

Le salaire moyen mensuel de la population migrante mexicaine s'établit, à la fin des années quatre-vingt-dix, autour de 1 450 dollars parmi les hommes, et 1 050 dollars parmi les femmes. Le revenu féminin, nettement plus faible, s'explique en grande partie par leur forte concentration dans la branche des services où l'emploi à temps partiel est plus fréquent.

Ces niveaux de revenus moyens aux États-Unis représentent, pour l'ensemble des deux sexes à la fin des années quatre-vingt-dix, environ cinq fois les revenus moyens que perçoivent les populations occupées dans leurs villes d'origine au Mexique. Si l'on corrige ces données par les structures par âge (qui interfèrent sur les revenus) des différentes populations, le rapport des revenus entre les deux ensembles avoisine 6, tandis que le rapport des salaires minimums se situe autour de 12. À titre de comparaison, il est utile de rappeler que le rapport des salaires minimums ne s'élevait qu'à 3,6 au début des années quatre-vingt, et 8,4 au début des années quatre-vingt-dix. Le salaire minimum mexicain (qui ne sert plus en réalité que de référence) a perdu près de 80 % de son pouvoir d'achat durant les vingt dernières années, tandis que l'indice de la rémunération réelle de l'industrie manu-

facturière mexicaine (base 100 en 1995) est passé de 113,1 en 1980 à 92,4 en 1999. Selon les données de l'enquête EREM, les salariés masculins percevaient en 1999-2000, dans les villes d'origine au Mexique, 92,7 pesos par jour (77 pesos dans la population féminine) ou, quand les déclarations étaient mensualisées, 2 561 pesos mensuels (2 283 pour les femmes), soit respectivement 270 et 240 dollars mensuels dans les populations masculine et féminine.

Les revenus des travailleurs indépendants dans l'enquête apparaissent nettement supérieurs (3 551 pesos ou 374 dollars mensuels chez les hommes, et 2 507 pesos ou 264 dollars chez les femmes). Ces différences de revenus entre salariés et travailleurs indépendants apparaissent également, mais plus atténuées, dans les résultats de l'Enquête nationale de la dynamique démographique (ENADID) de 1997. Ces écarts semblent constituer l'un des facteurs explicatifs de l'attrait exercé par l'autoemploi parmi les populations de salariés et de travailleurs familiaux sans rémunération, d'autant plus qu'une bonne partie du travail salarié se réalise sans aucune protection sociale (45,7 % des hommes et 39,2 % des femmes ne bénéficient d'aucune prestation sociale).

Tableau 3 – Évolution des salaires moyens des migrants mexicains aux États-Unis, du salaire moyen masculin dans l'industrie nord-américaine et des minimaux fédéraux (en dollars)

Salaires horaires		1975	1980	1985	1990	1995	1999
Population masculine mexicaine de l'enquête EREM		3,68	4,92	4,71	5,53	6,26	6,98
Salaire moyen masculin dans l'industrie des États-Unis		4,51	6,63	8,57	10,01	11,41	13,23
Salaire minimum fédéral (dollars courants)		2,10	3,10	3,35	3,80	4,25	5,15
Salaire minimum fédéral (en dollars 2000)		6,72	6,48	5,36	5,01	4,80	5,32
Salaires moyens par périodes et sexe des migrants dans l'enquête EREM							
		1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999	
Salaires horaires	hommes	4,00	4,99	5,19	5,74	6,69	
	(n)	(651)	(767)	(1 216)	(1 465)	(2 107)	
	femmes	3,68	3,95	4,79	5,05	5,67	
	(n)	(75)	(119)	(143)	(229)	(309)	
Salaires hebdomadaires	hommes	230	266	271	312	342	
	(n)	(206)	(386)	(561)	(875)	(892)	
	femmes	194	232	236	257	257	
	(n)*	(49)	(49)	(62)	(141)	(196)	

(n) Nombre d'observations. Le total est supérieur au nombre de migrants enquêtés du fait qu'une partie d'entre eux a changé de travail et de revenus durant leur séjour aux États-Unis. Par ailleurs, les déclarations de salaires horaires et hebdomadaires sont indépendantes entre elles.

Source : enquête EREM, IRD/INESER-CUCEA-universidad de Guadalajara, 1999-2000.

Les transferts monétaires par période et par sexe des migrants, qui se sont réalisés entre les États-Unis et les lieux d'origine au Mexique, apparaissent dans le tableau 4. Durant la période la plus récente (1995-1999), le montant moyen des *remesas* familiales s'élevait à 328 dollars par mois (340 et 256 dollars respectivement parmi les expéditeurs masculins et féminins). Il représente environ 25 % des revenus des migrants aux États-Unis, ou l'équivalent d'une semaine de travail dans ce pays. Ce montant est sensiblement plus élevé que le salaire moyen perçu dans les villes mexicaines d'origine, tout au moins dans la population masculine (270 et 240 dollars mensuels respectivement dans les populations masculine et féminine). On peut légitimement penser que la fiabilité de ces données décroît sensiblement avec leur ancienneté. Cependant, les informations concernant les revenus sont généralement considérées comme plus fiables (la relation salaire horaire/salaire hebdomadaire ne fluctue pas trop au cours du temps, pour des données indépendantes entre elles), et le rapport des montants des *remesas* aux rémunérations hebdomadaires semble également relativement constant, ce qui donne une certaine cohérence à l'ensemble. Quoi qu'il en soit, nous nous référerons surtout à la période 1995-2000, notamment en ce qui concerne les investissements des migrants, période pour laquelle ne devraient pas se poser de problèmes de fiabilité des données.

Les montants moyens de ces transferts, qui dépendent de la composition des populations qui en sont à l'origine (chefs de ménage/célibataires, épouse présente aux États-Unis/famille résidente au Mexique, migrants en situation régulière/illégaux...) ne semblent pas très éloignés des résultats d'autres enquêtes: 320 dollars dans l'enquête migration à la frontière (EMIF, Colegio de la Frontera Norte, 1993), 212 dollars dans l'Enquête nationale des ressources/dépenses des ménages [ENIGH, 1996], 220 dollars dans l'enquête Orstom/INESER sur les migrations internationales mexicaines (1990-1993).

La proportion de migrants qui réalisèrent régulièrement des transferts monétaires vers leurs lieux d'origine au Mexique est pratiquement constante dans la population masculine durant les vingt-cinq dernières années (entre 82 et 84 %). Elle est en augmentation dans la population féminine (de 42 % en 1975-1979 à 53 % en 1995-1999), expression des modifications des caractéristiques de cette population au cours du temps (accroissement de la migration de célibataires).

Tableau 4 – Montants moyens mensuels des transferts monétaires des migrants mexicains aux États-Unis par période et par sexe (en dollars)

	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999
Hommes (n)	241 (303)	263 (382)	308 (610)	306 (848)	340 (810)
Femmes (n)	156 (34)	200 (44)	226 (57)	206 (105)	256 (131)
Ensemble (n)	232 (337)	256 (426)	301 (667)	295 (953)	328 (941)

(n) Nombre d'observations.

Source : enquête EREM, IRD/INESER-CUCEA-universidad de Guadalajara, 1999-2000.

En 1996, 5,3 % des ménages mexicains (mais 9,1 % des ménages dans le Guanajuato, 12,2 % dans le Zacatecas et 5,4 % dans le Jalisco) bénéficiaient de transferts monétaires provenant du travail de leurs membres aux États-Unis, selon l'Enquête nationale sur les ressources/dépenses des ménages (ENIGH, INEGI). Ces *remesas* représentaient plus de la moitié (54 %) des ressources monétaires des ménages qui les percevaient, et près de 5 % du PIB de l'ensemble des trois États de la région du Centre-Ouest.

La distribution de l'emploi de ces ressources reste marquée par le poids toujours prépondérant des dépenses courantes de reproduction des ménages (alimentation, santé, habillement, transport, éducation, logement...) qui les perçoivent (*tableau 5*), malgré les modifications significatives intervenues durant les années quatre-vingt-dix dans cette distribution. Ce poste principal d'affectation des *remesas*, qui représentait entre 70 et 75 % des ressources durant toutes les périodes antérieures, aussi bien quand elles provenaient de migrants que de migrantes, s'est fortement réduit et ne représente plus, ces dernières années, que 64 % des transferts réalisés par les hommes, et 60,8 % de ceux des femmes. Cette restructuration s'est faite au profit de la rubrique « épargne d'attente et financement de microentreprises » dont le poids relatif double pratiquement entre les années quatre-

Tableau 5 – Distributions (pondérées par les montants) de l'emploi des remesas par période et par sexe des migrants

Hommes	1975-1979	1980-1984	1985-1989	1990-1994	1995-1999
Dépenses courantes des ménages	72,4	70,4	73,0	67,9	64,0
Épargne d'attente et financement de microentreprises	9,7	12,7	11,8	15,7	21,3
Achats de logement ou terrains à bâtir	10,8	12,3	11,8	11,1	9,3
Autres postes de dépenses	7,1	4,6	3,4	5,3	5,4
Total	100	100	100	100	100
(n)	(292)	(373)	(591)	(820)	(772)
Femmes		1975-1989		1990-1999	
Dépenses courantes des ménages		71,5		60,8	
Épargne d'attente et financement de microentreprises		12,2		22,7	
Achats de logements ou terrains à bâtir		9,2		8,8	
Autres postes de dépenses		7,1		7,7	
Total		100		100	
(n)		(135)		(223)	

(n) Nombre d'observations.

Source: enquête EREM, IRD/INESER-CUCEA-universidad de Guadalajara, 1999-2000.

vingt et la fin des années quatre-vingt-dix (de 11-12 % à 21,3 %). La proportion des ressources affectées aux autres rubriques, et notamment celle qui concerne l'achat de logement ou de terrains à bâtir, reste relativement stable (autour de 10 %) au cours du temps. Il est probable que la transformation de cette structure soit due en partie aux modifications progressives des caractéristiques des migrants au cours du temps, et en particulier au poids croissant des célibataires dans les flux migratoires.

Les investissements productifs des migrants à leur retour au Mexique

L'enquête EREM a collecté des informations sur 913 microentreprises ou entreprises unipersonnelles qui furent créées depuis 1975 par les ex-migrants après leur retour dans leurs villes d'origine, et qui fonctionnaient au moment de l'enquête. Parmi ces microentreprises, 44,2 % furent créées durant la période 1995-2000, 91,1 % appartiennent à des hommes, et 24,1 % emploient des salariés. Dans 86,2 % des cas, ces entreprises furent financées uniquement par l'épargne des migrants. Si l'on examine uniquement celles qui furent créées durant les cinq dernières années, on constate que les investissements correspondants sont relativement faibles : dans seulement 18,5 % des cas, ils dépassent les 5 000 dollars et dans 7,9 % des cas, les 10 000 dollars. Le montant moyen des investissements s'élève à 3 413 dollars et s'échelonne de 1 946 dollars dans l'industrie jusqu'à 10 533 dollars dans les transports. Les migrants de l'ensemble des deux sexes qui purent combiner épargne personnelle et emprunts investirent en moyenne des sommes nettement plus importantes (6 442 dollars). Les entreprises qui emploient de la main-d'œuvre furent créées avec un capital moyen de 5 581 dollars, tandis que les travailleurs indépendants ont investi en moyenne 2 709 dollars dans leur activité.

Ces salariés qui créèrent leurs microentreprises dans les années 1995-2000 ne transféraient pas des sommes plus importantes que les autres quand ils travaillaient aux États-Unis (337 dollars mensuellement contre 340 dans l'ensemble de la population masculine, et 277 dollars contre 256 dans la population féminine), mais la durée de leur cycle migratoire est sensiblement plus longue que la moyenne. La durée moyenne réelle du séjour aux États-Unis varie peu au cours du temps : entre 4,7 et 5,3 années parmi la population masculine en général et entre 3,7 et 4,6 années dans la population féminine. Les individus qui étaient salariés ou travailleurs familiaux sans rémunération avant leur départ dans le pays frontalier, et qui sont devenus non salariés à leur retour « définitif », ont travaillé en moyenne 6,5 ans dans ce pays (5,4 ans dans le cas des femmes). Les 12 plus gros investisseurs des années 1995-2000 (entre 15 000 et 106 000 dollars) ont passé en moyenne 9,5 années aux États-Unis. Par contre, ceux qui sont restés salariés à l'issue du cycle migratoire n'y auront travaillé que 4,1 années (3,2 années chez les femmes).

La durée du cycle semble donc un facteur important dans le processus de reconversion du statut d'occupation. Le montant moyen des investissements productifs réalisés en 1995-2000 par les migrants qui passèrent cinq ans ou plus aux États-Unis est d'ailleurs nettement plus élevé (4 337 dollars) que celui des migrants dont la durée de séjour est inférieure à cinq ans (2 228 dollars). Ces investissements sont fortement concentrés dans la branche « commerce », qui regroupe 41,8 % des petits patrons et des travailleurs indépendants installés depuis 1975 et toujours en activité.

Ce sont ensuite les services (16,4 %) et l'agriculture (14,3 %) qui captent près de la moitié du reste des installations de non-salariés. Les taux de disparition de ces microentreprises (rappelons que 9 % de ces reconversions se soldent par un retour au salariat) varient de 6,4 % dans le commerce à 16,5 % dans la construction.

Près d'un quart (24,8 %) de ces microentreprises créées depuis 1975 emploie de la main-d'œuvre salariée. L'effectif moyen de salariés par entreprise est de 2,7. Près d'un cinquième (19,8 %) bénéficie de l'apport de travailleurs familiaux sans rémunération, généralement des conjoints ou des enfants, qui représentent en moyenne 1,6 individu par établissement. Globalement, on peut estimer l'impact de la migration en termes d'emplois rémunérés créés directement par ces microentreprises à 0,2 emploi par ex-migrant. Si on y ajoute la main-d'œuvre familiale non rémunérée, qui participe à l'activité de ces entreprises, le nombre moyen de postes de travail créés s'élève à 0,3 par ex-migrant, ce qui n'est pas négligeable pour les économies locales.

On peut estimer que les migrants qui ont changé de statut à leur retour dans leurs villes d'origine durant la période 1995-2000, en créant des microentreprises ou en devenant travailleurs indépendants, ont utilisé environ 14 % de l'ensemble de leurs transferts monétaires pour réaliser ces investissements. Même si le montant moyen des investissements paraît faible, il semble relativement cohérent avec les autres paramètres du système (durée du cycle migratoire, taux d'épargne, montant des transferts, proportion de ces montants affectée aux investissements ou à l'épargne d'attente). Si l'on considère l'ensemble des migrants réinstallés durant les années 1995-2000, quel que soit leur statut d'occupation au moment de l'enquête, le montant des investissements productifs réalisés par une partie d'entre eux durant ces années représente environ 6 % de l'ensemble des sommes qu'ils ont transférées depuis les États-Unis. Il semblerait donc exister une certaine marge de manœuvre pour que cette fraction puisse s'élever, comme le souhaitent les pouvoirs publics mexicains, qui cherchent à mettre en place des mécanismes pouvant accroître le montant des investissements productifs des migrants internationaux. Cependant, la majeure partie des transferts monétaires est utilisée, comme nous l'avons vu, à subvenir aux nécessités des familles des migrants restées sur les lieux d'origine, et semble peu compressible. Un accroissement des investissements produits par le travail migratoire serait sans doute plus dépendant d'une intensification de la transformation des statuts d'occupation (du salariat vers le non-salariat), qui est déjà relativement élevée.

Il existe également, à côté de ces transferts monétaires familiaux, des investissements sociaux réalisés dans les communautés d'origine (généralement des aires urbaines de petite taille) par les associations (ou clubs) de migrants qui se sont multipliées durant les trente dernières années aux États-Unis. Pour le seul État de Zacatecas, par exemple, on dénombrait, à la fin des années quatre-vingt-dix, 120 associations dont la moitié sont installées dans le Sud californien. Ces associations, grâce aux cotisations et dons de leurs membres, développent dans leurs communautés d'origine des projets de construction d'infrastructures ou d'équipements sociaux (maisons de la culture, asiles de vieillards, centres de santé, équipements d'écoles, réfections de voirie, etc.), qui contribuent à améliorer les conditions de vie locales, en se substituant souvent aux obligations de pouvoirs locaux défaillants

ou aux ressources limitées. Bien que relativement importants pour un certain nombre de communautés marginalisées, les montants ainsi canalisés ne représentent qu'une part infime des *remesas* familiales. Dans l'État de Zacatecas, dont les associations sont pionnières et sans doute les plus actives en ce domaine, le montant de ces investissements collectifs représentait en 1999 environ 1,2 million de dollars, contre 300 à 350 millions de dollars de transferts familiaux. Depuis une dizaine d'années, ces initiatives reçoivent l'appui des gouvernements locaux : programme 2x1 (2 dollars versés par l'État pour 1 dollar apporté par les associations de migrants) créé en 1992 dans le Zacatecas, et transformé en programme 3x1 en 1999 avec la participation de l'État fédéral ; programme « ma communauté » fonctionnant sur le même principe dans l'État de Guanajuato depuis 1996 et le programme 3x1 qui a démarré en 2000 dans le Jalisco. Ces programmes s'amplifient peu à peu et cherchent à promouvoir l'investissement productif des migrants, en particulier en favorisant l'installation de fabriques *maquiladoras* (sous-traitance).

*

Les transferts monétaires réalisés par les migrants durant leur séjour aux États-Unis représentent chaque année une somme considérable, tant au niveau national que pour les régions d'origine des migrants. Il s'agit cependant de ressources atomisées, qui constituent avant tout une source de revenus essentielle pour la reproduction des unités domestiques. Ils permettent néanmoins à une fraction importante des salariés et des travailleurs familiaux sans rémunération de changer de statut d'occupation à l'issue de leur cycle migratoire, en devenant chefs de microentreprise ou travailleurs indépendants. Ces reconversions semblent essentiellement dues à la dégradation continue des salaires réels durant les vingt dernières années et à l'incapacité du secteur moderne de l'économie à absorber les nouveaux contingents de main-d'œuvre issus du régime démographique précédent à forte fécondité. Ces investissements paraissent cependant très concentrés dans la branche « commerce », et les emplois créés, à salaires relativement faibles et le plus souvent sans protection sociale, reproduisent les conditions favorisant l'émigration internationale. D'ailleurs, parmi les ex-migrants, le retour au lieu d'origine ne revêt pas toujours le caractère d'une réinstallation définitive telle que nous l'avions définie pour les besoins de l'étude, car 51,6 % et 35,5 % d'entre eux (parmi les salariés et les travailleurs indépendants masculins respectivement) envisagent une nouvelle migration de travail aux États-Unis, essentiellement (environ 85 % des cas) pour des motifs de niveaux de revenus. Même si le glissement du salariat vers le non-salariat est très important parmi les populations migrantes – ces reconversions constituent à notre avis l'un des moteurs de l'expansion des flux migratoires –, elles ne semblent pas constituer une solution toujours satisfaisante, si l'on considère la proportion non négligeable de travailleurs indépendants ou de chefs de microentreprise qui envisagent de repartir travailler aux États-Unis ou de revenir au salariat. Les capacités théoriques d'investissement des migrants mexicains sur leurs lieux d'origine sont par ailleurs entamées par les créations d'entreprises qu'ils réalisent aux États-Unis. Près de 4 % des membres de la parentèle adulte avec qui les ex-migrants enquêtés vivaient aux États-Unis y possédaient

une microentreprise ou étaient travailleurs indépendants, facteurs susceptibles d'impliquer une installation définitive dans ce pays. Dans les panels organisés avec des ex-migrants, dérivés de l'enquête principale, il était d'ailleurs souvent fait mention du climat de méfiance vis-à-vis du Mexique (instabilité économique, bureaucratie tatillonne, corruption, etc.) dans les milieux de migrants vivant aux États-Unis, contexte peu favorable à leurs investissements sur leurs lieux d'origine. Enfin, il est probable que les investissements que réalisent les migrants à leur retour au Mexique soient également en partie dépendants de compétences acquises durant leur séjour aux États-Unis, qui restent encore actuellement fort peu développées.

BIBLIOGRAPHIE

- ARROYO ALEJANDRE J., BERUMEN SANDOVAL S. [2000], « Efectos subregionales de las remesas de emigrantes mexicanos », *Comercio exterior*, México, 50 (4).
- CANALES CERON A.I. [2001], « Migración, remesas e ingreso », *Ciudades*, RNIU, Puebla, México, 50: 27-32.
- CABRALES BARAJAS L.F. [1997], « El refugio silencioso del ahorro migrante », *Ciudades*, RNIU, Puebla, México, 35: 19-25.
- DELGADO WISE R., RAMÍREZ RODRÍGUEZ H. [1999], *Perspectivas regionales ante las nuevas tendencias de la migración internacional. El caso de Zacatecas*, mimeo, Universidad Autónoma de Zacatecas, Zac.
- DURAND. J., PARRADO E.A., MASSEY D.S. [1996], « Migradollars and Development. A Reconsideration of the Mexican Case », *International Migration Review*, 30 (2).
- DURAND. J., ARIAS P. [1997], « Las remesas ¿continuidad o cambio? », *Ciudades*, RNIU, Puebla, México, 35: 3-11.
- INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA, GEOGRAFIA E INFORMATICA (INEGI), *Encuesta nacional sobre los ingresos y gastos de los hogares* (ENIGH), 1996.
- INSTITUTO NACIONAL DE ESTADÍSTICA, GEOGRAFIA E INFORMATICA (INEGI), *Encuesta nacional de la dinámica demográfica* (ENADID), 1997.
- GARCIA ZAMORA R. [2000], *Agricultura, migración y desarrollo regional*, Universidad Autónoma de Zacatecas, Zac.
- LOZANO ASCENCIO F. (ed) [1997], « Sonorenses en Arizona », *Editorial Unison*.
- LOZANO ASCENCIO F. [1997], « Remesas ¿fuente inagotable de divisas? », *Ciudades*, RNIU, Puebla, México, 35: 12-18.
- MASSEY D.S., PARRADO E.A. [1997], « Migración y pequeña empresa », *Ciudades*, RNIU, Puebla, México, 35: 34-40.
- OROZCO M. [2000], *Remittances and Markets: New Players and Practices*, working paper, Inter-american Dialogue and the Tomas Rivera Institute.
- PESCADOR OSUNA J.A. [1998], « México-Estados Unidos: el impacto de las remesas », *Nexos*, México.

La déforestation dans la Sierra Madre Oriental du Mexique analysée avec un système d'information géographique

Alain Winckell, Michel Le Page, Nestor Matamoros,
Libia Arriaga, Javier López *

Présentation

Objectifs et méthodes

La partie centrale de la Sierra Madre Oriental du Mexique a fait l'objet d'une intense déforestation récente qui se poursuit actuellement. Avec l'aide d'un système d'information géographique (SIG) multi-utilisations et en travaillant exclusivement à partir d'informations disponibles, produites par ailleurs, nous avons tenté de « décrypter » les principales composantes de ce processus et de répondre à des questions telles que: quelle surface de forêts a été coupée? De quel type? Dans quelles conditions? Pour quelles utilisations?

Les évolutions spatiales de la couverture forestière sont localisées au moyen d'une comparaison entre deux cartographies d'inventaire élaborées par l'INEGI. La *Carta de vegetación y uso del suelo* décrit la situation des années soixante-dix; c'est une carte classique couplant interprétation de photos aériennes prises entre 1973 et 1975, échantillonnage de terrain et restitution photogrammétrique. Cette information a été actualisée en 1995 par une interprétation de l'imagerie satellite Landsat Thematic Mapper de 1993 et un transfert des résultats sur « spatioscarte », mosaïque satellitale exempte de déformations.

Les conditions biophysiques de cette déforestation sont caractérisées par une agrégation des résultats de l'étude diachronique avec quelques caractéristiques sélectionnées du milieu naturel: catégories de pentes classées sur modèle numérique de terrain et zonage bioclimatique associant altimétrie, données de température et de pluviométrie.

L'explication des mécanismes tente d'estimer les parts respectives des principales destinations des bois coupés pour la consommation des ménages, les utilisations

* Alain Winckell, géographe; Michel Le Page, informaticien, mission IRD au Mexique; Nestor Matamoros, biologiste; Libia Arriaga, économiste; Javier López, géographe, INEGI, Dirección Regional Oriente, Puebla, Mexique.

Cette étude a été réalisée dans le cadre d'une convention entre l'IRD (ex-Orstom) France et « El Instituto Nacional de Estadística, Geografía e Informática » (INEGI, Mexique) pour la constitution du « Système d'information géographique de l'État de Veracruz ».

artisanales locales ou industrielles. Cette approche s’effectue à l’échelle de la municipalité, *el municipio*, division administrative pour laquelle les résultats de l’étape précédente sont agrégés avec les données des différents recensements de population de 1970 et 1990, économique de 1989 et agricole de 1991.

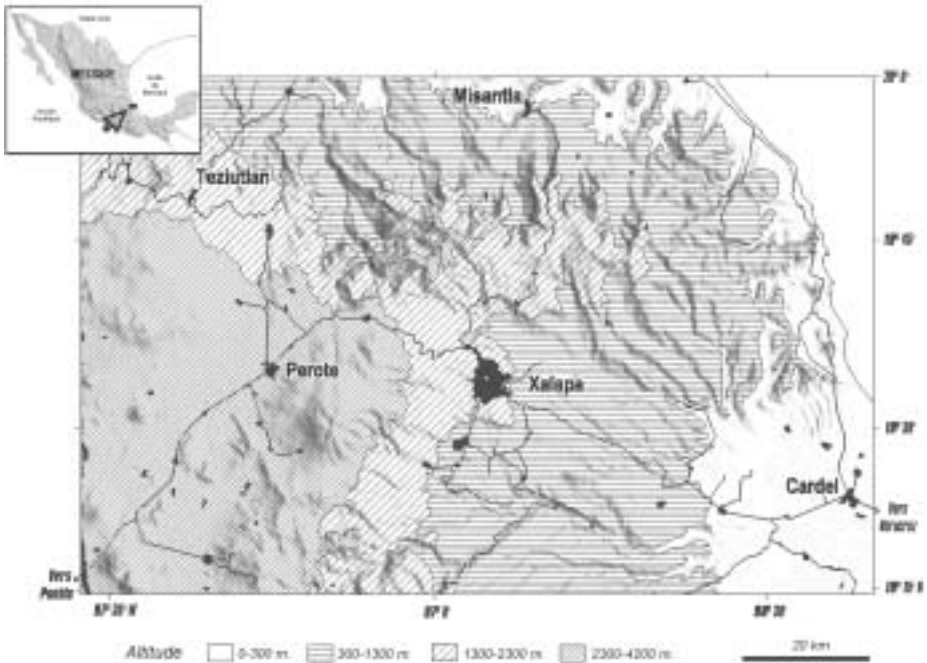
La Sierra de Misantla : présentation d’ensemble

La région choisie, connue comme la Sierra de Misantla, est un transect représentatif, physiquement très contrasté, situé sur la façade atlantique de la Sierra Madre Oriental (*carte 1*). Elle se situe dans la partie centrale de l’État de Veracruz et déborde légèrement à l’ouest sur la terminaison orientale de celui de Puebla.

Elle est traversée par le grand axe de communication entre le port de Veracruz, ville la plus importante de l’État, et Xalapa, la capitale, située à la partie supérieure du versant. Les origines de cette déforestation sont anciennes; au XVIII^e siècle, les bois du *Cofre de Perote* étaient utilisés pour la construction des navires dans le port de Veracruz, l’extraction forestière s’est accélérée à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle, à la suite de la fourniture de traverses pour les voies ferrées et des besoins urbains.

– À l’est, des terres basses, appelées « plaine côtière du Golfe », sont situées généralement en dessous de 300 mètres. Elles sont interrompues par l’avancée de la Sierra de Misantla dans la partie centrale.

Carte 1 – Localisation de la Sierra de Misantla



L'utilisation du sol reflète les conditions climatiques. La partie nord, tropicale chaude et humide, est dédiée à un élevage intensif sur des pâturages améliorés à *Privilegio et Estrella africana*. Au sud, de tendance subhumide à sèche, cet élevage est associé à une agriculture de subsistance de maïs, haricot, fruits tropicaux, et, dans les zones irriguées, à la canne à sucre, la mangue, la banane, la papaye et diverses cultures maraîchères.

– Le contact est marqué avec le versant atlantique de la Sierra Madre Oriental. Ces contreforts montagneux aux reliefs modérés puis forts constituent la retombée est des hauts plateaux centraux mexicains développés sur les émissions récentes liées à l'axe néovolcanique, dont la Sierra de Misantla constitue un chaînon avancé jusqu'au littoral atlantique. Les modelés sont très diversifiés, associant les surfaces ondulées de plusieurs niveaux étagés d'anciens épandages creusés par de profondes vallées aux flancs en gorges et des secteurs plus disséqués aux pentes très fortes.

Exposé aux circulations atmosphériques atlantiques, le versant est nettement stratifié. La frange inférieure, connue comme *Sierra baja*, de climat tropical humide, est occupée par une utilisation du sol de type côtier, associée à la caféiculture (zone de Coatepec). La partie supérieure ou *Sierra alta*, à tendance tempérée humide semi-froide, est le domaine des bois mésophiles, les pâturages tempérés à *Kikuyu* et *Gramma nativa* dominant associés aux cultures de maïs et de haricot.

– Des hauts reliefs montagneux, la plupart d'origine volcanique, s'élèvent graduellement vers l'ouest, jusqu'à 2550 mètres dans la Sierra de Misantla et culminent à 4250 mètres au Cofre de Perote, volcan aux nombreuses coulées de laves récentes.

Selon leur position au vent ou sous le vent, les versants ont des climats tempérés semi-froids variant d'humides à subhumides. C'est le domaine par excellence des bois de conifères. L'agriculture dominante est à base de maïs, pomme de terre, avoine et fève en altitude associée à un élevage extensif d'ovins et caprins.

– À l'ouest, le contact est brusque avec les hauts plateaux centraux vers 2300-2400 mètres, vastes étendues monotones dérivées des remplissages de bassins endoréiques, comme la Cuenca de Oriental, où ne subsistent que quelques lacs en voie d'assèchement.

En position d'abri derrière les massifs de la cordillère comme le Cofre de Perote, ces plateaux sont affectés par une sécheresse très marquée et des températures tempérées à froides au contact des reliefs. L'agriculture est extensive, basée sur le maïs, l'orge, le blé, le haricot et l'agave pour l'extraction du *Pulque*.

Les différentes couvertures forestières

Une harmonisation et un recodage d'ensemble des données cartographiques et statistiques se sont avérés nécessaires, afin de rendre compatibles les différentes unités des inventaires d'utilisation du sol de 1970 et 1995, d'une part, et les données des différents recensements, d'autre part.

Les types de forêts traditionnellement distingués dans la Sierra Madre Oriental ont été regroupés en cinq catégories, quatre arborées et une arbustive, qui s'associent spatialement avec les unités définies par des activités agricoles ou autres (*tableau 1*).

Tableau 1 – Regroupements des unités cartographiques

Sigle	Intitulé	Composition
<i>Activités agropéculaires et zones diverses</i>		
AR	Agriculture	Agriculture de temporal
AT	Agriculture d'irrigation	Agriculture d'irrigation, d'humidité
AP	Pâturages	Pâturages artificiels Pâturages naturels Végétation secondaire herbacée
VV	Zones diverses	Dunes cotières Agglomérations urbaines
<i>Végétation à fort potentiel forestier</i>		
BT	Bois tempérés	Bois de conifères Bois de chênes Associations chênes-conifères
BM	Bois mésophiles	Forêts des versants orientaux
BV	Forêts tropicales	Forêts tropicales de tous types Végétations aquatiques, forêts-galerie Mangrove
BS	Bois secondaires	Végétation secondaire arborée Végétation secondaire arbustive
<i>Végétation à faible potentiel forestier</i>		
VM	Matorral	Matorral de tous types

Les forêts tropicales se limitent au domaine climatique tropical chaud de la basse plaine et des premiers contreforts de la Sierra. Deux sous-types les composent, les forêts sempervirentes hautes et les forêts basses caduques. Ce sont normalement des associations à fort potentiel forestier, mais elles ne jouent plus ici qu'un rôle anecdotique, s'agissant uniquement d'unités reliques d'extension réduite, constituées de bois secondaires et de quelques restes de forêts et de chênes tropicaux, en voie de disparition.

Aux forêts tropicales ont été associées deux végétations aquatiques, les forêts-galerie établies sur les alluvions le long des cours d'eaux principaux, ainsi que les mangroves.

Les bois mésophiles de montagne correspondent aux peuplements forestiers localisés aux altitudes moyennes des versants externes des cordillères. Ils se situent préférentiellement sur les zones « au vent », exposées aux circulations atmosphériques provenant de l'océan, et soumises autant aux pluies orographiques qu'aux précipitations occultes, d'où leur nom de « forêt de brouillard ». Ils renferment de nombreuses espèces exploitables.

L'association chênes-conifères selon diverses modalités représente une physionomie caractéristique des peuplements forestiers tempérés et est située quasi exclusivement sur l'Altiplano. Ils partagent la même strate bioclimatique, tempérée semi-froide humide à subhumide, débordant localement vers le sec, mais seuls les conifères atteignent les plus hautes altitudes sur les versants du Cofre de Perote par exemple.

Liste des espèces par type de forêts**Bois de conifères**

- Abies religiosa* (oyamel)
- Cupressus* sp. (cedro blanco)
- Pinus hartwegii* (pino)
- Pinus leiophylla* (pino chino)
- Pinus montezumae* (ocote blanco)
- Pinus patula* (pino colorado)
- Pinus pseudostrobus* (pino lacio)
- Pinus rudis*
- Pinus strobus*
- Pinus teocote* (pino chino)

Bois de chênes et associés

- Alnus arguta* (ilite, aile)
- Alnus jorullensis* (ilite, aile)
- Arbutus* sp (madroño)
- Carpinus caroliniana* (lechillo)
- Liquidambar styraciflua* (liquidambar)
- Platanus mexicana* (alamo)
- Quercus hartwegii* (encino)
- Quercus oocarpa*
- Quercus* spp. (encino)
- Quercus pulchella*

Bois mésophiles

- Belotia mexicana* (cuapetate)
- Cyathea mexicana* (palma real)
- Clethra matudae* (jaboncillo)
- Cupania americana* (cuisal)
- Miconia hiperprasiana*
- Miconia laevigata*
- Pinus patula* (pino colorado)
- Rhamnus caroliniana*
- Trema micrantha* (capulín)
- Ulmus mexicana*

Forêts tropicales

- Avicennia germinans* (mangle negro)
- Brosimum alicastrum* (ramón)
- Bursera simaruba* (palo mulato)
- Caesalpinia* sp.
- Cecropia obtusifolia* (guarumbo)
- Cedrela odorata* (cedro rojo)
- Coccoloba barbadensis* (carnero)
- Cordia dodecandra* (siricote)
- Crescentia alata* (cuatecomate)
- Gliricidia sepium* (cocoite)

Heliocarpus sp. (majagua)
Laguncularia racemosa (mangle blanco)
Luehea candida (tepecacao)
Lysiloma sp. (tepeguaje)
Piscidia piscipula
Rhizophora mangle (mangle rojo)
Salix chilensis (sauce)
Tabebuia spp. (primavera)

Matorrals

Nolina sp. (palmilla)
Yucca carnerosana (palma samandoca)
Opuntia sp. (nopal)

Bois secondaires

Acacia pennatula (tepame)
Bursera simaruba (palo mulato)
Caesalpinia sp.
Cecropia obtusifolia (guarumbo)
Coccoloba barbadensis (carnero)
Gliricidia sepium (cocoite)
Heliocarpus sp. (majagua)
Luehea candida (tepecacao)

Les conifères constituent le faciès dominant des bois tempérés, tant en boisement primaire qu'en reboisement. Ils comprennent deux catégories, les sapins *Oyamels*, conifères de l'étage supérieur et surtout les pins. Ce sont pour la plupart d'intéressantes variétés commerciales. Les conifères incluent aussi des espèces moins fréquentes comme les cèdres blancs. Les bois caducs tempérés sont majoritairement des forêts de chênes.

Les *matorrals* sont très abondants au Mexique, mais peu représentés dans le cadre de cette étude, à l'exception d'un matorral désertique rosétophile localisé sur les hauts plateaux de la bordure orientale de la Sierra. Le potentiel forestier du matorral n'est pas nul, car aux faciès arbustifs typiques sont souvent associées des espèces arborées secondaires qui peuvent faire l'objet d'exploitations locales.

Deux catégories de *végétations secondaires ligneuses*, définies comme la repousse et la recolonisation naturelle des espèces après un déboisement, ont été inventoriées.

Elles peuvent être arborées ou arbustives, représentant deux états de dégradation avec toutes les modalités de transition. Dans les premières, les faciès boisés hauts dominent. Ils proviennent soit d'une exploitation sélective limitée à quelques espèces particulières, soit de zones anciennement déboisées puis laissées en l'état, sur lesquelles s'est développée une recolonisation naturelle. Les secondes résultent d'un déboisement plus avancé, les faciès arbustifs y dominent.

Bien que les essences les plus recherchées aient fait l'objet d'une première exploitation, le potentiel forestier des bois secondaires jeunes n'est pas négligeable et les espèces de croissance rapide – normalement de qualité basse à moyenne – qui les composent constituent l'une des sources principales pour la fabrication des composés à base de bois (contreplaqué, aggloméré, emballage) ou la pâte à papier. Ce sont des communautés très dynamiques dans lesquelles la régénération peut être rapide si elles ne font pas l'objet d'une exploitation suivie. Dans les bois secondaires les plus anciens, certaines variétés primaires peuvent alors faire l'objet de nouvelles coupes.

Les végétations secondaires herbacées sont en majorité destinées au pâturage extensif, mais sans amélioration de la qualité du couvert herbeux. Elles ont été reclassées avec les pâturages agricoles.

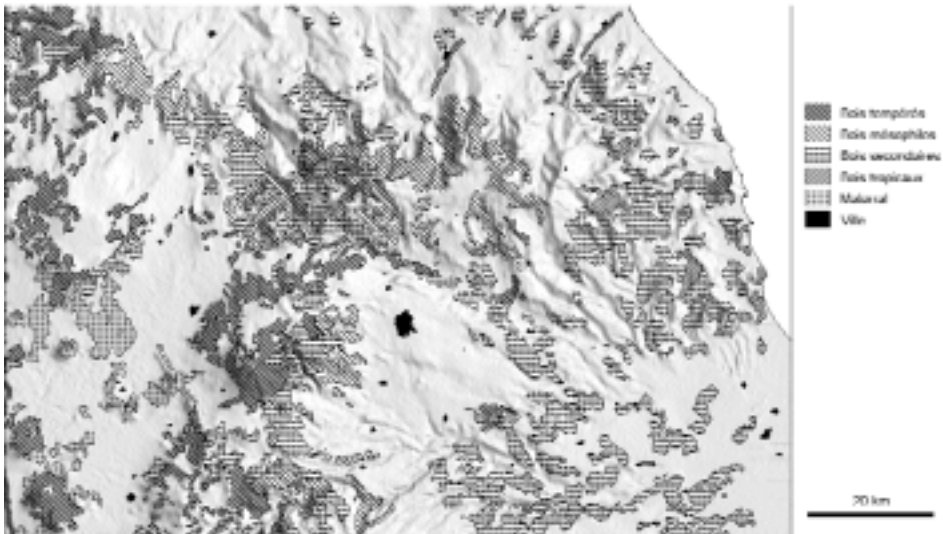
La déforestation entre 1970 et 1995

Évolution générale

La Sierra de Misantla est une région à vocation agricole. Elle était déjà très défrichée en 1970 (*carte 2*) puisque, malgré les très fortes contraintes topographiques, moins d'un tiers de la surface était occupée par des associations forestières, les couvertures de forêts primaires n'occupant déjà plus que 13,9 % de la surface totale.

Elle présente de plus une apparente stabilité entre 1970 et 1995. Les poids respectifs des grandes catégories d'utilisation du sol restent à peu près les mêmes :

Carte 2 – Couverture forestière en 1975



Sources : INEGI, 1984, *Carta de uso del suelo y vegetación*, 1: 250000, Hoja Veracruz E14-3, 1a. edición, México.

Tableau 2 – Évolution des superficies entre 1970 et 1995

	1970		1995		Diff. 1980-1995	
	km ²	%	km ²	%	km ²	%
Agriculture	6 890,7	70,6	6 830,5	70,0	-60,2	-0,9
– cultures	3 994,8	41,0	3 933,0	40,3	-61,8	-1,5
– élevage	2 895,9	29,7	2 897,5	29,7	+1,6	+0,1
Bois primaires	1 360,1	13,9	965,2	9,9	-394,9	-29,0
– tempérés	716,1	7,3	526,8	5,4	-189,3	-26,4
– mésophiles	591,4	6,1	422,1	4,3	-169,3	-28,6
– tropicaux	52,7	0,5	16,3	0,2	-36,4	-69,0
Bois secondaires	1 220,6	12,5	1 662,7	17,0	+442,0	+36,2
Matorral	194,8	2,0	197,8	2,0	+3,0	+1,5
Divers	87,9	0,9	98,0	1,0	+10,2	+11,5
Total	9 754,1	100,0	9 754,1	100,0		

70,6 % contre 70 % pour l'agriculture, 28,4 % et 28,9 % pour la végétation boisée et le matorral.

Une approche au niveau des types de boisement permet de discerner des comportements variés (*tableau 2*).

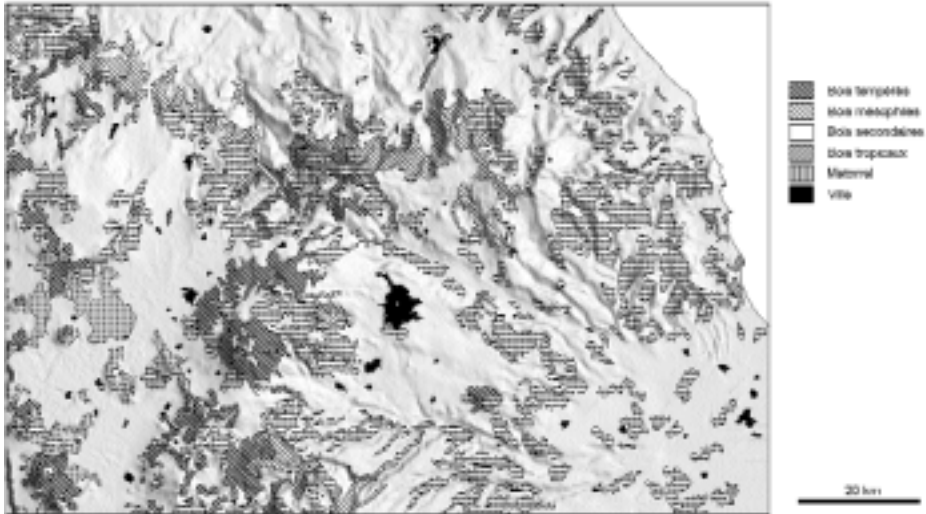
La déforestation de la végétation naturelle primaire a été intense et presque un tiers des surfaces existant en 1970 a disparu, mais avec des différences significatives selon les faciès (*carte 3*). L'association chênes-conifères a enregistré plus de la moitié des déforestations effectuées au cours de la période. Ce sont au total près de 190 kilomètres carrés qui ont disparu, représentant un peu plus du quart du stock de 1970. Le recul des bois mésophiles est du même ordre, le stock actuel s'élève à 422 kilomètres carrés. De surcroît, les forêts tropicales ont perdu les trois quarts des 50 kilomètres carrés qu'elles occupaient en 1970 et sont réduites à des forêts reliques qui n'occupent plus que 16,3 kilomètres carrés.

Deux associations végétales se sont relativement bien maintenues. Le matorral occupe des surfaces stables (+1,2 % avec 198 kilomètres carrés), mais le fait qu'il ne constitue pas une ressource en bois *stricto sensu* peut expliquer qu'il ne soit pas l'objet d'une dégradation significative. Il en est de même de la végétation aquatique (forêt-galerie, palmiers hydrophiles, etc.) sans vocation forestière marquée.

Une évolution intéressante caractérise la végétation arborée secondaire, qui s'accroît de 442 kilomètres carrés (+36 %) pour atteindre 1 663 kilomètres carrés en 1990, constituant l'un des changements majeurs dans la physionomie forestière de la Sierra de Misantla. Sa progression est même légèrement supérieure à la totalité des surfaces de bois primaires déforestées par ailleurs.

Cette évolution révèle en fait la dégradation généralisée de la couverture forestière dans le Veracruz, une majorité des zones forestières déboisées étant ensuite abandonnée et soumise à une régénération forestière naturelle par des espèces secondaires. Mais elle peut aussi être mise en relation avec les processus d'aban-

Carte 3 – Couverture forestière en 1995



Sources: INEGI, 1996, *Carta de uso del suelo y vegetación*, 1: 250 000, Hoja Veracruz E14-3, edición provisional, México.

don de terres agricoles, non entretenues et recolonisées par des espèces secondaires arbustives puis arborées.

Il n'est pas impossible que ces chiffres soient surestimés. D'une part, à cause du regroupement dans une seule catégorie « bois secondaires » des faciès arborés et arbustifs pour assurer la compatibilité entre les données de 1970 et de 1995 et, d'autre part, parce que certaines plantations arbustives permanentes d'agrumes et de café sous ombrage ont pu être identifiées, sur l'image satellitale, comme des boisements arborés secondaires.

Relations entre déforestation et pentes du terrain

L'une des motivations de la déforestation est souvent l'incorporation de nouvelles terres à l'activité agricole. La répartition des déboisements dans la Sierra de Misantla a donc été étudiée selon quatre types de pentes, classées en fonction de leur plus ou moins grande aptitude à supporter une mise en valeur agricole (*tableau 3*).

La relation déforestation-pente reste simple. Les superficies déboisées diminuent parallèlement à l'augmentation de la pente pour toutes les associations forestières primaires (*tableau 4*).

L'évolution des faciès secondaires est aussi étroitement liée à la pente, mais c'est inversement l'accroissement des surfaces qui diminue rapidement avec l'augmentation de la pente. Il s'agit de deux estimations d'un même phénomène, les bois primaires ayant subi une déforestation incomplète étant souvent catalogués comme végétation secondaire.

Tableau 3 – Classes de pentes

Sigle	Classe de pentes	Conséquences sur la mise en valeur
1	p < 12 %	Terres irrigables et mécanisables
2	12 % < p < 25 %	Terres cultivables sans contraintes majeures
3	25 % < p < 50 %	Terres cultivables avec mesures de protection
4	p > 50 %	Terres à protéger ou devant conserver leur couverture naturelle

Tableau 4 – Relation déboisement-pente

Code	Agriculture	Bois primaires	Bois tempérés	Bois méso-philés	Bois tropicaux	Bois secondaires	Matorral	Divers	Total
<i>Surfaces 1970 (en km²)</i>									
0-12	4517,7	413,7	292,0	92,5	29,2	548,8	144,6	80,3	5 705,1
12-25	1557,3	394,7	220,1	162,0	12,7	352,0	29,8	4,9	2 338,7
25-50	706,3	403,4	168,0	226,4	9,1	277,7	18,6	1,4	1 407,4
> 50	109,4	148,2	36,0	110,6	1,7	42,2	1,8	1,4	303,1
TOTAL	6890,8	1360,1	716,1	591,4	52,7	1 220,6	194,8	87,9	9 754,3
<i>Variations 1970 - 1995 (en km²)</i>									
0-12	-28,7	-169,7	-120,7	-31,9	-17,1	183,8	2,5	12,1	
12-25	-16,7	-104,9	-40,9	-53,2	-10,7	122,6	0,6	-1,7	
25-50	-9,1	-90,6	-20,1	-62,9	-7,6	99,5	0,2	0,0	
> 50	-6,0	-29,8	-7,5	-21,3	-1,0	36,1	-0,3	-0,1	
TOTAL	-60,4	-394,9	-189,3	-169,3	-36,4	442,1	3,0	10,3	
<i>Variations 1970-1995 (en pourcentage du stock 1970)</i>									
0-12	-0,6	-41,0	-41,3	-34,5	-58,4	33,5	1,7	15,1	
12-25	-1,1	-26,6	-18,6	-32,8	-84,7	34,8	2,1	-34,6	
25-50	-1,3	-22,5	-12,0	-27,8	-82,8	35,8	0,9	-3,2	
> 50	-5,5	-20,1	-20,9	-19,2	-60,9	85,5	-14,8	-6,3	
Total	-0,9	-29,0	-26,4	-28,6	-69,0	36,2	1,5	11,7	

Ce sont les pentes faibles, inférieures à 12 %, qui sont préférentiellement affectées : 170 kilomètres carrés de bois primaires ont été ainsi coupés, soit 41 % de l'ensemble des surfaces déforestées. La diminution est graduelle sur les reliefs modérés. Les déforestations occupent une centaine de kilomètres carrés sur chaque classe de pente de 12-25 % et 25-50 % respectivement, ce qui représente environ la moitié des opérations de déforestation. Les terres les plus escarpées n'en sont pas indemnes, puisque près de 30 kilomètres carrés ont encore été exploités sur les pentes de plus de 50 %.

L'association chênes-conifères a été préférentiellement déforestée sur les pentes faibles, Elles ont vu disparaître, avec 120 kilomètres carrés de coupes, plus de 40 % de leur stock de 1975, soit presque les deux tiers des surfaces totales cou-

pées dans ce type de forêt. Les surfaces déboisées diminuent ensuite rapidement avec la pente.

La déforestation des *bois mésophiles* est du même ordre de grandeur. La quasi-totalité des 169 kilomètres carrés déforestés se localise sur des pentes inférieures à 50 % mais avec une répartition inverse à celle des bois tempérés, entre 31,9 kilomètres carrés et 62,9 kilomètres carrés pour les trois classes de pentes inférieures à 50 %. Ces étendues sont significatives et représentent environ un tiers des surfaces de cette forêt en 1970 pour chaque groupe de pente. Les plus fortes pentes sont encore peu atteintes, les déforestations de 21,3 kilomètres carrés n'affectent que 12,6 % du stock de 1970.

Cette répartition est liée à la localisation naturelle des bois mésophiles, sur les reliefs du versant oriental, aux pentes plus escarpées que les forêts tempérées en position sommitale ou les bois tropicaux de la région côtière.

La forêt tropicale, pendant la même période, a presque disparu. Le taux de destruction du stock disponible en 1970 dans chaque classe de pente est alarmant, atteignant toujours 60 % pour dépasser 80 % pour les pentes entre 12 et 50 %.

Les bois secondaires ont gagné plus de 400 kilomètres carrés (sur un total de 442 kilomètres carrés) répartis dans les trois classes de pentes inférieures, qui voient leur superficie s'accroître uniformément d'un tiers. Cette progression reste étroitement liée aux conditions de topographie et diminue rapidement avec la pente, de 183 kilomètres carrés sur les pentes à moins de 12 % à 100 kilomètres carrés sur les pentes de 25 à 50 %.

Leur avancée significative (+36,1 kilomètres carrés, soit une progression de 85 % de la classe > 50 %) atteste que les reliefs les plus pentus commencent à être touchés, indice d'un épuisement certain des zones les plus facilement accessibles.

La déforestation de la Sierra de Misantla n'est donc pas un phénomène terminal sur des reliefs pentus, elle s'exerce en majorité sur des stocks forestiers situés sur des terres qui pourraient avoir une vocation agropastorale.

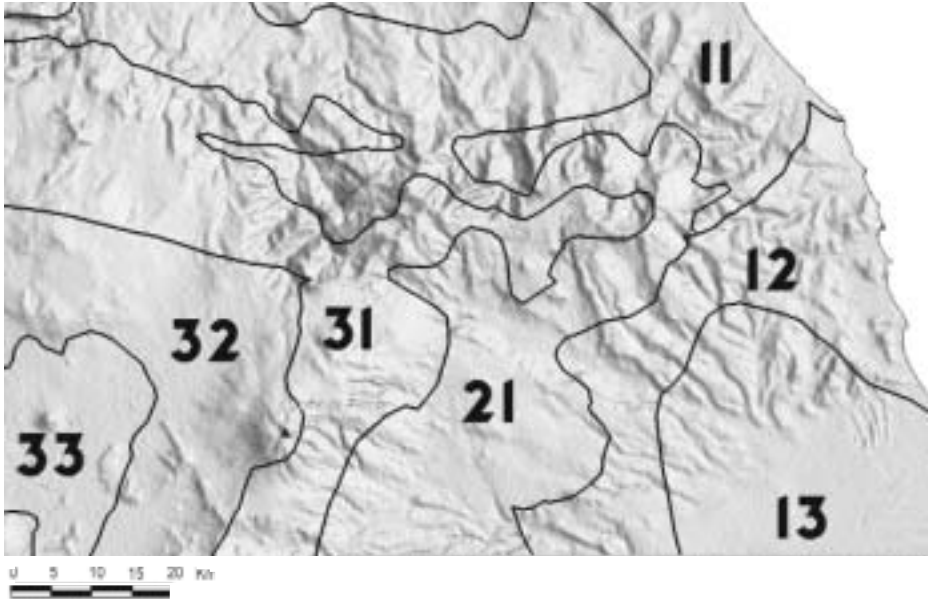
Relations entre déforestation et bioclimats

La caractérisation bioclimatique a été élaborée en combinant deux indicateurs, la température moyenne du mois le plus froid et le nombre annuel cumulé de mois secs [d'après H. Puig, 1976].

Le premier est un bon indice des limites thermiques qui conditionnent la répartition entre espèces tropicales, tempérées ou froides. Le second est calculé, par définition, comme la différence entre les moyennes mensuelles de la précipitation et de l'évapotranspiration potentielle. Pendant un mois sec, le sol est affecté par un déficit hydrique, il ne conserve théoriquement plus assez d'eau pour alimenter la végétation, rendant nécessaire des apports complémentaires par irrigation en cas de mise en culture. Sept zones ont été ainsi reconnues (*carte 4*).

La majeure partie des déforestations s'effectue dans les zones humides à sub-humides des versants de la Sierra (*tableau 5*). Deux étages à moins de 4 mois secs, les strates tropicale (21) et tempérée semi-froide (31) concentrent les deux tiers des surfaces déforestées, tandis que les secteurs à plus de 6 mois secs n'en représentent que 10 %. Cette étroite relation peut s'expliquer avec la situation originelle du stock

Carte 4 – Bioclimats



Légende de la carte

Sigle	Définition	Température moyenne du mois le plus froid	Nombre annuel cumulé de mois secs
11	Tropical chaud, humide		m.s. < 4
12	Tropical chaud, subhumide	$t^{\circ} > 18^{\circ} \text{C}$	$4 < \text{m.s.} < 6$
13	Tropical chaud, sec		m.s. > 6
21	Tropical, humide	$18^{\circ} \text{C} < t^{\circ} < 15^{\circ} \text{C}$	m.s. < 4
31	Tempéré semi-froid, humide		m.s. < 4
32	Tempéré semi-froid, subhumide	$t^{\circ} < 15^{\circ} \text{C}$	$4 < \text{m.s.} < 6$
33	Tempéré semi-froid, sec		m.s. > 6

Source: INEGI/Orstom, carte non publiée du SIG Veracruz.

forestier, préférentiellement dans les zones les plus humides, mais aussi avec la possible destination agricole des terres ainsi défrichées; les zones à longue saison sèche se prêtant plus difficilement à une activité agricole. Les changements sont mineurs et non représentatifs dans la zone tropicale, ou sur le matorral de l'étage tempéré semi-froid de l'Altiplano.

L'association *chênes-conifères* est majoritairement déboisée dans les strates humides à subhumides, tropicale (44 kilomètres carrés en 21) et tempérée semi-froide (126 kilomètres carrés en 31-32); les coupes effectuées dans l'étage tropical chaud (12) restant anecdotiques.

Les surfaces mises en évidence se calquent sur la répartition écologique des espèces. Les chênes sont exclusivement coupés dans la frange tropicale tandis que l'association pin-chêne est exploitée dans les strates tempérées à semi-froides. Ce sont en moyenne un quart des surfaces de 1970 qui ont été affectées. Mais ces

Tableau 5 – Relation déboisement-bioclimat

Code	Agriculture	Bois primaires	Bois tempérés	Bois mésophiles	Bois tropicaux	Bois secondaires	Matorral	Divers	Total
<i>Surfaces 1970 (en km²)</i>									
11	585,3	58,4	9,9	37,9	10,6	88,8		6,6	739,2
12	703,3	63,5	28,8		34,7	385,9		17,5	1 170,2
13	955,7	3,6			3,6	265,1		7,4	1 231,8
21	2 216,6	335,6	64,9	266,9	3,8	195,0		17,4	2 764,6
31	1 125,0	569,7	290,0	279,7		246,9		4,6	1 946,1
32	968,5	310,8	303,9	6,9		34,7	68,5	12,4	1 394,9
33	336,4	18,6	18,6			4,2	126,2	22,0	507,4
Total	6 890,7	1 360,1	716,1	591,4	52,7	1 220,6	194,8	87,9	9 754,1
<i>Variations 1970 - 1995 (en km²)</i>									
11	-29,6	-14,6	-1,4	-4,4	-8,8	42,3		1,8	
12	26,6	-38,8	-18,6		-20,2	13,7		-1,5	
13	36,2	-3,6			-3,6	-31,3		-1,2	
21	-79,0	-119,9	-43,6	-72,5	-3,8	178,3		20,6	
31	38,4	-130,9	-45,3	-85,5		94,6		-2,1	
32	-38,3	-87,9	-81,0	-6,9		133,5	-3,2	-4,0	
33	-14,5	0,7	0,7			11,0	6,2	-3,5	
Total	-60,2	-394,9	-189,3	-169,3	-36,4	442,0	3,0	10,2	
<i>Variations 1970 - 1995 (en pourcentage du stock 1970)</i>									
11	-5,1	-25,0	-13,8	-11,7	-83,0	47,6		27,4	
12	3,8	-61,1	-64,7		-58,2	3,5		-8,4	
13	3,8	-100,0			-100,0	-11,8		-16,5	
21	-3,6	-35,7	-67,2	-27,1	-100,0	91,4		118,6	
31	3,4	-23,0	-15,6	-30,6		38,3		-46,2	
32	-4,0	-28,3	-26,7	-100,0		384,1	-4,7	-32,7	
33	-4,3	3,8	3,8			261,1	4,9	-15,7	
Total	-0,9	-29,0	-26,4	-28,6	-69,0	36,2	1,5	11,5	

déforestations sont sélectives, représentant les deux tiers du stock disponible aux étages tropical chaud subhumide (12) et tropical humide (21).

Les bois mésophiles n'ont fait l'objet de coupes que dans les étages tropicaux (21) et tempérés semi-froids (31), avec moins de 4 mois secs, où 73 et 86 kilomètres carrés ont été respectivement déboisés. Il s'agit d'une déforestation importante qui représente environ un tiers des ressources disponibles à ces étages en 1970, et qui a conduit à leur totale disparition à l'étage tempéré semi-froid subhumide (32).

Les bois tropicaux sont principalement exploités dans la strate subhumide de l'étage inférieur chaud (12) où se concentrent les deux tiers des coupes. Les taux de destruction du stock originel sont toujours supérieurs à 60 % à tous les niveaux, cette catégorie de bois a même complètement disparu des étages 13 et 21.

Les bois secondaires montrent un comportement inverse et une progression forte dans les étages bioclimatiques où la déforestation des faciès primaires a été la plus importante.

L'essentiel de cette expansion se localise aux étages intermédiaires tropicaux à tempérés semi-froids, humides à subhumides (178 kilomètres carrés en 21 et 133 kilomètres carrés en 32), ce qui représente un quasi-doublement de la surface en 21 et une multiplication par 3,8 en 32. À l'opposé, l'étage tropical sec (13) accuse une régression de 31 kilomètres carrés.

Ces changements sont particulièrement significatifs, plus des trois quarts des opérations de déforestation des bois tempérés et mésophiles correspondent de fait à une exploitation sélective d'essences suivie de l'abandon de ces forêts à la recolonisation par une végétation secondaire.

Destination des terres déboisées

L'étude comparative de l'évolution des surfaces forestière et agricole permet d'évaluer les principales destinations des surfaces déforestées (*tableau 6*).

Les surfaces agricoles ont régressé de 60 kilomètres carrés pendant la période, ce recul n'est toutefois pas significatif, n'atteignant que 0,9 % des surfaces de 1970. Les surfaces abandonnées diminuent régulièrement avec l'augmentation de la pente. Mais ce bilan global doit être nuancé.

Les terres agricoles ont diminué sur toutes les pentes, avec des surfaces sensiblement égales dans chacune des trois classes inférieures. Il est étonnant de

Tableau 6 – Variation des surfaces agricoles

Code	Classe de pentes							
	0-12	12-25	25-50	> 50				
<i>Surfaces 1970 (en km²)</i>								
Agriculture	4 517,7	1 557,3	706,3	109,4				
Cultures	2 763,8	779,0	384,3	67,7				
Élevage	1 753,9	778,4	322,0	41,8				
<i>Variations 1970-1995 (en km²)</i>								
Agriculture	-28,7	-16,7	-9,1	-6,0				
Cultures	-16,4	-18,9	-20,5	-6,1				
Élevage	-12,3	2,2	11,4	0,1				
Code	Bioclimats							
	11	12	13	21	31	32	33	Total
<i>Surfaces 1970 (en km²)</i>								
Agriculture	585,3	703,3	955,7	2 216,6	1 125,0	968,5	336,4	6 890,7
Cultures	74,6	338,7	652,0	1 219,2	667,4	779,2	263,6	3 994,8
Élevage	510,7	364,6	303,7	997,4	457,6	189,3	72,7	2 895,9
<i>Variations 1970-1995 (en km²)</i>								
Agriculture	-29,6	26,6	36,2	-79,0	38,4	-38,3	-14,5	-60,2
Cultures	-6,5	43,8	35,3	-65,5	18,6	-72,5	-15,0	-61,8
Élevage	-23,1	-17,1	0,9	-13,6	19,7	34,2	0,5	1,6

constater que les pertes majeures se localisent sur les pentes les plus faibles, théoriquement les plus aptes à l'activité agricole.

Les pâturages restent par contre remarquablement stables (+1,5 kilomètre carré sur vingt-cinq ans), les pentes faibles, inférieures à 12 %, étant les seules à voir une diminution de 12 kilomètres carrés.

En zone tropicale chaude, il est difficile de déduire une tendance de l'évolution. L'augmentation des surfaces agricoles montre une incorporation de plus de 25 kilomètres carrés de bois primaires en zone 12, mais aussi de 30 kilomètres carrés de végétation secondaire en zone 13. Au contraire, la zone 11 voit une progression de 42 kilomètres carrés de la végétation secondaire au détriment de l'agriculture (deux tiers des apports) mais aussi des bois primaires.

Les tendances sont plus nettes dans les strates tropicale et tempérée semi-froide, où l'accroissement très important de la végétation secondaire se réalise au détriment de la déforestation des forêts primaires mais aussi par l'abandon de terres agricoles en quantités non négligeables : 79 kilomètres carrés en zone 21 et 38 kilomètres carrés en zone 32.

Seule échappe à cette règle la zone 31, où 38 kilomètres carrés de faciès forestiers ont été incorporés à l'agriculture (élevage, café, agrumes).

Ces résultats confirment que les pratiques de déboisement ne sont pas étroitement liées à une motivation agricole, l'incorporation de nouvelles terres à l'agriculture, même sur pentes faibles, n'apparaissant pas comme la destination prioritaire des terres déboisées.

Ce sont au contraire les bois secondaires qui sont les principaux « bénéficiaires » de ces coupes de bois. Leur accroissement se réalise principalement – pour plus de 90 % des surfaces – au détriment des bois primaires de tous types, mais aussi par une recolonisation forestière sur des zones agricoles ou des pâturages abandonnés.

Dans la majorité des situations, les opérations de déboisement dans la Sierra de Misantla consistent donc à exploiter sélectivement les essences intéressantes ; les surfaces ainsi coupées étant ensuite abandonnées à la régénération par une végétation secondaire à croissance rapide, mais appauvrie.

Comprendre la déforestation

L'impact des activités humaines sur le patrimoine forestier a été étudié par une évaluation spatiale et quantitative de la production et des principaux usages du bois. Trois types de recensement, levés par l'INEGI, ont été exploités. Le recensement démographique permet d'observer l'évolution des populations rurales et certains usages domestiques du bois, divers recensements agricoles sont utilisés pour quantifier la production, et les recensements économiques identifient les activités liées au bois.

Le cadre de l'étude couvre 61 municipalités appartenant aux États de Veracruz et Puebla. Cette division politico-administrative est le meilleur dénominateur commun pour les statistiques spatialisées entre 1970 et 1995. Ces municipalités ont pu être regroupées en quatre classes, au comportement relativement homogène, selon des critères altitudinaux, bioclimatiques et de type d'utilisation agricole des sols, correspondant aux « divisions régionales » communément acceptées.

- La région côtière, en dessous de 300 mètres. Sous un climat tropical chaud, les pâturages dominent sur la plaine littorale et collines des premiers contreforts.
- Entre 300 mètres et 1 300 mètres, les versants inférieurs toujours humides constituent la zone agricole tropicale par excellence associant cultures telles que café, canne à sucre et agrumes aux pâturages améliorés.
- Entre 1 300 mètres et 2 300 mètres, les versants supérieurs, aux pentes de plus en plus fortes, voient disparaître les cultures tropicales au profit de variétés tempérées représentées par l'association maïs-haricot-pâturages.
- Au-dessus de 2 300 mètres, les hauts plateaux, avec un climat tempéré semi-froid, sont dédiés, lorsque les conditions hydriques le permettent, à la polyculture à base de maïs. Les reliefs supérieurs et les pentes les plus fortes sont encore couverts de végétation naturelle.

La pression démographique

En 1995, ces 61 municipalités rassemblaient un total de plus d'un million et demi d'habitants pour une surface de 11 287 kilomètres carrés, avec un taux moyen annuel de croissance de 2,6 % depuis 1970, proche de la moyenne nationale.

La croissance est plus importante dans les parties supérieures de la région (2,88 % annuel) que dans les régions basses et côtières (1,99 % annuel). Mais cette dynamique n'est pas le fait d'une immigration à partir d'autres États du Mexique, puisqu'en 1990, la quasi-totalité (94,1 %) des habitants de la région déclaraient être nés dans l'État de Veracruz.

Conformément à la tendance générale mexicaine, on observe une forte croissance urbaine, c'est notamment le cas de la conurbation de Xalapa-Coatepec-Banderilla qui totalise aujourd'hui plus de 400 000 habitants. Teziutlán, dans l'État de Puebla, étant la seule autre ville qui dépasse les 50 000 habitants.

La population définie comme rurale – lorsqu'elle habite dans une localité de moins de 5 000 habitants – est pourtant restée dominante, malgré des taux de croissance nettement inférieurs. Elle totalise 837 900 habitants en 1995, soit une progression de 46 % sur vingt ans. La population rurale, qui représentait en moyenne 70,6 % de la population en 1970 et jusqu'à 90 % dans la plaine côtière, n'en représente plus que 55 % en 1995 (*tableau 7*).

Malgré la présence de l'agglomération de Xalapa, le versant supérieur est également resté une région très rurale puisqu'il domine largement les autres étages avec une densité de 113,7 habitants ruraux au kilomètre carré contre 76,6 pour le versant inférieur et seulement 48 sur le secteur côtier. On notera que l'Altiplano est la région qui progresse le plus en passant de 34 à 58,2 habitants ruraux au kilomètre carré entre 1970 et 1995.

L'évolution de la population économiquement active du secteur primaire (PEA1) est comparable à celle de la population rurale : elle augmente moins vite que les autres secteurs (+35,7 %) et baisse sous la moitié de la PEA totale.

L'observation des densités individualise nettement l'ensemble des versants inférieurs et supérieurs avec des valeurs de 20,1 PEA1 au kilomètre carré, doubles de celles de la frange côtière ou de l'Altiplano. C'est là que se localisent l'arboriculture tropicale typique de café, agrumes, bananes et les plantations de canne à sucre, grandes consommatrices de main-d'œuvre.

Tableau 7 – Relation déforestation-démographie

Code	Chiffres bruts			Taux de croissance		Densité		Pourcentage	
	1970	1990	1995	1970 -90	annuel	1970	1990	1970	1990
<i>Population totale</i>									
A	92060	141 874	149 534	54,1	2,19	40,14	61,85	80,75	80,79
B	248 503	386 154	407 369	55,4	2,23	66,66	103,58	80,48	78,97
C	349 150	623 088	723 582	78,5	2,94	142,71	254,68	56,16	39,40
D	124 105	208 823	239 827	68,3	2,64	44,02	74,07	77,31	70,56
Total	813 818	1 359 939	1 520 312	67,1	2,60	72,10	120,48	70,61	59,74
<i>Population rurale</i>									
A	82625	114 624	110 061	38,7	1,65	36,02	49,97	89,75	80,79
B	199 986	304 957	285 523	52,5	2,13	53,64	81,80	80,48	78,97
C	196 071	245 483	278 123	25,2	1,13	80,14	100,34	56,16	39,40
D	95944	147 348	164 193	53,6	2,17	34,03	52,26	77,31	70,56
Total	574 626	812 412	837 900	41,4	1,75	50,91	71,97	70,61	59,74
<i>Population économiquement active du secteur primaire</i>									
A	17302	23227		34,2	1,48	7,54	9,28	75,96	55,93
B	49598	68972		39,1	1,66	13,30	17,39	74,06	62,48
C	43127	55109		27,8	1,23	17,63	22,88	45,56	28,78
D	23739	34259		44,3	1,85	8,42	10,50	72,82	60,27
Total	133 766	181 567		35,7	1,54	11,85	15,21	61,64	45,36
<i>Foyers cuisinant au bois</i>									
A	10781	9864		-8,5	-0,44	4,70	4,30	66,9	31,9
B	30251	38701		27,9	1,24	8,11	10,38	69,8	51,7
C	31399	37433		19,2	0,88	12,83	15,30	48,9	29,2
D	18793	19299		2,7	0,13	6,67	6,85	28,2	17,5
Total	91 224	105 297		15,4	0,72	8,08	9,33	47,9	30,6
<i>Maisons construites avec des murs en bois</i>									
A	5955	5 101		-14,3	-0,77	2,60	2,22	37,0	16,5
B	21240	24618		15,9	0,74	5,70	6,60	49,0	32,9
C	24187	25666		6,1	0,30	9,89	10,49	37,6	20,0
D	9407	9953		5,8	0,28	3,34	3,53	14,1	9,0
Total	60 789	65 338		7,5	0,36	5,39	5,79	31,9	19,0

Utilisations domestiques

La cuisine au bois et au charbon. Selon les statistiques nationales de l'INEGI, les unités agricoles utilisent traditionnellement le bois comme combustible domestique.

Le nombre global d'utilisateurs varie relativement peu entre 1970 et 1990. Par contre, ce type de pratique devient moins fréquent puisqu'en 1990, les 105 000 foyers de la Sierra de Misantla qui déclaraient brûler normalement le bois ou le charbon de bois d'origine végétale comme combustible pour la cuisine représentaient 30,6 %, contre presque la moitié vingt ans auparavant. Le bois est surtout utilisé sur les versants mais son usage est peu répandu dans la région côtière et l'Altiplano. Dans ces deux secteurs, le nombre des utilisateurs reste stable entre 1970 et 1990, alors qu'il augmente de 23,5 % sur les versants. Cette répartition contrastée souligne aussi une certaine relation avec les étages dotés des plus abondantes ressources forestières.

L'origine exacte des bois utilisés pour la cuisine reste cependant indéterminée, proviennent-ils majoritairement de ramassages de bois effectués à proximité du lieu d'habitation, ou incorporent-ils des produits provenant de déboisements plus éloignés ?

Les maisons construites avec des murs en bois. Selon le recensement levé par l'INEGI en 1990, l'État de Veracruz contient près du quart des habitations mexicaines construites avec des murs en bois. Dans la Sierra de Misantla, les 65 338 maisons aux murs en bois, soit 18,6 % du total des habitations, représentent une proportion inférieure à la celle de l'État (23,16 %).

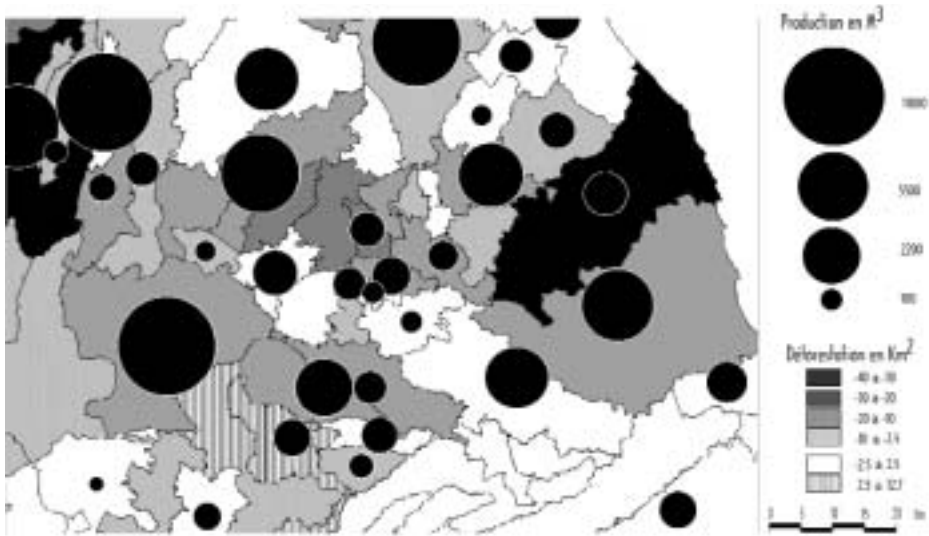
Ici, comme partout au Mexique, les maisons en bois se localisent plutôt dans les régions rurales. Leur progression est proportionnellement très faible à tous les étages d'altitude et leur nombre diminue dans les régions côtières. Comme pour la cuisine au bois, leur importance relative chute sensiblement entre 1970 et 1990, ce qui peut s'expliquer par une amélioration du niveau de vie et par la possibilité d'accéder à des matériaux de constructions plus estimés – et signe extérieur de richesse – comme la pierre, le ciment ou la brique, matériaux dont l'amélioration des infrastructures routières facilite par ailleurs la diffusion.

On notera que les habitants des zones hautes froides ne vivent pas dans des constructions en bois (moins de 10 % des habitations) : éloignement des sites de disponibilité ? inaptitude à assurer une bonne isolation contre le froid ?

Exploitation industrielle des bois

Si, globalement, on observe que la distribution des régions offrant les disponibilités en essences commerciales concorde avec celle des statistiques de production, dans le détail, la relation n'est pas directe entre les productions et l'espace d'exploitation. Les municipalités affectées par les coupes les plus importantes entre 1970 et 1995 ne correspondent pas précisément à celles qui déclarent les plus grosses productions (*carte 5*). Cela implique un fonctionnement relativement complexe du processus de déboisement, les volumes extraits n'étant pas nécessairement enregistrés dans la municipalité d'origine du bois. Ces données de production suggèrent aussi qu'une partie des productions déclarées provient de l'exploitation des forêts secondaires dans la région côtière et sur les versants.

Carte 5 – Déboisement et production



Sources : INEGI, 1991, *VII Censo Agrícola-Ganadero*; INEGI, 1984, *Carta de uso del suelo y vegetación*, 1: 250 000, Hoja Veracruz E14-3, 1a. edición, México; INEGI, 1996, *Carta de uso del suelo y vegetación*, 1: 250 000, Hoja Veracruz E14-3, edición provisional, México.

Les statistiques de production – deux sources ont été évaluées – sont sans doute parmi les plus incohérentes. Celles provenant de la SARH (*Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos*) détaillent les autorisations de coupe par municipalité en 1995 et 1996. La moyenne annuelle s'élève à 63 770 mètres cubes pour toutes les espèces confondues, les pins représentant 90 % du total. Le recensement agricole de l'INEGI de 1991, effectué dans les unités de production agricole, apporte une autre évaluation des volumes coupés. Le total est alors de 124 541 mètres cubes.

Les différences entre les deux sources ne concernent pas seulement la quantité totale, mais aussi les répartitions entre espèces. Après étude comparée des méthodologies utilisées pour l'obtention de ces statistiques, nous avons décidé de n'utiliser que les résultats de l'INEGI, comme de simples indicateurs intermunicipaux de la production forestière.

L'État de Veracruz n'est qu'un producteur moyen comparé à d'autres États de la Sierra Madre Occidental, comme le Durango ou le Chihuahua avec plus de 2 millions de mètres cubes. Il a produit 1 290 194 mètres cubes de bois en 1991, dont 10 % proviennent des 61 municipalités de la Sierra de Misantla.

Selon le recensement agricole de 1991, les trois quarts de la production de la région sont d'origine privée. Les utilisations déclarées vont de la confection de poteaux (31,6 %) au brûlage pour l'énergie (29,9 %), à la livraison aux scieries (2 %), le reste se partageant en usages non différenciés.

Selon le recensement économique de 1989, 163 unités de production déclaraient travailler dans l'industrie du bois et employer (seulement !) 867 employés.

Les scieries et les fabriques de meuble sont les deux catégories les mieux représentées, les deux autres secteurs recensés par ailleurs par l'INEGI, industries du papier et du carton, sont pratiquement inexistantes dans la Sierra de Misantla.

On notera que les scieries déclarent 392 employés, alors que selon le recensement agricole de 1991, seulement 2 % du bois leur serait destiné ! Quatre pôles concentrent la totalité des industries du bois répertoriées : Perote, dont la scierie avec 194 employés est le plus grand employeur industriel du bois de la région, suivi de Xalapa, Teziutlán et Misantla.

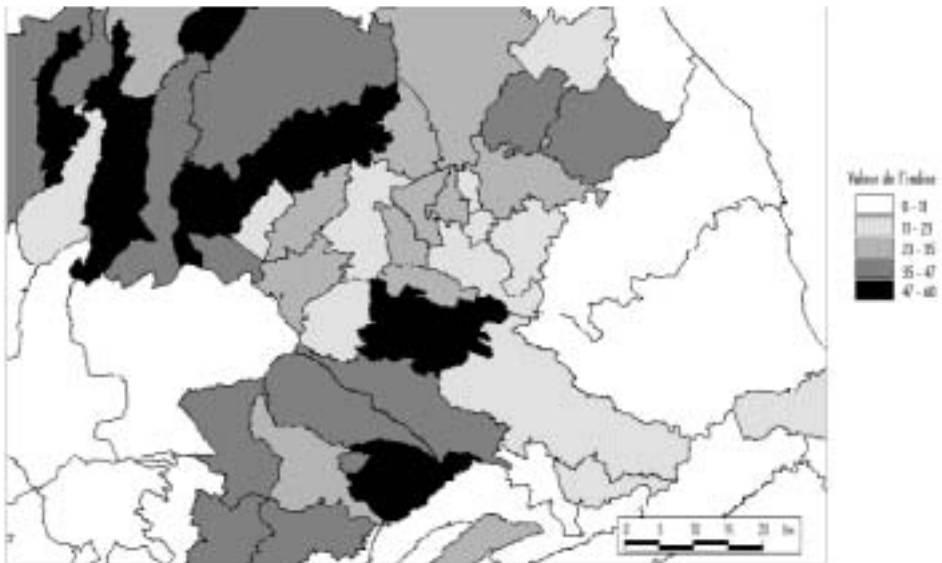
Estimer la menace anthropique sur la forêt

Par leur nombre, leurs activités ou leur comportement, les habitants ruraux font peser une menace sur le stock forestier. L'évaluation de cette menace a pu être modélisée en combinant trois variables liées aux opérations d'extraction de bois :

- la densité de la population économiquement active du secteur agricole,
- la densité de foyers qui cuisinent au bois,
- la densité de maisons construites avec des murs en bois.

Chacune de ces séries a été ordonnée (fonction Rank) selon une modalité croissante. L'indice final est la somme linéaire de ces trois qualifications, réétablie suivant le nombre de municipalités. Sa représentation cartographique (*carte 6*) confirme la localisation exclusive des municipalités les plus *agressives* sur les reliefs

Carte 6 – Indice de la menace anthropique sur la forêt



Sources: INEGI, 1990, *XI Censo general de población y vivienda*.

de la Sierra, préférentiellement à la frange supérieure. Les utilisations locales à des fins de consommation domestique interviennent donc pour une part importante dans l'utilisation des bois exploités. Dans le détail par contre, les disparités entre municipalités agressives et statistiques de production sont la règle, confirmant l'existence de flux des produits du bois entre municipalités.

L'exploitation des bois secondaires est difficilement appréhendée par les techniques utilisées. En calculant une densité de production moyenne annuelle à partir de la production enregistrée en 1991, des surfaces obtenues par croisement des cartes et du nombre d'années d'exploitation, selon la formule « $\text{prod}/(1/20 \times \text{surf})$ », on remarque que les trois étages supérieurs ont une production moyenne similaire d'environ 16 mètres cubes au kilomètre carré par an alors que la région côtière produirait quatre fois plus.

Dans la mesure où cette région côtière ne comptait déjà plus de forêts primaires en 1970, cette apparente anomalie de production ne peut s'expliquer que par le traitement sur place de bois coupés dans des municipalités des régions voisines, mais aussi par l'exploitation des faciès forestiers secondaires. Il est donc fort probable que cette exploitation soit généralisée et que d'importantes quantités de bois soient extraites des forêts secondaires à tous les étages.

Par ailleurs, l'exploitation forestière se caractérise aussi par la pratique de coupes *clandestines*. Les statistiques de production ne recouvrent donc vraisemblablement qu'une fraction du bois réellement extrait. Deux méthodes de calcul du volume total exploité pendant la période 1970-1990 apportent en effet des estimations fort différentes.

– La production totale de la période, estimée à partir des statistiques du recensement agricole de l'INEGI de 1991, s'élèverait à 2,5 millions de mètres cubes. Cette évaluation est d'ailleurs sous-estimée car cinq des municipalités étudiées n'ont déclaré aucune production, ce qui est douteux.

– La production *attendue* des surfaces déboisées au cours de cette même période a été calculée à partir d'un chiffrage des volumes de bois disponible élaboré par la SARH. Ces rendements s'échelonnent entre 85,2 mètres cubes à l'hectare pour les bois tempérés et 148,7 mètres cubes à l'hectare pour les forêts tropicales primaires. Le total général s'élèverait à 4,4 millions de mètres cubes.

Ce serait donc presque 2 millions de mètres cubes de bois, soit 40 % du volume, qui n'auraient pas été enregistrés entre 1970 et 1990. Ces coupes *hors statistiques* semblent être la règle et jouent un rôle non négligeable dans la destruction du patrimoine forestier de la Sierra de Misantla.

Leur origine est double :

– des exploitations à des fins commerciales, par des coupes effectuées sans autorisation et non déclarées,

– des coupes par la petite paysannerie (des *ejidos* en particulier) pour laquelle l'extraction du bois vise à la fois à répondre à des besoins domestiques comme source d'énergie ou matière première de construction et à apporter un complément monétaire non négligeable pour cette frange de la société agricole, en situation économique souvent précaire.

Essai de définition d'une typologie des fonctionnements régionaux

Les cartes ci-après apportent une visualisation synthétique des principaux phénomènes qui régissent le fonctionnement de l'exploitation forestière de la Sierra de Misantla.

L'indice de la disparité déforestation-production (*carte 7 a*) aide à mettre en valeur les contrastes résultant de la confrontation des données cartographiques, comme la mesure des surfaces déforestées, et statistiques, avec les volumes déclarés de production.

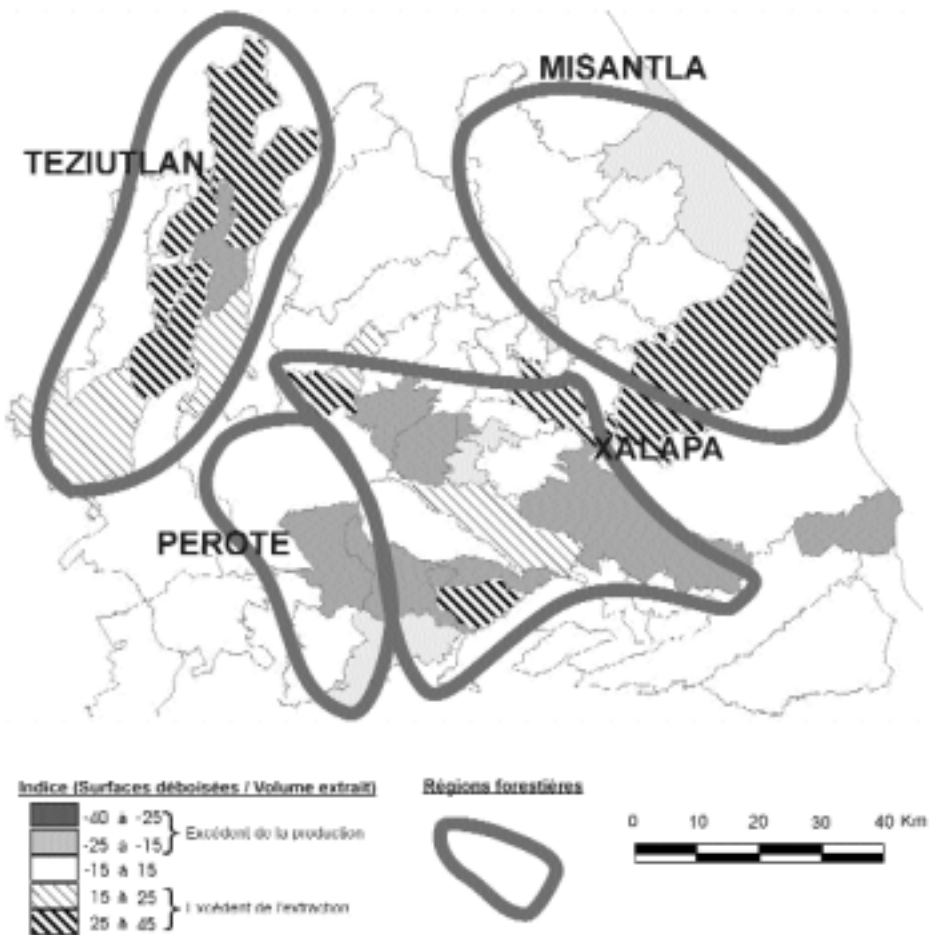
Cet indice a été calculé avec la formule suivante :

$$\text{Indice} = \text{Rank} (\text{prod91}/\text{surfmuni}) - \text{Rank} (\text{surfdébois}/\text{surfmuni}^2)$$

où :

- Rank est la fonction d'ordre entre les 61 municipalités,
- prod91 est la production totale de bois en mètres cubes déclarée dans le recensement agricole de 1991,
- surfmuni est la surface totale de la municipalité,

Carte 7 a – Surfaces déboisées/volumes extraits



- surfdébois est la surface de bois primaire disparue entre 1975 et 1995, par municipalité dans le cadre d'étude,
 - surfmuni2 est la surface de la municipalité incluse dans le cadre de l'étude.
- Trois secteurs industriels transforment les produits forestiers: les scieries, les fabriques de meubles et les usines d'emballages. Ils ont été combinés, à l'échelon municipal, et symbolisés par des cercles dont la surface est proportionnelle au nombre total d'employés, pour chacune des trois catégories mentionnées (*carte 7 b*).

Carte 7 b – Schématisation du fonctionnement de l'exploitation forestière



Les voies de communications classées comme principales en 1975 permettent de visualiser les axes de transports des produits du bois aux différents stades de l'exploitation. La régionalisation esquissée par la répartition des industries est ainsi délimitée dans l'espace par l'indice de disparité. Les flux de bois entre lieux de production et d'utilisation sont synthétisés par des flèches, qui permettent de visualiser les utilisations dans les municipalités de proximité ou au contraire les transports routiers vers les lieux majeurs de transformation.

Trois types de relation entre produits du bois et volumes extraits peuvent ainsi être mis en évidence :

Type 1: la production déclarée sur place est compatible avec les possibilités d'extraction offertes par les surfaces déboisées. La municipalité est en *équilibre*. Les bois produits peuvent être utilisés soit sur place soit à l'extérieur, mais ce type de flux échappe à l'indice des disparités.

Type 2: une production est déclarée dans la municipalité mais les surfaces déforestées ne peuvent pas avoir produit la totalité des volumes déclarés. Il s'agit donc d'une municipalité *utilisatrice*, « importatrice » de bois extrait ailleurs.

Type 3: une production est déclarée, mais il n'y a pas dans cette municipalité d'industries du bois. Il s'agit alors d'une municipalité *productrice* et « exportatrice », où le bois déclaré est extrait par les habitants de la municipalité qui le vendent dans d'autres municipalités dotées d'infrastructures plus appropriées.

Le schéma de fonctionnement du processus de déforestation dans la Sierra de Misantla semble ainsi s'articuler autour de quatre ensembles régionaux.

Les deux municipalités de Teziutlán et Tlatlauquitepec dans l'État de Puebla exploitent les derniers versants forestiers de la région. L'indice de disparité y est positif, indiquant que les exploitants forestiers vont chercher leur matière première sur le territoire des municipalités voisines. La production, en majorité de bois tempérés, alimente les scieries de taille moyenne de ces deux villes, ainsi qu'une fabrique de meubles.

Le fonctionnement de l'industrie du bois dans la municipalité de Perote est mixte. D'une part, c'est un très gros producteur. Mais les productions dépassent les possibilités des surfaces exploitées et l'approvisionnement de son importante scierie s'effectue aussi en dehors des limites municipales sur les flancs du Cofre de Perote, déclaré parc national depuis 1937 ! D'autre part, la gestion des forêts est différente de celles du type précédent, car ce sont ici les exploitants des municipalités voisines qui déclarent extraire du bois qu'ils vendent ensuite aux industries de transformation de Perote.

Xalapa est un centre important de communications situé sur le grand axe routier qui descend de l'Altiplano vers Veracruz, mais aussi bien relié avec les agglomérations latérales à cet axe. La capitale de l'État, dotée d'une industrie variée et de multiples intermédiaires, est donc un lieu d'attraction, d'échange et de consommation. L'industrie du bois n'échappe pas à cette règle, qui utilise les productions des municipalités voisines et se révèle bien diversifiée avec une prédominance des fabriques de meubles. Les essences traitées sont diverses car Xalapa se situe aux limites de plusieurs régions bioclimatiques.

La zone de Misantla est moins active que les précédentes. Les transferts sont peu marqués et les bois transformés sont essentiellement produits sur place. Ils

sont principalement utilisés pour la construction de meubles, certains renommés comme ceux élaborés à partir de cèdre rouge, extrait de quelques plantations locales, mais aussi des bois tropicaux secondaires en l'absence de forêt primaire d'importance.

*

Cet essai avait pour but de tenter de comprendre un processus de déforestation en cours sur deux décennies par le recours exclusif à l'information existante : cartographies thématiques, imageries satellitales, données de recensements et statistiques, et les moyens de traitement d'un système d'information géographique intégrant données naturelles, biophysiques et humaines.

Deux catégories d'enseignement peuvent être tirées, sur la situation régionale, d'une part, sur les avantages et limites de la méthode mise au point, d'autre part.

L'objectif initial qui consistait à décrypter les mécanismes de la déforestation patente de la région de Misantla a été globalement atteint. En effet, si le phénomène semblait généralement identifié, les traitements effectués ont apporté une compréhension précise de l'évolution récente en fonction de la diversité écologique de la fenêtre d'étude : comportements différenciés des groupements forestiers par essences, leurs relations respectives avec pentes ou bioclimats, leur spatialisation, quantification et évolution temporelle.

Cette étude a aussi permis de démontrer que le processus de déboisement est constitué de divers sous-systèmes parfois concurrents, parfois rivaux, qui sont plus ou moins agressifs par rapport à leur écosystème. Ces sous-systèmes ne sont d'ailleurs pas forcément liés entre eux et peuvent obéir à de simples limites topographiques, comme à Perote, ou géoadministratives, Teziutlán se situant dans l'État de Puebla.

Les résultats de pratiques néfastes ont été mis en évidence sur la totalité de l'espace considéré : la surexploitation des essences rares, voire leur quasi-disparition à certains étages, la déforestation sans but agricole immédiat, l'exploitation sélective sans suivi forestier générant des forêts secondaires aux qualités ligneuses bien inférieures en sont des exemples.

Le système socioécologique de la Sierra de Misantla que nous avons tenté de décrire n'est pas indépendant des orientations économiques, politiques ou sociales du reste de la région atlantique mexicaine, pour lesquelles la protection du biotope n'est peut-être pas actuellement prioritaire.

Cette étude résulte du concours de plusieurs disciplines : sciences de l'information, géographie, économie se sont en effet fédérées autour de l'outil « Système d'information géographique ».

L'approche de type SIG a apporté une vision d'ensemble des différents aspects de l'exploitation forestière dans la Sierra de Misantla incluant les relations homme-milieu dans leurs dimensions spatiales, quantitatives et temporelles. La confrontation de ces informations de sources différentes a permis d'identifier des dynamiques spatiales inappréciables sur le terrain parce que trop diffuses. La variété des opérations permise par un SIG encourage la création de résultats intermédiaires sous forme de cartes, tableaux ou graphiques et favorise donc une analyse

exploratoire et empirique de l'information. C'est ainsi que nous avons pu proposer des explications cohérentes aux dynamiques mises en évidence sur ce territoire.

Cette conclusion optimiste n'autorise pourtant pas à cacher un certain archaïsme des outils actuels de traitement face à la pléthore d'informations organiquement et qualitativement distinctes. Dans un univers informationnel où se côtoient données de densité, pourcentages et valeurs absolues, images satellitales, cartographies d'inventaire ou délimitations géopolitiques, l'interprétation doit reposer sur des protocoles de manipulation largement dépendants de l'expérience des experts. C'est cette dernière qui doit générer les méthodes adéquates à des informations qui ne sont autres que les agrégats résultant d'autres expertises.

Dans ce contexte, vouloir confronter et analyser en interdépendance des données du milieu physique et des données humaines constitue un vrai défi. Quand il s'agit ensuite d'analyser l'évolution comparée et d'en extraire les dynamiques spatiales, l'outil ne peut être relégué qu'à une place secondaire.

Les clés de la réussite résident avant tout sur la qualité de l'expertise humaine de tout le processus, sur une bonne connaissance de l'existence et la disponibilité des informations, et ensuite sur leurs aspects ontologiques et génétiques. Ce sont ces connaissances qui permettent ou autorisent certains usages. C'est par exemple ici l'impossibilité, pour des problèmes de géométrie de restitution, de réaliser une superposition directe des deux cartographies successives de végétation qui a dirigé cette étude vers des regroupements relatifs aux caractères écologiques de la zone.

Une telle approche ne doit pas chercher à se substituer aux méthodes d'étude plus traditionnelles, comme sondages ou enquêtes de terrain, techniques irremplaçables lorsque l'expertise requise devient sociale. Cependant, aucune autre méthode d'analyse n'aurait permis d'obtenir un décryptage à vocation aussi exhaustive de l'ensemble des mécanismes de l'exploitation forestière dans la Sierra de Misantla, dans les mêmes conditions de délais et de rapport investissement/résultats.

BIBLIOGRAPHIE

- ANÓNIMO [1981], *Comisión Técnico Consultiva para la determinación regional de los coeficientes de agostadero (Cotecoca)*, Secretaria de agricultura y recursos hidráulicos (SARH), Subsecretaria de ganadería, Veracruz, Segunda edición, México, D. F.
- CASTILLO C.G. [1991], *Vegetación y flora del municipio de Xalapa Veracruz*, Instituto de Ecología, Programa del hombre y la Biosfera (Mab, Unesco), Xalapa, Veracruz, México.
- CHALLENGER A. [1998], *Utilización y conservación de los ecosistemas terrestres de México. Pasado, presente y futuro*, Conabio, UNAM y Agrupación Sierra Madre, S.C. México: 523-526.
- GEREZ FERNÁNDEZ P. [1985], « Uso del suelo durante cuatrocientos años y cambio fisonómico en la zona semiárida poblano-veracruzana », Instituto Nacional de Investigaciones sobre Recursos Bióticos, Xalapa, Veracruz, México, *Biótica*, 10 (2): 123-145.
- GOLBERG A.D. (Compilador) [1983], *Cuaderno de investigación: El Cofre de Perote, Investigaciones ecológicas en un área conflictiva*, Cuaderno de divulgación 9, Instituto Nacional de Investigaciones sobre Recursos Bióticos, Xalapa, Veracruz, México: 11-69.
- HOFFMANN O. [1993], *Rumbos y paisajes de Xico (Geografía de un municipio de la sierra de Veracruz)*, Orstom, Instituto de Ecología, A. C. 13-28.
- HUMBOLD A. [1822], « Ensayo político sobre el Reino de la Nueva España », Col. Sepan cuantos, 39, Ed. Porrúa, México, D. F., *Biótica*, 10 (2), 198, Xalapa, Veracruz, México.

- INEGI [1970], *IX Censo General de Población, Estados de Puebla y Veracruz*, Dirección General de Estadística, Secretaría de Industria y Comercio, México.
- INEGI [1970], *V Censo Agrícola-Ganadero y Ejidal, Puebla, Veracruz*, Dirección General de Estadística, Secretaría de Industria y Comercio, México.
- INEGI [1980], *X Censo General de Población y Vivienda, Estados de Puebla y Veracruz*, México.
- INEGI [1982-1997], *Anuarios Estadísticos de Puebla*, 1982, 1985, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996 y 1997, INEGI-Gobierno del Estado de Puebla, México.
- INEGI [1984-1997], *Anuarios Estadísticos de Veracruz*, 1984, 1988, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996 y 1997, INEGI-Gobierno del Estado de Veracruz, México.
- INEGI [1989], *XIII Censo Industrial. Estados de Puebla y Veracruz. Resultados Definitivos*, Censos Economicos, México.
- INEGI [1990], *Codice 90, Resultados Definitivos, XI Censo General de Población y Vivienda*, Disco Compacto, México.
- INEGI [1991], *Sector Agropecuario. Resultados Definitivos. VII Censo Agrícola-Ganadero*, Disco compacto, México.
- INEGI [1994], *Los Municipios de México, Información censal, Censo económico 1989, XI Censo General de Población y Vivienda 1990, VII Censo Agrícola-Ganadero y Ejidal 1991*, Disco compacto, México.
- INEGI [1995], *Espaciograma*, Escala 1 : 250 000, Hoja Veracruz E14-3, 1a Edición, México.
- INEGI [1996], *Conteo 95, Conteo de Población y Vivienda, Resultados definitivos*, Estados de Puebla y Veracruz, Disco compacto, México.
- INEGI [1996], *Carta de Uso del Suelo y Vegetación*, Escala 1 : 250 000, Hoja Veracruz E14-3, edición provisional, México.
- INEGI-ORSTOM [1992], *Sistema de Información Geográfica del Estado de Veracruz*, Dirección Regional Oriente, INEGI, Puebla, México.
- MATAMOROS N., WINCKELL A. *et alii* [1994], *Sistema de Información Geográfica « SIG-Veracruz », Manual del usuario de la base de datos de los medios natural y agrario*, junio, Orstom-INEGI, Puebla, México, 126 p.
- NARAVE FLORES H. [1985], « La vegetación del Cofre de Perote, Veracruz, México », *Biótica*, 10 (1): 35-64.
- ORTEGA O.R. [1981], « Vegetación y flora de una corriente de Lava (malpaís) al NE del Cofre de Perote », Instituto Nacional de Investigaciones sobre Recursos Bióticos, Xalapa, Veracruz, México, *Biótica*, 6 (1).
- PIERRE R.J., GEISSERT D., CAMPOS A., KILIAN J. [1987], *Morfoedafología del área Xalapa-Coatepec. Descripción de las Unidades del mapa Morfoedafológico, escala 1 : 75,000*, Laboratorio de Investigaciones y Desarrollo Regional, Reconocimiento del espacio regional, Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (Orstom), Instituto nacional de investigaciones sobre recursos bióticos (INIREB), Centre de coopération internationale de recherche agronomique pour le développement (Cirad), Xalapa, Veracruz, México.
- PUIG H. [1976], *Végétation de la Huasteca, Mexique*, Mission archéologique et ethnologique française au Mexique, México: 45-60.
- RAMOS C.H., GONZÁLEZ-MEDRANO F. [1972], « La vegetación de la zona árida veracruzana », *An. Inst. Biol. Univ. Nal. Autón. México*, 43 (1): 77-100.
- SOSA H.A. [1937], « El parque Nacional Nauhcampatépetl o Cofre de Perote », Bol. Dept. For. Caza y Pesca, *Biótica*, 10 (2), 1985, Xalapa, Veracruz, México.
- SOTO E.M. [1986], *Localidades y climas del estado de Veracruz*, Instituto Nacional de Investigaciones sobre recursos bióticos, Xalapa, Veracruz, México: 136-137.
- SPP-CGSNEGI [1982], *Carta Topográfica*, Escala 1 : 250 000, Hoja Veracruz, E14-3, Primera edición, México.
- SPP-INEGI [1984], *Carta de Uso del Suelo y Vegetación*, Escala 1 : 250 000, Hoja Veracruz E14-3, Primera edición, México.
- SUBSECRETARÍA FORESTAL Y DE FAUNA SILVESTRE [1994], *Inventario Forestal Periódico del Estado de Veracruz*, Plan Nacional de Desarrollo 1989-1994, Secretaría de Agricultura y Recursos Hidráulicos, México, 95 p.
- VARGAS M.F. [1984], *Parques Nacionales de México y Reservas equivalentes pasado, presente y futuro*, Instituto de Investigaciones Económicas, UNAM, México, D. F.

Rébellion touarègue et question saharienne au Niger

Mamoudou Djibo *

Comme le Maroc, l'Algérie, la Mauritanie, le Mali et le Tchad, le Niger est un pays en grande partie saharien. Chacun de ces États, anciennement dominé par la France, a connu, à un moment de son histoire moderne, des problèmes dans ses régions sahariennes. Ce fut le cas du Maroc (à propos de la Mauritanie) et de l'Algérie (par rapport à ses territoires du Sud), à la veille de leur accession à l'indépendance. Après le Tchad et le Mali (au début des années soixante et quatre-vingt), c'est au tour du Niger d'être confronté à une rébellion armée dans sa partie saharienne au début des années quatre-vingt-dix.

Il devient dès lors intéressant de chercher à comprendre ce qui sous-tend ces crises ayant pour théâtre le grand désert africain: existe-t-il un problème saharien commun à tous ces pays? Si oui, quel pourrait être son fondement historique au Niger?

Dans ce cas précis, le mouvement de rébellion qui y a sévi de 1990 à 1998 a revêtu, au départ, un caractère particulariste, au plan ethnique: il a, en effet, concerné, à ses débuts, le seul groupe touareg au nom duquel un *problème touareg* a été posé, ce qui a permis de le dénommer *rébellion touarègue*. Les Touaregs étant présentés comme les principaux habitants des régions concernées par le conflit, est-il permis de faire un rapprochement entre la *question saharienne* posée plus haut et ce *problème touareg* ainsi révélé? Le déclenchement du mouvement de rébellion armée résulte-t-il simplement d'une situation conjoncturelle dont la gestion a pu dégénérer ou découle-t-il de problèmes structurels plus complexes?

Pour tenter de répondre à ces interrogations, il serait pertinent de jeter un regard historique sur la *question saharienne* qui a fortement marqué l'évolution politique du Niger, à la veille de l'indépendance, et d'analyser le problème de la rébellion (revendications posées) pour une meilleure compréhension des événements.

Le problème de la rébellion armée

Mano Dayak [1992], un des premiers leaders de la rébellion, soutient que la situation de rébellion armée qui sévissait dans le nord du Niger depuis 1990 résulte

* Ph.D., département d'histoire, faculté des lettres et sciences humaines, université Abdou-Moumouni de Niamey, Niger.

d'un mauvais règlement du dossier dit de l'« affaire de Tchintabaraden » par les animateurs de la Conférence nationale¹. Pourtant, l'attaque meurtrière, menée le 7 mai 1990 contre la localité de Tchintabaraden, dont les conséquences ont servi de prélude au déclenchement de la rébellion armée, a été chronologiquement précédée par d'autres événements, dont :

- l'arrestation, près d'Arlit, en avril 1982, d'un commando de 15 hommes (parmi lesquels 13 Maliens), qui se préparaient à commettre des actes de sabotage sur les installations minières, à prendre en otage des expatriés et à s'emparer d'un dépôt d'armes;

- le brusque départ en exil en Libye, en 1983, d'un Touareg, Khamed Moussa, « emportant avec lui, selon la rumeur, d'importants documents militaires » [Grégoire, 1999 : 45];

- l'attaque de la localité de Tchintabaraden, les 29 et 30 mai 1985, par un groupe de 14 personnes, qui voulaient s'emparer des fonds de l'agence spéciale du bureau de poste; cette attaque s'est soldée par la mort de deux gardes républicains et un gendarme blessé;

- l'arrestation de 36 personnes, le 14 mars 1990, dans la région d'Iférouane, pour la plupart des rapatriés de Libye suspectés d'appartenir à un mouvement d'opposition appelé Groupe 215;

- l'interception et l'arrestation d'un groupe de 13 rapatriés de Libye qui auraient tenté d'attaquer le poste du peloton nomade de la Garde républicaine de Toufaminir dans la nuit du 21 avril 1990, « en vue de reprendre possession d'un véhicule saisi par les autorités administratives et mis à la disposition dudit poste » [Conférence nationale, rapport de synthèse];

- l'assassinat, dans l'après-midi du 3 mai 1990, d'un garde forestier et de deux civils l'accompagnant dans l'arrondissement de Tchintabaraden [*ibidem*];

- l'interception et l'arrestation, le 6 mai 1990, par une patrouille militaire, d'un groupe de 13 personnes, à bord d'une Toyota, « parties, selon des témoignages concordants, de Tchintabaraden pour attaquer Tillia » [*ibidem*].

Mais c'est particulièrement l'attaque du 7 mai 1990 contre Tchintabaraden qui a servi de détonateur à la rébellion car l'armée, dans son intervention, a commis des exactions sur des civils innocents: on a alors parlé de plusieurs centaines de victimes dont des exécutions sommaires. De tels événements sont suffisamment graves pour envenimer les rapports entre les autorités politiques et administratives et les populations qui les ont vécus.

Au lieu de rechercher les causes profondes qui ont pu conduire à de telles initiatives guerrières, la Conférence nationale a plutôt cherché à jeter le blâme à la fois sur les autorités politiques et sur l'armée. On lit par exemple, dans le *Rapport de synthèse sur l'examen de l'affaire dite de Tchintabaraden* [Conférence nationale, 3-7 septembre 1991], que « le drame du 7 mai 1990 est survenu lorsque des citoyens excédés par le reniement des engagements, les tracasseries, l'arbitraire, se sentant menacés et traqués, ont cru devoir recourir à la méthode de défense de leur dignité ».

1 Conférence ayant réuni du 29 juillet au 30 novembre 1991 ceux qui se sont proclamés les « forces vives de la nation » pour débattre des principaux problèmes du pays en faisant le bilan de trois décennies d'indépendance en vue de jeter les bases d'une nouvelle construction politique au Niger.

Certains ont ainsi voulu justifier les actes belliqueux des assaillants par la « psychose et l'obsession sécuritaire des autorités à tous les niveaux » [*ibidem*], par « les promesses non tenues du général Ali Seibou, à la suite de son voyage en Libye en 1989, en faveur de ceux des Nigériens qui acceptaient de rentrer au pays », par l'échec de la réinsertion des Ichomar². D'autres y ont vu une agression de l'armée contre des populations innocentes. Quoi qu'il en soit, la non-satisfaction, par rapport à cette « affaire », des attentes de certains responsables touaregs par la Conférence nationale a servi de prétexte sinon de justification au déclenchement de la rébellion³, alors que cette décision semble avoir été prise bien avant le début de ce forum [Casajus, 1995 : 237-250], comme l'attestent par ailleurs les multiples tentatives énumérées plus haut et la création du Front de libération de l'Aïr et de l'Azawak (FLAA), le 19 octobre 1991, avant même la fin de ladite Conférence.

Dans l'ensemble des textes de synthèse de la Conférence nationale et des autres écrits (presse publique et privée), on retrouve certaines constantes sur la question de la rébellion armée qui retiennent l'attention :

1) Le problème de sous-développement régional (associé aux conséquences de la désertification galopante), le retour de nombreux Nigériens jadis exilés en Libye et la question de leur réinsertion dans la société, les tracasseries administratives, etc. Or, dans toutes les régions du Niger, les populations vivent ces problèmes de sous-développement et d'exode répétitif (sinon définitif) vers les pays voisins ou vers les grands centres urbains, de chômage saisonnier ou permanent, de saisons consécutives de mauvaises récoltes, d'un commandement territorial musclé et peu proche des administrés, d'une conception du développement peu adaptée aux réalités locales : il s'agit surtout d'un problème national de sous-développement et de pauvreté.

2) L'omniprésence, aussi bien dans les rapports de gendarmerie et de l'armée que dans les documents de la Conférence nationale, de la Libye d'où reviennent la plupart de ceux qui ont pris les armes. Le fait que ce pays ait officiellement entrepris, bien souvent à l'encontre des intérêts du Niger, la formation militaire de ressortissants nigériens dans le cadre de sa « Légion islamique », pour apporter son soutien « aux fils de la nation arabe souffrant de la répression et des camps d'extermination au Niger et au Mali » [*Le Point*, 22 février 1980], et qu'il les ait laissés regagner le pays avec leurs armes a facilité les caches d'armes dont celle découverte à Tchimizazarine⁴. C'est, certainement, dans la même optique que le président libyen a constitué, en 1988, un Mouvement nigérien des comités révolutionnaires (MOUNCORE), censé appuyer « les revendications territoriales libyennes sur les confins nord-est du Niger, autour de l'oasis de Toummo⁵ ». Ainsi, dans la mesure où « il semblerait que la Libye ait fourni des armes, de l'argent et

2 Ichomar vient de la déformation du mot français chômeur en langue tamajeq (langue des Touaregs) : il désigne généralement les rapatriés de Libye.

3 « La fin de cette Conférence a été pour nous la fin de toute solution pacifique », a affirmé Rhissa ag Boula, dans *Le Républicain* (Niamey), n° 35 du 27 février 1992.

4 *Rapport sur l'arrivée des exodants venant de Libye*, message confidentiel n° 31/CF du 3 août 1988 adressé au président du Conseil militaire suprême (CMS), ANN, C.1w6, d.084.

5 *Economist Intelligence Unit*, rapport du 2^e trimestre 1989.

des véhicules aux Forces armées révolutionnaires du Sahara (FARS) afin que ce groupe toubou entrave la campagne de prospection de Hunt Oil et entretienne un climat d'insécurité dans le Kawar » [Grégoire, 1999 : 147], il ne peut être exclu que ce pays ait eu les mêmes initiatives avec les groupes touaregs pour gêner les activités des compagnies pétrolières américaines dans cette région limitrophe, attitude qui ne peut déplaire aux milieux pétroliers français absents de ces campagnes de prospection.

3) La publicité, d'une rare gravité, distillée dans les médias français, pour accréditer la thèse que « les nomades du désert [sont] menacés de disparition », a incité certains à croire à une connivence outre-Atlantique. On lit par exemple :

« Depuis près de deux ans, les Touareg doivent faire face à l'une des persécutions les plus sauvages jamais menées contre eux. Afin d'apporter son témoignage à cette horrible situation...

La vérité éclate au grand jour : razzias, meurtres, viols, exactions diverses, les peuples Bella et Songhaï se sont coalisés pour éliminer ces nomades du désert. Le gouvernement nigérien ferme les yeux. On murmure même que l'armée régulière prend part aux massacres. Et le malheur veut que s'ajoute, à la répression qui frappe les Touareg, une rigueur climatique sans précédent, une sécheresse absolue. Comme si la volonté des cieux s'ajoutait à celle des hommes pour faire disparaître ce peuple.

[En ville] les hommes bleus, refoulés, rejetés, humiliés dans leur fierté, en sont réduits à la mendicité quand ils ne sont pas incarcérés dans quelque commissariat où l'on perd leurs traces. Les citadins n'aiment pas ces hommes du désert et la liberté qu'ils incarnent... » [Schartzenberg, 1991].

Un reportage, pour « attirer l'attention sur leur sort tragique mais aussi leur noblesse », réalisé par une équipe de FR3 Méditerranée, a été diffusé sur cette chaîne pour mieux « faire comprendre les aspirations profondes des Touaregs⁶ ».

La fascination exotique que les « hommes bleus » du désert ont exercée sur des touristes en mal de sensation, sur les nostalgiques de la période coloniale et sur des anthropologues en quête de champ de spécialisation a fini par créer un « mythe touareg ». L'occasion était opportune pour célébrer la « bravoure », « l'organisation politique et la puissance guerrière » des Touaregs, pour amplifier leur « amertume au moment de la décolonisation, la France transmettant le pouvoir aux Noirs » [Grégoire, 1999 : 13, 27, 34 *sq*] ou pour soutenir que « l'Algérie et le Niger ne comptent pratiquement aucun universitaire ni officier touareg... », de dénoncer que, quand les « Touaregs décidèrent d'envoyer leurs enfants à l'école, [...] ces derniers ne furent pas acceptés », et qu'« une grande partie du pays touareg est placée aujourd'hui sous contrôle militaire... » [Claudot-Hawad, 1993 : 166], bref, de mettre en exergue une exclusion et une marginalisation volontaires des Touaregs, « absence qui [légitimement] pose problème » [Bernus, in Grégoire, *op. cit.*].

Des chercheurs, dans une démarche particulièrement subjective, ont alors mis leur renommée scientifique au service de la cause touarègue pour inventer, à la

6 Magazine *Mardi en France : voyage au pays des Touaregs*, FR3, mardi 13 août 1991, 22 heures.

suite de Charles Foucauld [Bourgeot, 2000 : 32], une nation touarègue, un espace touareg « précédant l'intervention des Français, des Arabes et des Noirs⁷ ».

Pour accréditer cette notion de nation touarègue, les rebelles deviennent des « partisans » [Claudot-Hawad, 1992 : 143-149], la rébellion elle-même se dénomme « résistance armée », comme pour rappeler les résistances à la pénétration coloniale ou celles de pays qui, comme la France, ont résisté face à l'occupant nazi. Le contenu ethnique ainsi donné à la *nation* touarègue et l'*espace vital* imaginé par les chantres de sa cause pour sa prospérité ont inévitablement servi de substrat aux revendications de la rébellion au point où l'entité Niger, créée entre 1900 et 1922, consolidée dans sa composition ethnique et ses limites territoriales entre 1956 (loi-cadre consacrant l'autonomie des anciennes colonies) et 1958-1960 (proclamation de la République et accession à la souveraineté nationale), se trouve de fait remise en cause dans son unité, pour faire la promotion d'une seule de ses composantes ethniques dont on insinue même une ascendance à Noé [Claudot-Hawad, 1993 : 178] comme pour mieux situer sa supériorité sur les autres communautés nigériennes !

Cette approche idéologique exclusive et raciste du « problème touareg », dont Hélène Claudot-Hawad est un des porte-flambeaux⁸, ne vise qu'à nier la nation nigérienne au profit d'une nation touarègue fédérale à créer au détriment du Niger, du Mali et de l'Algérie. Pourtant, malgré les spécificités identitaires revendiquées par les Basques, les Corses et les Bretons, nul ne songe à remettre en cause l'existence d'une nation française qui, elle, englobe, en plus des Français de souche, les Noirs et les Métis des Antilles ainsi que les Canaques de la Nouvelle-Calédonie et les Comoriens de Mayotte.

L'opinion publique nationale et internationale a été ainsi inondée d'informations catastrophistes relatives à des « massacres de populations touarègues », au « génocide d'un peuple fier et noble persécuté par les régimes du Niger...⁹ », à la revanche « des anciens esclaves noirs » sur leurs « maîtres » touaregs [Mano, 1992 : 63], bref à tout ce qui peut présenter les Touaregs comme un peuple menacé d'extermination par les populations du reste du Niger.

À cela s'ajoutent les énormes moyens militaires, financiers et de communication dont disposait cette rébellion, les facilités accordées dans les médias français à ses représentants, les sanctions économiques contre l'État du Niger proposées par certains groupes politiques français (ou européens¹⁰) au Parlement européen. André

7 Hélène Claudot-Hawad, *op. cit.*, p. 165. Cet auteur a publié plusieurs articles aux titres aussi évocateurs que « Des États-nations contre un peuple: le cas des Touaregs », « Humanités touarègues », « La résistance d'une culture nomade », « Nomades et État: l'impensé juridique », « Le grand cercle de l'Assemblée de la nation », « L'armée de la nation », « Symboliser l'unité de la nation », « Rassemblement de la nation », etc., bref beaucoup d'écrits relatifs au *pays touareg*, à la *conscience historique très développée qui fonde dans le passé lointain l'unité du monde touareg*, au *savoir historique*, au *fort sentiment identitaire*, à l'*organisation politique propre*, à la *nature fédérale* de cette organisation, à tout ce qui peut servir de substrat à l'existence d'une nation touarègue distincte des autres communautés nigériennes, à la création d'un cadre « qui correspond à un besoin vital des nomades [...] qui leur restitue la responsabilité de gérer leur territoire » (p. 169).

8 Voir, au sujet de cette instrumentalisation de l'Histoire par H. Claudot-Hawad, les articles très critiques de Bourgeot [1992 : 129-134; 2000 : 21-48]. Sur la question de la « nation touarègue », voir Bourgeot [1995 : 359-361]; sur les éléments unificateurs à la construction d'une nation nigérienne, voir Djibo [1992 : 21-38].

9 Patrick Poivre d'Arvor, recevant Mano Dayak dans une de ses émissions *Ex libris*, en 1992.

10 Cette « action de certains milieux européens » a d'ailleurs été stigmatisée par le chef du groupe CDS à l'Assemblée nationale du Niger, le lundi 7 mars 1994: voir *Le Démocrate*, n° 95, du lundi 21 mars 1994, p. 4.

Bourgeot a ainsi fait remarquer: « ... J'ai été choqué de la manière dont la désinformation a circulé, à Paris notamment. Que ce soit dans la presse, que ce soit dans la campagne d'affiche qu'il y a eu dans le métro, de gros moyens ont été investis. Je me suis dit, au fait, d'où vient cet argent? » [*Le Démocrate*, 7 août 1995: 4].

Aussi, quatre mois à peine après la reconnaissance du FLAA par le gouvernement nigérien, le 7 février 1992, la DGSE française (Direction générale de la sûreté de l'État) intervient-elle en mai 1992 comme « facilitateur » chargé de réunir le gouvernement et la rébellion pour entamer des négociations [Grégoire, 1999: 56]. Dès lors, est-ce par hasard qu'à la première rencontre entre les représentants du gouvernement nigérien et ceux de la rébellion (Ouagadougou, 15-17 février 1994), Mano Dayak demande et obtienne que la réunion désigne la France comme médiateur principal? L'Algérie, le Burkina Faso et le Mali, pays limitrophes du Niger subissant les répercussions du conflit, ne sont retenus que pour assister la France pour les deux premiers, alors que le troisième, qui venait à peine de mettre fin à sa « rébellion touarègue », n'a pris part à la rencontre qu'à titre d'observateur. C'est pourtant de ces pays (Algérie et Mali surtout) que partent plusieurs attaques de rebelles et ce sont eux qui servent de bases de repli, de « prison » pour les otages enlevés au Niger et d'asile pour les déplacés du fait des hostilités.

Quand on sait que la zone revendiquée par les tenants de la rébellion correspond, à peu de choses près, à celle qu'a convoitée la puissance coloniale française dans les dernières années qui ont précédé l'accession du Niger à l'indépendance, on est tenté de donner crédit au soupçon d'une main extérieure: l'hypothèse d'une relation entre le déclenchement de la rébellion armée au Niger et la tentative de différenciation entre le nord et les autres régions du Niger, amorcée en 1959-1960, se trouve ainsi confortée. Dans tous les cas, l'ensemble des pays concernés par le mouvement de rébellion (Mauritanie, Algérie, Mali, Niger, Tchad) ont pour caractéristiques communes d'être des anciennes possessions coloniales françaises, de relever de la même zone saharienne et de constituer une zone de turbulences ethniques et politiques depuis leur accession à l'indépendance politique.

Mais qu'en est-il de cette question saharienne? Quelle a pu être son influence sur l'évolution politique du Niger?

L'enjeu saharien

Il est reconnu que la perspective de décolonisation française en Afrique a été marquée par le débat sur la possession des régions sahariennes [Djibo, 1992: 388-423].

En effet, au lendemain de la seconde guerre mondiale, l'évolution inexorable des possessions coloniales vers l'indépendance a posé aux pouvoirs publics français le problème de l'avenir du Sahara où la présence de minerais métallifères, d'hydrocarbures, de charbon et d'eau souterraine est désormais avérée [La Documentation française, 31 janvier 1958: 4]. Dans la mesure où « le Sahara et ses quatre millions de kilomètres carrés représentent la dernière chance qu'ait la France de rester une grande puissance, l'ultime espoir de l'ensemble franco-africain, la panacée de tous les maux » [*ibidem*: 3], les recherches, dans la perspective d'une indépendance économique et stratégique, ont été intensifiées pour aboutir au constat que « ... le

Sahara constitue un réservoir énergétique tel qu'il peut changer du tout au tout le problème, non seulement français mais aussi européen, et modifier par voie de conséquence le champ des forces internationales » [*Le Populaire de Paris*, 18 mars 1957].

C'est précisément la nouvelle dimension des relations internationales en ce lendemain de seconde guerre mondiale et la crainte, face à la question coloniale, de perdre, un jour, son droit de regard exclusif sur des régions aussi prometteuses « qui sont indiscutablement sa propriété... » [*Le Figaro*, 12 décembre 1957] qui ont amené Paris à envisager « l'intégration pure et simple et immédiate [de cette] immense terre sans hommes, sans nationalités, sans religion, sans histoire et qui est, sans doute, un des plus grands réservoirs d'énergie de la planète » [*Le Monde*, 17 avril 1956].

Ainsi est née l'idée de constituer un territoire du « Sahara français » qui ne relèverait pas des futures républiques du Niger, de l'Algérie, du Tchad, de la Mauritanie et du Soudan (actuel Mali). Cette ambition a suscité une campagne de presse soutenue¹¹ et a conduit à la création de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), première étape de la constitution d'un futur État saharien, par la loi n° 57-27 du 10 janvier 1957¹². L'article 2 de cette loi indique que la nouvelle entité englobe les deux départements du sud algérien (de la Saoura et des Oasis), les cercles de Goundam, Gao et Tombouctou au Soudan, ceux de Tahoua et Agadez au Niger et les régions du Borkou, Ennedi et Tibesti au Tchad; il est prévu en outre que la Mauritanie adhère dans sa totalité à l'organisation. Chacun des territoires ainsi concernés se trouve partagé en deux zones dont l'une est soumise à un régime spécial relevant directement de Paris, l'article 10 de la même loi faisant du délégué général de l'OCRS « le représentant du gouvernement [français] dont il reçoit les instructions ». Pour mieux gérer la nouvelle entité, un ministère du Sahara est créé, au sein du Gouvernement français, dès le 21 juin 1957, pour être confié au délégué général de l'OCRS, confirmant ainsi le caractère politique de l'organisation saharienne. Dans la mesure où, dans le même Gouvernement, il existe un ministère de la France d'Outre-mer qui a en charge les Territoires et les Départements d'outre-mer, la création d'un ministère du Sahara ne peut que consacrer une partition de fait des territoires concernés qui constitueront dorénavant une entité à part, aussi importante que l'ensemble des autres possessions coloniales de Paris.

Cela est alors perçu comme une menace pour l'intégrité territoriale et ethnique de l'Algérie, du Soudan, du Niger et du Tchad, les zones concernées étant essentiellement peuplées par des Touaregs (pour l'Algérie, le Soudan et le Niger) et des Toubous (pour le Niger et le Tchad). Dans les cas du Niger et du Soudan, ces populations sont nettement distinctes des Noirs habitant le Sud, ce qui semble annoncer une dissociation ethnique entre Noirs du Sud et « Blancs » du Nord!

11 Voir, entre autres, *Le Journal des journaux* (16 mars 1957), *Le Populaire de Paris* (18 mars 1957), *Le Figaro* (12 décembre 1956 et 13 décembre 1957), *Le Monde* (17 avril 1956).

12 Sur l'OCRS, voir notamment: Djibo [1992 : 387-423]; *La Documentation française*, n° 2379, 2414, 2638...; Treyer [1966]; *Sahara, petite planète*; Verlet [1974]; Werquin [1978 : 419-421]; Gaudio [1960]; Bourgeot [2000 : 21-48]; Bourgeot [1995 : 352-357].

C'est d'ailleurs dans cet esprit que Max Lejeune, délégué général de l'OCRS, a envisagé la création d'un corps d'administrateurs sahariens¹³ et l'organisation d'un référendum pour amener « les populations blanches des zones sahariennes » à se décider pour être rattachées à l'OCRS¹⁴.

Contrairement aux dispositions de l'article 2, alinéa 5 de la loi du 10 janvier 1957, le Niger, à l'instar du Tchad, n'a jamais donné son avis avant l'intégration unilatérale de ses zones convoitées, alors que le 13 janvier 1958, son Assemblée territoriale rejetait, par une résolution votée à l'unanimité de ses élus, le principe même de l'OCRS¹⁵.

Le référendum du 28 septembre 1958 va permettre à Paris de se débarrasser des opposants à l'OCRS alors au pouvoir à Niamey. La nouvelle équipe qui sera portée au pouvoir au lendemain de ce référendum constitutionnel va, à peine un mois après son installation, adhérer aux objectifs de l'OCRS et conduire des négociations qui aboutiront à la signature, le 8 mai 1959, d'un protocole d'accord par lequel le président Diori Hamani « confie à l'OCRS les deux tiers de son pays pour en assurer le développement économique et, partant, la promotion sociale » [*L'Économie*, 4 juin 1959; *Les Échos*, 8 mai 1959].

Par ce protocole d'accord, l'OCRS est 1) autorisée à préparer et à coordonner les programmes d'études et de recherches nécessaires au développement des régions sahariennes; 2) chargée d'établir des inventaires et des programmes dans les domaines énergétique, minier, hydraulique, industriel et agricole (dont l'élevage); 3) mandatée pour établir et réaliser un plan d'infrastructures, susciter l'installation d'industries extractives et de transport et, éventuellement, créer des ensembles industriels. De telles prérogatives consacrent la cession des régions nigériennes concernées à l'OCRS et à son ministère de tutelle: tout ce qui n'est pas de la compétence de l'OCRS est du ressort de la Direction des affaires administratives et sociales du Sahara (DAAS), dépendant du ministère du Sahara. Aussi, le protocole d'accord en question précise-t-il en son article 2:

« Afin de favoriser le développement économique et social de son territoire, le gouvernement de la République du Niger s'efforcera d'adopter sa propre législation aux dispositions que la République française a prises ou prendra pour atteindre [ses] objectifs dans la zone saharienne de sa compétence et sur tout le territoire du Niger en ce qui concerne la recherche et la mise en valeur des matières premières stratégiques¹⁶. »

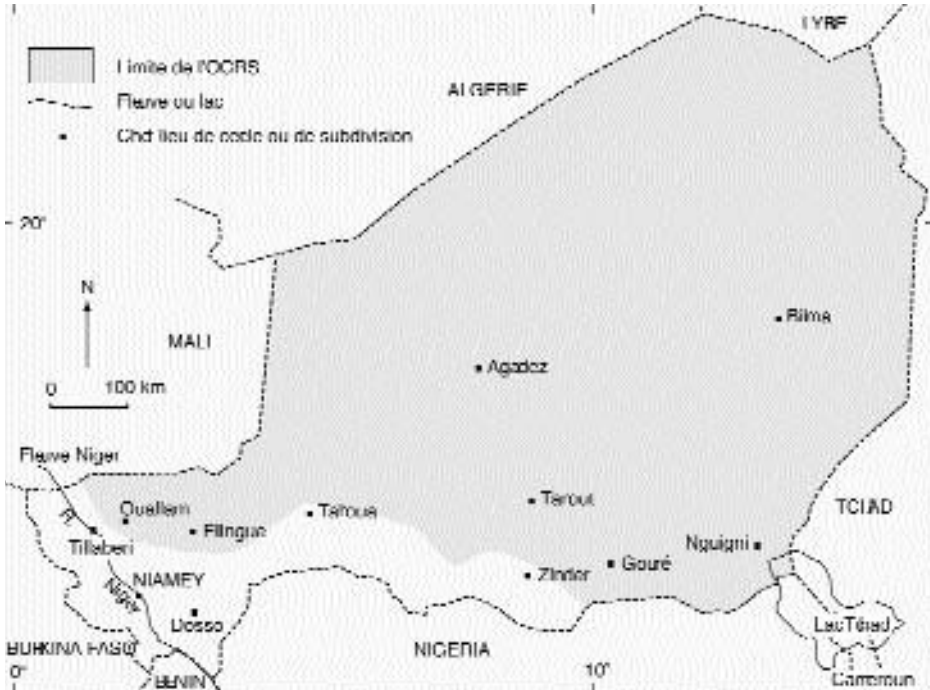
Sur le terrain, cette compétence s'étendra sur toute la zone située au nord de la latitude de Niamey, soit environ 1 036 000 kilomètres carrés (sur une superficie totale de 1 267 000 kilomètres carrés) occupés par 600 000 habitants [Treyer, 1966 : 286]. Cette zone englobe la partie des cercles de Tillabéri et de Filingué située au

13 Lettre « confidentielle » n° 100/Cab/AF du 23 août 1957 au ministre de la FOM, C.2207, d.1.

14 « Note pour M. le Ministre de la FOM » par son directeur de cabinet, du 7 juillet 1958, *ibidem*.

15 Résolution de l'AT du Niger lue par Djibo Bakary, à la session inaugurale de la Haute Commission de l'OCRS, à Paris, 21-24 janvier 1958; dans *Procès-verbal* de cette session, p. 25-28, C.2321, d.6.

16 Protocole d'accord du 8 mai 1959, publié dans le *Bulletin d'information de l'OCRS* (Paris), mai 1959. Par un décret du 14 avril 1959, conformément à l'article 78 de la Constitution française, les matières premières stratégiques ont été définies comme étant « les hydrocarbures liquides ou gazeux, les minerais ou produits utiles aux recherches de réalisations applicables à l'énergie atomique ».

La partie nigérienne de l'OCRS après la convention de mai 1959

Dessin : D. Lawali DGUAM, Niamey

nord d'une ligne passant par Ouallam, la subdivision nomade de Tahoua, celles de Dakoro et de Tanout, la totalité des cercles d'Agadez, de Gouré et de N'Guigni [Gaudio, 1960 : 109]. C'est en vertu de ce protocole d'accord que le président nigérien signe, avec le nouveau délégué général de l'OCRS (12 mai 1959), une convention d'application, qui matérialise les limites retenues.

Ces nouvelles dispositions juridiques garantissent donc à la France la pleine possession des régions sahariennes du Niger. Elles n'ont pourtant pas empêché, dès novembre 1959, qu'« ... une campagne de dissociation (des nomades et du gouvernement noir de Hamani Diori) des Noirs et des Blancs soit entreprise au Niger à l'instar de ce qui se passe aujourd'hui au Soudan... » [Rapport de la Conférence africaine de renseignements d'Alger, 1959 : 22].

Aussi, comme à la veille du référendum du 28 septembre 1958, en juillet 1960, devant la demande d'indépendance du Niger, des chefs nomades (le sultan Oumarou Dan Ibrahim d'Agadez et l'Anastafidet des Kel Oui, Abdou Ekadé en tête) ont-ils été incités à écrire au général de Gaulle pour réclamer le détachement de leurs zones du reste du Niger afin de demeurer avec la France [Bulletin du cercle d'Agadez, août 1960]. Déjà, à l'occasion de la tournée de sensibilisation du ministre Maïdah Mamoudou à Agadez, en juin 1960, pour expliquer les mobiles de la demande d'indépendance du Niger, les militaires français basés dans la

localité ont organisé une manifestation autour de sa résidence, aux cris de « Niger français » : n'est-ce pas là le prélude à une sécession commanditée qu'Hélène Claudot-Hawad [1993 : 106-107] assimile à l'expression d'une certaine volonté nationale touarègue ?

L'objectif initialement assigné à l'OCRS, en janvier 1957, n'a donc véritablement pas changé, dans le fond, malgré les changements imprimés dans les textes en 1959. La démarche des responsables français n'envisage ni plus ni moins que la sécession de zones choisies et des populations qui les occupent. Ces menées ont finalement échoué parce que, d'une part, l'équipe désormais en place à Niamey n'a jamais cherché à faire obstacle aux objectifs de l'OCRS et parce qu'elle constituait un pilier sûr pour la politique française dans la région en face d'une Fédération du Mali socialisante et indépendantiste, d'autre part. Mais c'est aussi parce que Paris a compris que la tendance de plusieurs leaders touaregs n'était plus vers une OCRS française mais plutôt vers un grand ensemble touareg autonome qui aurait nui à ses intérêts parce que plus difficile à contrôler¹⁷.

C'est finalement l'indépendance des États riverains du Sahara (Algérie comprise) qui a entraîné la disparition de l'OCRS, en tant qu'organisme administratif et territorial qui « a fait naître [chez les populations touarègues] l'espoir de retrouver une certaine autonomie et, peut-être, à plus long terme, leur indépendance » [Grégoire, 1999 : 34]. Cependant, les prospections de pétrole et autres richesses minières se poursuivront, même après l'indépendance, après qu'un décret du 10 juin 1960 a fait de l'OCRS « un organisme indépendant de l'administration centrale française » [La Documentation française, 1961 : 5 et 10]. Malgré cette disparition officielle de l'OCRS, quelques jours seulement après que le président nigérien a osé réclamer que « la souveraineté de chaque État riverain du Sahara sur la portion du Sahara qui lui revient doit être reconnue » [*Chronologie politique africaine*, 1961 : 24], un remaniement du gouvernement lui a été imposé, le 31 décembre 1960, pour nommer le Touareg Mouddour Zakaza « ministre résidant à Agadez, chargé des Affaires sahariennes et nomades ».

Jusqu'en 1961, la France ne cessera pas d'œuvrer pour la constitution d'un territoire autonome des régions sahariennes, à travers une campagne de presse soutenue¹⁸, convaincue que « le Sahara, c'est du pétrole, et c'est du gaz naturel... » [*Le Monde*, 8 septembre 1961]. Localement, cette campagne s'appuie désormais sur des responsables politiques de haut niveau comme le président nigérien, accusé par son voisin malien Modibo Keïta d'avoir « donné son approbation et son appui à une action politique qui serait déjà entreprise en vue d'instaurer au cœur de l'Afrique un nouvel État dont l'autorité s'exercerait sur l'ensemble des régions sahariennes » [*Le Monde*, 1^{er} septembre 1961].

La question saharienne a donc indiscutablement influencé la vie politique du Niger jusqu'au lendemain de l'indépendance. Elle a pesé d'un poids particulier

17 Les principaux propagandistes du « Sahara français » ont fini par orienter leurs activités vers la création d'une « Grande Mauritanie » devant regrouper tous les « nomades musulmans blancs » ; *Recueil des principaux renseignements reçus par le bureau d'études de l'AOF*, 49 : 53-54.

18 Dans les numéros d'août à septembre 1961 du journal *Le Monde*, la question saharienne n'avait de sujet rival que la guerre froide !

dans la campagne référendaire et dans le choix des hommes devant conduire l'exercice de l'autonomie au sein de la Communauté et de leur maintien pour la gestion de l'indépendance. Elle a aussi fait planer, pendant plusieurs années, le spectre de la sécession pour garder en otage l'équipe au pouvoir à Niamey dont le chef, même conscient de cet état de fait, ne pourra dénoncer que bien plus tard « cette tentative sécessionniste amorcée en milieu saharien au cours de l'année soixante par quelques militaires et cadres français ayant probablement conservé la nostalgie de l'action psychologique et plus ou moins consciemment désireux de jouer auprès de nos nomades le rôle du colonel Lawrence d'Arabie » [Diori, *Conférence nationale des cadres...*, 2 août 1968].

Les revendications à l'épreuve de l'histoire

La diffusion du *Programme-cadre de la Résistance*¹⁹ a, en son temps, provoqué, dans les cercles politiques du Niger, et même dans les milieux peu politisés, d'intenses débats. Les commentaires sont allés de la surprise de découvrir, à travers ce document, une « nouvelle histoire » du Niger, à l'inquiétude devant la véritable déclaration de guerre qu'il contient, en passant par l'indignation de voir son propre village faire partie du « pays revendiqué » par la Coordination de la résistance armée (CRA), dans lequel on ne pourra plus être ni éligible ni électeur, du seul fait de sa non-appartenance au groupe touareg ! Mais ce qui semble avoir frappé plus d'un, c'est la volonté affichée des auteurs du document de réécrire l'histoire du Niger en réservant le « beau rôle » à une seule de ses composantes ethniques, démarche qui a inspiré aussi bien le « Mémoire » que le « Programme politique ». Pire, pour l'essentiel, ce document a cherché à présenter la communauté touarègue comme un groupe brimé, persécuté, spolié de tous ses droits nationaux et humains : il pose de ce fait clairement un *problème touareg* qui résulterait d'une prétendue exclusivité faite à ce groupe dans « la contrainte, l'écrasement, la domination », par un « régime spécial » dans un « circuit spécifique » pour un « traitement particulier » [« Mémoire » : 14].

Mais, à travers les commentaires et réactions des uns et des autres, on s'aperçoit que peu de Nigériens connaissent l'histoire de ces régions et des populations au nom desquelles des groupes armés les revendiquent de manière exclusive. Loin de vouloir répondre point par point à tout ce qui est contenu dans le document en question²⁰, il convient d'examiner ici le *problème touareg* tel que posé par le Programme-cadre de la résistance, afin de mieux apprécier son fondement historique, social et/ou économique.

Les auteurs de ce document réclament pour les Touaregs « la paternité de cet espace [...] dompté, maîtrisé et géré depuis la nuit des temps » [« Mémoire » : 1]. Cela suppose l'antériorité de la présence touarègue sur celle des autres groupes

19 CRA, *Programme-cadre de la Résistance*, Niamey, NIN, février 1994, 27 p. : il contient un préambule, un mémorandum et un programme politique. Il n'est pas exagéré de voir dans *Les Touaregs : portraits en fragments*, de H. Claudot-Hawad, une source d'inspiration de ce programme-cadre, tant les démarches concordent.

20 Le Pr H. Djibo l'a fait avec autorité dans *SNECS Info spécial*, « Éléments de réponse au programme-cadre de la résistance armée, SNECS, Niamey, Imprimerie des Arts graphiques du Niger, 1994 : 24-43.

ethniques dans les régions nord et ouest du Niger, ce qu'aucune autre source ne semble accréditer. Pourtant,

« l'installation des Touareg dans la région était postérieure au ^x^e siècle après Jésus-Christ. Auparavant, l'Aïr et ses bordures étaient occupées par des populations noires aux côtés desquelles vivaient de petits groupes berbères et libyens arrivés à partir du ^{vii}^e siècle. Cette occupation de la région par des peuples négroïdes est attestée par des ruines anciennes. D'ailleurs, les traditions ne sont pas muettes sur ce point. Nous savons maintenant que les Goberawa, les Azna (ancêtres des Adarawa) [et] les Tazarawa étaient les derniers occupants noirs de l'Aïr et ont immédiatement précédé les Touareg. Ces traditions sont conservées aussi bien par les populations noires que par les Touareg. Les Goberawa, par exemple, reconnaissent avoir occupé les monts Bagzane d'où ils ont émigré plus au sud pour fonder la ville d'Agadèz. C'est de là qu'ils ont fait mouvement vers les zones qu'ils habitent actuellement » [Aboubacar, 1979 : 26].

Aussi,

« les premiers Touareg sont arrivés en Aïr venant du Fezzan. D'autres passèrent au Hoggar et dans l'Adrar. L'origine de cette confédération touareg [Touareg Oullimenden] remonte aux Kel Illemed qui, vers l'an 1600, se séparèrent des Touareg de l'Adrar dans une crise de succession. L'un des partis antagonistes, [...], évincé, émigra vers Ménaka, conduit par l'aménokal Karidenna, vers 1690.

Aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, les Oullimenden de Ménaka amorceront un large mouvement d'extension, vers l'est d'abord, puis vers le fleuve et le gourma au ^{xix}^e siècle. Vers l'est, ils se répandirent dans l'Azawak, absorbant les autres tribus...

Ce n'est qu'au ^{xviii}^e siècle, après la chute de l'Empire sonrhay, que les Oullimenden prendront conscience de leur force et de leur ascendant vers le sud en Ader » [Séré de Rivières, 1965 : 163].

Mais auparavant, « comme suzerain des Adaraoua, le sultan de l'Aïr était devenu vassal du Kanta [souverain du Kabi], conquérant de l'Ader. Vers 1660, le sultan Mohamed el Moubarek, fils du sultan Issouf, avait envoyé le tribut traditionnel au Kanta Slimane » [*ibidem* : 178].

Aucune autre source ne situe la présence touarègue dans l'espace nigérien, l'Aïr y compris, au-delà du ^{viii}^e siècle. Même dans l'ensemble du Sahara, cette présence n'est attestée que tout au plus au ^{viii}^e siècle, période qui a déjà vu naître ou se développer dans ces régions des États noirs comme le Gobir. Les sources ne précisent-elles d'ailleurs pas que,

« habité au néolithique ancien par des chasseurs et des pêcheurs et plus tard (entre 2500 et 1000 avant Jésus-Christ) par des pasteurs (bovidiens), comme en témoignent les peintures rupestres, l'Aïr des temps historiques est peuplé par des Noirs, ancêtres probables d'une partie au moins des Gobirawa, Adrawa et Tazarawa actuels, tous haussaphones. Puis, les Kel Tamajak (ceux qui portent le litham), d'origine berbère, arrivés dans le pays par vagues successives, s'y établissent entre le ^{viii}^e et le ^{xiv}^e siècle » [Salifou, 1989 : 69].

L'historien nigérien le plus qualifié de l'Aïr précolonial soutient, pour sa part qu'

« au cours du ^{viii}^e siècle ou au début du ^{ix}^e siècle, [des groupes touareg] s'étaient installés dans l'ouest de l'Ayar...

À partir du ^{xii}^e siècle et au début du ^{xiii}^e siècle, Kel Geres et Kel Away avaient quitté leur habitat centre-saharien; l'arrivée des Kel Geres, qui a pu renforcer le royaume d'"Haïr" [...], se situe au ^{xii}^e siècle, avant l'instauration du sultanat » [H. Djibo, 1985 : 173].

Dans tous les cas, l'installation dans un pays ne peut signifier sa prise de possession qui, elle, suppose sa conquête et la mise en place d'une solide organisation étatique, ce qui n'a pas été le cas. Ce ne sera, en effet, qu'au début du XV^e siècle (en 1405) que l'Aïr sera doté d'une structuration politique avec l'avènement, comme sultan, d'un certain Younous, originaire du Fezzan [Salifou, 1989 : 70; Fuglestad, 1983 : 2]. On voit bien que les assertions de « l'implantation artificielle d'autres populations dans nos zones » ou de « l'arrivée passagère des chasseurs haoussa » [*Programme politique*: 2, 4] ne résistent pas à l'analyse historique: la présence touarègue dans les régions revendiquées ne remonte pas au-delà du XII^e siècle!

Il faut surtout retenir qu'aucun pays au monde, moins encore les anciennes colonies européennes d'Afrique, n'a pacifiquement choisi ses frontières. Celles-ci ont toujours résulté de relations conflictuelles en termes de rapports de forces (conquêtes, annexions, rachat, colonisation, etc.) vis-à-vis des voisins et même des composantes ethniques de la population du pays concerné. Dans le cadre de la colonisation française, cela a été réglé, pour toutes les régions du Niger, par des accords et des conventions entre métropoles coloniales ou entre gouverneurs, sans consultation ou implication des populations intéressées et, surtout, sans tenir compte de leur répartition géographique. Il en va ainsi des populations zarma-songhaïs qui se sont retrouvées partagées entre le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Bénin. Cet éparpillement ethnique concerne également les Haoussas, Peuls, Gourmantchés, Toubous, etc.

La distribution de populations entre possessions coloniales ne peut servir de justification à un « caractère fédéré de l'espace géopolitique qu'elle [la France] appelle le Niger ». Avant la période coloniale, en effet, les rapports qui ont pu exister entre les différents micro-États consécutifs à la disparition des grands ensembles politiques (Songhaï, Kabi, Borno, Sokoto, etc.) ont généralement été des rapports de coexistence plus ou moins conflictuelle, mais surtout des rapports de conquête et de domination, particulièrement vis-à-vis de l'Aïr qui a été dominé respectivement par le Songhaï (dès le IX^e siècle puis reconquis en 1515) [H. Djibo, *loc. cit.* : 8; Séré de Rivières, *op. cit.* : 62, et surtout les deux *Tarikh* de Tombouctou], le Kabi et le Borno [*SNECS Info spécial*, 1994 : 5-23]. C'est dans ce contexte qu'est intervenue la conquête coloniale française qui a mis sous sa domination des peuples occupant le même espace, mais surtout liés par l'histoire: c'est cette entité modelée par soixante années de domination et d'exploitation, d'administration unique qui deviendra la République du Niger en 1958-1960.

Aussi, s'il est possible que ce Niger, dans sa forme unitaire, ne soit qu'« une entreprise franco-française pilotée de Paris », est-il tout à fait erroné d'affirmer que c'est « l'uranium et les autres richesses... » du Sahara qui ont été à la base du rattachement des régions sahariennes à ce pays. L'entité Niger est née, dès le départ, avec ses régions sahariennes, et les fameuses richesses du Sahara n'ont été connues qu'au cours de la seconde guerre mondiale, quand la France recherchait des richesses nécessaires à son effort de guerre. Et, comme l'écrit Attilio Gaudio [1960 : 124], « s'il n'y avait pas dans les entrailles [du désert] du fer, du cuivre, du pétrole et peut-être de l'uranium, on n'aurait certes pas montré autant de sollicitude et parlé, dans la presse européenne, autant des Touaregs [...] qu'on le fait depuis quelques années ».

Dans tous les cas, le Niger ne date pas du 3 octobre 1922, même s'il est vrai que c'est à cette date que le territoire du Niger constitué par le colonisateur français a été érigé en colonie du Niger. Dès la conquête, le prétendu espace géopolitique touareg avait été intégré soit au cercle du Djerma pour sa partie ouest, soit au cercle de Zinder pour le nord. S'il faut d'ailleurs parler d'espace géopolitique, ne serait-il pas plus conséquent de le déterminer par rapport à la présence historique songhaï, qui est encore attestée par la langue parlée actuellement à In Gall et celle des Gobirawa dont les vestiges sont encore présents dans toute la région d'Agadez et dont la langue y est, encore aujourd'hui, la plus parlée. Bien avant cette date repère du 3 octobre 1922 qui est donnée pour situer l'existence du Niger [*Mémoire*: 8], ces régions aujourd'hui convoitées constituaient donc un patrimoine commun aux Touaregs, Songhaïs et Haoussas, sans oublier les populations arabes, toubous, kanouris qu'il serait aberrant d'exclure de l'appartenance de l'espace.

Aussi, la prétention selon laquelle les Touaregs « se prononcèrent en faveur de leur indépendance en précisant qu'ils désiraient un pays à eux où ils retrouveraient leurs droits d'avant la colonisation » [*Mémoire*: 3], à l'occasion du référendum du 28 septembre 1958, ne peut convaincre. On sait plutôt que le colonisateur, devant la volonté indépendantiste du gouvernement sawaba alors au pouvoir à Niamey, a utilisé le vote touareg, entre autres manœuvres, pour fausser les résultats. C'est en réaction contre le « gouvernement noir » qui a prôné le non au général de Gaulle et pour « refuser [ainsi] une indépendance sous la tutelle des Noirs » qu'Agadez et la zone nomade de Tahoua ont bénéficié d'un gonflement du nombre des votants et du taux de participation au vote.

Ainsi, le cercle d'Agadez comptait 33 417 électeurs pour 49 148 habitants en 1958-1960, soit une proportion de 67,99 % alors que les cercles sédentaires de Birni N'Konni, Dosso, Téra, Tillabéri ne comptaient respectivement que 73 077 électeurs pour 157 257 habitants, 85 025 pour 278 272 habitants, 63 926 pour 135 528 habitants, 80 924 pour 170 963 habitants [*Tableau des électeurs au 31.12.1958 et Statistiques de la population du Niger en 1960*], soit moins de 50 % pour chacun d'eux. Mieux, malgré son étendue, le désert absolu qui le caractérise, l'activité pastorale et le mode de vie nomade de ses habitants, Agadez a été crédité, à l'occasion de ce référendum, d'un taux de participation de plus de 60 % : pourtant, pour les trois scrutins au suffrage universel d'avant l'indépendance (2 janvier 1956, 31 mars 1957 et 14 décembre 1958), on n'a jamais pu y mobiliser plus de 16 % des électeurs !

À moins de s'inscrire dans une logique de propagande au profit d'une cause particulariste et ethniciste, de tels éléments sont loin de correspondre à une démarche guidée par une conscience « nationale », comme semble le soutenir Hélène Claudot-Hawad [1992 et 1993], surtout quand l'argumentation ne se réfère à aucune source (susceptible d'être vérifiée) ni à un fait historique repérable dans le temps et l'espace :

« Se fondant sur cette thèse [d'une reconnaissance identitaire s'appuyant sur une conscience historique], les responsables des grandes confédérations de l'Aïr, l'Ajjer et l'Ahaggar ont tenté, peu avant l'indépendance du Niger et du Mali, de trouver une solution diplomatique à leur éparpillement en obtenant la réunification politique des Touareg et des populations oasiennes limitrophes [...]. Bien que cette démarche n'ait pas abouti, l'idée d'une réunion institutionnelle du peuple "amajagh" a toujours été au cœur de la position de l'élite touareg » [Claudot-Hawad, 1993 : 165].

Par rapport au poids démographique exagéré dans la population nigérienne que le *Programme-cadre* prête au groupe touareg, il y a lieu de rappeler les statistiques suivantes :

- d'après une enquête par sondage effectuée en 1959-1960 pour l'établissement de son premier plan triennal, l'ensemble de la population nomade et semi-nomade du Niger se chiffrait à 440 000 pour les Peuls et à 300 000 pour les Touaregs sur les 3 000 000 de Nigériens [Djibo, 1992 : 173];

- pour la même période, un document de la SDECE [*ibidem*] chiffrait l'effectif des populations touarègues du Niger à 300 000 contre 900 000 Haoussas, 500 000 Zarma-Songhaïs sur une population de 2 302 500 Nigériens;

- le recensement général de la population de 1977 place, numériquement, les populations touarègues au quatrième rang avec un effectif de 465 772 âmes, soit 9,3 % de l'ensemble des 5 020 811 Nigériens d'alors contre 2 688 465 Haoussas (53,5 %), 1 062 359 Zarma-Songhaïs (21,2 %) et 521 707 Peuls (10,4 %) [ministère du Plan, 1985 : 36]; même dans le département d'Agadez, considéré comme le fief touareg, ce groupe ne représente que 67 % des 124 985 âmes recensées en 1977 [*ibidem* : 38];

- à l'occasion du recensement général de la population de 1988, le total de la population nomade, définie en fonction des ménages et non des individus vivant dans des campements, se chiffrait à 258 230 âmes, soit 3,56 % de la population du pays;

- André Bourgeot [1999 : 411], qui estime l'ensemble de la population touarègue (répartie entre Niger, Algérie, Mali, Libye et Burkina Faso) à 1 500 000 personnes, porte ce nombre à 450 000 individus sur les sept millions de Nigériens en 1988 et à 750 000 en 1995 [*ibidem* : 343] alors qu'Emmanuel Grégoire [1999 : 16] les estime à 800 000 âmes sur les huit millions de Nigériens en 1997.

Comment peut-on donc, face à de tels chiffres, attribuer au groupe touareg le second sinon le premier rang au point de vue démographique au Niger ?

S'agissant de la prétendue exclusivité faite au groupe touareg dans « la contrainte, l'écrasement, la domination », il serait pertinent de rappeler qu'effectivement les régions nomades, en général, ont toujours bénéficié d'un traitement particulier d'abord de la part des colonisateurs, puis du premier gouvernement du Niger indépendant. Ainsi, dans la fixation de toutes les charges introduites et imposées par le colonisateur (impôts, prestations de journées de travail, réquisitions obligatoires, portage), les zones du nord, compte tenu de leurs difficultés réelles, étaient moins pressurées que celles du sud où les populations ont supporté toutes les charges de mise en place des infrastructures de domination et d'exploitation (bâtiments, routes et même chemin de fer du Dahomey). Les quelques exemples qui suivent peuvent servir d'illustrations :

- pour le travail forcé, appelé *prestations de journées de travail*, alors que la durée annuelle de réquisition était de deux jours pour la région de Fachi, quatre jours pour Djado, cinq jours pour Agadez et Bilma, elle était de dix jours pour les régions sédentaires du sud de la colonie;

- en 1935, pour construire Niamey, redevenue capitale de la colonie, ce sont 1 400 travailleurs, réquisitionnés pour cinq mois, qui ont effectué les travaux d'assainissement du quartier Plateau; 650 personnes pendant dix mois pour les

constructions des bâtiments administratifs et pas moins de 2400 personnes pendant trois mois pour l'aménagement du terrain d'aviation. Même quand, à compter du 31 octobre 1926, l'administration a décidé d'utiliser les réquisitionnés au-delà de 5 kilomètres de leur lieu de résidence, c'est essentiellement dans les régions proches de Niamey que la ponction humaine a été faite avec tout ce que cela comporte comme manque à gagner démographique et dépeuplement, pénurie en force de travail pour les productions vivrières, frustrations sociales, exil et même pertes de vie ;

- pour le rachat, devenu possible, de la journée de prestation, il fallait pour l'habitant d'Agadez déboursier seulement un franc contre deux francs pour le reste de la colonie ;

- pour le ravitaillement des colonnes en route pour la « conquête de l'est » en vivres, animaux, pirogues, porteurs et tirailleurs, et pour l'entretien des premiers postes français établis, ce sont également ces régions du sud qui ont payé le plus lourd tribut parce qu'étant celles traversées régulièrement, celles produisant des grains, celles où les populations étaient plus faciles à joindre du fait de leur sédentarité ;

- le même traitement de faveur a encore joué au profit du nord dans la fixation de l'impôt de capitation²¹, qu'il ait été en nature ou en espèce, et ce, jusqu'au lendemain de l'accession à l'indépendance du Niger²² ;

- à la veille, précisément, de cette accession à l'indépendance, le Conseil des ministres du 3 septembre 1959 avait examiné une série de projets à faire financer par l'OCRS pour un montant de deux milliards de francs CFA, rien que dans les régions sahariennes [AFP, 5 septembre 1959], sans compter les nombreux autres travaux à réaliser conformément à la Convention de mai 1959, exclusivement dans cette zone, contre un budget d'équipement qui a oscillé entre 380,7 et 198,8 millions de francs CFA pour l'ensemble du Niger entre 1958 et 1960 ;

- pour marquer leur caractère particulier, ces régions ont même été dotées d'un portefeuille ministériel chargé spécialement des Affaires sahariennes et nomades ;

- que dire enfin « des égards et de la bienveillance » que la colonisation française montra à l'égard des populations touarègues, comme nous le rapporte l'ethnologue J. Petit ? « Pour des raisons politiques ou sentimentales, nous avons jusqu'à présent entretenu le "mythe touareg" et contribué presque involontairement à isoler ces populations dans leur originalité, en louant constamment leurs qualités et parfois même leurs défauts, en les confirmant dans leur idée qu'ils étaient très bien comme ils étaient, et en acquiesçant à toutes leurs demandes » [cité par Bourgeot, 1995 : 355-356].

Bref, il serait fastidieux d'énumérer toutes les différences créées pour tenir compte des difficultés réelles des zones sahariennes et nomades du Niger dans le cadre de l'exploitation coloniale et même de la gestion de l'indépendance.

21 « Cet impôt [était fixé] en fonction de la situation politique des cercles et des activités ou statut des populations (sédentaires ou nomades, paysans ou éleveurs) » [Idrissa, vol. 3 : 1215].

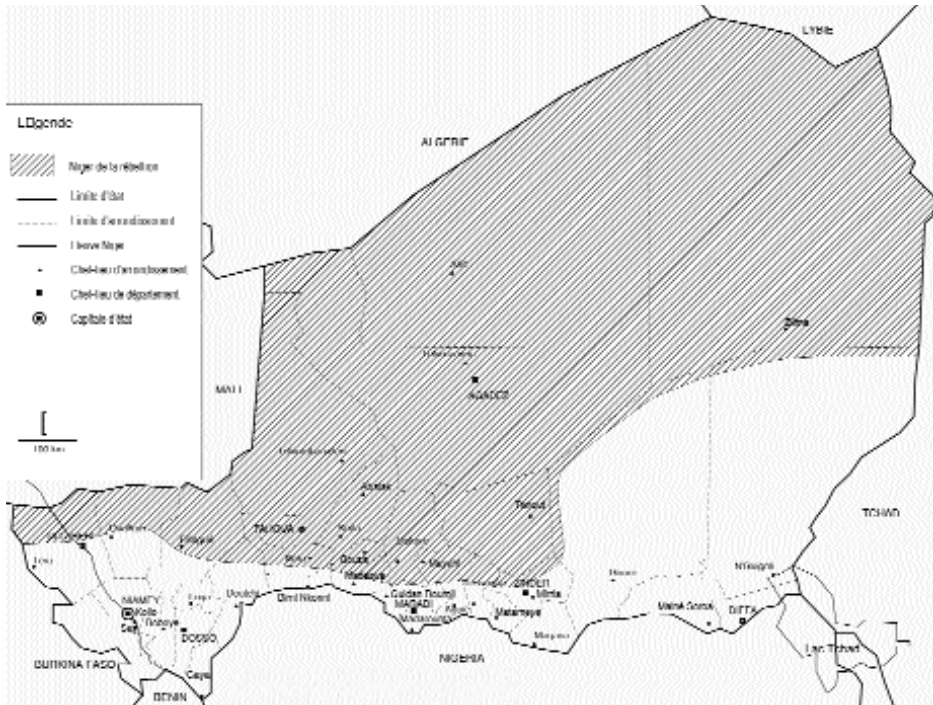
22 Cf. loi n° 59-18 du 8 décembre 1959, promulguée par le décret n° 59-218 du 15 décembre 1959 et les décrets n° 60-062 et 60-063 du 22 novembre 1960, dans C.103, ANN.

Quant aux affres de la domination, de l'exploitation et de l'humiliation, toutes les communautés nigériennes ont souffert aussi bien de l'asservissement colonial que de la dictature des régimes néocoloniaux qui lui ont succédé. Ce n'est pas parce que le dirigeant d'un régime a été de telle ou telle communauté qu'il faut proscrire toute cette communauté qui, après tout, a aussi vécu les mêmes drames, qu'ils s'appellent répression politique, indifférence face à l'insécurité alimentaire ou manque d'infrastructures sociales et économiques. Vouloir poser sous cet angle un « problème touareg » ou de tout autre groupe ethnique risque de dénaturer et de desservir la cause que l'on prétend défendre, parce que cela conduit naturellement à vouloir culpabiliser toutes les autres composantes de la population pour les prétendus crimes contre les Touaregs.

Il serait en effet injuste de vouloir confondre les hommes politiques (notamment Hamani Diori, Seyni Kountché et Ali Saibou) qui ont dirigé le Niger, de l'accession du pays à l'indépendance à la Conférence nationale, à un groupe ethnique donné, fût-il le groupe zarma-songhaï auquel ils appartiennent. Ce serait ignorer, volontairement, que les persécutés du PPN-RDA étaient aussi bien haoussa que zarma ou autres, que les victimes des geôles de Kountché se recrutaient dans toutes les régions du pays. La vérité est que chacun de ces régimes a meurtri beaucoup de Nigériens sans distinction d'ethnie ou de région. Les tenants de la rébellion, en procédant par cette démarche, se sont engagés, par là même, dans la voie de « l'ethnisation du mal » qui suppose, à terme, une « purification ethnique » de revanche : cela est grave et risque de vider les luttes politiques de tout sens et de toute portée nationale. C'est malheureusement la voie que semblent avoir choisie certains chantres de la cause touarègue qui ne posent le problème qu'en termes de nation et d'identité touarègues, d'exclusion des uns et de privilèges pour les autres groupes ethniques du Niger.

Quant aux revendications territoriales, il ne paraît pas superflu de relever la correspondance des zones revendiquées avec les limites envisagées pour le Sahara français qui a vu son début de réalisation à travers la création de l'OCRS. Cependant, alors que l'OCRS voulait retrancher au Niger actuel environ 1 036 000 kilomètres carrés de sa superficie totale de 1 267 000 kilomètres carrés, en allant jusqu'au lac Tchad, la Coordination de la résistance armée (CRA) a laissé le nord-est et l'est à la rébellion toubou qui sévit dans les parties nigériennes et tchadiennes du Sahara. Elle a cependant incorporé une partie de la rive droite du fleuve, sur environ 140 kilomètres (régions des mines d'or de Téra), donnant une nouvelle dimension territoriale à ses revendications.

La coïncidence, entre le projet français de 1956-1960 et les revendications des années quatre-vingt-dix, éclaire donc sur les motivations des rébellions [cf. *infra*, carte du « *pays touareg* » revendiqué]. Cela peut expliquer la naturelle solidarité ou l'humanitaire « compréhension » dont a semblé jouir la « cause touarègue » dans certains milieux français, même si, au départ de l'installation coloniale, les besoins du moment laissaient peu de respect au Touareg et à son mode de vie. En effet, si « le nomadisme ne semble guère plus compatible que la razzia avec un système étatique moderne pour qui le contrôle des hommes et des ressources est le pivot politique » [Olivier de Sardan, 1984 : 155], le projet colonial se devait d'imposer une sédentarisation et un autre mode de vie aux nomades pour les intégrer au nouveau

Le Niger de la rébellion

Dessin : D. Lawali DGUAM, Niamey

système à mettre en place. Tel est l'esprit du plan de « pénétration touarègue » élaboré à Gao en 1908 :

« L'objectif de la "pénétration touarègue" est essentiellement d'ordre économique et social : mise en valeur d'une vaste région qui, sous le pied touareg, est d'un apport actuel médiocre ; transformation progressive d'une race qui, actuellement, est une non-valeur sociale, une gêne et une menace pour les races voisines plus productives.

Est-ce possible d'enrayer ce fléau ? Oui, en arrêtant inexorablement la descente des Touareg vers le sud ; en les poussant à la sédentarisation dans la zone méridionale déjà atteinte et encore cultivable. En dehors de cela, il ne reste qu'une solution : exterminer la race touareg ; cette solution n'est pas à envisager... » [Richer, cité par Olivier de Sardan, 1984 : 155].

Cette solution extrême se trouvait pourtant être, pour d'autres Français, la meilleure :

« Si nous voulons à toute force rester dans ce pays de sable, il nous faut songer à le pacifier coûte que coûte, sans avoir aucune pitié pour la race touareg qui n'acceptera jamais, à mon sens, de se ranger sous la loi d'un maître qui prêche la paix et le travail. Les Touareg n'ont pas plus de raison d'exister que n'en avaient jadis les Peaux-Rouges.

Malheureusement, le climat du désert et l'être fantastique qu'est le chameau nous créent des obstacles que n'ont pas connus les Américains.

Il est cependant possible de vaincre les difficultés. La guerre européenne terminée, nous pourrions disposer de quelques escadrilles d'aéroplanes. L'envoi de ces puissants engins serait d'un effet radical.

des régions sahariennes, dans un contexte nouveau et avec des moyens beaucoup plus importants, ce qui lui donne aujourd'hui une nouvelle dimension et complique son règlement durable. Fort heureusement, les différents accords de paix ²³, laborieusement négociés, ont permis de mettre fin au conflit armé et toutes les parties concernées ont pris l'engagement solennel de ne plus recourir aux armes en décidant de « tout mettre en œuvre pour éviter toute action susceptible d'engendrer des confrontations dans les zones touchées par le conflit » (ANP, septembre 2000: 15). Le fait que le gouvernement nigérien se soit également engagé à prendre en compte les préoccupations des rebelles, c'est-à-dire la décentralisation administrative, la réinsertion socioéconomique des combattants démobilisés, la réhabilitation des zones touchées par le conflit, ainsi que la signature d'une amnistie en faveur de toutes les personnes impliquées dans les actes commis du fait du conflit, permet d'espérer que la paix ainsi conclue puisse se pérenniser ²⁴.

Cependant, à la lumière de ce qui s'est passé au Mali, au Tchad, en Algérie et au Sahara occidental (entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie), il y a lieu de croire qu'à l'instar de la « question d'Orient », il existe dans la région une question saharienne qui déborde largement les frontières du Niger: elle ne peut, de ce fait, être limitée simplement à un « problème touareg », même si celui-ci a été réellement posé, ni être réglée dans le cadre d'accords de paix avec des groupes armés locaux car, « par un biais ou par un autre, en droit ou en fait, le Sahara sera international ou ne sera pas » (*Le Monde*, 8 septembre 1961: 1). La recherche de solution à cette épineuse question doit, dès lors, impliquer nécessairement tous les pays sahariens et procéder à une définition claire et définitive de leurs rapports avec l'ancienne puissance coloniale.

Même au plan local, compte tenu de l'importance des engagements pris, l'État nigérien, en crise financière et économique grave, doit être soutenu pour espérer pérenniser une paix précaire. Aussi, les grincements de dents provoqués chez les non-bénéficiaires des « faveurs » résultant de l'application des différents accords de paix (intégration à la fonction publique, dans les corps de défense et de sécurité et dans les établissements scolaires et de formation professionnelle, etc.) ne doivent-ils pas constituer une nouvelle source de préoccupation pour d'autres tentations d'aventures? Les anciens rebelles habitués à « vivre sur le pays », peuvent-ils facilement réussir une réinsertion sociale productive? Quel sera le sort des ex-combattants n'ayant pas pu bénéficier des retombées de leur lutte?

23 Ce sont: les accords de Ouagadougou avec l'Organisation de la résistance armée (ORA), paraphés à Niamey, le 24 avril 1995; les accords dits « additionnels » d'Alger signés avec l'Union des forces de la résistance armée (UFRA), le 23 novembre 1997 et les accords de N'Djamena signés avec le Front démocratique pour le renouveau (FDR), signés le 21 août 1998.

24 Le 25 septembre 2000, le Niger a, en effet, célébré, du moins officiellement, à Agadez, la fin de cette rébellion, en brûlant les armes de la discorde remises par les différents protagonistes du conflit.

BIBLIOGRAPHIE

- ADAMOU Aboubacar [1979], *Agadès et sa région*, Niamey, IRSH, (*Études nigériennes*, 44).
- BOURGEOU André [1992], « L'enjeu politique de l'histoire : vision idéologique des événements touaregs (1990-1992) », *Politique africaine*, 48, décembre : 129-135.
- BOURGEOU André [1994], « Révoltes et rébellions en pays touareg », *Afrique contemporaine*, 170, 2^e trimestre : 3-19.
- BOURGEOU André [1995], *Les Sociétés touarègues : nomadisme, identité, résistances*, Paris, Karthala, 542 p.
- BOURGEOU André (dir.) [1999], *Horizons nomades en Afrique sahélienne : sociétés, développement et démocratie*, Paris, Karthala, 491 p.
- BOURGEOU André [2000], « Sahara : espace géostratégique et enjeux politiques (Niger) », *Autrepart*, 16 : 21-48.
- Bulletin du cercle d'Agadès* [août 1960], C.412, d.3, Archives nationales du Niger (ANN).
- Bulletin d'information de l'OCRS* (Paris), par la Direction du JORF, mai 1959.
- Bulletin de renseignements*, hebdomadaire, Bureau d'études de la SDECE.
- CASAJUS Dominique [1995], « Les amis français de la cause touarègue », *Cahiers d'études africaines*, XXXV (1), 137 : 237-250.
- Chronologie politique africaine* [1961], Fondation nationale des Sciences politiques, 5, septembre-octobre.
- CLAUDOT-HAWAD Hélène [1990], « Honneur et politique : les choix stratégiques des Touaregs pendant la colonisation française », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 57 : 11-47.
- CLAUDOT-HAWAD Hélène [1992], « Bandits, rebelles et partisans : vision plurielle des événements touaregs, 1990-1992 », *Politique africaine*, 46 : 143-149.
- CLAUDOT-HAWAD Hélène [1993], *Les Touaregs : portraits en fragments*, Aix-en-Provence, Édisud, 213 p.
- CONFÉRENCE NATIONALE, *Rapport de synthèse : événements dits de Tchintabaraden*, C.1W6, d.096, Archives nationales du Niger (ANN).
- CONFÉRENCE NATIONALE, *Archives de la Conférence nationale*, journées du 3 au 7 septembre 1991, C1w2, d.020, ANN.
- Conférence des cadres du parti* (PPN-RDA), tenue à l'Assemblée nationale, le 2 août 1968, D.5 VS/Ny, Archives sonores de la Voix du Sahel, Niamey.
- COORDINATION DE LA RÉSISTANCE ARMÉE [1994], *Programme-cadre de la Résistance*, Niamey, Nouvelle Imprimerie du Niger, février, 21 p.
- DJIBO Hamani [1985], *Au carrefour du Soudan et de la Berbérie, le sultanat touareg de l'Ayar*, thèse de doctorat d'État (histoire), université de Paris-I.
- DJIBO Mamoudou [1992], *Les Transformations politiques au Niger, 1958-1960*, thèse de doctorat (histoire), université de Montréal, 2 volumes.
- Economist Intelligence Unit*, rapport du 2^e trimestre 1989.
- FUGLESTAD Finn [1973], « Djibo Bakary, the French and the Referendum of 1958 in Niger », *Journal of African History*, 14 (2) : 313-330.
- FUGLESTAD Finn [1983], *A History of Niger, 1850-1960*. Cambridge, New York, New Rochelle, Cambridge University Press, 275 p.
- GAUDIO Attilio [1960], *Le Sahara des Africains*, Paris, René Julliard, coll. « Histoire et Voyages », 290 p.
- GRÉGOIRE Emmanuel [1999], *Touareg du Niger : le destin d'un mythe*, Paris, Karthala, 339 p.
- IDRISSA Kimba [1987], *La Formation de la colonie du Niger, 1880-1922 : des mythes à la politique du « mal nécessaire »*, thèse de doctorat d'État (histoire), université de Paris-VII, 8 vol.
- JACQUEMOND S. [1957], *La Réorganisation du Sahara : problèmes politiques*, Centre des Hautes Études d'administration musulmane, s.n., 18 janvier.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE [1958], « Le Sahara français en 1958 ; 1^{re} partie : inventaire énergétique, minier et industriel », *Notes et Études documentaires*, 2379, 31 janvier : 1-28.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE [1958], « Le Sahara français en 1958 ; 2^e partie : organisation économique et administrative du Sahara », *Notes et Études documentaires*, 2414, 20 mai : 1-26.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE [1959], « La mise en valeur du Sahara », *Notes et Études documentaires*, 2515, 26 février : 17-18.

- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE [1960], « La première explosion atomique française », *Notes et Études documentaires*, 2648, 21 mars: 1-16.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE [1961], « Le cadre institutionnel du développement saharien », *Notes et Études documentaires*, 2801, 31 juillet: 1-19.
- LE RUMEUR Guy [1960], *Le Sahara avant le pétrole*, Paris, Société continentale d'éditions modernes illustrées, coll. « Connaissances de l'Afrique », 332 p.
- MANO Dayak [1992], *Touareg, la tragédie*, Paris, J.-C. Lattès, 217 p.
- Mardi en France: voyage au pays des Touareg*, magazine, FR3, mardi 13 août 1991.
- MINISTÈRE DU PLAN (NIGER) [1985], *Recensement général de la population 1977 : résultats définitifs : rapports d'analyse*, décembre.
- Notice de documentation*, SDECE, du 17 février 1959, C.2220, d.1, CAFOM.
- OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre [1984], *Les Sociétés songhay-zarma (Niger-Mali): chefs, guerriers, paysans...*, Paris, Karthala, 299 p.
- Rapport sur l'arrivée des exodants venant de Libye*, message confidentiel n° 31/CF du 3 août 1988 adressée au président du Conseil militaire suprême (CMS), ANN, C.1w6, d.084.
- Rapport de la Conférence africaine de renseignements d'Alger (23-29 novembre 1959)*, tome 2, fascicule 1, décembre 1959, C.2220, d.1, CAFOM.
- Recueil des principaux renseignements reçus par le bureau d'études de l'AOF*, Haut Commissariat de l'AOF, n° 49, du 24 au 30 septembre 1959.
- SALIFOU André [1989], *Histoire du Niger*, Paris, ACCT- Nathan, 317 p.
- SCHARTZENBERG E. [1991], « Le calvaire des hommes bleus: les nomades du désert menacés de disparition », *Le Figaro*, Paris, mardi 13 août.
- SÉRÉ DE RIVIÈRES Edmond [1965], *Histoire du Niger*, Paris, Berger-Levrault, coll. « Mondes d'Outre-mer », 310 p.
- Statistiques de la population du Niger en 1960*, C.2266, d.4, CAFOM.
- SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS DU SUPÉRIEUR [1994], « Éléments de réponse au programme de la résistance armée », *SNECS Info spécial*, Niamey, Imprimerie des Arts graphiques du Niger, juin, 72 p.
- Tableau des électeurs au 31 décembre 1958* par le bureau du chef du Territoire, C.212, ANN.
- TREYER Claude [1966], *Le Sahara, 1956-1962*, Paris, Société Les Belles Lettres, 344 p.
- Trois millions d'habitants au Niger*, C.1020, d.3619, CAFOM, Agence FOM.
- VERLET Bruno [1974], *Le Sahara*, Paris, Puf, coll. « Que sais-je? », 127 p.
- WERQUIN J. [1978], « Le Niger: province uranifère d'avenir », *Industries et Travaux d'Outre-mer*, 26 (294), mai: 419-421.

Les aspects économiques du grand mariage de Ngazidja (Comores)

Iain Walker *

Le *anda*

Le grand mariage de Ngazidja (Grande Comore) est un phénomène culturel qui régleme la société tout en instaurant une forte cohésion sociale entre les différents domaines qu'il concerne. Connue également sous l'appellation plus correcte de *anda*, « coutume », il rassemble les membres de la société dans un réseau durable d'obligations mutuelles, établissant ainsi les conditions de sa propre survie.

L'origine du *anda* remonte aux temps des premiers peuplements des Comores vers le début du premier millénaire ap. J.-C. [Walker, 2000]. Venus de la côte orientale d'Afrique, ces immigrés ont apporté une institution typiquement est-africaine, celle des classes d'âge; c'est ce système que l'on retrouve actuellement, sous des formes légèrement différentes, sur les quatre îles des Comores. À Ngazidja, l'institution a subi l'influence d'un apport islamique important, géographiquement dif-fus qui, à travers l'île, a établi le mariage comme événement essentiel dans une progression de classe en classe. Cette séquence de classes d'âge se trouve donc partagée en deux cursus, dont l'un est celui des *wanamdji* (« enfants de la ville ») et l'autre celui des *wandruwadzima* (« hommes complets »). Le second est hiérarchiquement supérieur au premier, et le passage de l'un à l'autre se fait dans le contexte d'un mariage coutumier ¹.

Ces deux cursus sont également divisés. Il existe plusieurs configurations selon le village, mais la plus représentative est celle de quatre classes (communément appelées *hirimu*) dans le cursus de *wanamdji* (*washondje*, *wazuguwa*, *wafomanamdji*, *maguzi*) et de deux classes dans le cursus de *wandruwadzima* (*wanazikofiya*,

* Candidat doctoral, département d'anthropologie, University of Sydney, NSW 2006, Australie. Une première version de ce document a été préparée pour le PNUD, Moroni, octobre 1998. Mes recherches à Ngazidja en 1997 et 1998 ont été rendues possibles par les soutiens généreux du Carlyle Greenwell Research Fund, de l'University of Sydney Faculty of Arts Fieldwork Fund for Research Students et d'un UPA de l'université de Sydney. Je remercie ici Sophie Blanchy, Jean-Luc Dubois, Mahmoud Ibrahim, Françoise Le Guennec-Coppens et Anny Sénèque Walker pour leurs commentaires sur des versions provisoires.

¹ Voir Chouzour [1989], pour une description détaillée des structures sociales telles qu'on les retrouve dans le Bambao (région de Moroni) ainsi qu'une description des étapes dans l'*anda*. Malgré les différences entre les régions, les données présentées par Chouzour restent pour une grande partie valables pour toute l'île.

Le cycle vital *

- Prénaisance. Cérémonies pendant la grossesse aux cinquième et septième mois. Chacune des deux cérémonies comprend un repas pour les *wandruwadzima*.

- Naissance. *Usiyo* ou *djaliho*. À la naissance de l'enfant, don d'un bœuf à la famille de la femme. Il est utilisé en partie pour la préparation d'un repas pour les *wandruwadzima*.

- Circoncision. *Imaya*. Une étape essentielle si l'individu est destiné à faire son *anda*. Le repas est offert aux *wandruwadzima*.

Ces cérémonies de prénaisance, naissance et circoncision ne concernent en principe que le premier enfant issu d'un grand mariage.

- L'entrée dans le système de classes d'âge. Un repas, *ziyo za beya*, est offert par le père ou le *mdjomba* (oncle maternel classificatoire) au *hirimu* dans lequel l'enfant va entrer.

- Repas offerts aux pairs à l'occasion d'un changement de *hirimu* à l'intérieur du cursus de *wanamdji*.

Le mariage: les étapes du mariage sont nombreuses et variées mais certaines cérémonies sont reconnues partout dans l'île, même si elles ne sont pas (ou ne sont plus) pratiquées:

- *mwafaka*. Le moment officiel des fiançailles. Il est accompagné par un échange de cadeaux: or, bijoux et une somme d'argent pour *bibi harusi*, vêtements et parfums pour *bwana harusi* **. Il y a également une distribution d'argent pour les *wandruwadzima*.

- *uhanza*. Il s'agit d'une étape dans une série d'événements (*uhanza*, *mawaha*, *pawo*, *mda wa daho*), étape qui, autrefois, suivait l'annonce des fiançailles et accompagnait la construction de la maison ainsi que l'établissement des droits sur les terres. Aujourd'hui, cette fonction est perdue et il ne reste que le repas, lui-même actuellement en voie d'être remplacé par des paiements en espèces. Il concerne les *wanamdji* et est payé par *bwana harusi*.

- *mbe za karamu*. Fête annonçant un prochain mariage qui demande l'abattage d'un nombre de bœufs destinés à être distribués parmi les *wandruwadzima*. Elle est offerte peu de temps avant le mariage par le père de *bibi harusi* si celle-ci est née d'un grand mariage.

- *hwenda dahoni*. Le mariage proprement dit, même si l'union légale a eu lieu plusieurs années auparavant (comme c'est souvent le cas). Il se déroule sur une période de presque trois semaines, de la manière suivante:

Première semaine:

- dimanche. *Djeleo*: distribution rituelle de riz, viande et/ou argent,
- mercredi. *Dine*: repas sur invitation,
- jeudi. *Madjilis*: cérémonie religieuse annonçant le mariage,
- vendredi. *Djaliko*: danse dans les rues du village,
- samedi. *Twarabu*: danse des hommes.

Deuxième semaine:

- dimanche. *Zifafa*: entrée formelle de *bwana harusi* dans la maison nuptiale,
- dimanche au samedi. Repas pour toutes les classes d'âge,
- mercredi. *Ukumbi*: sortie de *bibi harusi*.

Troisième semaine:

- dimanche. *Dumbuso*: repas sur invitation,

– lundi. *Ntswa shenda* (neuvième jour): remise de bœufs et vêtements à la famille de *bibi harusi*.

Avec le *hwenda dahoni*, le cycle du mariage s'achève. Par la suite, un homme commence à entreprendre le cycle de ses enfants (naissance, circoncision), tout en augmentant son propre statut à travers celui-ci, et en continuant à préparer des cérémonies à son propre compte :

- *harusi*. Abattage de bœufs au profit de ses pairs.
- *mbe ya mfomamdji*. Encore un abattage de bœufs afin d'accéder au premier rang de *wandruwadzima*, celui de *wafomamdji*.

Finalement, et suite aux grands mariages de ses enfants, de ses nièces et de ses neveux, un homme achève son voyage coutumier.

* Cette liste est un résumé général du cycle vital et n'est forcément qu'une esquisse, du fait que les détails varient de région en région et même de village en village; elle ne comprend que les étapes principales.

** *Bibi harusi*: nom donné à la mariée durant le déroulement des cérémonies. *Bwana harusi*: nom donné au marié.

wafomamdji). Le passage d'une classe à l'autre s'effectue à travers l'offre de prestations, surtout de repas, aux autres individus impliqués dans le système. Notons qu'autrefois, ces prestations étaient offertes collectivement par tous les membres d'une classe. Cependant, depuis quelques décennies, les modalités de passage de classe ont subi des modifications. Par exemple, dans un premier temps, les membres du cursus supérieur (*wandruwadzima*) ont commencé à remplir leurs obligations individuellement; plus tard, les *wanamdji*, eux aussi, ont commencé à agir à titre individuel. Cela implique que, si dans la majorité des villages les trajets sociaux restent collectifs, dans quelques-uns, et notamment en milieu urbain, ils s'effectuent individuellement.

Cette progression sociale comprend donc une série de prestations, souvent onéreuses, qui s'étalent sur toute une vie, et dont le mariage n'est qu'une partie, même s'il s'agit de la partie la plus importante. Or, on peut diviser cette série en séquences, chacune correspondant à un moment de passage dans la vie d'un individu². Le *anda* est un cycle ouvert qui demande une participation intergénérationnelle; nous avons donc retenu comme point de départ l'origine biologique d'un individu, c'est-à-dire la conception. Toutefois, les premières cérémonies du cycle du *anda* sont organisées par les générations précédentes, qui en bénéficient. Ce n'est qu'à partir de la circoncision et l'entrée dans une classe d'âge qu'un individu commence lui-même à acquérir une identité sociale.

2 Notons que chaque événement comprend souvent des prières ou d'autres manifestations d'ordre religieux. Il s'agit ici de relever uniquement les événements qui donnent lieu à des débours.

Les échanges économiques : analyse quantitative

Le *anda* comprend des échanges à caractère économique; ces échanges peuvent être quantifiés. Les chiffres qui suivent ont été relevés à Itsandra-Mdjini en 1997 lors du mariage de la fille aînée d'un fonctionnaire retraité, donc d'une famille aisée. Le mari, d'origine hadrami, avait reçu une formation technique et était pilote de ligne. Ces chiffres sont donc ceux d'un mariage plus coûteux que la moyenne, mais ne sont pas exceptionnels en milieu urbain. Toutefois, des commentaires fondés sur d'autres événements de ce type nous permettront d'en indiquer les variantes.

Échanges directs

Les échanges directement liés aux prestations du cycle du mariage concernent tous les dons immédiats des cérémonies: achats de nourriture, de boissons, de vêtements et d'or. S'il ne s'agit pas de grandes dépenses en elles-mêmes, prises ensemble (et un homme est tenu de préparer plusieurs repas pendant sa vie), on constate que le montant total peut être important.

Le repas le plus courant, pour un homme, consiste à faire manger ses pairs: c'est le repas de base du *anda* qui peut être offert aux *wanamdji* ou aux *wandru-wadzima* selon le cas. Dans une ville de 2000 habitants, il faut prévoir 100 kg de riz, en s'attendant à ce que 80 individus viennent manger. Les frais s'élèvent à 150 000 francs³ pour un repas traditionnel, 200 000 francs pour un repas « moderne » (avec salades, et davantage de légumes et de desserts).

De tels repas sont maintenant à l'ordre du jour dans le *anda*, mais avec l'influence occidentale, on constate de plus en plus de *dine*⁴, offerts par la famille de *bibi harusi*. Cinq cents invités en moyenne sont présents à ce repas, qui ne rentre pas encore dans la coutume proprement dite et dont les frais s'élèvent à des sommes importantes. Un *dine* de prestige peut coûter environ un million de francs, tout compris.

Il y a d'autres dépenses alimentaires, comme les gâteaux et les boissons offerts lors des cérémonies religieuses (*madjilis*) ou à la maison du couple lors de l'arrivée (constante) de visiteurs. Ainsi, pendant un *hwenda dahoni*, la famille de *bibi harusi* dépensera près de 700 000 francs pour le sucre, la farine, l'huile, le beurre et le lait condensé, nécessaires pour la préparation des gâteaux. De plus, lors d'un *madjilis*, chaque invité recevra un sac contenant un paquet de gâteaux et une boisson: on peut compter 400 000 francs de gâteaux et 250 000 francs de boissons pour un *madjilis* de taille.

Les échanges de cadeaux (surtout des vêtements, mais également des articles de toilette, des chaussures, des montres, des objets de bureau et des lunettes) deviennent de plus en plus onéreux. Un mariage de peu de moyens consistera en un échange de cadeaux qui comprend, pour *bwana harusi*, des habits coutumiers tels

3 Tous les prix sont exprimés en francs comoriens: 1 euro = 500 KMF (taux approximatif).

4 Du français « dîner », et prononcé ainsi, nous l'avons rendu en shingazidja car sa signification ne correspond plus au champ lexical du mot français. Il s'agit d'un repas qui peut avoir lieu à midi ou le soir.

que le *dragla* (500 000 francs), le *djoho* (175 000 francs), deux *kandzu* (15 000 francs la pièce), deux *kofiya* (50 000 francs la pièce), une canne (10 000 francs), un *mharuma* (10 000 francs), deux paires de chaussures (12 500 francs la paire), deux *ikoi* (3 000 francs). Sont compris également des produits de toilette : rasoirs, savonnettes, shampoings, et ainsi de suite, et le total se chiffre facilement à un million de francs.

Un mariage avec très peu de moyens omettra peut-être le *dragla*, contribuant ainsi à une importante diminution des frais mais, lors du mariage d'Itsandra, les cadeaux étaient beaucoup plus nombreux : davantage de couvre-têtes, par exemple (*kiemba*, *halifia*, *kofia shada* et quatre *kofia*), et davantage d'habits (quatre vestes, deux *bushuti* et cinq *kandzu*). Le tout se chiffre aux alentours de 1 300 000 francs. Notons que ces échanges de cadeaux font l'objet d'une surenchère, surtout dans la ville de Fumbuni où, à l'heure actuelle, on offre des appareils électroménagers, une chaîne stéréo et, depuis cinq ans (et selon les moyens), une voiture.

Deux échanges encore complètent cette liste : l'offre d'une parure d'or par *bwana harus*i et la dot. L'or offert au mariage d'Itsandra se montait à deux millions de francs : parure importante mais non exceptionnelle. La dot, traditionnellement sous forme de bœufs, se fait de plus en plus en espèces ou en pièces d'or : celle d'Itsandra était en espèces, et se chiffrait à 3,5 millions de francs. S'il s'agit de pièces d'or, le minimum est d'un *powni*, qui vaut 35 000 francs à Dubaï et 50 000 francs à Moroni. Le maximum offert à Moroni jusqu'à ce jour monte à 150 pièces. On trouve également des *bwara*, pièces d'or valant (socialement) cinq *powni*⁵.

Échanges indirects

Il s'agit essentiellement de services et de produits auxquels on fait appel pendant les cérémonies : frais de taxis, photographe, musiciens, location de chaises et de tables, sonorisation et systèmes d'éclairage, location d'une scène lors d'événements tels que la sortie de la mariée (*ukumbi*), location d'un groupe électrogène, si besoin est, et distribution d'argent destiné aux fins « techniques ». Cette dernière catégorie comprend des contributions aux frais de fonctionnement du village, tels qu'une enveloppe pour l'entretien de la mosquée et une petite somme pour l'individu qui répond au téléphone public. Elle peut s'élever à 50 000 francs.

À Itsandra, la location de chaises et de tables, surtout pour le *madjilis* et le *dine*, a coûté 275 000 francs, et celle de la vaisselle, 45 000 francs. Le coût du groupe électrogène, des lampes, du carburant et de la main-d'œuvre s'est chiffré à 180 000 francs, tandis que les frais de scène d'*ukumbi* coûtaient 40 000 francs, les rideaux qui servaient à protéger le lieu de festivités 125 000 francs, le photographe et le cameraman 150 000 francs, et les musiciens au *madjilis*, 40 000 francs. Encore une fois, le total n'est pas loin d'un million de francs.

5 Un *powni* (du mot anglais *pound*) est une pièce d'or de 8 mg, le plus souvent un souverain britannique, d'une valeur nominale d'une livre. Actuellement, les pièces sont de 21 carats et frappées aux Émirats. Quant au *bwara*, il en existe deux variétés : l'une est une pièce américaine de 33 g, l'autre, une pièce britannique de 40 g. La pièce américaine (*double eagle* d'une valeur nominale de 20 dollars) vaut 160 000 francs ; la pièce britannique est une pièce de 5 livres et vaut 205 000 francs.

Échanges accessoires

Les échanges accessoires comprennent les cotisations durant les danses et les autres activités pendant les festivités, échanges qui n'impliquent pas forcément les acteurs principaux. Tout mariage donne lieu à des manifestations périphériques, principalement des danses, mais il y a également, par exemple, des échanges entre femmes lors des préparatifs culinaires. Ces échanges de petits montants (de l'ordre de 5 000 francs) servent à l'achat d'ingrédients ou de bois de cuisson, ou encore des formes de paiement de services, et peuvent être exigés dans des circonstances « imaginaires ». Par exemple, si un passant marchait sur le pied d'une femme, il serait tenu à lui payer les « frais d'hospitalisation ».

Plus importantes encore sont les cotisations lors des danses. Il s'agit des danses d'associations de femmes, celles du quartier et celles auxquelles appartiennent les femmes impliquées dans le mariage (*bibi harus*, sa mère, ses sœurs et ses tantes maternelles) : pendant ces danses, les adhérentes autant que les passantes sont appelées à fournir une contribution financière. Au moins huit danses se sont déroulées lors du mariage d'Itsandra ; les associations ont reçu des sommes allant de 45 000 francs à 1 080 000 francs, pour un montant total de 3 550 000 francs.

À quoi sert cet argent ? Les fins sont nombreuses. Certaines associations achètent des chaises ou de la vaisselle, objets qui seront utilisés ou loués lors des mariages. Il y a également l'achat d'instruments de musique ou de sonorisation, lesquels seront utilisés à nouveau dans le contexte des mariages. Cet argent peut encore servir à la construction d'un foyer où se dérouleront les activités de l'association (prières, danses) et qui abritera, peut-être, une bibliothèque ou une école coranique – toutefois, à l'heure actuelle, à Itsandra, aucune association féminine n'a achevé son foyer. Enfin, d'autres associations ont un usage plus individuel de cet argent qui, partagé entre les adhérentes, sert le plus souvent à l'achat de vêtements ou, tout simplement, comme argent de poche.

Rare à Itsandra mais répandu partout ailleurs, le *twarabu*, danse spectaculaire du samedi soir, permet de recueillir, auprès des danseurs, des contributions, qui se chiffrent toujours en millions. Cet argent est destiné uniquement aux musiciens et à l'association dont ils dépendent : il peut servir au développement communautaire, mais certains musiciens continuent à l'investir dans l'achat d'instruments de musique et d'accessoires correspondants.

Échanges coutumiers

« Même si tu es pauvre, tu peux faire ton *anda* », dirait un *mngazidja*⁶. Cette phrase reflète une réalité sociale, celle de l'endettement qui est caractéristique des échanges économiques coutumiers. Nul besoin qu'un homme amasse une fortune afin d'effectuer les dépenses ci-dessus énumérées, car dès l'annonce de son mariage, il reçoit les contributions financières des membres de son entourage. Ces contributions, souvent de l'ordre de 10 000 ou 20 000 francs, peuvent être beaucoup plus élevées, selon la nature du lien existant entre *bwana harus* et le donateur. Il

6 Individu originaire de Ngazidja, pl. *wangazidja*.

ne s'agit pas de dons, mais de crédits, établis ou remboursés: si *bwana harusi* est jeune, ce seront pour lui de nouvelles dettes; s'il est plus âgé et a déjà contribué à d'autres mariages, il bénéficiera plutôt de remboursements. Notons qu'un « remboursement » peut être plus élevé que la dette originale: l'excédent sera alors transmis comme dette à la génération suivante.

Tous les dons et contre-dons sont maintenant inscrits dans un cahier, lequel est gardé soigneusement à la maison familiale. Il existe plusieurs variétés de cahiers: le cahier de *bwana harusi*, le cahier de sa sœur (si elle aussi choisit de recevoir des dons) et le cahier familial. Ces cahiers comptabilisent les entrées et les sorties d'argent. Cet argent sert non seulement aux dépenses du mariage, mais également à financer (par exemple) le départ d'un membre de la famille à l'étranger, que ce soit en pèlerinage ou afin de poursuivre des études.

Plus l'individu est proche de l'un ou l'autre des mariés, plus important sera le cadeau attendu. Les dons de la famille proche, surtout du *mdjomba*, comprennent d'office des bœufs; quant aux autres individus, des sommes d'argent plus ou moins importantes en sont attendues. Lors du mariage d'Itsandra, la famille de *bibi harusi* a reçu 8 bœufs, 34 chèvres, 1 500 kg de riz et 2,9 millions de francs en espèces. Tous les bœufs, et une bonne partie du reste, étaient offerts par les membres de sa lignée; notons que ces chiffres n'incluent pas ce qui a été offert par la famille de *bwana harusi*.

Il y a d'autres dépenses coutumières, comme les paiements offerts lors de la réception des cadeaux: en effet, la coutume exige que les cadeaux offerts lors d'un *anda* soient « payés » par le bénéficiaire; les paiements ainsi effectués reflètent la valeur sociale et non la valeur économique du don. À Itsandra, ces sommes dépassent déjà largement les 100 000 francs, et lors d'un *hishima* (offre de cadeaux à *bwana harusi*) à Fumbuni – où il n'est pas rare d'offrir une voiture – les paiements dépassent facilement le million de francs. En 1997, à Fumbuni, un *hishima* a été « payé » 6,5 millions de francs – dont quelque 50 000 francs pour les porteurs de cadeaux. Ces paiements sont effectués tout au long des événements.

Il conviendrait aussi d'ajouter les frais des services traditionnels: paiements des orateurs, du *kadhwi*⁷ (ou *mufti*) et de tout individu impliqué dans le bon déroulement des cérémonies. Ces chiffres varient d'une ville à une autre, mais un bon orateur peut recevoir 100 000 francs, le *kadhwi*, 10 000 francs et les témoins, 5 000 francs chacun.

Échanges de longue durée

La principale dépense de longue durée est la construction d'une maison. La société comorienne est matrilineaire et uxorilocale. Traditionnellement, les filles d'une femme résidaient dans la maison appartenant à sa lignée et leurs époux y résidaient après le mariage; actuellement, sous l'influence française, les filles se font construire leur propre maison, au frais du *mdjomba* ou du père⁸. La construction

7 Juge musulman, de l'arabe *qadi*.

8 Voire du mari, ce qui est de plus en plus le cas si le couple réside en France.

peut s'échelonner sur une dizaine, voire une vingtaine d'années. Ces maisons en construction sont ainsi visibles sur toute l'île.

Quantifier les frais de construction d'une maison à travers le temps n'est pas facile et serait d'une utilité douteuse: des milliers de briques à 250 francs la pièce, quelques tonnes de ciment, tuyauteries, câbles, charpentes, tôles, bref, tout ce que la construction d'une maison comporte, sans oublier la main-d'œuvre, payée ou non. Le total atteint facilement plusieurs millions, voire des dizaines de millions de francs. Échelonnés sur une période de vingt ans, ces frais ne sont pas forcément perçus comme des frais de mariage, mais tombent plutôt sous la rubrique de frais généraux de vie: après tout, tout individu a besoin d'un logement. Toutefois, les frais d'ameublement sont directement liés au mariage: même si la maison a été achevée quelques années auparavant, cet ameublement fait partie des préparatifs pour l'entrée officielle du couple. Ces frais s'élèvent à presque trois millions de francs dans le cas d'Itsandra.

La constitution d'un capital fait également partie du parcours vers le mariage: cotisations, dons, établissement de dettes, mais également thésaurisation de l'argent et, surtout, de l'or. Le mode de constitution de ce capital est fonction du lieu de résidence du couple: à Ngazidja, cela se fait à travers les prestations coutumières et la thésaurisation; dans la communauté expatriée en France, c'est par épargne, durant plusieurs années.

Échanges externes au cycle du mariage

La communauté expatriée en France est à l'origine des transferts vers les Comores d'un capital qui représente un tiers des recettes nationales (un chiffre égal à la fois à la valeur des exportations et à celle de l'aide internationale). Cette communauté serait de l'ordre de 65 000⁹ individus. Elle était autrefois composée d'hommes seuls qui économisaient afin de pouvoir rentrer à Ngazidja et y effectuer leur mariage. Aujourd'hui, il s'agit plutôt de familles, suite à l'évolution des lois sur l'immigration en France où, depuis 1981, est autorisé le regroupement familial. Toutefois, les contacts avec l'île d'origine sont étroits et tout homme qui n'a pas encore fait son *anda* ne pense qu'à le faire. Notons qu'il n'est pas possible de faire son *anda* à l'étranger et que tout *mngazidja* est obligé de rentrer au village afin de se décharger de ses obligations sociales en offrant des repas collectifs à ses pairs.

De ce fait, il existe un lien très fort entre la communauté expatriée et l'île. Des associations villageoises se trouvent à la fois en France et aux Comores, et il existe, en permanence, un flux d'argent de France vers les Comores. Cet argent sert au développement villageois: l'entretien de la mosquée, la construction d'une école, les fournitures scolaires, la construction de centres de santé et l'achat de médicaments. Ce flux devient nettement plus important aux mois de juillet et

9 Il est très difficile d'estimer le nombre de Comoriens résidant en France, car beaucoup sont sans papiers. De plus, il faut encore définir ce qu'est un « Comorien ». De ce fait, les chiffres officiels du gouvernement français sont trop bas [Blanchy, 1998], mais le chiffre, souvent cité, et souvent sans justification, de 100 000 me semble, par contre, trop important. En m'appuyant sur les textes de Blanchy [*op. cit.*] et de Nidhoim [1993], j'avancerai donc un chiffre de 65 000. Sur cette question, voir aussi Vivier [1999].

août, mois de vacances d'été en hémisphère nord, au cours desquels les « je viens ¹⁰ » arrivent en masse afin d'effectuer leurs propres mariages ou participer aux mariages des autres.

Ce lien est donc d'une importance inestimable. En temps de crise, les transferts d'argent de France deviennent l'une des principales sources de revenus. Et bien que cet argent ne soit pas entièrement destiné au financement des cérémonies coutumières, ces transferts se font grâce à la cohésion sociale qui découle du mariage. Ce n'est pas un hasard si, en France, la grande majorité des Comoriens sont des *wangazidja*, qui vivent en appartements loués (souvent des HLM) sans y investir, tandis que les *wandzwani* ¹¹ vivant en France ont davantage tendance à acheter une maison et à s'y installer.

Les échanges économiques : contexte historique

Si la nature du mariage en tant que phénomène ostentatoire, et événement coûteux, est reconnue depuis au moins le début du XX^e siècle ¹², des chiffres exacts sont difficiles à établir. La mémoire et la tradition orale parlent de mariages peu chers : une vieille femme d'Itsandra rappelle qu'au début de la colonisation, un mariage se faisait avec 500 francs, oubliant peut-être qu'en 1914, le riz populaire se vendait à 25 centimes le kilo et qu'un bœuf valait 60 francs français. D'autres parlent non de l'argent mais des bœufs, citant des chiffres nettement plus élevés qu'actuellement : 40, voire 60 bœufs abattus lors d'un *mbe za karamu* à la fin du XIX^e siècle.

Il est probable que le mariage d'antan n'ait pas été moins onéreux, mais il était moins répandu et donc les effets économiques globaux étaient moins importants. En effet, le *anda* ne concernait que le fils et la fille aînés d'une famille libre, excluant donc une bonne partie de la population, cadets et esclaves – rappelés qu'à Ngazidja, l'esclavage n'a été aboli qu'en 1904.

Plus récemment, les étapes du *anda* ont été décrites dans plusieurs études [entre autres, Abdourahim, 1983, 1984; Chouzour, 1989; Blanchy, 1996; Rouveyran, Djabiri, 1968; Shepherd, 1977] et leurs fonctions sociales analysées. Mais leurs aspects économiques n'ont souvent été considérés que de manière périphérique. Rouveyran et Djabiri [1968] ont été les premiers à tenter une estimation – une dot de 30 000 francs (réduite par rapport aux 100 000 francs à 150 000 francs quelques années auparavant); 1 000 francs à 2 000 francs pour les porteurs; des cadeaux pour *bwana harusu* estimés à une valeur de 25 000 francs (ce dernier aussi en baisse, par rapport aux 50 000 francs à 100 000 francs antérieurs); et ainsi de suite. Or, ils n'ont ni établi un chiffre global, ni quantifié les frais des événements (achats des services et produits), ni chiffré les échanges périphériques au mariage.

Quelques années plus tard, Shepherd [1977] estimait les frais d'un mariage à quelque 5 millions de francs, tandis qu'Ali Soilihi, tout en dénonçant le mariage,

¹⁰ Ainsi appelés car, en réponse aux questions sur leurs intentions lors des fêtes aux pays, ils répondent « je viens ».

¹¹ Individus originaires de Ndzwani, sing. *mdzwani*.

¹² Cf. arrêté du 2 mai 1914 réglementant l'abattage des bœufs et des cabris dans la province des Comores.

parlait d'un chiffre global de 10 millions de francs [Lafon, 1990]. Mais ni l'un ni l'autre n'ont dévoilé leurs modes de calcul. Toutefois, ces sommes semblent en proportion avec les chiffres actuels, compte tenu de l'inflation : avec un PNB par personne de 38 000 francs en 1977 contre un peu plus de 250 000 francs actuellement, ces mêmes chiffres s'élèveraient aujourd'hui entre 35 millions de francs et 70 millions de francs. Si ces estimations proviennent du milieu urbain, elles sont tout à fait acceptables dans le contexte, surtout en ce qui concerne les chiffres d'Ali Soilihi, qui avait pour but de démontrer (et de dénoncer) le caractère ostentatoire de ce phénomène ¹³.

Plus récente encore, une étude FNUAP/FAO faite sur le village de Bangwa Kuni (dit rapport Decock, dont un extrait se trouve en annexe VI de Chouzour [1989]) donnait de nombreux détails en chiffrant un mariage et en dénommant les dépenses de chaque côté, famille de *bwana harusu* et famille de *bibi harusu*. Les dépenses de la première s'élevaient à 3 563 950 francs, celles de la seconde à 2 155 000 francs – un total de quelque 5,7 millions de francs. Ce chiffre ne tenait compte que des dépenses proprement dites du mariage, c'est-à-dire les échanges directs, dans un laps de temps bien défini. Toutefois, l'étude montre bien l'ampleur d'un mariage dans un milieu typique hors de Moroni et, qui plus est, décrit le contexte social et la nature des liens économiques entre les acteurs.

Il est clair que chiffrer un mariage d'une telle façon suscite bien des commentaires. Dans un premier temps, il n'est pas facile de relever chaque dépense : les frais de taxi du frère de *bibi harusu* qui part à Moroni à la recherche d'un électricien seraient vite oubliés et sûrement pas relevés. Et s'ils étaient relevés, devraient-ils être considérés comme une dépense réelle du mariage ? Si oui, serait-ce encore une dépense si le frère profitait du trajet en taxi pour visiter son cousin ? Et s'il rendait visite à son cousin et en profitait pour voir l'électricien en même temps ? Il s'agit d'un exemple un peu poussé, certes, mais qui montre que, parmi les frais de mariage, certains n'en sont pas à proprement parler, tout en contribuant au bon déroulement des événements. Un exemple plus pertinent est celui des frais de déplacements pour le mariage : ainsi un couple venant de France pour faire son *anda*, accompagné de ses trois enfants, du frère du marié, sa femme et leurs enfants, va collectivement payer quelques millions de francs pour les billets d'avion qui vont donc apparaître comme frais de mariage.

La compréhension de la nature du cycle des prestations est également essentielle dans toute tentative de chiffrer le mariage. Comme le relève l'étude de Bangwa Kuni, si la famille de *bwana harusu* dépense 3 563 950 francs et celle de *bibi harusu* 2 155 000 francs, cela révèle plus précisément que, tout compris, la famille de *bwana harusu* a donné presque deux millions de francs à la famille de *bibi harusu*. La famille de *bibi harusu* n'a donc dépensé que 155 000 francs de sa poche et le mariage a coûté moins de quatre millions de francs. Cette façon de compter la même dépense plus d'une fois est, en partie, à l'origine des chiffres élevés qui sont cités lorsqu'on parle du grand mariage. Si les *wanamdji* de la ville ont collectivement contribué au fonds de *bwana harusu* pour une somme d'un million de francs, et que

13 Pendant la période révolutionnaire (1976-1978), Ali Soilihi a essayé de supprimer le *anda*.

Cycle d'échanges de l'anda



celui-ci l'offre à son tour à *bibi harusi*, qui paie ses dettes auprès du commerçant qui a fourni le riz, cuisiné à l'intention des *wanamdji*, quelle somme a été dépensée ? Une liste des dépenses détaillerait un don de 1 million de francs pour les *wanamdji*, un don de 1 million de francs de la part de *bwana harusi*, une dépense de 1 million de francs pour *bibi harusi*, et l'offre d'un repas important aux *wanamdji*, d'une valeur de 1 million de francs : soit un total, entièrement erroné, de 4 millions de francs. Ce cycle est bien connu : un commerçant n'hésitera pas à accorder un crédit à la famille de *bibi harusi* lors d'un mariage, sachant très bien que *bwana harusi* lui offrira de quoi payer ladite note ; mais il serait difficile de trouver un commerçant qui en ferait autant pour *bwana harusi*, ce dernier étant obligé de tout payer au comptant et en espèces.

Le caractère social des échanges

Tous ces échanges sont codifiés et déterminés dans un contexte social dont les règles du jeu ne sont pas forcément celles d'une économie formaliste : choix de bœufs vivants et non viande commercialisée ; choix de boissons en boîtes (importées) et non en bouteilles (production locale) ; choix d'or neuf et non d'occasion. Car il est surtout question d'honneur, d'établir ou d'affirmer sa place dans la hiérarchie sociale du village et, donc, de se comporter de la façon dont on s'attend à ce que l'on se comporte. Des dons et des contre-dons, des prêts et des négociations qui sont d'habitude un préalable au positionnement social peuvent également donner lieu à des subterfuges, surtout là où l'apparence est tout.

Rien de plus facile, dans un contexte où l'honneur de tout le monde est en jeu, pour que les deux familles se mettent d'accord : par exemple, on annonce une dot qui s'avère beaucoup plus élevée que la somme qui se trouve dans l'enveloppe ; on peut même louer des pièces d'or, comme cela s'est passé récemment à Moroni. Dans ce cas, la somme de 250 000 francs était suffisante pour louer 100 *powni*, au tarif de 2 500 francs le *powni*, ce qui était nettement moins cher que de les acheter et de les revendre ensuite¹⁴. Ces *powni* ont été présentés publiquement à la famille

de *bibi harusi*, puis rendus le lendemain à *bwana harusi* qui, à son tour, les a rendus au propriétaire. Mais l'honneur est resté intact : 100 *powmi* ont bien été offerts.

Le bœuf fait partie intégrante du mariage. Tout comme dans les sociétés d'Afrique orientale, d'où le *anda* tire ses origines, la société de Ngazidja accorde une importance symbolique au bœuf. Si, à Moroni, il est devenu rare de voir un bœuf pendant un mariage, il n'en est pas de même à la campagne où le bœuf constitue encore la dot et où l'abattage et le partage des bœufs sont un élément central des cérémonies. Les bœufs sont de préférence d'origine locale, bien que certaines personnes commencent à louer les qualités des bœufs malgaches, dont l'importation comble les insuffisances locales du marché des bœufs.

Toutefois, cette socialisation des bœufs ne s'est pas développée sans un appui externe. Au XIX^e siècle, Ngazidja était un pays exportateur de bœufs : quelque 700 têtes étaient exportées annuellement, principalement sur le Mozambique. Si ce chiffre ne semble pas être important, notons qu'actuellement, le parc de bétail s'élève à 23 000 têtes et qu'avec un taux de reproduction de l'ordre de 15 %, on obtient 3 500 têtes annuellement : 20 % de la production annuelle aurait donc été exportée. Même si le parc de bœufs avait été plus important à l'époque, les contraintes environnementales impliquent que les chiffres n'auraient pas été très différents¹⁵.

Dans les années vingt, les autorités coloniales à Madagascar, colonie dont les Comores étaient une province, ont interdit l'exportation de bœufs, principalement en raison des pertes dues aux mauvaises conditions lors des expéditions en boutre, mais également pour répondre aux besoins de la grande île. L'arrêt de l'exportation de bœufs de Ngazidja aurait donc provoqué une augmentation de la consommation locale, de l'ordre de 20 %. De plus, pour diverses raisons d'origine sociale¹⁶, le *anda* prenait déjà plus d'importance à l'époque, et davantage de bœufs étaient destinés à l'abattage coutumier.

On constate donc une socialisation du bœuf. Objet à la fois économique et social, le bœuf est devenu au fil des années un objet social dont la valeur « réelle » importe peu. Pour des raisons symboliques, un bœuf voué à des fins coutumières doit être du pays et vivant (afin d'être abattu sur place et partagé selon une hiérarchie strictement respectée [Blanchy, *op. cit.*] : donc un bœuf de 350 kg se vend 600 000 francs, tandis que la viande importée est vendue 1 250 francs le kilo sur les marchés de la capitale.

Facilité et modernité sont également des critères lors des dépenses du mariage. Les gâteaux importés et emballés sont à la fois plus faciles à manipuler et plus prestigieux que les gâteaux traditionnels comoriens préparés à la maison. Il en est de même pour les boissons. Bien que l'on puisse servir un verre à chaque invité, l'offre de boissons commerciales devient préférable à plusieurs niveaux : prestige, certes, mais également facilité de préparation et de transport. L'offre de boissons en canettes ou en cartons permet aussi à l'invité de les emporter.

14 À Moroni, le *powmi* est vendu à 50 000 francs chacun, mais racheté à 40 000 francs.

15 Selon Legros [1909], le parc de bétail aurait été moins important au XIX^e siècle.

16 Ces raisons comprennent l'extension du *anda* aux classes sociales et aux individus jusqu'alors tenus à l'écart (esclaves, fils cadets), ainsi qu'une expression plus importante du *anda* comme réaction à la colonisation. Voir, entre autres, Chouzour [1989] et Shepherd [1980].

Le phénomène Coca-Cola est une des manifestations les plus frappantes de la conjoncture de la société de consommation et du *anda*, même si elle n'est pas la plus onéreuse. Un mariage, qui comprend plusieurs cérémonies où il faut qu'une boisson soit offerte à chaque personne, donne lieu à l'achat de plusieurs milliers d'unités. Lors des festivités de la saison 1998, l'approvisionnement en bouteilles de Coca-Cola, venant de l'usine de Patsy à Ndzwani, était assuré par la société Coca-Cola de Moroni. Cependant, les préférences lors des mariages se sont portées sur les canettes importées. Les critères purement économiques ne semblent pas jouer: une caisse de 24 canettes se vend autour de 6200 francs tandis qu'un cageot de 24 bouteilles¹⁷, consignes comprises, coûte 6000 francs. Le retour des consignes rend le prix largement plus intéressant: 3600 francs le cageot, soit moins de 60 % du prix des canettes.

Les raisons de cette préférence pour les canettes sont multiples: le frein principal, cité à plusieurs reprises, est la difficulté de rendre les bouteilles consignées¹⁸. Ont été également relevés le manque d'ouvre-bouteilles, les risques de casse et les difficultés de transport. Les bouteilles sont livrées en cageots, volumineux, demandant obligatoirement une position verticale; les canettes, par contre, sont disponibles en palettes, emballées sous plastique, faciles à porter et à caler dans un coin de taxi-brousse. Effectivement, le responsable local de la société Coca-Cola a confirmé que, si des achats de bouteilles ont eu lieu, il s'agissait en majorité de clients de Moroni. Quant à l'ouvre-bouteilles, Coca-Cola le fournissait gratuitement.

Les effets macroéconomiques

Si les préférences lors de l'achat de boissons démontrent une logique économique compréhensible, elles ont aussi un impact sur le contexte macroéconomique, car les produits d'importation utilisés lors de ces fêtes coutumières constituent une dépense nationale importante. Certaines importations sont difficiles à éviter, vu l'incapacité de la production locale à satisfaire la demande: par exemple, les denrées alimentaires essentielles telles que riz, farine et sucre. D'autres produits d'importation ne peuvent être remplacés, comme les pellicules photographiques ou le carburant.

Par contre, il est clair qu'un bon nombre des produits d'importation ne sont pas essentiels (économiquement, sinon socialement): les cadeaux tels que chaussures, voitures, eaux minérales, gâteaux, Coca-Cola. Certains pourraient être remplacés par des produits locaux (gâteaux, eaux), d'autres sont des dépenses ostentatoires et, en toute probabilité, ne seront pas fabriqués localement dans un proche avenir (voiture, chaînes stéréo), d'autres encore sont d'une utilité reconnue et pourraient également être remplacés, à la faveur d'un développement industriel, par des produits de fabrication locale (chaussures, savonnettes, dentifrice). Toutefois, le

17 La plupart des canettes sont de 340 ml, les bouteilles contiennent 300 ml, mais peu d'acheteurs tiennent compte de ces différences de contenu.

18 Ceux qui ont choisi l'option bouteilles semblent ne pas s'inquiéter de ce problème. Certains ont considéré la consigne comme un cadeau offert, d'autres ont pu récupérer les bouteilles après un repas.

prestige lié à l'achat des produits d'importation et le profil économique actuel du pays présentent un frein aux tentatives d'industrialisation locale.

Cependant, une partie importante des produits est effectivement d'origine locale, notamment les produits agricoles frais tels que les fruits, les légumes, les féculents, le tabac, les chèvres, les poissons et la majorité des bœufs. Toutes ces dépenses contribuent positivement à l'économie nationale. À cette liste, on peut ajouter les produits de fabrication locale, dont les matériaux de base sont tantôt d'origine locale, tantôt d'origine étrangère, ainsi que les services et les objets de location: produits artisanaux, habits traditionnels, tables et chaises, musiciens, électriciens et photographes. À travers ces produits et ces services, le *anda* véhicule un dynamisme économique sans lequel le pays souffrirait d'autant plus.

Le *anda* : positif ou négatif ?

Établir un chiffre, un bilan global du mariage, serait en ignorer les maintes ramifications, irremplaçables et essentielles dans la gestion de la vie à Ngazidja, et qui ne relèvent pas du seul domaine économique. Les effets du *anda* tels que la gestion du quotidien, la structuration villageoise, le maintien d'une cohésion sociale et l'établissement de systèmes de gouvernance à l'échelle locale et régionale, sont des bénéfices inquantifiables mais dont l'absence aurait certainement des effets économiques coûteux.

Toutefois, il est possible d'établir un chiffre qui indique l'ordre des flux financiers concernés. Au mariage d'Itsandra, les dépenses de la famille de *bibi harusi* s'élevaient à 17 millions de francs, dont 10 millions de francs portaient sur des achats de caractère local et 7 millions de francs sur des achats entièrement importés. Compris dans l'élément local, il y avait des objets de fabrication locale dont les matériaux étaient importés: on peut donc estimer que les fournitures du mariage étaient équitablement partagées entre des importations et des produits locaux. Le profil des dépenses de *bwana harusi* était similaire, exception faite de l'or qui, de plus en plus, est acheté dans les pays arabes (et, bien évidemment, produit ailleurs). Cela ne devrait pas poser de problème, à condition de libérer le capital qui se trouve actuellement thésaurisé sous la forme de pièces d'or et de bijoux.

Finalement, on peut se rappeler que, si la valeur des importations annuelles est de 25 milliards de francs, les transferts d'argent en provenance de la communauté comorienne vivant en France s'élèvent à quelque 12 milliards de francs par an, une somme qui est presque égale à la moitié de la valeur des importations¹⁹. Même si une bonne partie de ces importations est destinée à la consommation coutumière, on peut néanmoins affirmer que sans ces transferts, le fardeau financier du pays serait encore plus lourd à porter.

19 Chiffres de la Banque centrale, pour l'année 1996.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDOURAHIM Said [1983], *Mariage à Ngazidja, fondement d'un pouvoir*, thèse de III^e cycle, université de Bordeaux-III, 338 p.
- ABDOURAHIM Said [1984], « Le mariage coutumier dans l'île de Ngazidja », *Ya Mkobe*, 2 : 3-6.
- BLANCHY Sophie [1996], « Le partage des bœufs dans le mariage coutumier de la Grande Comore », *Journal des Africanistes*, 66 (1-2): 168-202.
- BLANCHY Sophie [1998], « Les Comoriens, une immigration méconnue », *Hommes et Migrations*, 1215 : 5-20
- CHOUZOUR Sultan [1989], *Le Pouvoir de l'honneur, essai sur l'organisation sociale traditionnelle de Ngazidja et sa contestation*, thèse de III^e cycle, Paris-Inalco.
- LAFON Michel [1990], *Paroles et Discours d'Ali Soilihi, président des Comores 1975-1978*, Paris, Inalco, Travaux et Documents du CEROI, n° 9.
- LEGROS Charles [1909], *La Grande Comore 1884-1909*, rapport à la Commission sénatoriale relative à l'annexion des Comores.
- MOHAMED Nidhoim [1993], *Les Apports financiers des émigrants à la Grande Comore*, mémoire de fin d'études, ENES, Mvouni.
- ROUYERAN Jean-Claude, DJABIRI Ahmed [1968], « Le "Dola N'kou" ou grand mariage comorien », *Revue Tiers Monde*, 9 (33): 95-127.
- SHEPHERD Gillian M. [1977], « Two Marriage Forms in the Comoro Islands: an Investigation », *Africa*, 47 (4): 344-59.
- SHEPHERD Gillian M. [1980] « The Comorians and the East African Slave Trade », in James L. Watson (ed), *Asian and African Systems of Slavery*, Berkeley, University of California Press: 73-99.
- VIVIER Géraldine [1999], *Les Migrations Comores-France. Logiques familiales et coutumières à Ngazidja*, thèse du 3^e cycle, université de Paris-X Nanterre.
- WALKER Iain [2000] « Réflexions sur l'histoire du peuplement de Ngazidja », *Ya Mkobe*, 6-7 : 19-25.

Notes de lecture

Christian COMELIAU

*Planifier le développement : illusion
ou réalité ?*

Louvain-La-Neuve et Paris, Academia-Bruylant et L'Harmattan, 2001, 118 p.

Ce livre est d'actualité en ces temps de rejet de la mondialisation sauvage *. L'auteur répond en effet au refus actuel de la planification et du développement que le développement ne peut pas résulter du simple recours aux forces du marché, comme le prétend l'idéologie internationalement dominante. D'ailleurs, les ultralibéraux étatistes imposent l'ajustement dans une perspective de moyen terme et promeuvent ainsi, mais en silence, le modèle de développement à long terme qu'ils préconisent.

Christian Comelieu, dont la thèse (Mouton, 1969) portait déjà sur la planification au Congo et qui a travaillé dans de nombreuses organisations internationales, propose au contraire de mieux comprendre les échecs passés de la planification du développement pour en tirer les leçons. Pour cela, il se livre à un bilan des expériences des planifications française, indienne et africaines. Toutes ont vécu leurs heures de gloire dans les années cinquante et soixante, pour entrer en crise dans les années soixante-dix et quatre-vingt et n'exister plus que de façon purement rituelle. En Inde notamment, les plans n'ont pu réaliser un progrès continu et ont été amenés à répéter indéfiniment leurs objectifs de base. Aujourd'hui, les objectifs de développement ont cédé la place à ceux de l'ajustement, qui ne sont pas ceux qui étaient considérés comme prioritaires jusque-là. Certains pays africains ont

mené, après les indépendances, de très sérieuses tentatives d'organisation de leur développement à moyen et long termes. Les planifications africaines ont eu trois caractéristiques: d'être une liste de projets d'investissement, de prétendre à l'exhaustivité et de ne pas être envisagées en termes d'arbitrage entre les intérêts concurrents de divers groupes sociaux. Malgré la diversité des situations, elles ont souffert des mêmes maux: l'éloignement croissant par rapport à la réalité économique, sociale et politique ainsi que l'absence de priorités clairement établies, qui n'est que la conséquence du refus de considérer la planification pour ce qu'elle est, à savoir un processus de choix politique.

La logique de libéralisation actuelle a deux défauts principaux: 1) elle induit un mode de développement excentré, où les choix sont décidés par des technocrates internationaux; 2) elle méconnaît les besoins collectifs, qui ne sont pas l'agrégation de finalités individuelles, mais se caractérisent par l'indivisibilité et l'impossibilité de l'appropriation privative, comme l'avait déjà formulé Paul Samuelson. Le développement réclame au contraire l'organisation d'une économie mixte utilisant les mécanismes de marché mais faisant aussi une large part à l'intervention publique. Cette organisation exige elle-même une méthode de rationalisation systématique des décisions dans le domaine de l'économie publique et dans celui plus large des stratégies globales de développement, afin de prendre en compte l'ensemble de leurs décisions économiques, sociales et écologiques. La théorisation générale proposée se situe au niveau des principes normatifs plus que des techniques de programmation. Elle insiste principalement sur la nécessité de la négociation de choix politiques entre des solutions réalistes d'un point de vue économique, c'est-à-dire permettant la meilleure allocation de ressources publiques limitées.

* Texte écrit le 6 août 2001, après les affrontements meurtriers de Gènes.

Ce petit livre clair, solidement documenté et bien argumenté, ouvre donc de nouvelles perspectives pour créer une mondialisation à visage humain.

Arlette Gautier

Alessandro STELLA
*Histoires d'esclaves sur la péninsule
Ibérique*

Paris, éditions de l'École des hautes études
en sciences sociales, 2000, 211 p.

Ce livre, issu de recherches dans les fonds des archives diocésaines de Cadix, essentiellement pour la période 1682-1729, et synthèse d'études locales peu connues, veut lutter contre l'occultation de l'existence de l'esclavage dans la péninsule Ibérique, rappeler les conditions d'existence de ces esclaves et surtout les réhabiliter comme sujets de leur vie. On occulte souvent l'existence de l'esclavage en Europe. Alessandro Stella tente de démontrer qu'aux XVI^e et XVII^e siècles, l'esclavage représentait une part importante de la population dans la péninsule Ibérique. Entre 750 000 et 800 000 esclaves y auraient été déportés entre 1450 et 1750. « L'essor de l'esclavage aux XVI^e-XVII^e siècles est suivi d'un lent et progressif déclin du phénomène au XVIII^e siècle jusqu'à son épuisement au cours de la première moitié du XIX^e siècle » [p. 78]. Les livres paroissiaux de la cathédrale de Cadix indiquent que les esclaves représentent 8 % des baptêmes, les pourcentages vont de 13,7 % en 1682-1689 à 2 % 1720-1729, et pour les enterrements de 15 % à 5,5 % [p. 52]. Du fait du sous-enregistrement, les enfants notamment n'étant jamais enterrés chrétiennement, l'auteur en conclut néanmoins que les esclaves représentaient 15 % de la population en 1682-1729. Les pourcentages de 1720-1729 pourraient faire conclure que, dès le début du XVIII^e siècle, ce phénomène n'était plus que marginal. De plus, Cadix n'est peut-être pas très représentative, étant un point de redistribution vers l'Amérique. Ces chiffres doivent être comparés avec ceux d'autres sociétés esclavagistes : l'Antiquité classique, l'Amérique des plantations, l'Indonésie et la Thaïlande des XVIII^e-XIX^e siècles et de l'Afrique occidentale française en 1804 (où de 25 % à 50 % de la population était esclave). Longtemps, la majorité des esclaves de la péninsule Ibérique eurent la peau blanche. Étaient razzisés des Guanches des Canaries,

des Maghrébins, des Turcs, des habitants des Balkans et du Proche-Orient. Ainsi, des Musulmans sédentarisés depuis de longue date en Espagne (25 000 à 30 000) furent capturés par des bandes castillanes de chasseurs d'hommes, dont la moitié des chefs de famille dans la localité de Véra. Après le premier chargement d'esclaves africains en 1441 vers le Portugal, cette déportation s'intensifia, souvent pour être ensuite revendue vers l'Amérique. Bien que l'auteur ne présente pas globalement ces données mais les ventile par décennie et par catégories ethniques et sexuelles, ce qui pour d'aussi petits effectifs les rend peu lisibles, il semblerait que les « Nègres » et métis soient très majoritaires dès le début de la période étudiée*.

Les esclaves étaient considérés comme des instruments dotés de voix, des marchandises, voire des animaux car ils étaient comptés parmi eux : on pouvait acheter deux mules ou trois chevaux pour le prix d'un esclave. Ils occupaient une grande gamme d'occupation : surtout domestiques, mais ils représentaient un tiers à un demi des galériens et étaient également travailleurs des mines, où ils étaient enchaînés sauf au fond des puits. Ces dernières catégories mouraient très rapidement. Les esclaves étaient aussi des objets sexuels, notamment les femmes barbaresques, ce qui a pu parfois leur permettre d'être libérées, voire dotées. Les femmes sont en général un peu plus prisées que les hommes, sauf pour les « Négrresses ». Là aussi, le traitement statistique des prix de 295 esclaves vendus à Séville de 1579 à 1584 n'est guère convaincant : ainsi le rapport hommes/ femmes et le prix moyen sont calculés sur quelques cas pour certaines catégories (deux cas pour les Turcs, un pour les Blancs), ce qui n'a guère de sens, alors que des regroupements auraient été plus éclairants [p. 103].

Ce livre veut de plus montrer les esclaves et affranchis agissant comme sujets, en retraçant leur vie telle qu'elle est décrite dans les dossiers de mariage, de procès verbaux, de testaments, issus principalement des fonds des archives diocésaines de Cadix, à la différence des approches fondées sur les registres

* Ainsi, il y avait, en 1682-1689, 204 « Nègres », 7 Barbaresques, 13 Turcs, un Indien, 70 *pardos* (métis) et 543 non précisés sur un total de 824 personnes inhumées (320 hommes et 504 femmes), dont 688 esclaves et 41 affranchis [p. 55].

paroissiaux ou les actes de vente et d'affranchissement, où l'esclave ne serait qu'un objet. Pour cela, il rend aux personnes concernées, même à titre posthume, leur dignité individuelle, en les appelant par leur nom. Il montre que l'intégration était plus facile pour les Turcs ou les Barbaresques, du fait du racisme anti-africain. Ceux-ci, cependant, ont pu constituer des réseaux ethniques, comme le montrent les témoins de mariages ** ou de procès, ainsi que l'existence de confréries qui existaient partout et étaient surtout constituées par des affranchis. La confrérie des Noirs de Cadix avait ainsi obtenu la licence d'enterrer ses morts, de demander l'aumône, de sortir en procession, de sacrifier leur église et d'y faire nommer un curé. Cependant, elle fut dépouillée et n'obtint pas la restitution de ses prérogatives malgré un long procès (1724-1784) car elle avait fait réaliser un retable figurant douze Noirs agenouillés.

Les dossiers de mariage montrent les obstacles que rencontraient les esclaves pour se marier quand leur maître s'y opposait, et cela malgré l'implication de l'Église qui faisait parfois mettre en prison, à la demande des esclaves femmes, les esclaves hommes se déroband à une promesse de mariage qu'ils avaient faite. On ne voit pas cependant d'esclaves obtenant leur libération parce que leur maître les avait séduites, comme cela a été le cas à Lima (Hünefeldt). Le mariage était un peu plus facile pour les affranchis. Ceux-ci n'étaient pas toujours heureux : ainsi des femmes obtinrent le droit à la séparation parce que leur homme se saoulait et les battait.

Les esclaves rêvaient de liberté, une minorité obtint tout au plus l'affranchissement, qui les maintenait dans une certaine sujétion. 10 % se rachetèrent à un prix nettement supérieur au prix du marché, 23 % parce que « vieux et de peu de services » : les maîtres n'avaient ainsi pas à les nourrir. Des femmes et des enfants furent libérés à cause de liens sexuels et affectifs. Peu de ces affranchis dépassèrent le seuil de la survie : Stella n'a trouvé que 70 testaments, 54 issus de femmes, dont seule la moitié lègue quelque chose à leur famille, souvent il est vrai décimée par la mortalité.

** Cependant, la moitié des témoins sont des Blancs de souche populaire qui signent moins souvent de leur nom que la moyenne des Blancs de cette période.

Il s'agit donc au total d'un livre particulièrement intéressant pour la comparaison à mener sur les sociétés esclavagistes et plus généralement sur les rapports sociaux à l'œuvre dans les différentes sociétés, même s'il se perd parfois dans les détails au détriment de lignes de force, que ce soit au niveau des statistiques calculées ou des récits de vie d'esclaves. Une présentation générale des cas issus des archives de Cadix (esclaves ou affranchis, occupation, statut matrimonial, motifs d'apparition dans les archives) et d'éventuels biais de sélection aurait été utile.

Arlette Gautier

Georges ROSSI
L'ingérence écologique
Environnement et développement rural
du Nord au Sud
 Paris, CNRS Éditions, Coll. Espaces et
 milieux, 2001, 248 p.

Georges Rossi insiste sur le décalage entre les perceptions du développement et de l'environnement des décideurs du Nord et celles des populations du Sud dont les activités productives sont « mises en projet ». L'argumentation s'appuie sur une impressionnante compilation de cas.

L'argumentation est convaincante et emporte facilement l'adhésion. Dix ans après la conférence de Rio, on sait bien que l'invocation d'un développement durable n'a guère amélioré les modalités d'intervention. Les orthodoxies scientifiques qui justifiaient, et justifient encore, par exemple, la lutte contre l'érosion et contre la pratique de la défriche brûlis sans connaissance des systèmes agraires locaux sont reprises désormais au nom de l'environnement. On saura gré à l'auteur de les mettre à mal avec une certaine jubilation. On ne peut que le suivre quand il rappelle qu'un écosystème est le plus souvent socialement et économiquement déterminé. Que les forêts ne produisent pas seulement du bois, mais abritent aussi des sociétés originales qui ont su en faire des mosaïques subtiles de productions variées, répondant à leurs besoins et respectant les fonctions de conservation du sol et de l'eau. D'une manière générale, sans contraintes extérieures, il est montré que les populations gèrent bien leur milieu, avec invention et adaptabilité, et les exemples abondent où ce sont justement les interventions de dévelop-

pement qui ont détruit les ressorts sociaux de cette dynamique.

Le problème reste cependant bien celui du développement. L'ingérence écologique, telle qu'elle est réellement traitée dans ce livre, se confond avec la continuation des pratiques du développement. On peut regretter la mise en scène des méchants développeurs contre un Sud homogène et victime, et le refus de prendre au sérieux les conséquences des changements globaux. Ce parti pris sert la polémique mais interdit une approche plus complexe.

D'où vient donc ce sentiment d'insatisfaction lorsque l'on referme le livre ? Sans doute de la prise de conscience que ce livre marque une époque déjà révolue. Celle des années quatre-vingt où les chercheurs s'enthousiasmaient devant la créativité des populations rurales à tirer profit de leur environnement. Celle où l'on croyait encore à la figure de l'écologiste spontané, à la capacité des militants du développement durable à élaborer d'autres projets qui intégreraient les exigences du développement, la protection de l'environnement et les enseignements des savoirs locaux.

Il semble que nous soyons passés maintenant à un autre débat qui a malheureusement relégué les expériences locales de gestion des ressources au second plan. La mondialisation est désormais bien le premier facteur limitant de la coviabilité des écosystèmes et des sociétés. La généralisation des droits de propriété sur la biodiversité, sur les émissions de gaz à effet de serre, sur l'eau, etc., a globalisé les enjeux sur les ressources et ouvert le débat des modes de participation et de représentation des citoyens. L'ouvrage n'aborde pas ces questions d'aujourd'hui.

Richement documenté – on aurait aimé un index, car la multiplication des exemples de gestion de ressources par les sociétés rurales de tous les continents donne un peu le tournis –, ce livre se lit avec plaisir et nostalgie.

Catherine Aubertin

Serge LATOUCHE

*La déraison de la raison économique
Du délire d'efficacité au principe
de précaution*

Albin Michel, 2001, 224 p.

toute la planète. Le fil conducteur est fourni par Athéna, déesse de la sagesse, qui aurait donné jour à deux enfants : la prudence, le raisonnable (la *phronesis*) s'opposant à la raison géométrique, le rationnel (le *logos epistemonikos*). De là, l'auteur a beau jeu de montrer les limites et méfaits de la rationalité technoscientifico-économique de l'*homo economicus* que nous sommes censés être et de nous exhorter à renouer avec la prudence, dont le principe de précaution pourrait être la manifestation prometteuse d'un retour sur la scène de la modernité.

Car ce rationnel nous vient du siècle des Lumières, de la recherche des hommes à légitimer leurs décisions par des lois qui seraient naturelles et intangibles. Lié historiquement à l'expansion de la pensée occidentale, ce rationnel devait régir tous les peuples. L'échec du développement, la généralisation des problèmes d'environnement globaux, la perte du contrôle démocratique sur la technoscience en sont autant de produits néfastes.

L'enjeu du retour du raisonnable ? Ce serait de réaffirmer l'éthique dans l'échange social et donc de permettre de concevoir une refondation de la démocratie. C'est un enjeu d'importance alors que la mondialisation n'offre pas de mécanismes de régulations à l'échelle internationale autres que le marché, poussant ainsi à toujours plus de violence. La question de la constitution et de l'expression d'une opinion publique internationale qui se réclame de la solidarité face au pouvoir économique, aux institutions financières et aux représentants des États est devenue aujourd'hui primordiale. Les manifestations anti-globalisation qui s'expriment lors des sommets mondiaux de négociation sur l'avenir de la planète l'illustrent. Le recours au raisonnable semble impératif.

L'argumentation emprunte toutes les formes de rhétoriques. On passe d'une revue de presse digne de militants anti-OGM à une réflexion philosophique aristotélicienne avec (en annexe ?) une nouvelle lecture de *La Grande Transformation*, livre culte des économistes hétérodoxes. On reconnaîtra ici les thèmes et le style propres à l'auteur. Ses ruptures de ton, le foisonnement des exemples (servis par de solides références bibliographiques) peuvent agacer. Ils peuvent au contraire rendre la lecture plus attrayante et atteindre un public plus large.

Catherine Aubertin

On trouvera dans ce livre la réunion de divers articles consacrés à dénoncer la prétention de l'économie à régenter l'ensemble de la vie sur

Almamy Maliki YATTARA, Bernard SALVAING
*Almamy, une jeunesse sur les rives
 du fleuve Niger*

Brinon-sur-Sauldre, Grandvaux, 2000, 448 p.

L'ouvrage de référence est le premier des deux tomes de souvenirs laissés par un grand maître de l'oralité africaine, Almamy Maliki Yattara, un Peul du Guimballa, une région de la boucle du Niger localisée au sud-ouest de Tombouctou, au Mali. Ces souvenirs ont été patiemment recueillis, à travers quelque quatre-vingts heures d'enregistrement, par un historien du Centre de recherches africaines de l'université Paris-I, Bernard Salvaing, au cours d'une quête qui dura près de vingt ans et qui finit par établir entre le traditionniste du Sud (à la fois conteur, historien, guide, maître coranique, marabout...) et l'universitaire du Nord une forte amitié. La lecture de ce premier tome de ce que sont donc, en quelque sorte, les « mémoires » de cet ancien collaborateur d'Amadou Hampâté Ba est tout à fait passionnante et à même d'intéresser un public beaucoup plus large que celui des chercheurs africanistes à laquelle appartient leur transcripteur.

Le premier volet de ces mémoires se lit, en effet, avant tout comme une histoire de vie – en l'occurrence, en attendant que sorte le second tome, de celle du premier quart de siècle d'existence du héros, né aux environs de 1922 –, une vie pleine d'aventures, que la conjonction des talents de conteur d'Almamy Yattara et d'écrivain de Bernard Salvaing restitue dans un récit qui se lit par moments comme un roman de cape et d'épée. Almamy Yattara en est, certes, l'acteur central. Mais il y a aussi la société qui est la sienne – ou plutôt les sociétés qui ont forgé son identité, puisque ce descendant de Touaregs devenus Peuls est le fruit de contacts culturels complexes, à l'image de ce que fut l'Afrique du XIX^e siècle, pas toujours de tout repos dans la boucle du Niger, dans la mouvance d'un islam conquérant et somme toute assez peu tolérant; une société sur laquelle le colonisateur français essaie alors de conforter son autorité et qui, malgré les apparences, ne lui offre que très peu de prise. Il y a enfin – et surtout – ce cadre géographique fabuleux du Guimballa, un milieu naturel fait de terre et d'eau, dont la population, à l'aide de techniques culturelles appropriées et fort ingénieuses, arrive à tirer le meilleur. Ce sont les relations entre l'homme et ce milieu, mais aussi entre l'homme et le

divin (l'islam étant ici la référence première, comme code éthique mais aussi comme règle juridique en matière d'aménagement de l'espace), que le narrateur évoque dans son récit, avec un luxe de détails qui font de ce travail une source d'information de première main sur les multiples facettes de la vie quotidienne dans cette partie du continent africain à une époque où elle n'était pratiquement pas encore affectée par les apports du monde extérieur.

Mais cet ouvrage de mémoires est aussi l'occasion pour Bernard Salvaing, à travers une postface, des notes, un lexique et une bibliographie tenant en quelque 60 pages, de situer les souvenirs évoqués dans leur contexte historique – présent comme passé –, anthropologique, religieux..., en éclairant le récit de la profonde connaissance qu'il a du milieu humain appréhendé, en particulier de son grand savoir sur l'islam. Les notes ainsi présentées ne sont jamais pour autant lisibles que par les seuls « savants », mais permettent par contre d'éclairer de façon subtile et judicieuse (ce que lui autorise notamment sa parfaite maîtrise de la langue arabe) une réalité qui n'est pas toujours simple. Un ouvrage qui se prête en définitive à une double lecture: littéraire, en tout premier lieu, d'une tranche de vie dont on suit le déroulement avec une attention toujours soutenue; scientifique, en second lieu, d'une chronique qui nous fait découvrir de l'intérieur l'histoire d'un pays à un moment crucial de son cours, à travers le face-à-face notamment (quelquefois cocasse) entre l'islam et l'appareil colonial français.

Alfred Schwartz

Roger BOTTE (éd.)
 « L'ombre portée de l'esclavage. Avatars
 contemporains de l'oppression sociale »
Journal des Africanistes
 tome 70, fascicules 1-2, 2000, 413 p.

À l'heure où l'Afrique succombe à des guerres interethniques, à des épidémies, à l'ajustement structurel et à un désintérêt croissant de la part des anciennes puissances coloniales, ce numéro spécial du *Journal des Africanistes* pourrait sembler politiquement très incorrect. En effet, « l'ombre portée de l'esclavage » ajoute sa pierre à la série des vicissitudes et malheurs qui frappent l'Afrique contemporaine. Échappant toutefois à l'afro-pessimisme que la persistance de ce phénomène pourrait

susciter, ce numéro est stimulant car il rassemble des regards croisés qui se complètent souvent : d'un côté, une anthropologie de Soi, une analyse de l'intérieur, proche de l'expérience vécue du stigmaté de l'esclavage, de l'autre côté, une anthropologie de l'Autre, une analyse éloignée de l'expérience, d'ordre *étique*, du référent esclavage dans le travail domestique et le travail salarié, partagent la majorité des contributions. Je mettrai à part les trois articles abordant le phénomène de la traite de l'ancienne côte des Esclaves aux Antilles en regrettant le fait qu'ils ne dialoguent pas avec les analyses de l'esclavage interne sur le continent africain. Il ne fait nul doute que l'esclavage y a laissé des séquelles et des stigmates qu'il aurait été intéressant de comparer à celles qui parasitent les rapports sociaux en Afrique subsaharienne. Sans adhérer à un schéma évolutionniste, on peut penser que les idéologies statutaire et raciste ne sont pas étrangères l'une à l'autre.

L'excellente introduction de Roger Botte relate comment le discours *étique* des chercheurs africanistes a toujours privilégié le discours *émique* des groupes dominants, considérant toujours la société étudiée du haut de la pyramide sociale en « méconnaissant totalement le caractère autonome de l'ordre social que la communauté servile pouvait ou peut revêtir » [p. 25]. Une empathie rarement remise en cause des africanistes avec l'idéologie dominante des groupes étudiés les a conduits à occulter et occulter encore des institutions considérées comme un vestige de primitivisme, tels le cannibalisme rituel, les sacrifices humains, l'abandon des vieillards ou la sexualité. Hormis l'ouvrage de Claude Meillassoux sur l'esclavage précolonial, l'étude de ce phénomène est singulièrement absente du paysage de la recherche en sciences sociales. Là encore, il s'agit moins d'analyser le fait social dans sa diversité que de mobiliser une théorie économique marxiste.

Roger Botte rappelle fort pertinemment que « l'abolition de l'esclavage et sa disparition progressive en tant qu'institution ou système s'effectuent sous une action exogène, celle de l'État colonial. C'est le pouvoir colonial qui, par l'émancipation sociale, transforme, en principe, les esclaves en égaux de leurs anciens maîtres. Or cette émancipation se réalise non seulement dans une société politiquement assujettie, la société colonisée, mais les Africains n'en sont nullement les acteurs » [p. 29]. Cette absence de participation des

acteurs africains explique en partie comment les stigmates de l'esclavage perdurent dans de nombreuses sociétés ouest-africaines. Pudiquement classé dans la catégorie fourre-tout du primitivisme et de ses séquelles, l'esclavage continue d'être nié ou intériorisé par la majorité des acteurs sociaux.

Trois thèmes principaux se dégagent des quinze contributions à ce numéro du *Journal des Africanistes* :

1) l'esclavage comme composante d'une idéologie statutaire totalitaire dans de nombreuses sociétés subsahariennes (soninké, wolof, haal-pulaaren, etc.) qui, pour certaines d'entre elles, ont en outre la spécificité du nomadisme (Touareg, Peul du Niger et Baggara du Soudan);

2) l'esclavage comme mode de production permettant de passer de la conquête à la colonisation du Nouveau Monde;

3) la question de la valeur du travail à travers l'exploitation des petites bonnes dans les centres urbains en Afrique et en Europe, valeur dont le référent est assimilé à l'esclavage dans le cas du travail salarié à Madagascar. La violence et l'ostracisme dont sont victimes les descendants d'esclaves en Afrique subsaharienne ou en France opèrent au cœur même de l'identité humaine. Le témoignage de Yaya Sy, ancien ouvrier chez Renault devenu anthropologue certainement par volonté de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans l'esclavage chez les Soninkés est particulièrement éloquent. En dépit de l'effondrement des structures sociopolitiques locales depuis la période coloniale, les stigmates qui entourent les anciens esclaves et leurs descendants persistent, y compris dans le contexte des migrations internationales. La reproduction sociale en termes de hiérarchie et d'exclusion perdue en France pour les descendants d'esclaves à travers le refus des autres groupes statutaires de s'allier matrimonialement à eux, la négation de leur droit à un enterrement décent au pays en dépit de leur cotisation aux caisses de migrants et le barrage systématique à leur rencontre pour accéder à des hautes fonctions religieuses. Il est intéressant de noter le paradoxe de l'islam en Afrique subsaharienne, religion qui prône l'égalité de tout musulman devant Dieu, qui pourtant a figé la mobilité sociale dans de nombreuses sociétés après les dernières révolutions maraboutiques du XIX^e siècle.

C'est d'ailleurs dans les pays où l'islam est aujourd'hui une religion d'État que les descendants d'esclaves sont les plus mobilisés pour

accéder à une véritable citoyenneté. Ainsi, en Mauritanie et au Niger, les descendants d'esclaves se constituent en ethnie nouvelle pour contourner la logique statutaire qui les fige au plus bas de l'échelle sociale (cf. El Arby Ould Saleck, Ousmane Kamara, Mahaman Tidjiani Alou). Néanmoins, cette ruse, si elle permet aux anciens esclaves de devenir des êtres humains libres, ne remet pas en cause la logique hiérarchique statutaire qui stigmatise encore de nombreux segments dans certaines sociétés. Penda Mbow, descendante du groupe statutaire des tisserands et devenue un temps ministre de la Culture au Sénégal, s'insurge à juste titre de l'injustice faite, en particulier dans les sociétés wolof et haalpulaar, aux membres des anciens groupes d'artisans-artistes qui, en dépit de destins individuels souvent mieux réussis socialement, continuent de souffrir d'un grand mépris.

Le refus ou l'incapacité des différents pouvoirs en place depuis le XIX^e siècle de remettre en cause l'idéologie des trois ordres (libre/artisan/esclave) qui parasite les rapports sociaux dans de nombreuses sociétés n'explique pas entièrement, à mon sens, sa persistance. Aux raisons historiques indéniables, s'ajoute une raison sociologique beaucoup plus perverse dont le concept dumontien d'idée-valeur définie comme englobement des contraires, inversion et segmentation, pourrait rendre compte. Observant la relation entre idées et valeurs, Louis Dumont (1983) note que celle-ci varie selon le type de culture. Dans la société moderne, la valeur est avant tout une valeur individuelle et se distingue des faits, ce qui n'est pas le cas dans les sociétés non modernes. À partir du fameux exemple de la paire droite/gauche, il montre comment celle-ci est indissolublement à la fois une idée et une valeur, soit une idée-valeur qui, dans notre société, s'est décomposée: en effet, la droite et la gauche sont incluses dans un rapport au corps dans son entier et si aujourd'hui il n'y a plus dévalorisation de la main gauche, c'est parce que nous avons tendance « à décomposer la relation originelle en séparant les valeurs des idées et en général des faits, ce qui signifie que nous séparons idées et faits des tous dans lesquels ils se rencontrent en réalité » [p. 240]. Or, dans une partie des sociétés africaines subsahariennes contemporaines, une logique statutaire totalitaire continue de dominer les rapports sociaux: les êtres humains de statut inférieur (artisan et esclave) peinent à accéder à la liberté des échanges matrimoniaux parce que leur

identité statutaire, idée-valeur insécable, subsume leurs autres identités sociales. Le recours de ces groupes à l'ethnisation pourrait être considéré comme une ruse qui déplace le problème sans l'évacuer. En effet, l'essentialisme sous-jacent à tous les mouvements néoethniques alimente bien souvent une idéologie de l'idée-valeur insécable. Heureusement, les initiatives qui éclosent ça et là en Mauritanie et au Niger posent aussi leurs revendications en l'élargissant à la question des droits de l'Homme et du Citoyen, c'est-à-dire en les transformant en revendications d'ordre politique.

Avant la colonisation du continent africain, l'esclave marchandise existait dans l'ensemble des sociétés présentées dans ce recueil. De la Mauritanie à Madagascar, une typologie plus ou moins élaborée y distinguait l'esclave acheté, l'esclave hérité en bien et l'ennemi transformé en esclave, des autres esclaves. Pourtant, comme le rappelle Roger Botte dans son introduction, la référence à l'esclavage dans le champ des sciences sociales concernait avant tout la traite transatlantique, l'odieux commerce tenu par les Européens pour coloniser le Nouveau Monde. On pourrait considérer la traite négrière comme un des premiers grands réseaux d'internationalisation des échanges. Des trois contributions concernant la traite, seul l'article de Serge Lam Fouck sur les sociétés créoles des départements français laisse entrevoir les stigmates de l'esclavage dans les politiques coloniales de la France. Une politique d'assimilation jusqu'à son rejet par les Créoles dans la décennie qui précède la seconde guerre mondiale a permis de refouler le fait esclavagiste et de diviniser par exemple l'abolitionniste français Victor Schoelcher. Comme si l'abolition de l'esclavage avait eu valeur d'absolution de l'ignominie qu'a été l'esclavage. Pour ce qui est de la traite vue du Bénin (Nassirou Bako Arifari) ou du Togo (Kodjo Koffi) à travers les politiques de la mémoire des gouvernements actuels, on peut regretter une approche qui ne rend pas compte du sort des descendants d'esclaves dans le paysage social contemporain. Au Bénin, par exemple, beaucoup d'anciens esclaves ont intégré l'ethnie brésilienne à Ouidah et Porto Novo. À l'instar de l'analyse historique de l'esclavage dans les sociétés créoles, les deux contributions sur la traite vue d'Afrique ne rendent pas compte des préjugés ou du racisme présents du fait de l'esclavage.

Si on observe couramment un durcissement, un repli identitaire en contexte migratoire, il

est d'autres logiques conséquentes à la mondialisation des échanges. Le cas des petites bonnes d'Abidjan – cas qui pourrait s'étendre à d'autres villes africaines – est révélateur du télescopage entre deux logiques sociales et de ses effets pervers. Une logique familiale traditionnelle de solidarité entre le monde rural et le monde urbain à travers l'échange de biens et de services a été supplantée par une logique néolibérale et paternaliste dans laquelle le travail domestique des mineures perd toute valeur d'échange et se transforme de fait en esclavage. L'échange traditionnel faisait compenser les travaux domestiques par une formation scolaire ou professionnelle. Aujourd'hui, ce sont souvent des liens de parenté fictive qui unissent les petites bonnes à leurs patronnes. La valeur symbolique du vivre en ville ou en Europe paraît annihiler la valeur du travail domestique, comme le révèlent les récents scandales parus dans les médias en France ou ailleurs. Les patrons esclavagistes semblent s'étonner à chaque fois du procès qui leur est intenté, comme s'il s'agissait d'un malentendu culturel, et non pas d'une exploitation capitaliste néolibérale injustifiable. Céline Manceau Rabarijoana dresse l'état des lieux de la situation juridique en France et nous rappelle fort pertinemment que l'esclavage des enfants n'est pas un problème culturel à reléguer aux pays en voie de développement, mais un phénomène qui concerne toute la planète avec l'internationalisation des échanges.

L'article de Christine Rafidinarivo Rakotolahy sur le référent de l'esclavage à Madagascar nous semble une excellente piste pour comprendre les stigmates qui marquent le travail salarié, assimilé au tribut de guerre de la période précoloniale et à la corvée de la période coloniale. C'est une autre vision du travail et de sa valeur à laquelle les travaux de Marx et Engels ne nous avaient pas habitués et qui, peut-être, pourrait éclairer ce qui se passe en Afrique et ailleurs.

Emmanuelle Kadya Tall

Claude PAIRAULT, Jean BENOIST
*Portrait d'un jésuite en anthropologue,
entretiens*

Paris, Karthala-Presses de l'UCAC,
2001, 209 p.

De l'effort scientifique de compréhension de la réalité des pays du Tiers Monde participe la propre évaluation de notre travail de cher-

cheur. J'ai déjà, ici même, parlé de l'ouvrage d'Alliot, récits sur l'itinéraire du fondateur de l'anthropologie juridique. Nous avons dans les mains un ouvrage d'un genre qui y confine et qui vise lui aussi à comprendre les personnes qui ont fait de la recherche dans l'outre-mer africain, et comment cette recherche fut faite. Nous trouvons aussi ici une longue réflexion sur l'anthropologie [p. 54, 63, 171...] et l'observation participante [p. 58 *sq*], exposé de contraintes que pourront méditer de jeunes générations d'anthropologues pressés de publier. *Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage*, disait le vieux Boileau.

Depuis plus de trente ans, Claude Pairault consacre sa carrière d'anthropologue à l'Afrique, travaux au Tchad, puis retour à l'enseignement dans plusieurs pays, travail d'expert en anthropologie de la santé, recherche-formation au Mali avec Joseph Brunet-Jailly..., enfin, actuellement, retour à l'enseignement à l'UCAC de Yaoundé dans une retraite active.

Ceux qui sont friands d'impudeur ne trouveront pas leur compte dans ces deux cents pages. Ceux qui connaissent Claude Pairault y retrouveront son humour et sa retenue. En effet, cet anthropologue n'avoue pas facilement être jésuite; non par « entrisme » mais par conviction d'une profonde unité et égalité des hommes, et de la validité intrinsèque de ce qu'aujourd'hui on appelle leur « vécu ». Ce portrait est celui, particulier, d'un homme mais aussi il renvoie à tout un pan historique des sciences d'outre-mer: le personnel des chercheurs fut composé d'individualités assez remarquables, dont nous n'avons que peu d'informations (alors que les caractéristiques de cette « population » n'ont pas été sans influence sur la manière dont fut faite la recherche). Certains, et non des moindres, étaient prêtres (celui qui lutta contre l'onchocercose, Garnisson, le fameux *Père Lumière*, Gravrand chez les Sereer et Bérhaut, célèbre botaniste pour l'Afrique de l'Ouest dont l'ouvrage sur la flore reste incontournable, Victor Martin en démographie et histoire du peuplement du Sénégal, sans oublier le remarquable travail de linguistique ethnographique du père de Foucault...). Pour qui ne s'intéresse pas à cette dimension des africanistes, peu importe..., il n'en reste pas moins que Cl. Pairault a été un de nos excellents ethnographes et linguistes; on lui doit la monographie de Boum Kabir, un descriptif du kulálal parler d'Iro, et « d'avoir enfanté dans

la connaissance », comme diraient les Burkinabè, de nombreux cadres et chercheurs africains. Sans parler de son retour à Iro, trente ans après, qui lui fit produire un troisième ouvrage sur son expérience ethnographique tchadienne.

Le plan adopté est chronologique: Cl. Pairault nous donne à lire sa vie au fil du temps. J'aurais préféré quant à moi un plan moins linéaire, mais c'est un récit de vie et c'est donc éparpillées que nous trouvons les touches descriptives de certains traits de la période vécue: la colonisation, les colons [p. 100]: « L'idéologie d'une certaine colonisation, quel qu'ait pu être son côté généreux, c'est de ramener l'autre à soi », phrase que pourraient méditer les ONG et autres développeurs de bonne volonté, et le travail de terrain, la rédaction, sens et sociétés, la foi, la transcendance, etc.

Il ne faut pas laisser passer cet ouvrage écrit avec la complicité de Jean Benoist, sous prétexte de « jésuite »... S'il avait eu un parfum de scandale, on l'aurait plus facilement lu: par exemple si l'auteur s'était défroqué, s'était fait initié – ce fantasme héroïco-comique de la geste ethnographique (à quoi peut-on être initié d'autre qu'à soi-même et à son être profond?) – et s'était « assimilé » à Boum Kabir – fantasme parent du précédent comme Dupond l'est de Dupont. On y lit un magnifique parcours de près de cinquante ans – de pensée et de cœur – d'un africaniste bien en vie et qui ne désespère pas des apparences déléterées qui ne sont que trop le quotidien que nous rencontrons au sud de la Méditerranée [p. 166]: « Je pense que les afro-pessimistes sont, au fond, très ethnocentriques, ou du moins "occidentalo-centristes". »

Nous avons affaire à un portrait à trois dimensions: la première est celle d'un homme, qui aime l'Afrique et les Africains. Mais on ne saurait le réduire à cela: sa passion est les hommes, ses frères. Qu'ils soient noirs ou colorés ne change rien: mieux, n'a rien à voir. La couleur n'est qu'une vide apparence; hors sujet; hors du sujet humain. Ce simple témoignage sur l'aberration de compter la couleur de peau comme critère va tellement de soi que Cl. Pairault ne parle des Africains que sur le plan culturel, le seul pour lequel effectivement ils se distinguent des autres hommes, comme chaque grand groupe de civilisation se détache des autres par ses particularités culturelles. Je n'y insisterai pas, préférant souligner

les deux autres dimensions: l'une est le métier, celui d'anthropologue, l'autre est sur la deuxième casquette avouée: la foi, cette transcendance qui étonne toujours les gens comme moi qui ne croient en rien et à qui la théorie du chaos et l'existence des quanta a désappris jusqu'à l'assurance que deux et deux fassent quatre.

Sur le métier d'anthropologue, nous avons de nombreuses et intéressantes notations qui donnent bien à réfléchir pour les scientifiques. Que l'on me permette de citer ces quelques phrases:

Le terrain [p. 54]: « La leçon offerte sur le terrain à tout ethnologue, c'est de l'obliger à partir de ce qui se *dit* et de ce qui se *fait*, de ce qui est dit et non fait, ainsi que de ce qui est fait et non dit. »

Le temps de l'enquête: [p. 54]: « Prendre le temps de perdre son propre temps pour entrer dans celui des autres... Le temps de l'ethnologue ne saurait être sa propriété. »

Sur le rapport enquêteur/enquêté, qui est un rapport d'échange et non un rapport d'exploitation, entre un qui saurait (ce qu'il veut) et l'autre qui aurait l'information (que l'on doit lui ravir), on trouve [p. 57]: « [Il est] aussi intéressant et profitable pour un ethnologue de se laisser interroger que de poser lui-même des questions. Ce qui l'amène à poser autrement que sous sa forme habituelle la question des informateurs... »

Enfin, le rapport terrain/rédaction [p. 58]: « Le plan général de la *rédaction*, diffèrent de celui de l'*investigation* dont l'ordre m'était largement dicté, sur le terrain, par les événements qui "sont nos maîtres". »

L'humilité méthodologique: « La panoplie intellectuelle n'a de valeur que dans la mesure où elle permet d'affronter correctement ce qui se présente » [p. 48]. L'humilité quand on aborde une société: « Être d'avance certain que ce qui fait sens ne s'exprime pas partout de la même façon rend à la fois attentif et patient » [p. 47]. L'humilité comme vertu chez un scientifique? Ce ne serait pas trop bête quand on y réfléchit bien!

C'est ainsi que pense Cl. Pairault: il n'a pas la vérité, il tente de l'approcher, il en propose quelques bribes, celles qu'il a entendues, avec modestie et pudeur. Il reste aussi à dire que ce livre est un témoignage de fraternité, laquelle se lit à chaque évocation d'amis, de compagnons, de rencontres, et on y lit aussi que le parcours scientifique fut un parcours humain et une chaîne d'amitiés.

Je ne voudrais pas gommer, en l'esquivant, la troisième dimension de cette biographie qui interpellé aussi: Pourquoi la foi? Pourquoi être jésuite? Pourquoi a-t-il refusé cette autre solution dont il nous parle [p. 63]: « L'autre solution aurait été que je m'assimile au village..., que j'y reste en épousant deux ou trois femmes, et en laissant l'ethnologie passer au bleu. » Pourquoi n'a-t-il pas été au plus facile dans ce monde où le facile et le rapide, la satisfaction du désir et la réalisation du moi comme rassasiement de possibles deviennent la religion commune? (Comme Don Juan est incapable de se refuser toute rencontre féminine, l'homme et la femme modernes recherchent à vivre toutes les expériences – « toutes » étant un euphémisme pour « agréables pour eux » –, ils n'ont de désirs que légitimes, disent-ils.) Ce qui m'apparaît à la lecture de ce livre passionnant, lu d'une traite et sans retenue ni ennui, c'est que nous allons dans l'indicible, et Cl. Pairault n'est pas un passionné de l'introspection. Il sait toute la difficulté de transmettre son expérience de présence-absence qu'est la foi. Pourtant, la conclusion générale qu'il m'a été donné de lire, c'est que nos motivations professionnelles ont des racines personnelles très fortes et que notre conception du monde dépend aussi beaucoup de l'influence de l'exercice de notre profession. Cl. Pairault se voit et jésuite, et anthropologue. Dans les premiers chapitres du livre, il aurait presque tendance à s'étonner qu'on s'interrogeât sur le jésuite, comme si c'était une caractéristique aussi « anodine » que d'être Bamiléké ou commerçant, Breton ou brodeur, Jivaro ou taxidermiste... Pourtant, ce n'est pas le cas car une partie de sa vocation d'anthropologue provient de cette dimension: l'incarnation (fondement religieux de la chrétienté) et l'attention au monde actuel (des jésuites), d'une part. D'autre part, Cl. Pairault n'est pas un théoricien; d'appartenir à un ordre réputé pour très intellectuel le laisse pourtant à l'écart des grands débats théoriques: là n'est pas sa tasse de thé, non qu'il les ignore, mais il fait comme si. Même si, loin de regretter sa formation philosophique, il s'en félicite et la souhaite à tout anthropologue car le *sens* est là qu'il va rencontrer derrière toute logique sociale: « Rien de ce qui est humain n'est dénué de *sens* » [p. 170].

L'autre volet de cette dimension est plein d'intérêt en cela qu'il dévoile comment l'anthropologue interprète le jésuite. Je voudrais prendre deux exemples dans l'actualité: celui

de l'interculturel, dit d'inculturation dans l'Église romaine, où Cl. Pairault présente des vues originales sur les difficultés du processus de modification d'une tradition: l'incarnation, par définition, ne s'est pas faite n'importe quand, où ni comment (mais en Palestine, il y a vingt siècles, et ce message a été récupéré par une certaine société, l'occidentale, qui l'a structuré, l'a dévié aussi...) Qu'entraîne cette situation concrète devant l'extension de l'Église? Le débat est compliqué et les auteurs l'abordent de l'intérieur d'une manière très fine. Cependant, c'est sur un autre aspect que je voudrais écrire. Dans le double débat, lié, du célibat des prêtres et de l'accès des femmes au sacerdoce, l'analyse de Cl. Pairault est pleine d'intérêt: que peut dire un jésuite anthropologue dans le débat d'une société où la séparation des genres (des sexes) est contestée? Il insiste sur l'aspect d'inégalité insupportable qu'implique la division en genres aujourd'hui car la femme ne se distingue de l'homme que par sa capacité reproductrice (jusqu'à nouvel ordre, précise-t-il); donc rien n'implique que l'on exige pour les prêtres un sexe donné [p. 94 *sq.*]. De même, le célibat des prêtres ne lui paraît être qu'une décision juridique révisable. Ce qui n'amoindrit en rien ses choix personnels et leur logique quant à l'imitation d'un modèle: Cl. Pairault, quels que soient les changements du temps, de ceux qu'il a vécus et de ceux qui restent à vivre par l'humanité, ne regrette pas les choix qu'homme de son temps, inscrit ici et maintenant, il a faits. « Ce que j'ai fait, c'est bien ou ce n'est pas bien. C'est fait, c'est du passé » [p. 141]. Autre aspect de sa foi en l'incarnation: Claude Pairault reste de son temps, non qu'il ait sombré dans l'optimisme béat de son admiration, car certaines pages du livre restent, malgré la douceur de l'auteur, fortement critiques, et c'est dans ce temps vécu et accepté avec ses contraintes qu'il s'est assumé et s'assume.

Bernard Lacombe

Luc CAMBRÉZY

*Réfugiés et exilés. Crise des sociétés,
crise des territoires*

Paris, Éditions des Archives contemporaines,
2001

L'ouvrage de Luc Cambrézy traite d'une conséquence majeure des conflits, le déracinement de dizaines de millions de réfugiés et exilés. Cette question, largement abordée par

les journalistes, les politologues, les juristes et les spécialistes des questions humanitaires, est examinée, ici, par un géographe et c'est chose rare. D'autant plus que Luc Cambrézy choisit « de prendre les réfugiés comme points de départ d'une réflexion sur le rapport des sociétés à leur territoire », un domaine d'investigation encore peu exploré. Pourtant, ce livre s'inscrit dans le prolongement de deux séries de publications récentes dans lesquelles l'auteur s'est largement impliqué. D'un côté, *La Nation et le Territoire*¹ et *Les Territoires de l'identité*², de l'autre, *Déplacés et Réfugiés. La mobilité sous contrainte*³ et *Populations réfugiées. De l'exil au retour*⁴. C'est à la croisée de ces deux collections d'ouvrages que se situe *Réfugiés et Exilés. Crise des sociétés, crise des territoires*, ce qui confère à ce texte son intérêt et sa richesse.

Toutefois, il ne s'agit pas, ici, d'un classique exercice académique fondé sur un plan rigoureux et une bibliographie exhaustive de l'« état des connaissances » sur la question des réfugiés, un « *state of art* » pour reprendre un terme cher aux anglophones. Ce texte relève davantage de l'essai, je dirais même de la méditation sur « ce qu'une analyse approfondie du problème des réfugiés peut nous dire » notamment sur le rapport entre territoire, identité et politique. C'est en quelque sorte une tentative de bilan de près de vingt-cinq ans de réflexions fondées notamment sur des expériences de terrains dans les camps du Kenya et de l'Ouganda dont les descriptions vivantes émaillent le texte. Ainsi, le lecteur est invité à suivre un cheminement foisonnant de questionnements, parfois polémique, souvent tortueux et touffu, au risque de quelques redondances.

Si le titre de l'ouvrage fait référence au problème des réfugiés et exilés en général, il est

surtout question de la situation qui prévaut sur le continent africain en raison de la propre expérience de l'auteur mais aussi des particularités des conflits qui y éclatent. En effet, la plupart d'entre eux sont des guerres civiles qui trouvent leurs fondements dans des clivages souvent de nature ethnique alors que l'arbitraire du tracé des frontières pouvait laisser craindre des tensions entre les États nouvellement constitués. Ainsi, l'auteur consacre quelques pages à l'étude des principaux points chauds de l'Afrique contemporaine en faisant référence à leurs fondements historiques.

Pourtant, son propos n'est pas de débattre des conflits, de leurs origines et de leurs conséquences politiques, sociales et économiques, ce terrain d'étude étant déjà largement exploré par d'autres. Il s'agit, ici, de s'interroger sur le rôle que peut jouer le territoire dans les crises à l'origine des mouvements de réfugiés, car cette dimension, c'est-à-dire cette relation entre l'affrontement idéologique et son enracinement dans une portion d'espace, est généralement absente ou escamotée de l'ensemble des analyses que l'auteur qualifie de « hors sol ». Celui-ci affirme et tente de démontrer que « les crises de sociétés ne recevront pas de solutions tant qu'elles ne seront pas comprises comme autant de crises de territoires » [p. 209].

Dans un chapitre intitulé « Le territoire ou la dimension cachée », l'auteur montre combien le territoire est un terme aux usages multiples mais dont le plus courant est axé sur l'appropriation et le contrôle d'un espace. Aussi, le territoire en temps de guerre est-il souvent perçu par les organisations humanitaires comme un obstacle à un accès rapide aux victimes, posant alors la question du droit d'ingérence.

Si la dimension territoriale est au cœur de l'ouvrage, d'autres thèmes liés au problème des réfugiés sont également abordés. Parler des réfugiés, c'est évoquer des catégories de migrants forcés dont les appellations varient en fonction du statut que leur confère le droit international. Mais, réfugiés statutaires, déplacés, clandestins constituent des catégories éphémères et interchangeable qui, de plus, masquent des réalités beaucoup plus complexes. L'auteur parle aussi de « notions brouillées » quand il tente de définir ces nouvelles catégories de réfugiés, « réfugiés de l'environnement » ou « réfugiés économiques », sources de connotations déterministes et de vives polémiques.

1 J. Bonnemaïson, L. Cambrézy, L. Quinty-Bourgeois (éd.) [1999], *La Nation et le Territoire. Le territoire, lien ou frontière?*, L'Harmattan, coll. Géographie et Cultures.

2 J. Bonnemaïson, L. Cambrézy, L. Quinty-Bourgeois (éd.) [1999], *Les Territoires de l'identité. Le territoire, lien ou frontière?*, L'Harmattan, coll. Géographie et Cultures.

3 V. Lassailly-Jacob, J.-Y. Marchal, A. Quesnel [1999], *Déplacés et Réfugiés. La mobilité sous contrainte*, IRD, coll. Colloques et Séminaires.

4 L. Cambrézy, V. Lassailly-Jacob [2001], *Populations réfugiées. De l'exil au retour*, IRD, coll. Colloques et Séminaires.

Parler des réfugiés, c'est aussi mettre en lumière l'impossible bilan statistique, fondé sur des recensements dont les résultats varient en fonction des sources et dont la fiabilité est souvent controversée. C'est également discuter des modalités d'installation des fuyitifs dans les pays d'accueil, en ville ou en milieu rural, dans les sites agricoles ou surtout dans les camps, cette solution étant la plus fréquemment adoptée afin d'« endiguer » les réfugiés. Or, ces camps se singularisent par une triple fonction aux aspects contradictoires, c'est-à-dire être à la fois des espaces de protection et d'enfermement, d'assistance et de contrôle, de refuge et de violence. Est évoquée également la difficile question du retour ou du rapatriement ou encore la réinstallation dans les pays riches qui ne concerne qu'une minorité. Mais il n'est question, ici, que de la situation des réfugiés sous tutelle et c'est dommage car un grand nombre de réfugiés clandestins, ceux que le HCR appelle les

« *spontaneously settled* », se cachent dans les zones frontalières. Il est vrai que cette catégorie de réfugiés mêlée aux populations locales est difficilement observable.

Parler des réfugiés, c'est encore, et de façon incontournable, étudier le rôle des multiples intervenants, en particulier celui de l'assistance humanitaire qui ne cesse de grandir et « s'introduit de plus en plus ouvertement dans l'économie de marché, au risque d'en oublier ses objectifs et sa véritable raison d'être » [p. 115]. C'est enfin s'interroger sur la place inconfortable du chercheur dans un univers dominé par l'action dans l'urgence et le témoignage instantané. Le temps de la recherche est-il compatible avec le temps de l'action humanitaire et des médias ?

Il faut saluer cet ouvrage novateur qui, en filigrane, ne cesse de poser la question essentielle du rapport des hommes aux lieux et aux autres.

Véronique Lassailly-Jacob

Résumés

Jean-Louis CHALÉARD, Paule MOUSTIER, Alain LEPLAIDEUR, « **L'approvisionnement vivrier des villes de Guinée: entre fragilité et dynamisme** »

L'objet de cet article est de s'interroger, à partir du cas de la Guinée Conakry, sur la capacité des systèmes d'approvisionnement nationaux africains à satisfaire une demande urbaine en hausse rapide. L'analyse, centrée sur les acteurs, leurs objectifs et leurs stratégies, s'est appuyée sur des enquêtes réalisées à Conakry, la capitale nationale, et dans deux villes secondaires, Kankan et Labé. Deux produits différents par leur place et leur importance dans la consommation urbaine ont été retenus pour l'étude: le riz, base de l'alimentation en ville comme à la campagne, et l'oignon, presque toujours présent dans les sauces qui accompagnent le plat de base.

Si les importations jouent toujours un rôle prépondérant, on doit constater, depuis quelques années, une augmentation rapide de la production des deux denrées et de leur commercialisation dans les agglomérations urbaines. Comme partout en Afrique, ce sont plus les initiatives paysannes endogènes que les modèles importés à grands frais, s'appuyant sur des techniques intensives et coûteuses, qui assurent le succès des cultures locales. La commercialisation est l'œuvre de marchands organisés dans le cadre de réseaux parfois anciens et qui évoluent rapidement.

Les productions restent certes contraintes par de multiples handicaps, dont l'instabilité politique chronique que connaît la région. Leur essor n'en est pas moins significatif du dynamisme des filières locales.

• Mots clés: Afrique occidentale – Guinée – Riz – Oignon – Cultures vivrières – Systèmes de commercialisation – Marchés urbains – Relations ville-campagne – Filières agroalimentaires.

Christophe SOHN, « **Le *shebeen*, révélateur de changements gestionnaires dans la ville post-apartheid. Le cas de Windhoek (Namibie)** »

Dans une Namibie qui a accédé à l'indépendance en 1990, les modes de penser et de faire la ville restent encore largement empreints des réglementations urbaines héritées de la période d'apartheid. Cependant, l'apparition de pratiques citadines parfois inédites oblige les responsables de la gestion urbaine à innover de manière à réguler les nouveaux rapports sociaux. Dans le dessein de mettre en évidence les logiques sous-jacentes à l'émergence de nouvelles règles gestionnaires, cet article s'intéresse tout particulièrement aux débits de boissons « informels » (*shebeens*) et à la manière dont les responsables politiques et les gestionnaires tentent de juguler leur prolifération dans la ville. Le recours à cet objet comme révélateur du changement gestionnaire s'avère d'autant plus pertinent qu'il véhicule des enjeux forts et fait resurgir, dans le débat politique namibien, des questions essentielles relatives à l'invention de la ville post-apartheid.

• Mots clés: Namibie – Ville post-apartheid – Gestion urbaine – Changement gestionnaire – Stratégie d'acteur – Relation de pouvoir.

Christophe ALBALADEJO, « **Les fonctionnaires et le développement rural en Argentine depuis 1991: entre la profession et le territoire, entre l'État et la ville** »

L'État en Argentine applique avec force depuis dix ans une politique d'ajustement qui aboutit notamment à la réduction de son personnel et à la décentralisation de ses fonctions au niveau des provinces et des municipalités.

En matière de développement rural, qui est un volet essentiel de la présence de l'État sur l'immense territoire argentin, les réformes se font sentir non seulement dans les organismes publics, et de façon générale sur la fonction de « vulgarisation agricole », mais également dans l'ensemble du système professionnel des ingénieurs agronomes. Cet article décrit les conséquences des réformes sur les pratiques du métier d'agronome et l'éclatement de celui-ci sous l'influence des firmes et d'un rapport transformé de l'État avec la profession. Il met en évidence l'émergence de nouvelles pratiques et identités professionnelles, sous l'impulsion d'un nouveau type de fonctionnaires: les agents techniques des municipalités des petites et moyennes villes.

• Mots clés: Argentine – Décentralisation – Vulgarisation agricole – Développement rural – Territoire – Développement local – Professions.

Dora ORLANSKY, « Innovations silencieuses dans la fonction publique fédérale, Argentine 1989-1999 »

Cet article propose une étude des réformes de la fonction publique en Argentine et leur impact sur l'emploi public. Il examine trois périodes récentes: i) les réformes structurelles de 1989 à 1995; ii) la « deuxième réforme d'État » de 1996 à 1998; et iii) la première convention collective dans le secteur public en 1999.

L'une des innovations les plus importantes de cette convention collective a été l'introduction de nouvelles normes de flexibilité du travail et la suppression de l'ancien système d'emploi à vie. Les négociations politiques et collectives ont pu être menées à bien par une nouvelle élite gouvernementale (le bureau du chef de gouvernement) et par les anciens dirigeants des syndicats de fonctionnaires – qui se sont forgé une nouvelle identité.

• Mots clés: Réforme du secteur public – Réforme d'État – Réforme administrative – Emploi public – Syndicat des employés de l'État – Secteur public argentin.

Gautier PIROTTE, Marc PONCELET, « Éveil des sociétés civiles en milieu urbain et organisations non gouvernementales: les exemples de Cotonou et Lubumbashi »

Depuis plus de dix ans, dans une Afrique subsaharienne, marquée par un processus de

démocratisation institutionnelle ou de décompression-recomposition autoritaire, on assiste à la prolifération de pratiques associatives définies et souvent reconnues comme « Organisations non gouvernementales ». Si l'on a beaucoup conjecturé et beaucoup douté à propos de ces ONG africaines et du *revival* associatif avec lequel elles entretiennent des rapports plus ou moins forts, plus ou moins clairs, peu de recherches ont pris soin de les prendre au « pied de la lettre », avant de jauger leurs résultats et avant de les confronter à des prescriptions explicites ou implicites. La profusion de ces nouvelles pratiques non gouvernementales ne s'est pourtant pas produite dans des contextes locaux identiques. Basé sur les résultats d'une recherche menée à Cotonou (Bénin) et à Lubumbashi (RDC) en 1998 et consacrée aux ONG urbaines, l'article propose une lecture comparative des deux « sociétés civiles » dont la vitalité et l'identité ont été fortement tributaires des contextes locaux (rapport aux pouvoirs publics d'une part et présence des bailleurs de fonds au sein de l'arène locale du développement d'autre part).

• Mots clés: ONG – Afrique subsaharienne – Société civile – Transitions.

Jean PAPAIL, « Migrations internationales, transferts monétaires et investissements dans les milieux urbains du Centre-Ouest mexicain »

Longtemps d'origine rurale, l'émigration mexicaine aux États-Unis s'est considérablement amplifiée et transformée en flux majoritairement urbains depuis une vingtaine d'années. Généralement temporaire, cette migration s'accompagne d'importants flux inverses de devises (les *remesas* familiales) vers les ménages mexicains résidant dans les villes d'origine des migrants, que les pouvoirs publics locaux cherchent à canaliser vers des investissements productifs créateurs d'emplois. Dans cette perspective, cet article s'appuie sur les résultats d'une enquête menée sur un échantillon représentatif de migrants internationaux revenus s'installer dans plusieurs villes moyennes de la région centro-occidentale du Mexique – qui fournit traditionnellement les plus gros contingents de main-d'œuvre à l'économie nord-américaine. Il vise à analyser les revenus du travail migratoire, les transferts monétaires, leur utilisation, et en particulier les investissements auxquels ils donnent lieu, les emplois créés, ainsi que les transformations

de statuts d'occupation qui y sont associées.

- Mots clés : Migrations internationales – Mexique – Revenus – Transferts monétaires – Trajectoires professionnelles – Investissements.

Alain WINCKELL, Michel LE PAGE, Nestor MATAMOROS, Libia ARRIAGA, Javier LÓPEZ, « **La déforestation dans la Sierra Madre Oriental du Mexique analysée avec un système d'information géographique** »

La partie centrale de la Sierra Madre Oriental du Mexique a été choisie pour illustrer une recherche méthodologique afin de comprendre le fonctionnement du processus de déforestation, à l'aide d'un système d'information géographique élaboré sur l'État de Veracruz.

Les opérations de déboisement des principales associations forestières sont localisées, caractérisées et quantifiées par une étude diachronique de diverses cartographies et d'imagerie satellitale entre 1970 et 1995. Ces transformations sont mises en relation avec les pentes du terrain, les bioclimats, afin de connaître la destination des terres déboisées.

Le décryptage des mécanismes fait appel à la confrontation de cette information spatialisée avec des données de recensements ou statistiques de production. Sont successivement présentés les effets de l'accroissement démographique, des utilisations du bois à usage domestique ou industriel ainsi qu'un indice évaluant la menace anthropique sur le stock forestier. Un schéma régional du mécanisme de déforestation est proposé, hiérarchisant les municipes selon leur fonction.

- Mots clés : Déforestation – Processus – Régionalisation – Système d'information géographique – Veracruz – Mexique.

Mamadou DJIBO, « **Rébellion touarègue et question saharienne au Niger** »

À l'occasion de l'accession à l'indépendance du Maroc, de la Mauritanie, de l'Algérie, du Mali, du Tchad et du Niger, la question de la possession des régions sahariennes s'est posée face à la puissance coloniale française qui voulait garder hors des États naissants les parties de ce grand désert africain. Au lendemain des

indépendances, des rébellions armées ont éclaté dans les parties sahariennes de certains de ces États.

Au Niger, celle qui a sévi de 1990 à 1998 a posé un problème touareg face au reste du pays et des revendications territoriales qui rappellent la délimitation de l'Organisation commune des régions sahariennes (OCRS), entité politico-administrative créée par Paris en 1957 : quelle relation peut exister entre la question saharienne de la fin des années cinquante et ces revendications touarègues ? Quels en sont les fondements historiques et quelles peuvent être les implications probables et les responsabilités ?

C'est à ces préoccupations que le présent article tente d'apporter des éclairages, à travers une analyse du rôle des principales parties impliquées.

- Mots clés : Niger – Rébellion – Touareg – Revendications territoriales – Sahara – OCRS – France – Libye.

Iain WALKER, « **Les aspects économiques du grand mariage de Ngazidja (Comores)** »

Le *anda* de Ngazidja (archipel des Comores) est un phénomène culturel qui établit une forte cohésion sociale à travers une séquence de prestations réunissant tous les membres de la société dans un réseau d'obligations réciproques, à travers le temps. Dans sa manifestation la plus remarquable, communément appelée « grand mariage », le *anda* est souvent perçu comme un gaspillage ostentatoire et, donc, voué à être restreint, voire supprimé. Une description et une analyse des échanges économiques lors du cycle *anda* permettent ici de situer ces derniers dans leur contexte social, pour démontrer qu'ils ne sont que les aspects visibles d'un système qui régleme la vie dans plusieurs domaines. Cette analyse révèle finalement que le *anda* a aussi des bénéfices réels qui, malgré les apparences, sont autant économiques que sociaux.

- Mots clés : Ngazidja – Comores – *Anda* – Économie – Classes d'âge – Échanges – Grand mariage.

Abstracts

Jean-Louis CHALÉARD, Paule MOUSTIER, Alain LEPLAIDEUR, « **Food supply systems in Guinean cities: their weaknesses and their dynamics** »

The purpose of this article is to examine the capacity of national supply systems in Africa to meet rapidly increasing demand in the cities, based on a case study in Conakry, Guinea. This analysis focusing on the actors, their objectives and strategies, draws on surveys carried out in Conakry, the national capital and two other cities, Kankan and Labé. Two products were chosen to illustrate the study, because of their position and importance in urban consumption: rice, the staple diet in both city and country, and onion, almost always used in the sauces accompanying the main dish.

Although imports continue to play a major role, there has been a rapid growth in production and marketing of both products in urban centres over several years. As in the rest of Africa, the success of local products is due more to farmers' endogenous initiatives, than to high cost imported models based on intensive and expensive farming techniques. Marketing is undertaken by traders organized within the framework of sometimes ancient, fast changing networks. There are still many constraints on production, including the chronic political instability in the region. Yet, production growth provides convincing evidence of the dynamism of local networks.

• Key-words: West Africa – Guinea – Rice – Onion – Food farming – Marketing systems – Urban markets – Town-country relationships – Agro-alimentary networks.

Christophe SOHN, « **The *shebeen*, revealing management changes in the post-Apartheid town: a study of Windhoek (Namibia)** »

Since Namibia's independence in 1990, the modes of thinking and making the city has

remained greatly influenced by the town regulations inherited from the Apartheid period. Nevertheless, due to city-dwellers' practices sometimes completely new, urban managers have been forced to find ways to regulate the new social relationships. In order to study the logic behind the emergence of new management rules, this article focuses on « informal » bars (*shebeens*) and on how political leaders and town managers seek to curb their proliferation in the city. The choice of the *shebeen* as an indicator of management change is all the more pertinent given the important stakes involved. This has given rise to a political debate on essential questions relating to the development of the post-apartheid town in Namibia.

• Key-words: Namibia – Post-apartheid town – Urban management – Management change – Strategy – Power relationships.

Christophe ALBALADEJO, « **Civil servants and rural development in Argentina since 1991: Profession versus territory, state versus city** »

For the last 10 years, the Argentinean government has introduced a broad policy of structural adjustment which has led, in particular, to a reduction in its staff numbers and the decentralisation of its services to provincial and municipal authorities. Because of the sheer size of the country, the government has sought to maintain its influence in the development of rural areas. As a result, the impact of these reforms has been felt not only in public agencies dealing with rural affairs and on the popularisation of « agricultural techniques », but also throughout the entire corps of agricultural engineers. This article describes the consequences of these reforms on the role of agricultural engineers and the transformation of their role due to the introduction of enterprises and changes in the relationship between the

administration and their profession. It highlights the emergence of new professional practices and identities through the introduction of a new category of civil servant: technical agents of municipal councils in small- and medium-sized towns.

- Key-words: Argentina – Decentralisation – Popularisation of agricultural techniques – Rural development – Territory – Local development – Professions.

Dora ORLANSKY, « Silent Innovations in Federal Civil Service. Argentina 1989-1999 »

This article discusses public sector reforms in Argentina, and their consequences for public employment. It includes three recent periods: i) 1989-1995, structural reforms; ii) the so-called second State reform, 1996-1998; and iii) the 1999 first labor collective agreement in public sector. One of the major innovations of the latter has consisted of a new set of flexible labor requirements and the removal of the previous tenure condition. Successful political bargaining and collective negotiations have been led by a new governmental elite (the Chief of Cabinet's office) and by the same public employees' union leaders – but with a reshaped identity.

- Key-words: Public service reforms – State reform – Administrative reform – Public employment – State employment unions – Argentine public sector.

Gautier PIROTTE, Marc PONCELET, « Emergence of civil groups in urban centres and non-governmental organisations: the examples of Cotonou and Lubumbashi »

For more than ten years, in a Sub-Saharan Africa marked either by institutional democratisation or by authoritarian decompression-reconstruction processes, associations defined and often acknowledged as « Non-Governmental Organisations » have proliferated. Although many have speculated and expressed doubts about these African NGOs and the associative revival with which their relationships are more or less strong and clear, few have studied them « literally » before evaluating their results and confront them to explicit or implicit prescriptions. Yet, this profusion of new non-governmental organisations has emerged in similar local conditions. Based on

the results of research carried out in Cotonou (Bénin) and Lubumbashi (Democratic Republic of Congo) in 1998, and concentrating on city-based NGOs, this article offers a comparative review of two « civil societies » whose vitality and identity have been strongly influenced by their local context (relationship with public authorities on the one hand, and presence of funding groups in the local development arena on the other).

- Key-words: NGOs – Sub-Sahara Africa – Civil group – Transitions.

Jean PAPAIL, « International migration, monetary transfers and investments in urban centres in the Mexican Centre-West »

While for many years of rural origin, Mexican immigration to the United States has dramatically increased and changed into mainly urban flows over the last 20 years. Usually temporary, migration leads to important reverse currency flows (family *remesas*) sent to Mexico households living in the migrants' cities of origin. The local authorities seek to channel these flows towards employment generating productive investment. With this in mind, this article leans on the results of a survey carried out on a representative sample of migrants who have returned to several medium-sized towns in the Central West region of Mexico – an area which has traditionally provided the largest contingents of migrant workers to North America. It seeks to analyse the revenues generated by migrant labour, monetary transfers and their use and, in particular, the investments which they generate, the employment created, as well as the changes in occupational status associated with these jobs.

- Key-words: International migration – Mexico – Revenues – Monetary transfers – Professional careers – Investments.

Alain WINCKELL, Michel LE PAGE, Nestor MATAMOROS, Libia ARRIAGA, Javier LÓPEZ, « The deforestation in the Western Sierra Madre (Mexico) analysed with a geographical information system »

The central area of Western Sierra Madre in Mexico was chosen as a case study to demonstrate a methodological approach, using a geographical information system developed for the state of Veracruz, in order to understand the process of deforestation.

Logging operations carried out by the main forestry associations are identified and their principal characteristics noted and quantified using a diachronic study of various maps and satellite images over the period 1970 to 1995. These transformations are then connected to the land slopes and the bio-climates, in order to know the use made of the cleared forest land.

Interpreting these mechanisms calls for a comparison between this spatialised information and census or production data. This article successively presents the effects of demographic growth, domestic and industrial use of timber, as well as an index assessing the anthropic threat to timber stocks. It also offers a regional scheme of the deforestation mechanism, ranking the municipalities according to their function.

• Key-words: Deforestation – Process – Regionalisation – Geographical information system – Veracruz – Mexico.

Mamadou DJIBO, « **The Tuareg rebellion and the Saharan question in the Niger** »

Access to independence in Morocco, Mauritania, Algeria, Mali, Chad and the Niger raised the question of the future status of Saharan regions, because of the French colonial power which sought to keep these areas of the great African desert out of the hands of the new nations. However, immediately following independence, the Saharan populations took up arms in several of these countries.

In the Niger, the uprising which raged between 1990 and 1998 forced the country to come to terms with the Tuaregs and gave rise to territorial demands over the boundaries of the Common Organisation of the Saharan Regions (Organisation commune des régions

sahariennes – OCRS), the political administrative body created by the French government in 1957: what was the relationship between the situation in the Sahara at the end of the 1950s and these demands of the Tuaregs? What is the historical background and what are the probable implications and responsibilities?

This article seeks to clarify these preoccupations through an analysis of the principal parties involved.

• Key-words: The Niger – Rebellion – Tuaregs – Territorial demands – Sahara – OCRS – France – Libya.

Iain WALKER, « **Economic aspects of the great wedding of Ngazidja (Comoro Islands)** »

The *anda* of Ngazidja (in the Comoros archipelago) is a cultural phenomenon, which throughout its history has created a strong social coherence through a series of services bringing together all the members of the local community in a network of reciprocal obligations. The most obvious demonstration of this phenomenon known as the « great wedding », the *anda* is often perceived as a ostentatious waste of money and its decline or even its disappearance has been predicted for some time. A description and analysis of the economic exchanges during the *anda* cycle allow to place them in their social context and allow to show that they are only the visible aspects of a system ruling life in a number of areas. The analysis eventually shows that the *anda*, despite appearances, also brings real economic and social benefits.

• Key-words: Ngazidja – Comoros – *Anda* – Economy – Age groups – Exchanges – Great wedding.

Achévé d'imprimer en septembre 2002
sur les presses de

Parc d'activités de la plaine de Jouques
200, avenue de Coulin
13420 Gémenos

pour le compte des éditions de l'Aube,
Le Moulin du Château, F-84240 La Tour d'Aigues

Conception éditoriale: Sonja Boué

Numéro d'édition: 723
Numéro d'imprimeur:

Dépôt légal: 3^e trimestre 2002

Imprimé en France